

BUDGET DE L'EXERCICE 2005-2006
EXPOSE DES MOTIFS ET
DOCUMENTS ANNEXES
(Tome I)



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Novembre 2005

Table des Matières

EXPOSE DES MOTIFS.....	3
PRÉSENTATION GENERALE DES RESSOURCES BUDGETAIRES.....	19
PRÉSENTATION GENERALE DES CREDITS BUDGETAIRES PAR INSTITUTION.....	54
CLASSIFICATION GEOGRAPHIQUE DES DEPENSES DE L'ÉTAT	156
CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DES DEPENSES DE L'ETAT.....	160
CRITERES DE PERFORMANCE DE CERTAINS MINISTERS	164
PROGRAMMES ET PROJETS PAR SOURCE DE FINANCEMENT	202
EXECUTION DU BUDGET 2004-2005	210

EXPOSE DES MOTIFS

I- CONTEXTE GENERAL

La situation dégagée durant l'exercice 2004-2005 porte à conclure que l'année fiscale 2005-2006 doit marquer un tournant important dans l'évolution politique, économique et sociale du pays. Particulièrement animée par la mise en branle des dispositions en vue de la réalisation des élections présidentielles et législatives et de l'installation du prochain président constitutionnel de la République, la politique à mettre en œuvre devra viser avant tout la poursuite d'une croissance soutenue.

En ce sens, les actions gouvernementales permettront d'assurer une meilleure gouvernance politique et économique, et de poursuivre le renforcement des capacités aussi bien institutionnelles qu'individuelles. Toutefois, des facteurs exogènes tels que, l'attentisme, la prudence des investisseurs du secteur privé, la persistance de la poussée des prix des produits pétroliers sur le marché mondial risquent d'avoir des conséquences limitatives sur le marché interne et, de là, constituer des goulots importants qui menacent la croissance économique en 2006.

Il est tout aussi important de tenir compte des contraintes structurelles évidentes et des manques liés aux comportements des principaux agrégats économiques qui contribueront à prolonger l'évolution déficiente des activités économiques internes durant l'année, par voie de conséquence affecteront les performances économiques attendues.

En définitive, le Programme d'action du gouvernement arrêté pour 2005-2006 se développe dans un contexte d'espoir, tourné non seulement autour des engagements et des promesses d'aides et de dons qui ont été faits par les bailleurs mais également des efforts consentis par les autorités haïtiennes pour la mise en branle d'actions concrètes visant à l'amélioration des conditions de vie de la population et la réduction de la pauvreté.

I.1- Objectifs globaux et grandes lignes d'action

Compte tenu du panorama global, la politique économique engagée par le Gouvernement de transition vise prioritairement à mettre en place les conditions favorables en vue d'une reprise durable de la croissance économique et l'amélioration des conditions de vie de la population.

Dans cette perspective, les principaux objectifs pour 2005-2006 sont :

- un taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) en termes réels de 2.51%, soit un taux supérieur à celui de la population estimé en moyenne à 2.1% ;
- un taux d'inflation ne dépassant pas 10%, un déficit budgétaire inférieur à 3% du PIB et un taux de change moyen de la gourde par rapport au dollar américain de 40 gourdes.

I.2- Politique de croissance

L'amélioration de la situation sécuritaire et la confiance retrouvée des agents économiques après les joutes électorales devraient contribuer à une reprise des activités. Cette reprise s'appuierait en outre, sur:

- Le décaissement effectif des fonds externes, en particulier ceux devant servir au financement des programmes et projets de développement. Il est prévu un niveau de décaissement de US \$ 350 millions contre US \$ 194 en 2004 – 05 dans le cadre du CCI et l'appui humanitaire des bailleurs de fonds ;
- Le maintien de la croissance de l'économie américaine qui viendrait soutenir les exportations et favoriser la croissance des transferts des émigrés ;
- Un cadre des affaires plus incitatif avec la mise en œuvre du nouveau code des investissements et de la loi sur les zones franches ainsi que l'assouplissement des formalités pour la création d'entreprises ;
- La stabilisation des cours internationaux des produits pétroliers autour de leur niveau actuel.

I.3- Politique budgétaire et fiscale

En matière de politique budgétaire, le Gouvernement entend poursuivre les efforts de redressement des finances publiques à travers principalement une amélioration des recettes budgétaires et une meilleure maîtrise des dépenses publiques, ce qui devrait amener à un taux de déficit inférieur à 3% du PIB.

A cet effet, il est envisagé de :

- Renforcer les structures administratives de la DGI et l'AGD de manière à les rendre plus efficaces et plus efficientes ;
- Continuer la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale. A cet effet, il est prévu :
 - o D'améliorer le système fiscal de manière à inciter les contribuables à une meilleure participation et ce permettant de bonnes déclarations tant à l'AGD qu'à la DGI
 - o De renforcer le programme de vérification des déclarations fiscales particulièrement l'impôt sur le revenu et la taxe sur les chiffres d'affaires. Le décret modifiant celui du 29 septembre 1986 relatif à l'impôt sur le revenu, l'harmonisation de la TCA, le réaménagement de la taxe sur les véhicules et les droits d'accises devraient faciliter la mise en œuvre de ce programme.

I.4- Politique monétaire et change

La politique monétaire définie à travers le programme économique pour l'année 2005-2006 vise deux objectifs fondamentaux : la réduction du taux d'inflation à 10% en glissement annuel et l'augmentation des réserves internationales nettes de la BRH à 84 millions de dollars américains de façon à réduire la vulnérabilité de l'économie nationale par rapport aux chocs externes.

Dans ce contexte, en vue d'atteindre les objectifs mentionnés, la BRH établira des plafonds sur les avoirs intérieurs ; les taux d'intérêt sur les bonds émis seront ajustés de manière à assurer le contrôle de la liquidité.

En dépit d'une prévision de hausse des importations, laquelle proviendrait à la fois d'une augmentation de la consommation intérieure et des investissements, le taux de change devrait se maintenir à un niveau tout juste au dessus de 40 gourdes pour un dollar. Ce résultat s'appuie sur une reprise sérieuse de l'aide externe qui viendra augmenter l'offre de devises et alimenter des anticipations plutôt bonnes sur le change,

une stabilisation des prix des produits pétroliers, la maîtrise du déficit budgétaire, l'augmentation des avoirs extérieurs de la BRH.

II- PRESENTATION DE LA LOI DES FINANCES 2005-2006

Le projet de budget 2005-2006 est élaboré dans un environnement marqué par une faible croissance de l'économie nationale imputable en grande partie au climat d'insécurité qui a régné à la capitale au cours de l'année 2004-2005. Il en est résulté un ralentissement de l'activité économique conduisant ainsi à une augmentation modérée des ressources fiscales ne permettant pas de rattraper les effets de l'inflation. A cela s'ajoute l'importante diminution de **l'apport externe non affecté** prévu pour l'exercice 2005-2006. Ainsi, malgré l'effort administratif envisagé par les organismes de perception et les mesures nouvelles retenues, il est peu probable que les ressources domestiques espérées, arrivent à compenser les manques à gagner découlant du contexte socio-économique ci-dessus évoqué

Face à cette situation et dans le souci de ne pas recourir à un financement de la Banque Centrale qui pourrait détériorer le cadre macro économique mis en œuvre et hypothéquer les objectifs arrêtés pour 2005-2006, le gouvernement a décidé de réduire exceptionnellement l'enveloppe affectée aux **activités récurrentes** en la faisant passer de 21,01 milliards de Gourdes en 2004-2005 à 19.65 milliards de Gourdes en 2005-2006; soit une diminution de 6.5%.

Dans ce contexte, une enveloppe globale d'un montant de **36, 523, 661,643** gourdes a été retenue pour le budget 2005-2006, avec des répartitions en crédits de fonctionnement de **19,648, 805, 017** gourdes (54%) et de **16, 874,856,626** gourdes en crédits d'investissement (46%).

La répartition des dépenses vise dans son ensemble à la réalisation d'un budget par objectif afin d'optimiser l'utilisation du peu de ressources disponibles et aussi dans le souci de toucher les couches les plus défavorisées. Les enjeux de ce budget sont d'importance, car il servira de passerelle entre un programme de réduction de la pauvreté et la remise du pays sur le chemin d'une croissance soutenue tout en ayant en perspective l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement.

En d'autres termes, ne pouvant pas répondre aux attentes de toutes les institutions, le Gouvernement s'est fixé des priorités en ayant comme boussole sa capacité d'intervention et les besoins immédiats de la population à satisfaire.

II.1- Les Ressources Totales disponibles pour l'exercice 2005-2006

II.1.1- La capacité d'intervention du Gouvernement

La capacité du Gouvernement à intervenir au cours de l'exercice 2005-2006 estimée à 36.5 milliards¹ de Gourdes se manifeste à travers les éléments suivants:

RESSOURCES TOTALES PREVUES

- Recettes Courantes espérées pour le prochain exercice	17.36
-Apport externe non affecté (appui budgétaire)	3.2
- Financement direct des projets par les bailleurs	15.24
-Autres financements	0.72
Total	36.52

II.1.2- Les Recettes Courantes

La situation socio-économique dans laquelle évolue le pays appelle à la prudence quant aux mesures nouvelles liées à l'élargissement de l'assiette fiscale et à l'ajustement des taux d'imposition. Toutefois, pour répondre aux impératifs du moment, le Gouvernement s'est contenté de mettre l'accent sur des efforts administratifs visant à améliorer l'assiette existante, en se fixant une augmentation de la pression fiscale de 1% passant de 8.5 au cours de l'exercice écoulé à 9.5 ce qui devrait amener à des Recettes totales de l'ordre de 17.36 milliards de Gourdes contre 16.14 milliards en 2004-2005, soit une croissance de l'ordre de 7.56 %. Ces ressources sont réparties de la manière suivante : 11.93 milliards de Gourdes de Recettes Internes, 5.18 milliards de Recettes Douanières et 0.25 milliard d'Autres Ressources.

II.1.3- Les Recettes Internes

Les Recettes Internes sont perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI) et par l'Administration Générale des Douanes (AGD). Le montant total des recettes internes prévues s'élève à 11,93 milliards de gourdes dont 5.75 milliards de gourdes seront perçues par la DGI et 6.18 milliards de gourdes par l'AGD. Pour atteindre ces objectifs, les mesures administratives et fiscales suivantes ont été prises:

- Présentation d'un nouveau décret sur l'impôt sur le revenu permettant l'élargissement de l'assiette fiscale;
- Modification de la loi sur les accises sur les produits importés, les droits de timbre et de vignettes facilitant la lutte contre la contrebande au niveau de ces produits ;
- Modification du décret du 4 avril 1979 sur la circulation des véhicules favorisant la mise en place d'une base de données des propriétaires de véhicules ;
- Etablissement d'un fichier central des contribuables.

¹ N.B : Il est à noter qu'un montant de 20 millions d'Euros soit 1.008 milliards de gourdes est en négociation avec l'Union Européenne.

Recettes internes prévues par Champ de perception

	AGD	DGI	Total
TCA	4 095 580 004,21	1 427 180 000,00	5 522 760 004,21
DROITS D'ACCISE	1 605 477 765,60	270 420 000,00	1 875 897 765,60
TAXE SUR VEHICULE À MOTEUR	469 498 562,03	0,00	469 498 562,03
IMPOT SUR REVENU	0,00	2 974 990 000,00	2 974 990 000,00
RECETTES NON FISCALES	7 602 000,08	0,00	7 602 000,08
AUTRES	0,00	1 080 631 579,00	1 080 631 579,00
TOTAL	6 178 158 331,92	5 753 221 579,00	11 931 379 910,92

II.1.4- Les Recettes Douanières

Comparées à la prévision de l'exercice 2004-2005, les Recettes Douanières affichent une variation à la hausse de 13 %, passant de 4.57 milliards de gourdes à 5.18 milliards. Pour atteindre ces objectifs, des mesures administratives et légales ont été prises :

- Remise en marche des postes de contrôle douaniers existants
- Modification du code douanier de manière à faciliter le dédouanement des marchandises et renforcer les mécanismes de contrôle
- Extension et modernisation du Système Douanier Automatisé (SYDONIA).
- Aménagement des postes frontaliers de Malpasse et de Ouanaminthe.

Recettes douanières prévues par Champ de Taxation

IMPOTS SUR LE COMMERCE EXTERIEUR ET LES TRANSACTIONS INTERNATIONALES	5 185 040 088,33
DROITS D'IMPORTATION	2 680 597 104,83
AUTRES PERCEPTIONS A L'IMPORTATION	2 467 859 875,57
PENALITES, AMENDES ET FRAIS DE POURSUITE / IMPOTS SUR COMMERCE EXTERIEUR ET TRANSACTIONS INTERNATIONALES	36 583 107,93

II.1.5- Les Autres Recettes

Les Autres Recettes publiques s'élèvent à 0.25 milliards de Gourdes. Cette catégorie est composée en grande partie des dividendes provenant des entreprises publiques modernisées et des remboursements de prêts précédemment octroyés à certaines mairies.

II.1.6- L'Apport externe non affecté

Les apports externes consentis par la communauté internationale au bénéfice du pays, se chiffrent à 18.68 milliards de gourdes, dont seulement 3.44 milliards représentent un support au titre d'appui budgétaire. Par rapport aux décaissements de l'exercice 2004-2005 évalués à 4,130 millions de Gourdes, une diminution de 16.7 % a été constatée.

II.1.7-Le Financement Direct des projets

S'agissant du financement direct des programmes et projets, le Gouvernement a bénéficié à titre d'apport externe d'un financement de 15.23 milliards de gourdes pour l'exercice 2005-2006. De ce montant 5.76 milliards de gourdes sont accordées sous forme de Dons et la balance soit 9.47 milliards de gourdes sont à titre d'emprunts. Le tableau suivant donne une répartition par nature et agence de financement :

FINANCEMENT DES PROGRAMMES ET PROJETS		
Agence	Dons	Emprunts
	5 763 137 282	9 472 843 287
ACDI	603 500 000	
BID	665 151 765	9 400 943 287
Banque Mondiale	20 000 000	64 400 000
Taiwan	344 000 000	7 500 000
Union Européenne	3 567 720 000	
USAID	562 765 517	

II.2- Orientations des priorités de dépenses

Les priorités de dépenses définies par le gouvernement découlent des urgences préalablement identifiées dans la lettre de cadrage du Premier Ministre et s'articulent autour des points suivants :

- Travailler à l'établissement d'un climat de sécurité pour favoriser la relance de l'économie nationale et la réalisation d'élections générales ;
- Poursuivre les travaux d'infrastructure entamés au cours de l'exercice 2004-2005 dans le cadre du CCI ;
- Etendre le programme d'éducation de base vers les couches les plus défavorisées ;
- Améliorer l'accès de la population aux soins de santé et à l'eau potable
- Aider à la relance de la production agricole;
- Poursuivre les objectifs de Modernisation de la Gouvernance Économique et de la Gestion des Finances Publiques en particulier;
- Promouvoir la décentralisation et la déconcentration administratives.

II.3 - Enveloppe globale accordée à des Ministères

Pour y parvenir, une attention spéciale a été mise sur les institutions ci-après :

1- **Le Ministère de la justice et de la Sécurité Publique** qui doit travailler à l'établissement d'un climat de sécurité pour favoriser la relance de l'économie nationale et la réalisation d'élections générales a reçu une allocation budgétaire de 2,56 milliards de Gourdes pour l'exercice 2005-2006. Avec cette enveloppe, l'institution s'engage en priorité à renforcer la distribution de la Justice et la Sécurité Publique notamment par le biais de la réhabilitation et le réaménagement des tribunaux de manière à :

- Diminuer le taux de détention préventive prolongée ;
- Doter 95% des communes d'un commissariat fonctionnel, de manière à améliorer la couverture policière en faisant passer le ratio d'un policier pour 1337 habitants à un policier pour 1080 habitants. Ceci qui permettra, entre autres, de réduire le niveau de criminalité (meurtre, enlèvement, etc.);

2- **Le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications**, avec une enveloppe de 13.24 milliards de Gourdes, s'engage principalement à réhabiliter les infrastructures de base et renforcer les capacités d'intervention et de contrôle du Ministère notamment par :

- La construction et la réhabilitation d'environ 858 Kms de route;
- L'amélioration des capacités d'exécution et/ou de supervision des projets de construction d'infrastructures;
- L'amélioration et le renforcement de la couverture en eau potable;
- Le renforcement des structures du LNBTP en vue d'un traitement plus rapide et d'une conservation plus efficace des données pour la constitution d'une Banque de données fiables;
- La détermination des zones de protection de l'environnement;
- Le renforcement des capacités des organes de gestion et de sécurité maritime;

3- **Le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports**, dont l'enveloppe globale est estimée à 3,995 milliards de Gourdes, se propose d'améliorer le niveau d'éducation et de scolarité :

- o En étendant le programme d'éducation de base vers les couches les plus défavorisées;
- o En réalisant un programme de formation pour les inspecteurs dans le cadre du développement des instruments de régulation et de contrôle de qualité;
- o En travaillant à la mise en place du Nouveau Secondaire;
- o En réhabilitant des écoles et des centres éducatifs;

- 4- ***Le Ministère de la Santé Publique et de la Population*** devra travailler à l'amélioration de l'accès de la population aux soins de santé. Dans cette perspective, il a bénéficié d'une enveloppe de 1,27 milliards de Gourdes qui lui permettra en priorité de réhabiliter les infrastructures sanitaires de base par:
- o La réhabilitation et la construction d'hôpitaux et de centres de santé dont un centre spécialisé pour la prise en charge du cancer ;
 - o L'amélioration le ratio médecin/nombre d'habitants.
- 5- ***Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural***, dont l'enveloppe globale se chiffre à 1,23 milliards de Gourdes se donne comme objectif de réhabiliter les infrastructure agricoles et rurales et renforcer les capacités d'intervention du ministère dans le cadre d'une augmentation de la production agricole de manière à:
- o Contribuer à l'augmentation de la production des denrées agricoles ;
 - o Augmenter la production animale;
 - o Augmenter la production piscicole;
 - o Augmenter la superficie irriguée;
 - o Augmenter la couverture végétale ;
- 6- ***Le Ministère de l'Économie et des Finances*** a bénéficié, pour l'exercice 2005-2006, d'une enveloppe de 2,18 milliards de Gourdes. Avec ce montant, ce ministère compte poursuivre le programme de Modernisation de la Gouvernance Économique en renforçant le contrôle interne à travers la mise en place de l'Inspection Générale des Finances, des Corps des Comptables Publics et des Contrôleurs Financiers ainsi que la réouverture de l'École Nationale d'Administration Financière (ENAF). Ces actions doivent, entres autres, concourir à:
- o Renforcer la capacité du Ministère en matière de contrôle fiscal tant au niveau central qu'à l'échelle départementale;
 - o Augmenter les dispositifs permettant de renforcer la capacité d'analyse et de suivi de la conjoncture ;
 - o Renforcer les capacités du Ministère dans l'élaboration et l'exécution du budget
 - o Accompagner le Programme de Relance Economique

II.4- Les autres institutions

Les autres institutions, dont les enveloppes n'ont pas connu une variation substantielle, s'évertueront à fournir à la population les services de base relevant de leurs domaines de compétence. Une description de leurs objectifs pour l'exercice 2005-2006 se trouve dans les pages qui introduisent la ventilation des crédits qui leur sont octroyés. Toutefois, certaines actions importantes du Gouvernement méritent d'être signalées. On peut noter entre autres :

- o La réhabilitation du Ciné Théâtre Triomphe;

- o La construction d'un complexe administratif par département géographique (9 départements);
- o La mise en place d'un parc d'équipements pré désastre;
- o La réhabilitation d'un centre d'accueil pour les enfants des rues.

II.5- Les crédits budgétaires

Les crédits budgétaires 2005-2006 reflètent le contexte de l'évolution de la conjoncture nationale et aussi des dispositions de la communauté des bailleurs. Les dépenses en matière de renforcement des capacités institutionnelles sont importantes. L'ensemble des crédits de fonctionnement représente 54% et ceux des dépenses d'investissement 46% de la masse totale.

II.5.1- Répartition des crédits budgétaires par domaine d'intervention

Au titre des crédits alloués par domaine d'intervention, le secteur économique a bénéficié de 18 .23 milliards de gourdes soit 50% environ des crédits et le domaine socioculturel d'environ 18%. Le domaine politique détient une part d'environ 14 %. Il faut souligner que les autres interventions publiques disposent aussi d'environ 18% des ressources disponibles.

Répartition des crédits alloués par domaine d'intervention

Secteur	Fonctionnement	%	Investissement	%	Total	%
Economique	2 632 054 465	13.4%	15 602 256 626	92%	18 234 311 091	49,92%
Politique	5 342 202 194	27.2%	55 700 000	0,4%	4 975 319 727	13,62%
Social	4 706 792 891	24%	1 126 900 000	7%	6 256 275 358	17,13%
Culturel	357 530 940	1.8%	90 000 000	0,6%	447 530 940	1,23%
Autres	6 610 224 527	33.6%	0	---	6 610 224 527	18,10%
Total	19 648 805 017	54%	16 874 856 626	46%	36 523 661 643	100%

II.5.2- Les crédits de fonctionnement

Les crédits de fonctionnement pour l'exercice fiscal 2005-2006 sont évalués à 19.6 milliards de gourdes avec une plus grande proportion allant au secteur politique soit 5,34 milliards de gourdes, tandis que 4,71 milliards de gourdes ont été allouées au secteur social. Le secteur économique regroupant les institutions liées au secteur économique a profité d'un montant de 2,63 milliards de gourdes. Une part importante d'une valeur de 6,61 milliards de gourdes a été attribuée aux secteurs autres administrations pour des interventions publiques telles que les subventions aux pensionnaires, aux dépenses électorales et à l'Ed'H la production, l'acquisition d'énergie électrique. Cette distribution vise le raffermissement des activités de l'administration publique.

II.5.2.1-Répartition des crédits de fonctionnement de l'administration centrale par objet

Les crédits de fonctionnement de l'administration centrale se repartissent en 46% pour le service du personnel, 26% en termes de matériels, biens et services et 28% pour les quote-part, contribution et subvention.

Répartition des crédits par objet

Fonctionnement de l'Adm. Centrale	15 451 067 886	100%
Personnel	7 148 623 310	46%
Biens & Services	3 923 487 836	25%
Quotes -parts et subventions	4 378 956 740	28%

II.5.3- Les crédits d'investissement

Pour ce qui concerne les crédits d'investissement Public 2005-2006, ils gardent la finalité recherchée dans le Cadre de Coopération Intérimaire (CCI), qui consiste à diriger les actions vers les secteurs les plus défavorisés et qui sont susceptibles d'emplois rapides, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, la réhabilitation d'infrastructures économiques susceptibles de relancer l'activité. En même temps sont jetées les bases pour un développement durable, par l'amélioration des capacités des institutions à réaliser leur mission.

Le financement du **Programme d'Investissement Public (PIP) 2005-2006** s'élève à **16,874,856,626** gourdes dont **15,235,980,569** proviennent des fonds externes découlant des ressources bilatérales et multilatérales. La différence, soit **1,638,876,057** gourdes, provient du Trésor Public, des Fonds Propres des Collectivités Territoriales et autres Institutions Publiques. Ce qui fait une contribution de 90.3 % des partenaires internationaux et d'environ 10 % de ressources internes.

Ce programme comprend des sous-programmes et projets sectoriels entrant dans les axes d'orientation et de priorité définis par le gouvernement et figurant dans le Cadre de Coopération Intérimaire (CCI).

Le Programme d'Investissement Public 2005-2006 a retenu, conformément au Cadre de Coopération Intérimaire, les treize (13) Axes suivants :

- Economie,
- Eau, Assainissement
- Education / Jeunesse et Sport
- Energie,
- Justice et Sécurité
- Aménagement du Territoire / Dév. Local / Dév. Central
- Santé Nutrition
- Agriculture et Sécurité Alimentaire
- Aide humanitaire et réhabilitation Post désastres
- Protection et réhabilitation Environnement
- Infrastructures
- Politique
- Renforcement capacités institutionnelles.

Cependant, compte tenu de la nomenclature budgétaire, ces axes ont été regroupés en trois (3) grands secteurs institutionnels, à savoir : le secteur économique, le secteur Socioculturel et enfin le secteur Politique.

II.5.3.1- Profil des programmes d'investissement public en 2004/05 et 2005/06

Une comparaison entre les programmes d'Investissement Public élaborés en 2004-2005 et ceux arrêtés pour 2005-2006 montre que le secteur économique a toujours gardé une prépondérance marquée par rapport aux autres secteurs, en collectionnant la majorité des programmes et projets.

Le secteur socioculturel occupe la deuxième place quoique très loin du secteur économique, dans la mesure où il représente en 2006, 7.21% du montant total des dépenses d'investissement alors que l'offre correspondant pour l'exercice antérieur étant de 12.54% indique une baisse de plus 40% par rapport à l'année passée.

Le secteur politique rassemblant les Ministères de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, de la Justice et de la Sécurité Publique, celui des Haïtiens vivant à l'Etranger, le Parlement Haïtien, le Conseil Electoral, n'a eu droit en 2006 qu'à 1% tandis qu'en 2004-2005 cette représentait de 6.13%.

Rappelons toutefois, que certains des programmes et projets relatifs aux opérations électorales et à la réforme seront exécutés hors budget et seront pris en charge directement par la communauté internationale ou d'autres mécanismes d'exécution et d'évaluation.

Programmes d'Investissement Public 2004/05 et 2005/06

	2004/05	2005/06	Variation (%)
Secteur Economique	81,33%	92.46%	13,68%
Secteur Socioculturel	12,54%	7.21%	-42,49%
Secteur Politique	6,13%	0.33 %	-94,62%
Total	100%	100%	----

II.5.3.2- Les contours du programme d'investissement public 2005/06

II.5.3.2.1- Secteur Economique

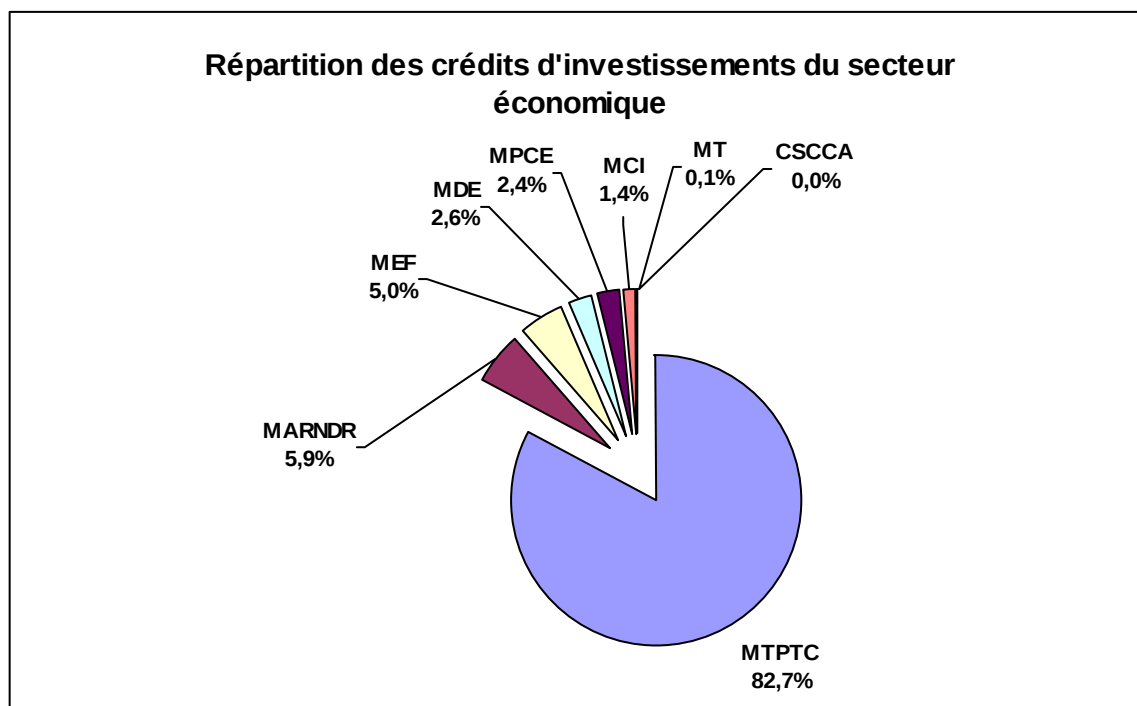
Le secteur économique occupe une portion importante dans l'exécution du programme d'investissement 2005/06, il a bénéficié d'un montant de **15 602 256 626 gourdes** dont **14 364 880 569 gourdes** en provenance de fonds externes et de **1 237 376 057 gourdes** de ressources internes. Ces fonds seront principalement affectés à l'amélioration des infrastructures de transports. Ainsi, à partir des actions de construction et de réhabilitation de routes primaires, secondaires et tertiaires, le gouvernement souhaite poursuivre l'un de ses axes prioritaires. Il est conscient du rôle important que ces actions peuvent jouer dans le désenclavement des zones et aussi des impacts qu'elles sont susceptibles d'avoir sur la production des régions éloignées et sur la dynamisation des espaces reculés. Cette démarche du gouvernement se situe tout autant dans le cadre d'activités fortement orientées vers la réduction de la pauvreté et la création d'emplois.

Ainsi, le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications bénéficie d'une enveloppe de 12,901,363,386 gourdes, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, d'un crédit de 913,163,240.00 gourdes, le Ministère de l'Economie et des Finances de 778,400,000 gourdes, le Ministère de l'Environnement reçoit un montant de 411,000,000.00 gourdes. Le Ministère de la Planification et Coopération Externe bénéficie de 366,750,000.00 gourdes, le Ministère du Commerce et de l'Industrie d'un crédit de 216,580,000.00, le Ministère du Tourisme de 10,000,000 gourdes et enfin la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif de 5,000,000 gourdes.

Dans ce secteur Sept (7) Ministères par ordre de priorité y contribuent pour répondre aux objectifs préalablement arrêtés. La répartition des ressources s'est faite comme suit.

Répartition des Crédits par Institution

SECTEUR ECONOMIQUE	POURCENTAGE (%)
Travaux Publics, Transports et Communications	82,7
Agricultures, Ressources Naturelles et Dével. Rural	5,9
Economie et Finances	5,0
Environnement	2,6
Planification et Coopération Externe	2,4
Commerce, Industrie	1,4
Tourisme	0,1
Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif	0,0
TOTAL	100%



En ce sens, le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications aura un rôle fondamental à jouer dans la mise en œuvre du programme d'actions envisagées par la construction, la réfection, la réhabilitation de nombreuses routes et ponts à travers le territoire. La réalisation de travaux de drainage est aussi envisagée pour certains points comme les Gonaïves le wharf de Jérémie. Des études et supervisions sont arrêtées pour la période. Des programmes d'urgences en matière d'infrastructures de transport comme celui de la signalisation verticale, du contrôle des poids des véhicules. Le Service National d'Eau Potable (SNEP), la Centrale Autonome Métropolitaine (CAMEP), accentueront les activités d'affermissement des réseaux d'eau potable. L'Electricité d'Haïti (EDH), cheminera vers la construction de microcentrales pour la production d'énergie électrique. Le Service Maritime et de Navigation d'Haïti (SEMANAH) poursuivra sa politique d'amélioration de la signalisation maritime.

Le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural accentuera son programme d'intensification de la production agricole à travers la réhabilitation, l'entretien et la revitalisation des périmètres irrigués, l'acquisition et la distribution et la mise en terre de plantules, et aussi par un appui à la fruticulture. L'amélioration des infrastructures agricoles telles que, la construction de glacières, de citernes familiales et collectives est envisagée. La campagne de vaccination des poulets, le contrôle biologique de la cochenille, rose de l'Hibiscus, la protection des berges représentent aussi des points forts du programme. De plus, la production végétale visant la revalorisation des produits agricoles d'exportation tels le café sera recherchée avec le concours du STABEX, de même que le renforcement des mécanismes de coordination des interventions liées à la sécurité alimentaire.

Le Ministère de l'Economie et des Finances poursuivra sa politique de renforcement de ses capacités institutionnelles pour une meilleure gouvernance économique. La réforme du système fiscal constituera un point important de son programme. De plus, dans le cadre du programme de relance économique des actions sont prévues pour appuyer les activités économiques des petits entrepreneurs. Le renforcement de l'information, de la capacité de collecte et d'analyse de statistiques sera également poursuivi.

En ce qui concerne le Ministère de l'environnement, la gestion des ressources naturelles/ biodiversité, la protection, la réhabilitation de l'environnement, la prévention des désastres seront les pivots clés de son programme d'actions en 2005/06.

Dans l'exécution de ce programme, le Ministère de la Planification et de la Coopération externe aura à sa charge la gestion de bon nombre de sous-programmes transversaux qui seront particulièrement orientés vers le renforcement des capacités institutionnelles des unités sectorielles de planification et des programmes de recherches et de renforcement des structures internes du ministère en vue de l'amélioration de la productivité et de la capacité de l'institution à répondre à sa mission. Il s'agit notamment du renforcement de la Direction de programmation économique et sociale, de l'Unité de Coordination des Activités des ONGs, de la Direction de la coopération Externe, de la Direction d'évaluation de contrôle, de l'Unité de promotion de projets. De plus, les directions départementales du ministère qui sont appelées à jouer un rôle important dans l'opérationnalisation de la planification du développement local bénéficieront d'appuis appropriés.

L'élaboration du document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) représente une démarche capitale à entreprendre en vue de la poursuite des objectifs de développement économique et social pour l'amélioration des conditions de vie de la population. Aussi sa réalisation constituera t-elle l'une des principales activités pendant l'exercice à coté des travaux de renforcement du système national de planification et des travaux de prévisions et de planification globale, d'aménagement du territoire, de développement local et régional.

En ce qui concerne le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, le financement disponible sera principalement utilisé pour le renforcement de ses capacités institutionnelles. Il est aussi envisagé des activités d'appui à certains secteurs tels que, celui des entreprises d'exportations.

D'une manière générale, durant l'exercice fiscal 2005/06 toutes les institutions sont concernées par des activités de renforcement de leurs capacités institutionnelles.

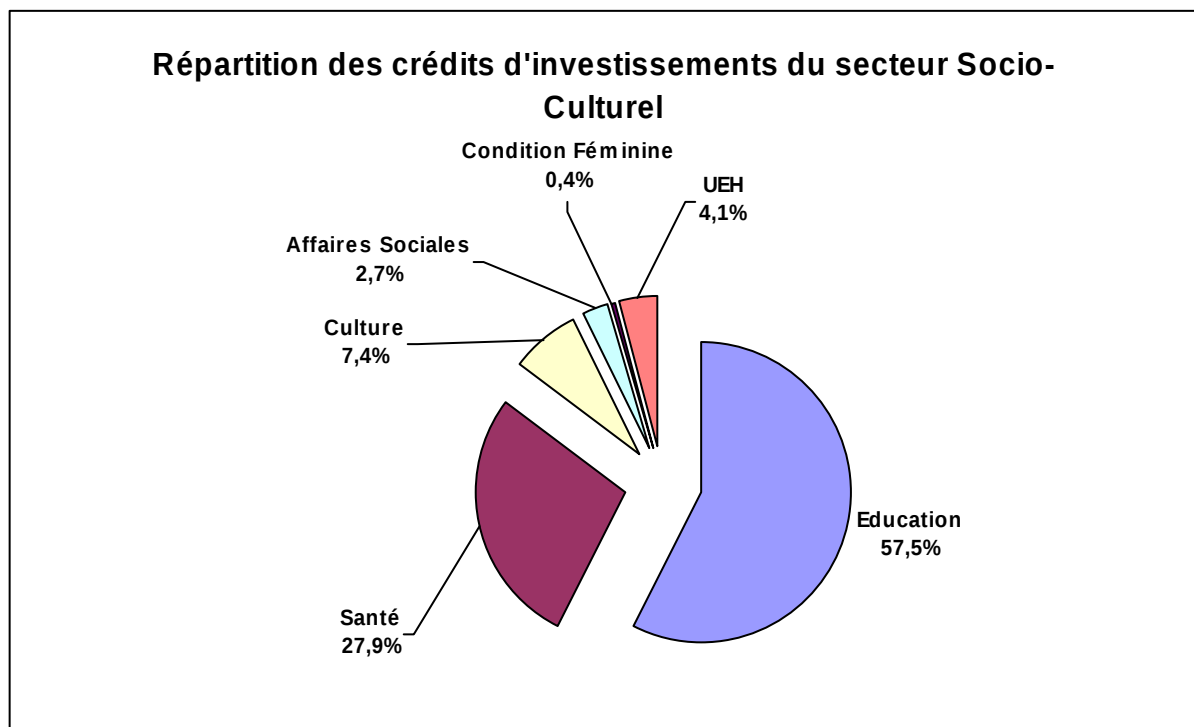
II.5.3.2.2- secteur socio-culturel

Le secteur socioculturel regroupe en fait cinq (6) institutions intéressées dans le développement du capital humain particulièrement, et qui constituent des structures charnières en vue de l'amélioration des conditions de vie comme, l'éducation et des conditions de santé. Dans ce secteur pour lequel des prévisions de dépenses s'élèvent à **1, 216, 900,000.00 gourdes**, nous retrouvons, l'Education en tête avec **700,000,000.00 gourdes** d'investissement, suivi de la Santé avec un crédit de **339,400,000.00 gourdes**, de la Culture en détenant **90,000,000.00 Gourdes**, des Affaires Sociales avec **32,500,000.00 gourdes**, la Condition Féminine a bénéficié de **5,000,000.00 gourdes** et enfin l'Université d'Etat d'Haïti de **50,000,000.00 gourdes**.

La répartition des ressources pour la réalisation des investissements dans le secteur socioculturel se partage dans les proportions suivantes :

Répartition des Crédits

SECTEUR SOCIO-CULTUREL	POURCENTAGE (%)
Education	57,5
Santé	27,9
Culture	7,4
Affaires Sociales	2,7
Condition Féminine	0,4
Université d'Etat d'Haïti	4,1
Total	100%



Plus spécifiquement, dans le domaine de la Santé, l’emphase sera mise sur le renforcement des capacités d’infrastructures sanitaires, la réhabilitation d’hôpitaux et de centres de santé, la construction de systèmes d’eau potable en milieu rural et enfin sur le renforcement des programmes de santé publique.

Dans le domaine de l’Education, les activités seront tournées vers la réfection de plusieurs écoles, la réhabilitation de centres de formation professionnelle, le renforcement de l’éducation de base. Des appuis sont aussi envisagés pour les associations sportives.

Les Ministères de la Culture, des Affaires Sociales et de la Condition Féminine, assureront la mise à exécution de plusieurs programmes de renforcement institutionnel incluant, entre autres, les droits des femmes, l’allègement des conditions des femmes, la protection sociale, le développement et l’enrichissement du patrimoine.

II.5.3.2.3- Secteur Politique

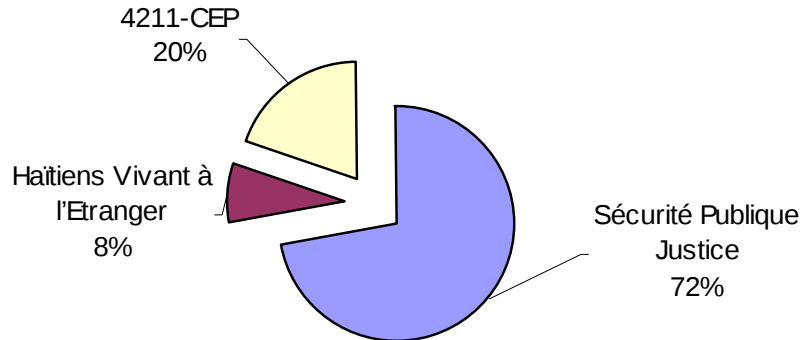
Le Secteur Politique embrasse les activités des Ministères des Haïtiens Vivant à l’Etranger, de la Justice et de la Sécurité Publique et du Conseil Electoral Provisoire. Ainsi, **55, 700,000.00 gourdes** leur sont accordées, avec une proportion de 71,8 % pour la sécurité publique et la justice, 8,1 % pour les Haïtiens Vivant à l’Etranger et 20,1% pour le CEP.

Le Ministère de la Justice outre qu’il veillera à son renforcement institutionnel et à la rénovation de la législation haïtienne, entreprendra la réhabilitation de centres de détention et de tribunaux. Pour ce qui est du Ministère des Haïtiens Vivant à l’Etranger, il s’agira du renforcement de la présence nationale auprès des communautés à l’étranger dans la perspective de leur implication dans les projets visant leur région d’origine. Il s’agit aussi de la mise en place de Diaspotour et de la promotion du label Haïti.

Répartition des crédits d'investissement

SECTEUR POLITIQUE	POURCENTAGE
Sécurité Publique Justice	71,8%
Hàïtiens Vivant à l'Etranger	8,1%
Conseil Electoral Provisoire	20,1%
	100,0%

Répartition des crédits d'investissement du Secteur Politique



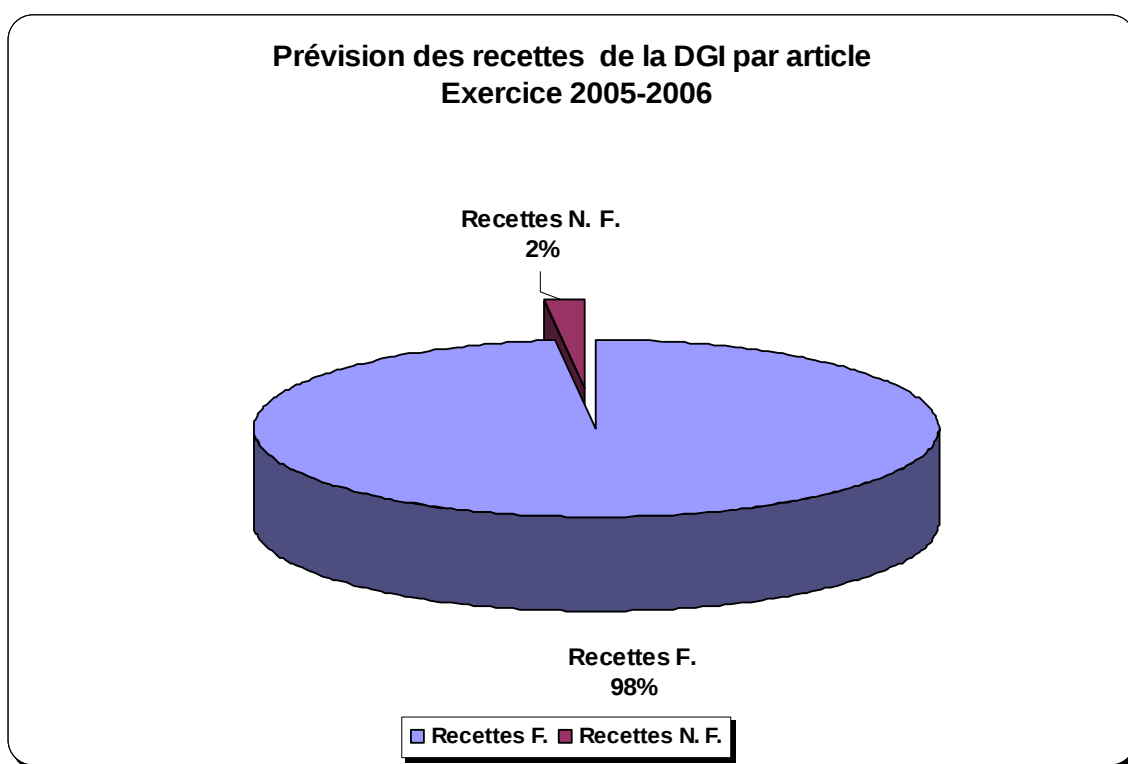


PRÉSENTATION GENERALE DES RESSOURCES BUDGETAIRES

Les ressources domestiques sont perçues par deux institutions : la Direction Générale des Impôts (DGI) et l'Administration Générale des Douanes (AGD).

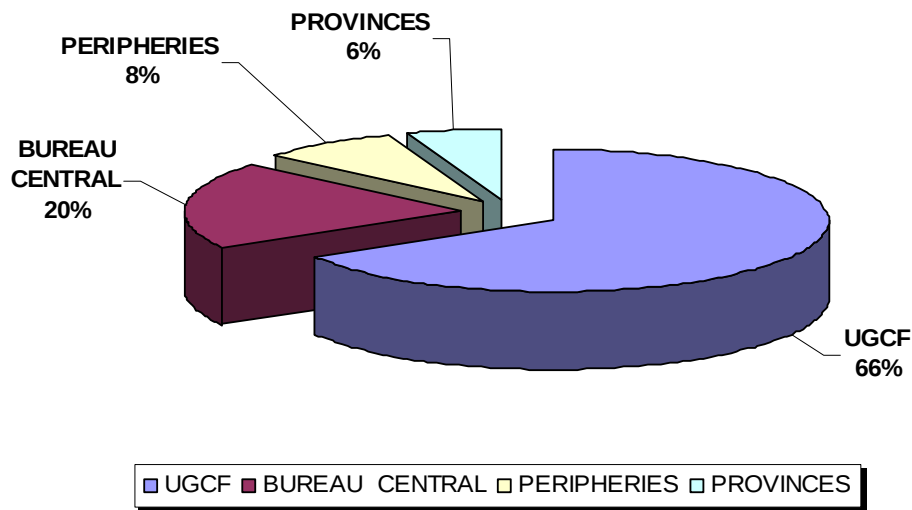
La perception des recettes internes par la Direction Générale des Impôts (DGI) s'établit à travers les points suivants : le Bureau Central, les Périphéries, l'Unité de Gestion et de Contrôle Fiscal (UGCF) et les provinces.

La DGI, pour l'exercice 2005-2006, compte par son fonctionnement permettre à l'État de recueillir des ressources de l'ordre de 5,753.22 millions de gourdes. Les recettes sont prévues par article et sont réparties en recettes fiscales (98.2%) et en recettes non fiscales (1.8%).



La prévision par points de perception montre que, par ordre d'importance, l'UGCF représente 66.6%, le Bureau Central 19.8%, les Périphéries 8.1% et les provinces 5.6%.

**Prévision des recettes de la DGI, par des points de perceptions
Exercice 2005-2006**



De plus, la structure des points de perception par article reste globalement inchangée par rapport à la ventilation globale.

L'Administration Générale des Douanes (AGD), suivant les prévisions pour l'exercice 2005-2006, percevra 11,363.2 millions de gourdes. Les recettes fiscales et les recettes non fiscales représentent respectivement 99.93% et 0.07% des recettes de l'AGD. Des recettes fiscales, on trouve les recettes douanières de l'ordre de 5,185.04 millions de gourdes qui représentent 45.66% des recettes fiscales et 45.63% de l'ensemble des recettes de l'AGD.

VOIES ET MOYENS DU BUDGET GENERAL
CLASSEES PAR NATURE
(En Gourdes)
Exercice 2005-2006

TOTAL DES VOIES & MOYENS

36 523 661 642,63

RESSOURCES

25 252 318 355,63

RECETTES COURANTES

17 302 419 999,25

Recettes fiscales 17 002 627 999

Recettes non fiscales 299 792 000

AUTRES RESSOURCES

7 949 898 356,38

Recettes en capital 40 000 000

Remb. Prêts et avances 19 618 257

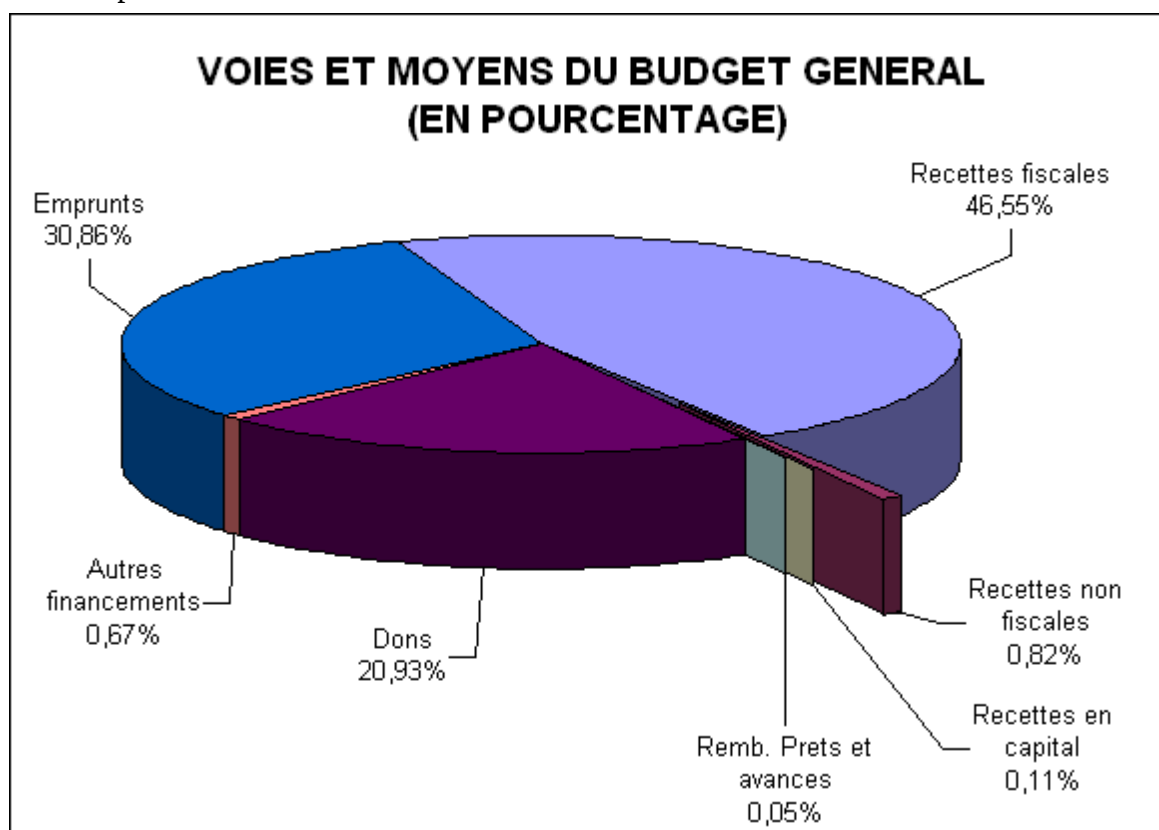
Dons 7 645 280 099

Autres financements 245 000 000

FINANCEMENT

11 271 343 287,00

Emprunts 11 271 343 287



RESUME DES PREVISIONS DE RECETTES COURANTES

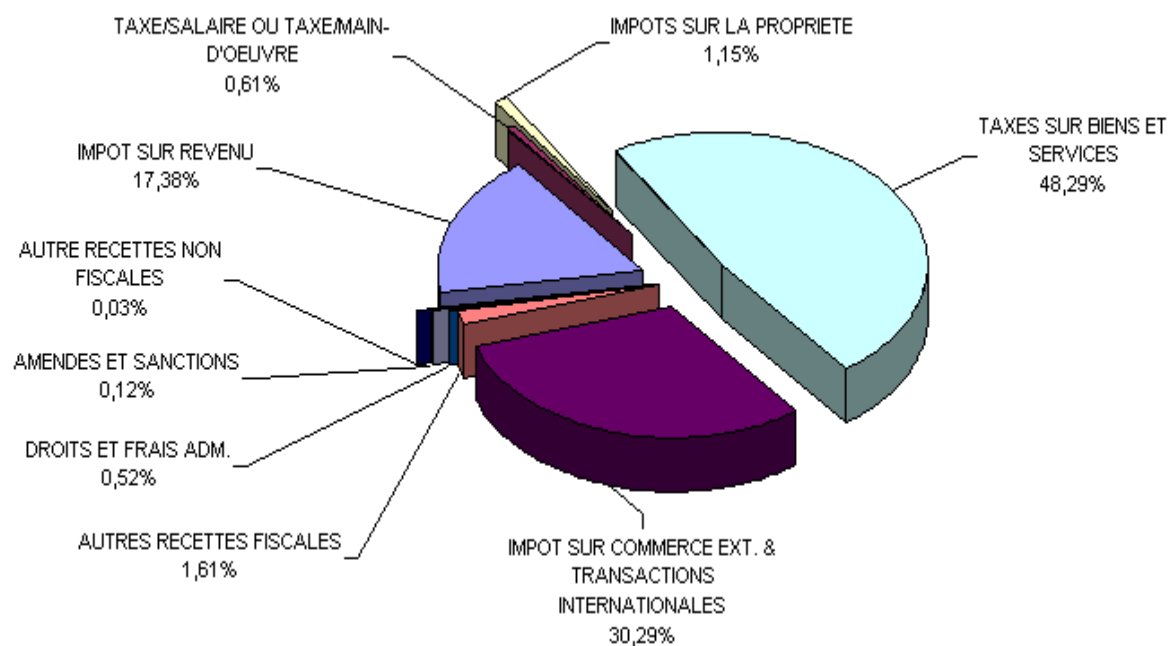
Par champs de taxation

Exercice 2005-2006

(En Gourdes)

PARAGRAPHE	MONTANT	POURCENTAGE
IMPOT SUR REVENU	2 974 990 000	17,38
TAXE/SALAIRE OU TAXE/MAIN-D'OEUVRE	103 890 000	0,61
IMPOTS SUR LA PROPRIETE	197 570 000	1,15
TAXES SUR BIENS ET SERVICES	8 264 716 332	48,29
IMPOT SUR COMMERCE EXT. & TRANSACTIONS INTERNATIONALES	5 185 040 088	30,29
AUTRES RECETTES FISCALES	276 421 579	1,61
DROITS ET FRAIS ADM.	89 202 000	0,52
AMENDES ET SANCTIONS	20 060 000	0,12
AUTRE RECETTES NON FISCALES	4 530 000	0,03
TOTAL	17 116 419 999	100,00

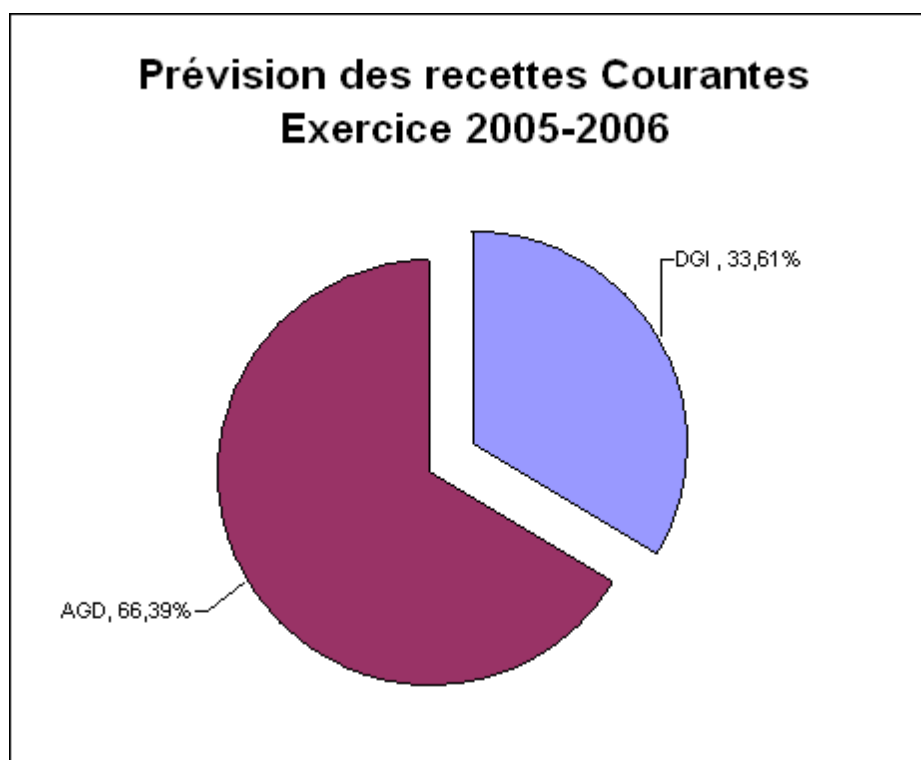
PREVISION DE RECETTES COURANTES
Exercice 2005-2006



RESUME DES PREVISIONS DE RECETTES COURANTES

Par Institution de perception
Exercice 2005-2006
(En gourdes)

<u>DGI</u>	5 753 221 579
TCA	1 427 180 000
IMPOT SUR REVENU	2 974 990 000
ACCISE	270 420 000
AUTRES	1 080 631 579
SUB/TOTAL1	5 753 221 579
<u>AGD</u>	11 363 198 420
TCA	4 095 580 004
DROITS D'ACCISE	1 605 477 766
TAXE SUR VEHICULE A MOTEUR	469 498 562
IMPOT / COMMERCE EXTERIEUR ET TRANSACTIONS INTERNATIONALES	5 185 040 088
RECETTES NON FISCALES	7 602 000
SUB/TOTAL2	11 363 198 420
TOTAL	17 116 419 999



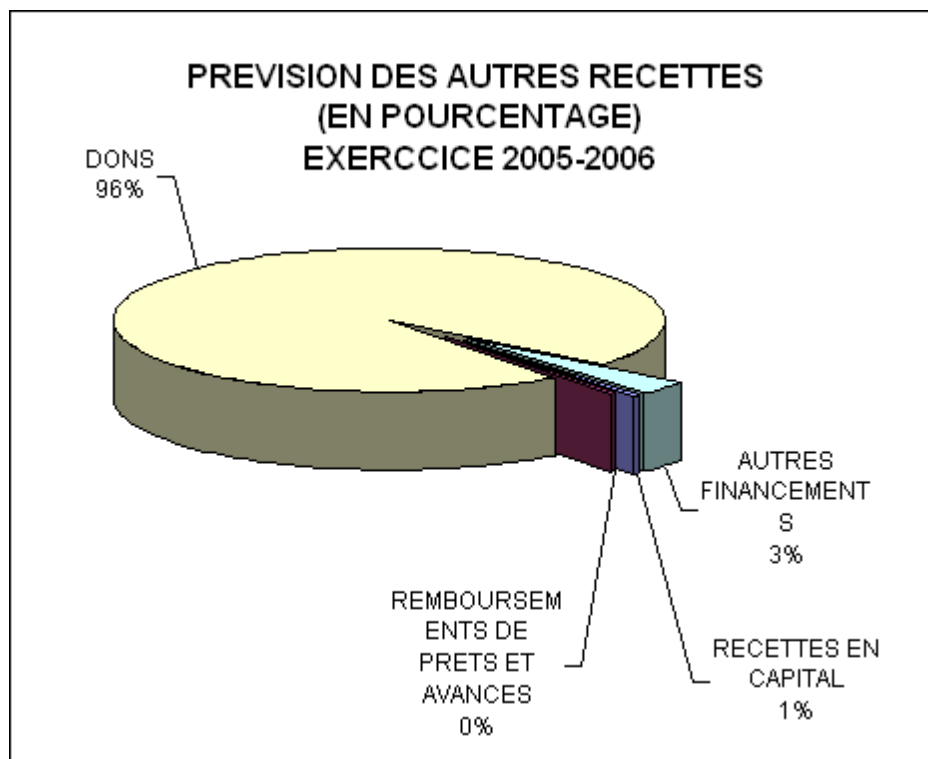
RESUME DES PREVISIONS DES AUTRES RECETTES

Exercice 2005-2006

(En gourdes)

	40 000
RECETTES EN CAPITAL	000,00
	19 618
REMBOURSEMENTS DE PRETS ET AVANCES	257,38
	7 645 280
DONS	099,00
	245 000
AUTRES FINANCEMENTS	000,00

TOTAL	7 949 898 356
--------------	----------------------



DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
PREVISIONS DES RECETTES INTERNES
Ex 05 / 06 (en millions de gdes)

REPUBLIQUE D'HAITI

Code	TAXES	Prev 05-06
	TOTAL RECETTES FISCALES	5647,03
10	IMPOT SUR LE REVENU	2 974,99
100	Impôt sur le Revenu Des Sociétés :	1184,00
1000	Impôt Base Forfaitaire	569,83
1001	Impôt base bénéfice réel	614,17
101	Impôt sur le Revenu Individuel :	1790,99
1010	Impôt sur Salaires	865,66
1011	Impôt sur Boni/Etrennes.....	72,61
1012	Impôt sur commissions et Courtages	3,92
1013	Impôt sur Intérêts et Gain de Change	6,98
1014	Impôt sur Revenus distribués et dividendes	10,51
1015	Impôt sur Plus Values Mob. Et Immob.	47,21
1016	I/R Industriel et Commercial	3,84
1017	Impôt sur revenu des professions non Commerciales	30,34
1019	Impôt sur Revenu Base déclaration définitive	162,53
*	Impôt sur Transfert de Fonds Cie Etrangère	1,54
*	Autres Impôt sur Revenu (Source :UGCF)	585,86
	Autres I/R non mentionnés	0,00
109	Pénalités Amendes et Frais de Poursuites sur I/R	
11	TAXE SUR SALAIRE OU TAXE SUR MAIN D'OEUVRE	103,89
110	Taxe sur masse salariale (TMS)	101,83
119	Penal.Amendes et Frs de Poursuite / TMS	2,06
12	IMPOT SUR LA PROPRIETE	197,56
120	Propriétés Immobilières :	9,14
1200	Taxe additionnelle CFPB	9,14
121	Droits de Successions et Donation :	16,96
1210	Droit proportionnel d'Enregistrement	14,92
1211	Taxe Suppl. sur Dts Prop. D'Enregistrement	0,14
1212	Taxe Suppl. sur Succession	1,06
1213	Dts de Transcrip. De Dts Immobiliers	0,85
122	Droits sur Transactions Immob. Et Mobil.:	152,03
1220	Dts Prop. D'enregistrement	147,21
1221	Taxe suppl./Dts Prop. D'enregistrement	4,38
1222	Dts de Transcrip. De Dts Immobiliers	0,44
123	Dts/ Autres actes Relatifs à la Propriété	0,56
1230	Dts Prop. D'enregistrement	0,10
1231	Taxe suppl./Dts Prop. D'enregistrement	0,05
1232	Dts de Transcrip. De Dts Immobiliers	0,41

Code TAXES		Prev 05-06
124	Divers Impôts sur la Propriété :	18,67
1240	Taxe sur transmission de titre et taxe sur actions	5,37
1241	Divers I/Propriété non ventilés ailleurs	
*	Fermage	13,30
125	Dts d'hypothèque	0,07
129	Penal.Amendes et frs de Poursuite / I / Propriete	0,13
13	TAXE SUR BIENS ET SERVICES	2 094,16
130	Taxe sur Chiffre d'affaires (TCA)	1 427,18
1301	TCA Intérieur	1427,18
131	DROITS D'ACCISES	270,42
1310	Dts d'accise ordinaire sur Boissons Alcoolisés et non Alc. :	53,79
13100	Alcool Jus de canne	1,69
13101	Boissons Gazeuses	0,32
13102	Boissons Maltées	4,40
13103	Boissons Spiritueuses	0,00
13104	Boissons Vineuses	0,00
13105	Autres Boissons non Gaz.(à base de lait Frts Lég.)	0,00
*	Boissons Alcoolisées	47,38
1311	Dts d'acc. Ord. Sur Produits alimentaires:	7,55
13110	Sucre	6,28
13111	Farine fabriquée	1,27
1312	Dts d'acc. Ordinaire sur Alumettes et Cigarettes :	143,99
13120	Allumettes	43,99
13121	Cigarettes	100,00
1316	Droits d'accise Complémentaire :	65,09
13160	Bière	25,14
13161	Stout Boissons maltées	5,53
13162	Cigarettes	18,77
*	Autres Accises	15,65
132	TAXE SUR SERVICES DETERMINES	20,21
1320	Taxe sur les Services d'assuranes :	19,70
13200	Prime d'Assurance	7,41
13201	DS / Police Assurance Véhicules	10,18
13202	CLE / Assurances	2,11
1321	Taxes sur Ventes de carnet de Borlette	0,51
133	TAXE SUR UTILISATION DES BIENS MOB. ET IMMOB.	272,05
1330	Contribution Patentes et licences :	99,58
13300	Patente (Partie restante)	1,26
13301	Licence des Etrangers	37,40
13302	Licence Matière inflammable	1,03
13303	Licence d'exploitation	44,36
13304	Licence Radio et Télévision	15,53

Code	TAXES	Prev 05-06	Code
1331	TAXE SUR LES VEHICULES A MOTEUR	168,42	1331
13310	1ere Imm. Vehicules	4,85	13310
13311	2e Imm. Véhicules (Vignettes et Plaques)	158,84	13311
13312	Taxe sur Inspection Véhicules	4,73	13312
13313	Taxes add./ Vehicules DGI	0,00	13313
1332	Autres Taxes/ Utilisation des Biens. Mob. Et Immob.:	4,05	1332
13320	Licence Arme à feu	4,05	13320
13321	Droit de Péage	0,00	13321
134	DIVERSES TAXES SUR BIENS ET SERVICES:	103,97	134
1340	Taxe d'irrigation	0,39	1340
1341	Taxe sur Tickets de Voyage	100,86	1341
1342	Taxe d'exploitation de Carrières	0,64	1342
1343	Ventes de plaque d'Immatr. Véhicules sans moteur	0,95	1343
*	Divers / Biens et services	1,13	*
139	Penal. Amendes et Frs de P / Taxes / Biens et Services	0,33	139
15	AUTRES RECETTES FISCALES	252,96	15
150	IMPOT DE CAPITATION :	90,09	150
1500	Carte d'identité fiscale	89,70	1500
1501	Carte d'identité Professionnelle	0,39	1501
151	DROITS DE TIMBRES	125,45	151
1510	Dts de Timbre Fixe :	32,57	1510
15100	Droits de Fonctionnement	0,57	15100
15101	Droits de non Fonctionnement	0,21	15101
15102	Autres droits de timbre fixe	31,79	15102
1511	Droits de timbre proportionnel :	91,62	1511
15110	Dts de timbre sur capital Social	0,09	15110
15111	Autres droits de Timbre proportionnel	91,53	15111
1512	Droits de timbres speciaux	1,26	1512
152	Droits Fixe d'enregistrement :	0,79	152
1520	Sur Actes civils	0,00	1520
1521	Sur Actes judiciaires et extrajudiciaires	0,53	1521
1522	Taxe suppl./Dts fixes d'enregistrement	0,26	1522
153	DIVERSES AUTRES RECETTES FISCALES	35,99	153
1530	Taxe sur Appels Téléphoniques	21,09	1530
1531	Ds / Bordereaux administratifs	4,40	1531
1532	Carte d'immatriculation fiscale	10,50	1532
159	Penal.Amen.Frs.de P / Autres Rec. fiscales	0,64	159
	Autres recettes diverses	23,46	

Code	TAXES	Prev 05-06
	RECETTES NON FISCALES	106,19
21	DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	81,60
210	DROITS ADMINISTRATIFS	70,27
2100	Passeport	52,55
2101	Permis de Conduire	15,29
2102	Bonne Vie et Moeurs	2,37
2103	Quitus	0,06
2109	Autres droits admin.non ventilés ailleurs	0,00
211	FRAIS ADMINISTRATIFS	11,33
2110	Frais de Justice	0,14
2111	Marque de fabrique	1,14
2112	Etat Civil	0,12
2113	Fonds de soutien Aux Examens	1,12
2114	Permis de Séjour des Etrangers	
2115	C.D.C	3,17
2116	Vente de Formulaires Administratifs	0,15
2117	Légalisation	0,56
2118	Immigration et Emmigration	4,93
2119	Autres Frais Administratifs non ventilés Ailleurs	
22	AMENDES ET SANCTIONS	20,06
220	Amendes Correctionnelles	7,93
221	Contravention Véhicule	1,33
222	Amende Simple Police	0,41
229	Autres Amendes	10,39
23	Autres Recettes Non Fiscales	4,53
230	Frais de Recouvrement et de Perception	0,00
231	Produits Divers	4,53

	Recettes Globales	5753,22
	Recettes Fiscales	5647,03
	Recettes Non Fiscales	106,19

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
PREVISIONS DES RECETTES INTERNES
Ex 05 / 06 (en millions de gdes)
UGCF

Code	TAXES	Prev 05-06
	TOTAL RECETTES FISCALES	3817,31
10	IMPOT SUR LE REVENU	2 138,80
100	Impôt sur le Revenu Des Sociétés :	769,60
1000	Impôt Base Forfaitaire	370,39
1001	Impôt base bénéfice réel	399,21
101	Impôt sur le Revenu Individuel :	1369,20
1010	Impôt sur Salaires	562,68
1011	Impôt sur Boni/Etrennes.....	47,19
1012	Impôt sur commissions et Courtages	2,55
1013	Impôt sur Intérêts et Gain de Change	4,54
1014	Impôt sur Revenus distribués et dividendes	6,83
1015	Impôt sur Plus Values Mob. Et Immob.	30,69
1016	I/R Industriel et Commercial	2,49
1017	Impôt sur revenu des professions non Commerciales	19,72
1019	Impôt sur Revenu Base déclaration définitive	105,65
*	Impôt sur Transfert de Fonds Cie Etrangère	1,00
*	Autres Impôt sur Revenu (Source :UGCF)	585,86
	Autres I/R non mentionnés	0,00
109	Pénalités Amendes et Frais de Poursuites sur I/R	
11	TAXE SUR SALAIRE OU TAXE SUR MAIN D'OEUVRE	67,53
110	Taxe sur masse salariale (TMS)	66,19
	Penal.Amendes et Frs de Poursuite / TMS	1,34
12	IMPOT SUR LA PROPRIETE	128,42
120	Propriétés Immobilières :	5,94
1200	Taxe additionnelle CFPB	5,94
121	Droits de Successions et Donation :	11,03
1210	Droit proportionnel d'Enregistrement	9,69
1211	Taxe Suppl. sur Dts Prop. D'Enregistrement	0,09
1212	Taxe Suppl. sur Succession	0,69
1213	Dts de Transcrip. De Dts Immobiliers	0,55
122	Droits sur Transactions Immob. Et Mobil.:	98,82
1220	Dts Prop. D'enregistrement	95,69
1221	Taxe suppl./Dts Prop. D'enregistrement	2,84
1222	Dts de Transcrip. De Dts Immobiliers	0,29
123	Dts/ Autres actes Relatifs à la Propriété	0,36
1230	Dts Prop. D'enregistrement	0,06
1231	Taxe suppl./Dts Prop. D'enregistrement	0,04
1232	Dts de Transcrip. De Dts Immobiliers	0,27

Code	TAXES	Prev 05-06
124	Divers Impôts sur la Propriété :	12,14
1240	Taxe sur transmission de titre et taxe sur actions	3,49
1241	Divers I/Propriété non ventilés ailleurs	0
*	Fermeage	8,65
125	Dts d'hypothèque	0,05
129	Penal.Amendes et frs de Poursuite / I / Propriete	0,08
13	TAXE SUR BIENS ET SERVICES	1 361,20
130	Taxe sur Chiffre d'affaires (TCA)	927,67
1301	TCA Intérieur	927,667
131	DROITS D'ACCISES	175,77
1310	Dts d'accise ordinaire sur Boissons Alcoolisés et non Alc. :	34,96
13100	Alcool Jus de canne	1,10
13101	Boissons Gazeuses	0,21
13102	Boissons Maltées	2,86
13103	Boissons Spiritueuses	0,00
13104	Boissons Vineuses	0,00
13105	Autres Boissons non Gaz.(à base de lait Frts Lég.)	0,00
*	Boissons Alcoolisées	30,80
1311	Dts d'acc. Ord. Sur Produits alimentaires:	4,91
13110	Sucre	4,08
13111	Farine fabriquée	0,83
1312	Dts d'acc. Ordinaire sur Alumettes et Cigarettes :	93,59
13120	Allumettes	28,59
13121	Cigarettes	65,00
1316	Droits d'accise Complémentaire :	42,31
13160	Bière	16,34
13161	Stout Boissons maltées	3,59
13162	Cigarettes	12,20
*	Autres Accises	10,17
132	TAXE SUR SERVICES DETERMINES	13,14
1320	Taxe sur les Services d'assuranes :	12,81
13200	Prime d'Assurance	4,82
13201	DS / Police Assurance Véhicules	6,62
13202	CLE / Assurances	1,37
1321	Taxes sur Ventes de carnet de Borlette	0,33
133	TAXE SUR UTILISATION DES BIENS MOB. ET IMMOB.	176,83
1330	Contribution Patentes et licences :	64,73
13300	Patente (Partie restante)	0,82
13301	Licence des Etrangers	24,31
13302	Licence Matière inflammable	0,67
13303	Licence d'exploitation	28,83
13304	Licence Radio et Télévision	10,09

Code	TAXES	Prev 05-06
1331	TAXE SUR LES VEHICULES A MOTEUR	109,47
13310	1ere Imm. Vehicules	3,15
13311	Autres recettes diverses (Vehicules et Plaques)	15,25 103,25
13312	Taxe sur Inspection Vehicules	3,07
13313	Taxes add./ Vehicules DGI	0,00
1332	Autres Taxes/ Utilisation des Biens. Mob. Et Immob.:	2,63
13320	Licence Arme à feu	2,63
13321	Droit de Péage	0,00
134	DIVERSES TAXES SUR BIENS ET SERVICES:	67,58
1340	Taxe d'irrigation	0,25
1341	Taxe sur Tickets de Voyage	65,56
1342	Taxe d'exploitation de Carrières	0,42
1343	Ventes de plaque d'Immatr. Véhicules sans moteur	0,62
*	Divers / Biens et services	0,73
139	Penal. Amendes et Frs de P / Taxes / Biens et Services	0,21
15	AUTRES RECETTES FISCALES	106,12
150	IMPOT DE CAPITATION :	0,25
1500	Carte d'identité fiscale	
1501	Carte d'identité Professionnelle	0,25
151	DROITS DE TIMBRES	81,54
1510	Dts de Timbre Fixe :	21,17
15100	Droits de Fonctionnement	0,37
15101	Droits de non Fonctionnement	0,14
15102	Autres droits de timbre fixe	20,66
1511	Droits de timbre proportionnel :	59,55
15110	Dts de timbre sur capital Social	0,06
15111	Autres droits de Timbre proportionnel	59,49
1512	Droits de timbres speciaux	0,82
152	Droits Fixe d'enregistrement :	0,51
1520	Sur Actes civils	0,00
1521	Sur Actes judiciaires et extrajudiciaires	0,34
1522	Taxe suppl./Dts fixes d'enregistrement	0,17
153	DIVERSES AUTRES RECETTES FISCALES	23,39
1530	Taxe sur Appels Téléphoniques	13,71
1531	Ds / Bordereaux administratifs	2,86
1532	Carte d'immatriculation fiscale	6,83
159	Penal.Amen.Frs.de P / Autres Rec. fiscales	0,42

Code	TAXES	Prev 05-06
	RECETTES NON FISCALES	13,80
21	DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	10,61
210	DROITS ADMINISTRATIFS	9,14
2100	Passeport	6,8315
2101	Permis de Conduire	1,99
2102	Bonne Vie et Moeurs	0,31
2103	Quitus	0,01
2109	Autres droits admin.non ventilés ailleurs	0,00
211	FRAIS ADMINISTRATIFS	1,47
2110	Frais de Justice	0,02
2111	Marque de fabrique	0,15
2112	Etat Civil	0,02
2113	Fonds de soutien Aux Examens	0,15
2114	Permis de Séjour des Etrangers	0,00
2115	C.D.C	0,41
2116	Vente de Formulaires Administratifs	0,02
2117	Légalisation	0,07
2118	Immigration et Emmigration	0,64
2119	Autres Frais Administratifs non ventilés Ailleurs	0,00
22	AMENDES ET SANCTIONS	2,61
220	Amendes Correctionnelles	1,03
221	Contravention Véhicule	0,17
222	Amende Simple Police	0,05
229	Autres Amendes	1,35
		0
23	Autres Recettes Non Fiscales	0,59
230	Frais de Recouvrement et de Perception	0,00
231	Produits Divers	0,59

	Recettes Globales	3831,11
	Recettes Fiscales	3817,31
	Recettes Non Fiscales	13,80

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
PREVISIONS DES RECETTES INTERNES
Ex 05 / 06 (en millions de gdes)
BUREAU CENTRAL

Code	TAXES	Prev 05-06
	TOTAL RECETTES FISCALES	1060,87
10	IMPOT SUR LE REVENU	477,83
100	Impôt sur le Revenu Des Sociétés :	236,80
1000	Impôt Base Forfaitaire	113,97
1001	Impôt base bénéfice réel	122,83
101	Impôt sur le Revenu Individuel :	241,03
1010	Impôt sur Salaires	173,13
1011	Impôt sur Boni/Etrennes.....	14,52
1012	Impôt sur commissions et Courtages	0,78
1013	Impôt sur Intérêts et Gain de Change	1,40
1014	Impôt sur Revenus distribués et dividendes	2,10
1015	Impôt sur Plus Values Mob. Et Immob.	9,44
1016	I/R Industriel et Commercial	0,77
1017	Impôt sur revenu des professions non Commerciales	6,07
1019	Impôt sur Revenu Base déclaration définitive	32,51
*	Impôt sur Transfert de Fonds Cie Etrangère	0,31
*	Autres Impôt sur Revenu (Source :UGCF)	
	Autres I/R non mentionnés	0,00
109	Pénalités Amendes et Frais de Poursuites sur I/R	
11	TAXE SUR SALAIRE OU TAXE SUR MAIN D'OEUVRE	20,78
110	Taxe sur masse salariale (TMS)	20,37
	Penal.Amendes et Frs de Poursuite / TMS	0,41
12	IMPOT SUR LA PROPRIETE	39,51
120	Propriétés Immobilières :	1,83
1200	Taxe additionnelle CFPB	1,83
121	Droits de Successions et Donation :	3,39
1210	Droit proportionnel d'Enregistrement	2,98
1211	Taxe Suppl. sur Dts Prop. D'Enregistrement	0,03
1212	Taxe Suppl. sur Succession	0,21
1213	Dts de Transcrip. De Dts Immobiliers	0,17
122	Droits sur Transactions Immob. Et Mobil.:	30,41
1220	Dts Prop. D'enregistrement	29,44
1221	Taxe suppl./Dts Prop. D'enregistrement	0,88
1222	Dts de Transcrip. De Dts Immobiliers	0,09
123	Dts/ Autres actes Relatifs à la Propriété	0,11
1230	Dts Prop. D'enregistrement	0,02
1231	Taxe suppl./Dts Prop. D'enregistrement	0,01
1232	Dts de Transcrip. De Dts Immobiliers	0,08

Code	TAXES	Prev 05-06
124	Divers Impôts sur la Propriété :	3,73
1240	Taxe sur transmission de titre et taxe sur actions	1,07
1241	Divers I/Propriété non ventilés ailleurs	0
*	Fermeage	2,66
125	Dts d'hypothèque	0,01
129	Penal.Amendes et frs de Poursuite / I / Propriete	0,03
13	TAXE SUR BIENS ET SERVICES	418,83
130	Taxe sur Chiffre d'affaires (TCA)	285,44
1301	TCA Intérieur	285,436
131	DROITS D'ACCISES	54,08
1310	Dts d'accise ordinaire sur Boissons Alcoolisés et non Alc. :	10,76
13100	Alcool Jus de canne	0,34
13101	Boissons Gazeuses	0,06
13102	Boissons Maltées	0,88
13103	Boissons Spiritueuses	0,00
13104	Boissons Vineuses	0,00
13105	Autres Boissons non Gaz.(à base de lait Frts Lég.)	0,00
*	Boissons Alcoolisées	9,48
1311	Dts d'acc. Ord. Sur Produits alimentaires:	1,51
13110	Sucre	1,26
13111	Farine fabriquée	0,25
1312	Dts d'acc. Ordinaire sur Alumettes et Cigarettes :	28,80
13120	Allumettes	8,80
13121	Cigarettes	20,00
1316	Droits d'accise Complémentaire :	13,02
13160	Bière	5,03
13161	Stout Boissons maltées	1,11
13162	Cigarettes	3,75
*	Autres Accises	3,13
132	TAXE SUR SERVICES DETERMINES	4,04
1320	Taxe sur les Services d'assuranes :	3,94
13200	Prime d'Assurance	1,48
13201	DS / Police Assurance Véhicules	2,04
13202	CLE / Assurances	0,42
1321	Taxes sur Ventes de carnet de Borlette	0,10
133	TAXE SUR UTILISATION DES BIENS MOB. ET IMMOB.	54,41
1330	Contribution Patentes et licences :	19,92
13300	Patente (Partie restante)	0,25
13301	Licence des Etrangers	7,48
13302	Licence Matière inflammable	0,21
13303	Licence d'exploitation	8,87
13304	Licence Radio et Télévision	3,11

Code	TAXES	Prev 05-06
1331	TAXE SUR LES VEHICULES A MOTEUR	33,68
13310	1ere Imm. Vehicules	0,97
13311	2e Imm. Véhicules (Vignettes et Plaques)	31,77
13312	Taxe sur Inspection Véhicules	0,95
13313	Taxes add./ Vehicules DGI	0,00
1332	Autres Taxes/ Utilisation des Biens. Mob. Et Immob.:	0,81
13320	Licence Arme à feu	0,81
13321	Droit de Péage	0,00
134	DIVERSES TAXES SUR BIENS ET SERVICES:	20,79
1340	Taxe d'irrigation	0,08
1341	Taxe sur Tickets de Voyage	20,17
1342	Taxe d'exploitation de Carrières	0,13
1343	Ventes de plaque d'Immatr. Véhicules sans moteur	0,19
*	Divers / Biens et services	0,23
139	Penal. Amendes et Frs de P / Taxes / Biens et Services	0,07
15	AUTRES RECETTES FISCALES	99,23
150	IMPOT DE CAPITATION :	66,66
1500	Carte d'identité fiscale	66,58
1501	Carte d'identité Professionnelle	0,08
151	DROITS DE TIMBRES	25,09
1510	Dts de Timbre Fixe :	6,51
15100	Droits de Fonctionnement	0,11
15101	Droits de non Fonctionnement	0,04
15102	Autres droits de timbre fixe	6,36
1511	Droits de timbre proportionnel :	18,32
15110	Dts de timbre sur capital Social	0,02
15111	Autres droits de Timbre proportionnel	18,31
1512	Droits de timbres speciaux	0,25
152	Droits Fixe d'enregistrement :	0,16
1520	Sur Actes civils	0,00
1521	Sur Actes judiciaires et extrajudiciaires	0,11
1522	Taxe suppl./Dts fixes d'enregistrement	0,05
153	DIVERSES AUTRES RECETTES FISCALES	7,20
1530	Taxe sur Appels Téléphoniques	4,22
1531	Ds / Bordereaux administratifs	0,88
1532	Carte d'immatriculation fiscale	2,10
159	Penal.Amen.Frs.de P / Autres Rec. fiscales	0,13
	Autres recettes diverses	4,69

Code	TAXES	Prev 05-06
	RECETTES NON FISCALES	76,46
21	DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	58,75
210	DROITS ADMINISTRATIFS	50,59
2100	Passeport	37,836
2101	Permis de Conduire	11,01
2102	Bonne Vie et Moeurs	1,71
2103	Quitus	0,04
2109	Autres droits admin.non ventilés ailleurs	0,00
211	FRAIS ADMINISTRATIFS	8,16
2110	Frais de Justice	0,10
2111	Marque de fabrique	0,82
2112	Etat Civil	0,09
2113	Fonds de soutien Aux Examens	0,81
2114	Permis de Séjour des Etrangers	0,00
2115	C.D.C	2,28
2116	Vente de Formulaires Administratifs	0,11
2117	Légalisation	0,40
2118	Immigration et Emmigration	3,55
2119	Autres Frais Administratifs non ventilés Ailleurs	0,00
22	AMENDES ET SANCTIONS	14,44
220	Amendes Correctionnelles	5,71
221	Contravention Véhicule	0,96
222	Amende Simple Police	0,30
229	Autres Amendes	7,48
23	Autres Recettes Non Fiscales	3,26
230	Frais de Recouvrement et de Perception	0,00
231	Produits Divers	3,26

	Recettes Globales	1137,33
	Recettes Fiscales	1060,87
	Recettes Non Fiscales	76,46

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
PREVISIONS DES RECETTES INTERNES
Ex 05 / 06 (en millions de gdes)
PERIPHERIES

Code	TAXES	Prev 05-06
	TOTAL RECETTES FISCALES	454,61
10	IMPOT SUR LE REVENU	215,02
100	Impôt sur le Revenu Des Sociétés :	106,56
1000	Impôt Base Forfaitaire	51,28
1001	Impôt base bénéfice réel	55,28
101	Impôt sur le Revenu Individuel :	108,46
1010	Impôt sur Salaires	77,91
1011	Impôt sur Boni/Etrennes.....	6,53
1012	Impôt sur commissions et Courtages	0,35
1013	Impôt sur Intérêts et Gain de Change	0,63
1014	Impôt sur Revenus distribués et dividendes	0,95
1015	Impôt sur Plus Values Mob. Et Immob.	4,25
1016	I/R Industriel et Commercial	0,35
1017	Impôt sur revenu des professions non Commerciales	2,73
1019	Impôt sur Revenu Base déclaration définitive	14,63
*	Impôt sur Transfert de Fonds Cie Etrangère	0,14
*	Autres Impôt sur Revenu (Source :UGCF)	
	Autres I/R non mentionnés	0,00
109	Pénalités Amendes et Frais de Poursuites sur I/R	
11	TAXE SUR SALAIRE OU TAXE SUR MAIN D'OEUVRE	9,35
110	Taxe sur masse salariale (TMS)	9,16
	Penal.Amendes et Frs de Poursuite / TMS	0,19
12	IMPOT SUR LA PROPRIETE	17,78
120	Propriétés Immobilières :	0,82
1200	Taxe additionnelle CFPB	0,82
121	Droits de Successions et Donation :	1,53
1210	Droit proportionnel d'Enregistrement	1,34
1211	Taxe Suppl. sur Dts Prop. D'Enregistrement	0,01
1212	Taxe Suppl. sur Succession	0,10
1213	Dts de Transcrip. De Dts Immobiliers	0,08
122	Droits sur Transactions Immob. Et Mobil.:	13,68
1220	Dts Prop. D'enregistrement	13,25
1221	Taxe suppl./Dts Prop. D'enregistrement	0,39
1222	Dts de Transcrip. De Dts Immobiliers	0,04
123	Dts/ Autres actes Relatifs à la Propriété	0,05
1230	Dts Prop. D'enregistrement	0,01
1231	Taxe suppl./Dts Prop. D'enregistrement	0,00
1232	Dts de Transcrip. De Dts Immobiliers	0,04

TAXES	Prev 05-06
Divers Impôts sur la Propriété :	1,68
Taxe sur transmission de titre et taxe sur actions	0,48
Divers I/Propriété non ventilés ailleurs	0
Fermage	1,20
Dts d'hypothèque	0,01
Penal.Amendes et frs de Poursuite / I / Propriete	0,01
TAXE SUR BIENS ET SERVICES	188,47
Taxe sur Chiffre d'affaires (TCA)	128,45
TCA Intérieur	128,4462
DROITS D'ACCISES	24,34
Dts d'accise ordinaire sur Boissons Alcoolisés et non Alc. :	4,84
Alcool Jus de canne	0,15
Boissons Gazeuses	0,03
Boissons Maltées	0,40
Boissons Spiritueuses	0,00
Boissons Vineuses	0,00
Autres Boissons non Gaz.(à base de lait Frts Lég.)	0,00
Boissons Alcoolisées	4,26
Dts d'acc. Ord. Sur Produits alimentaires:	0,68
Sucre	0,57
Farine fabriquée	0,11
Dts d'acc. Ordinaire sur Alumes et Cigarettes :	12,96
Allumettes	3,96
Cigarettes	9,00
Droits d'accise Complémentaire :	5,86
Bière	2,26
Stout Boissons maltées	0,50
Cigarettes	1,69
Autres Accises	1,41
TAXE SUR SERVICES DETERMINES	1,82
Taxe sur les Services d'assurances :	1,77
Prime d'Assurance	0,67
DS / Police Assurance Véhicules	0,92
CLE / Assurances	0,19
Taxes sur Ventes de carnet de Borlette	0,05
TAXE SUR UTILISATION DES BIENS MOB. ET IMMOB.	24,48
Contribution Patentes et licences :	8,96
Patente (Partie restante)	0,11
Licence des Etrangers	3,37
Licence Matière inflammable	0,09
Licence d'exploitation	3,99
Licence Radio et Télévision	1,40

Code	TAXES	Prev 05-06
1331	TAXE SUR LES VEHICULES A MOTEUR	15,16
13310	1ere Imm. Vehicules	0,44
13311	2e Imm. Véhicules (Vignettes et Plaques)	14,30
13312	Taxe sur Inspection Véhicules	0,43
13313	Taxes add./ Vehicules DGI	0,00
1332	Autres Taxes/ Utilisation des Biens. Mob. Et Immob.:	0,36
13320	Licence Arme à feu	0,36
13321	Droit de Péage	0,00
134	DIVERSES TAXES SUR BIENS ET SERVICES:	9,36
1340	Taxe d'irrigation	0,04
1341	Taxe sur Tickets de Voyage	9,08
1342	Taxe d'exploitation de Carrières	0,06
1343	Ventes de plaque d'Immatr. Véhicules sans moteur	0,09
*	Divers / Biens et services	0,10
139	Penal. Amendes et Frs de P / Taxes / Biens et Services	0,03
15	AUTRES RECETTES FISCALES	21,87
150	IMPOT DE CAPITATION :	7,22
1500	Carte d'identité fiscale	7,18
1501	Carte d'identité Professionnelle	0,04
151	DROITS DE TIMBRES	11,29
1510	Dts de Timbre Fixe :	2,93
15100	Droits de Fonctionnement	0,05
15101	Droits de non Fonctionnement	0,02
15102	Autres droits de timbre fixe	2,86
1511	Droits de timbre proportionnel :	8,25
15110	Dts de timbre sur capital Social	0,01
15111	Autres droits de Timbre proportionnel	8,24
1512	Droits de timbres speciaux	0,11
152	Droits Fixe d'enregistrement :	0,07
1520	Sur Actes civils	0,00
1521	Sur Actes judiciaires et extrajudiciaires	0,05
1522	Taxe suppl./Dts fixes d'enregistrement	0,02
153	DIVERSES AUTRES RECETTES FISCALES	3,24
1530	Taxe sur Appels Téléphoniques	1,90
1531	Ds / Bordereaux administratifs	0,40
1532	Carte d'immatriculation fiscale	0,95
159	Penal.Amen.Frs.de P / Autres Rec. fiscales	0,06
	Autres recettes diverses	2,11

Code	TAXES	Prev 05-06
	RECETTES NON FISCALES	9,56
21	DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	7,34
210	DROITS ADMINISTRATIFS	6,32
2100	Passeport	4,7295
2101	Permis de Conduire	1,38
2102	Bonne Vie et Moeurs	0,21
2103	Quitus	0,01
2109	Autres droits admin.non ventilés ailleurs	0,00
211	FRAIS ADMINISTRATIFS	1,02
2110	Frais de Justice	0,01
2111	Marque de fabrique	0,10
2112	Etat Civil	0,01
2113	Fonds de soutien Aux Examens	0,10
2114	Permis de Séjour des Etrangers	0,00
2115	C.D.C	0,29
2116	Vente de Formulaires Administratifs	0,01
2117	Légalisation	0,05
2118	Immigration et Emmigration	0,44
2119	Autres Frais Administratifs non ventilés Ailleurs	0,00
22	AMENDES ET SANCTIONS	1,81
220	Amendes Correctionnelles	0,71
221	Contravention Véhicule	0,12
222	Amende Simple Police	0,04
229	Autres Amendes	0,94
23	Autres Recettes Non Fiscales	0,41
230	Frais de Recouvrement et de Perception	0,00
231	Produits Divers	0,41

	Recettes Globales	464,17
	Recettes Fiscales	454,61
	Recettes Non Fiscales	9,56

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
PREVISIONS DES RECETTES INTERNES
Ex 05 / 06 (en millions de gdes)
PROVINCES

Code	TAXES	Prev 05-06
	TOTAL RECETTES FISCALES	314,23
10	IMPOT SUR LE REVENU	143,35
100	Impôt sur le Revenu Des Sociétés :	71,04
1000	Impôt Base Forfaitaire	34,19
1001	Impôt base bénéfice réel	36,85
101	Impôt sur le Revenu Individuel :	72,31
1010	Impôt sur Salaires	51,94
1011	Impôt sur Boni/Etrennes.....	4,36
1012	Impôt sur commissions et Courtages	0,24
1013	Impôt sur Intérêts et Gain de Change	0,42
1014	Impôt sur Revenus distribués et dividendes	0,63
1015	Impôt sur Plus Values Mob. Et Immob.	2,83
1016	I/R Industriel et Commercial	0,23
1017	Impôt sur revenu des professions non Commerciales	1,82
1019	Impôt sur Revenu Base déclaration définitive	9,75
*	Impôt sur Transfert de Fonds Cie Etrangère	0,09
*	Autres Impôt sur Revenu (Source :UGCF)	
	Autres I/R non mentionnés	0,00
109	Pénalités Amendes et Frais de Poursuites sur I/R	
11	TAXE SUR SALAIRE OU TAXE SUR MAIN D'OEUVRE	6,23
110	Taxe sur masse salariale (TMS)	6,11
	Penal.Amendes et Frs de Poursuite / TMS	0,12
12	IMPOT SUR LA PROPRIETE	11,85
120	Propriétés Immobilières :	0,55
1200	Taxe additionnelle CFPB	0,55
121	Droits de Successions et Donation :	1,02
1210	Droit proportionnel d'Enregistrement	0,90
1211	Taxe Suppl. sur Dts Prop. D'Enregistrement	0,01
1212	Taxe Suppl. sur Succession	0,06
1213	Dts de Transcrip. De Dts Immobiliers	0,05
122	Droits sur Transactions Immob. Et Mobil.:	9,12
1220	Dts Prop. D'enregistrement	8,83
1221	Taxe suppl./Dts Prop. D'enregistrement	0,26
1222	Dts de Transcrip. De Dts Immobiliers	0,03
123	Dts/ Autres actes Relatifs à la Propriété	0,03
1230	Dts Prop. D'enregistrement	0,01
1231	Taxe suppl./Dts Prop. D'enregistrement	0,00
1232	Dts de Transcrip. De Dts Immobiliers	0,02

Code	TAXES	Prev 05-06
124	Divers Impôts sur la Propriété :	1,12
1240	Taxe sur transmission de titre et taxe sur actions	0,32
1241	Divers I/Propriété non ventilés ailleurs	0
*	Fermage	0,80
125	Dts d'hypothèque	0,00
129	Penal.Amendes et frs de Poursuite / I / Propriete	0,01
13	TAXE SUR BIENS ET SERVICES	125,65
130	Taxe sur Chiffre d'affaires (TCA)	85,63
1301	TCA Intérieur	85,6308
131	DROITS D'ACCISES	16,23
1310	Dts d'accise ordinaire sur Boissons Alcoolisés et non Alc. :	3,23
13100	Alcool Jus de canne	0,10
13101	Boissons Gazeuses	0,02
13102	Boissons Maltées	0,26
13103	Boissons Spiritueuses	0,00
13104	Boissons Vineuses	0,00
13105	Autres Boissons non Gaz.(à base de lait Frts Lég.)	0,00
*	Boissons Alcoolisées	2,84
1311	Dts d'acc. Ord. Sur Produits alimentaires:	0,45
13110	Sucre	0,38
13111	Farine fabriquée	0,08
1312	Dts d'acc. Ordinaire sur Alumettes et Cigarettes :	8,64
13120	Allumettes	2,64
13121	Cigarettes	6,00
1316	Droits d'accise Complémentaire :	3,91
13160	Bière	1,51
13161	Stout Boissons maltées	0,33
13162	Cigarettes	1,13
*	Autres Accises	0,94
132	TAXE SUR SERVICES DETERMINES	1,21
1320	Taxe sur les Services d'assuranes :	1,18
13200	Prime d'Assurance	0,44
13201	DS / Police Assurance Véhicules	0,61
13202	CLE / Assurances	0,13
1321	Taxes sur Ventes de carnet de Borlette	0,03
133	TAXE SUR UTILISATION DES BIENS MOB. ET IMMOB.	16,32
1330	Contribution Patentes et licences :	5,97
13300	Patente (Partie restante)	0,08
13301	Licence des Etrangers	2,24
13302	Licence Matière inflammable	0,06
13303	Licence d'exploitation	2,66
13304	Licence Radio et Télévision	0,93

Code	TAXES	Prev 05-06
1331	TAXE SUR LES VEHICULES A MOTEUR	10,11
13310	1ere Imm. Vehicules	0,29
13311	2e Imm. Véhicules (Vignettes et Plaques)	9,53
13312	Taxe sur Inspection Véhicules	0,28
13313	Taxes add./ Vehicules DGI	0,00
1332	Autres Taxes/ Utilisation des Biens. Mob. Et Immob.:	0,24
13320	Licence Arme à feu	0,24
13321	Droit de Péage	0,00
134	DIVERSES TAXES SUR BIENS ET SERVICES:	6,24
1340	Taxe d'irrigation	0,02
1341	Taxe sur Tickets de Voyage	6,05
1342	Taxe d'exploitation de Carrières	0,04
1343	Ventes de plaque d'Immatr. Véhicules sans moteur	0,06
*	Divers / Biens et services	0,07
139	Penal. Amendes et Frs de P / Taxes / Biens et Services	0,02
15	AUTRES RECETTES FISCALES	25,74
150	IMPOT DE CAPITATION :	15,96
1500	Carte d'identité fiscale	15,94
1501	Carte d'identité Professionnelle	0,02
151	DROITS DE TIMBRES	7,53
1510	Dts de Timbre Fixe :	1,95
15100	Droits de Fonctionnement	0,03
15101	Droits de non Fonctionnement	0,01
15102	Autres droits de timbre fixe	1,91
1511	Droits de timbre proportionnel :	5,50
15110	Dts de timbre sur capital Social	0,01
15111	Autres droits de Timbre proportionnel	5,49
1512	Droits de timbres speciaux	0,08
152	Droits Fixe d'enregistrement :	0,05
1520	Sur Actes civils	0,00
1521	Sur Actes judiciaires et extrajudiciaires	0,03
1522	Taxe suppl./Dts fixes d'enregistrement	0,02
153	DIVERSES AUTRES RECETTES FISCALES	2,16
1530	Taxe sur Appels Téléphoniques	1,27
1531	Ds / Bordereaux administratifs	0,26
1532	Carte d'immatriculation fiscale	0,63
159	Penal.Amen.Frs.de P / Autres Rec. fiscales	0,04
	Autres recettes diverses	1,41

Code	TAXES	Prev 05-06
	RECETTES NON FISCALES	6,37
21	DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	4,90
210	DROITS ADMINISTRATIFS	4,22
2100	Passeport	3,153
2101	Permis de Conduire	0,92
2102	Bonne Vie et Moeurs	0,14
2103	Quitus	0,00
2109	Autres droits admin.non ventilés ailleurs	0,00
211	FRAIS ADMINISTRATIFS	0,68
2110	Frais de Justice	0,01
2111	Marque de fabrique	0,07
2112	Etat Civil	0,01
2113	Fonds de soutien Aux Examens	0,07
2114	Permis de Séjour des Etrangers	0,00
2115	C.D.C	0,19
2116	Vente de Formulaires Administratifs	0,01
2117	Légalisation	0,03
2118	Immigration et Emmigration	0,30
2119	Autres Frais Administratifs non ventilés Ailleurs	0,00
22	AMENDES ET SANCTIONS	1,20
220	Amendes Correctionnelles	0,48
221	Contravention Véhicule	0,08
222	Amende Simple Police	0,02
229	Autres Amendes	0,62
23	Autres Recettes Non Fiscales	0,27
230	Frais de Recouvrement et de Perception	0,00
231	Produits Divers	0,27

	Recettes Globales	320,60
	Recettes Fiscales	314,23
	Recettes Non Fiscales	6,37

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
PREVISIONS DES RECETTES INTERNES
Ex 05 / 06 (en millions de gdes)
UGCF - BUREAU CENTRAL - PERIPHERIES

Code	TAXES	Sept	Total
	TOTAL RECETTES FISCALES	303,34	5332,79
10	IMPOT SUR LE REVENU	161,09	2831,64
100	Impôt sur le Revenu Des Sociétés :	63,30	1112,96
1000	Impôt Base Forfaitaire	30,47	535,64
1001	Impôt base bénéfice réel	32,84	577,32
101	Impôt sur le Revenu Individuel :	97,79	1718,68
1010	Impôt sur Salaires	46,28	813,72
1011	Impôt sur Boni/Etrennes.	3,88	68,25
1012	Impôt sur commissions et Courtages	0,21	3,68
1013	Impôt sur Intérêts et Gain de Change	0,37	6,56
1014	Impôt sur Revenus distribués et dividendes	0,56	9,88
1015	Impôt sur Plus Values Mob. Et Immob.	2,52	44,38
1016	I/R Industriel et Commercial	0,21	3,61
1017	Impôt sur revenu des professions non Commerciales	1,62	28,52
1019	Impôt sur Revenu Base déclaration définitive	8,69	152,78
*	Impôt sur Transfert de Fonds Cie Etrangère	0,08	1,45
*	Autres Impôt sur Revenu (Source :UGCF)	33,36	585,86
	Autres I/R non mentionnés	0,00	0,00
109	Pénalités Amendes et Frais de Poursuites sur I/R	0,00	0,00
11	TAXE SUR SALAIRE OU TAXE SUR MAIN D'OEUVRE	5,55	97,66
110	Taxe sur masse salariale (TMS)	5,44	95,72
	Penal.Amendes et Frs de Poursuite / TMS	0,11	1,94
12	IMPOT SUR LA PROPRIETE	10,56	185,71
120	Propriétés Immobilières :	0,49	8,59
1200	Taxe additionnelle CFPB	0,49	8,59
121	Droits de Successions et Donation :	0,91	15,95
1210	Droit proportionnel d'Enregistrement	0,80	14,02
1211	Taxe Suppl. sur Dts Prop. D'Enregistrement	0,01	0,13
1212	Taxe Suppl. sur Succession	0,06	0,99
1213	Dts de Transcrip. De Dts Immobiliers	0,05	0,80
122	Droits sur Transactions Immob. Et Mobil.:	8,13	142,91
1220	Dts Prop. D'enregistrement	7,87	138,38
1221	Taxe suppl./Dts Prop. D'enregistrement	0,23	4,11
1222	Dts de Transcrip. De Dts Immobiliers	0,02	0,42
123	Dts/ Autres actes Relatifs à la Propriété	0,03	0,53
1230	Dts Prop. D'enregistrement	0,01	0,09
1231	Taxe suppl./Dts Prop. D'enregistrement	0,00	0,05
1232	Dts de Transcrip. De Dts Immobiliers	0,02	0,38

Code	TAXES	Sept	Total
124	Divers Impôts sur la Propriété :	1,00	17,55
1240	Taxe sur transmission de titre et taxe sur actions	0,29	5,05
1241	Divers I/Propriété non ventilés ailleurs	0,00	0,00
*	Fermage	0,71	12,50
125	Dts d'hypothèque	0,00	0,06
129	Penal.Amendes et frs de Poursuite / I / Propriete	0,01	0,12
			0,00
13	TAXE SUR BIENS ET SERVICES	111,97	1968,51
130	Taxe sur Chiffre d'affaires (TCA)	76,31	1341,55
1301	TCA Intérieur	76,31	1341,55
			0,00
131	DROITS D'ACCISES	14,46	254,19
1310	Dts d'accise ordinaire sur Boissons Alcoolisés et non Alc. :	2,88	50,56
13100	Alcool Jus de canne	0,09	1,59
13101	Boissons Gazeuses	0,02	0,30
13102	Boissons Maltées	0,24	4,14
13103	Boissons Spiritueuses	0,00	0,00
13104	Boissons Vineuses	0,00	0,00
13105	Autres Boissons non Gaz.(à base de lait Frts Lég.)	0,00	0,00
*	Boissons Alcoolisées	2,53	44,54
1311	Dts d'acc. Ord. Sur Produits alimentaires:	0,40	7,10
13110	Sucre	0,34	5,90
13111	Farine fabriquée	0,07	1,19
1312	Dts d'acc. Ordinaire sur Alumettes et Cigarettes :	7,70	135,35
13120	Allumettes	2,35	41,35
13121	Cigarettes	5,35	94,00
1316	Droits d'accise Complémentaire :	3,48	61,18
13160	Bière	1,34	23,63
13161	Stout Boissons maltées	0,30	5,20
13162	Cigarettes	1,00	17,64
*	Autres Accises	0,84	14,71
132	TAXE SUR SERVICES DETERMINES	1,08	19,00
1320	Taxe sur les Services d'assuranes :	1,05	18,52
13200	Prime d'Assurance	0,40	6,97
13201	DS / Police Assurance Véhicules	0,54	9,57
13202	CLE / Assurances	0,11	1,98
1321	Taxes sur Ventes de carnet de Borlette	0,03	0,48
133	TAXE SUR UTILISATION DES BIENS MOB. ET IMMOB.	14,55	255,73
1330	Contribution Patentes et licences :	5,32	93,61
13300	Patente (Partie restante)	0,07	1,18
13301	Licence des Etrangers	2,00	35,16
13302	Licence Matière inflammable	0,06	0,97
13303	Licence d'exploitation	2,37	41,70
13304	Licence Radio et Télévision	0,83	14,60

Code	TAXES	Sept	Total
1331	TAXE SUR LES VEHICULES A MOTEUR	9,00	158,31
13310	1ere Imm. Vehicules	0,26	4,56
13311	2e Imm. Véhicules (Vignettes et Plaques)	8,49	149,31
13312	Taxe sur Inspection Véhicules	0,25	4,45
13313	Taxes add./ Vehicules DGI	0,00	0,00
1332	Autres Taxes/ Utilisation des Biens. Mob. Et Immob.:	0,22	3,81
13320	Licence Arme à feu	0,22	3,81
13321	Droit de Péage	0,00	0,00
			0,00
134	DIVERSES TAXES SUR BIENS ET SERVICES:	5,56	97,73
1340	Taxe d'irrigation	0,02	0,37
1341	Taxe sur Tickets de Voyage	5,39	94,81
1342	Taxe d'exploitation de Carrières	0,03	0,60
1343	Ventes de plaque d'Immatr. Véhicules sans moteur	0,05	0,89
*	Divers / Biens et services	0,06	1,06
139	Penal. Amendes et Frs de P / Taxes / Biens et Services	0,02	0,31
			0,00
15	AUTRES RECETTES FISCALES	12,92	227,22
150	IMPOT DE CAPITATION :	4,21	74,13
1500	Carte d'identité fiscale	4,19	73,76
1501	Carte d'identité Professionnelle	0,02	0,37
151	DROITS DE TIMBRES	6,71	117,92
1510	Dts de Timbre Fixe :	1,74	30,62
15100	Droits de Fonctionnement	0,03	0,54
15101	Droits de non Fonctionnement	0,01	0,20
15102	Autres droits de timbre fixe	1,70	29,88
1511	Droits de timbre proportionnel :	4,90	86,12
15110	Dts de timbre sur capital Social	0,00	0,08
15111	Autres droits de Timbre proportionnel	4,89	86,04
1512	Droits de timbres speciaux	0,07	1,18
152	Droits Fixe d'enregistrement :	0,04	0,74
1520	Sur Actes civils	0,00	0,00
1521	Sur Actes judiciaires et extrajudiciaires	0,03	0,50
1522	Taxe suppl./Dts fixes d'enregistrement	0,01	0,24
153	DIVERSES AUTRES RECETTES FISCALES	1,92	33,83
1530	Taxe sur Appels Téléphoniques	1,13	19,82
1531	Ds / Bordereaux administratifs	0,24	4,14
1532	Carte d'immatriculation fiscale	0,56	9,87
159	Penal.Amen.Frs.de P / Autres Rec. fiscales	0,03	0,60
	Autres recettes diverses	1,25	22,05
			0,00
			0,00

Code	TAXES	Sept	Total
	RECETTES NON FISCALES	5,67	99,82
21	DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	4,36	76,70
210	DROITS ADMINISTRATIFS	3,75	66,05
2100	Passeport	2,80	49,40
2101	Permis de Conduire	0,82	14,37
2102	Bonne Vie et Moeurs	0,13	2,23
2103	Quitus	0,00	0,06
2109	Autres droits admin.non ventilés ailleurs	0,00	0,00
			0,00
211	FRAIS ADMINISTRATIFS	0,60	10,65
2110	Frais de Justice	0,01	0,13
2111	Marque de fabrique	0,06	1,07
2112	Etat Civil	0,01	0,11
2113	Fonds de soutien Aux Examens	0,06	1,05
2114	Permis de Séjour des Etrangers	0,00	0,00
2115	C.D.C	0,17	2,98
2116	Vente de Formulaires Administratifs	0,01	0,14
2117	Légalisation	0,03	0,53
2118	Immigration et Emmigration	0,26	4,63
2119	Autres Frais Administratifs non ventilés Ailleurs	0,00	0,00
			0,00
22	AMENDES ET SANCTIONS	1,07	18,86
220	Amendes Correctionnelles	0,42	7,45
221	Contravention Véhicule	0,07	1,25
222	Amende Simple Police	0,02	0,39
229	Autres Amendes	0,55	9,77
23	Autres Recettes Non Fiscales	0,24	4,26
230	Frais de Recouvrement et de Perception	0,00	0,00
231	Produits Divers	0,24	4,26
		0,00	0,00

	Recettes Globales	309,01	5432,61
	Recettes Fiscales	303,34	5332,79
	Recettes Non Fiscales	5,67	99,82

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
PREVISIONS DES RECETTES INTERNES
Ex 05 / 06 (en millions de gdes)
UGCF - BUREAU CENTRAL

Code	TAXES	Total
	TOTAL RECETTES FISCALES	4878,18
10	IMPOT SUR LE REVENU	2616,62
100	Impôt sur le Revenu Des Sociétés :	1006,40
1000	Impôt Base Forfaitaire	484,36
1001	Impôt base bénéfice réel	522,04
101	Impôt sur le Revenu Individuel :	1610,22
1010	Impôt sur Salaires	735,81
1011	Impôt sur Boni/Etrennes.....	61,72
1012	Impôt sur commissions et Courtages	3,33
1013	Impôt sur Intérêts et Gain de Change	5,93
1014	Impôt sur Revenus distribués et dividendes	8,93
1015	Impôt sur Plus Values Mob. Et Immob.	40,13
1016	I/R Industriel et Commercial	3,26
1017	Impôt sur revenu des professions non Commerciales	25,79
1019	Impôt sur Revenu Base déclaration définitive	138,15
*	Impôt sur Transfert de Fonds Cie Etrangère	1,31
*	Autres Impôt sur Revenu (Source :UGCF)	585,86
	Autres I/R non mentionnés	0,00
109	Pénalités Amendes et Frais de Poursuites sur I/R	0,00
11	TAXE SUR SALAIRE OU TAXE SUR MAIN D'OEUVRE	88,31
110	Taxe sur masse salariale (TMS)	86,56
	Penal.Amendes et Frs de Poursuite / TMS	1,75
12	IMPOT SUR LA PROPRIETE	167,93
120	Propriétés Immobilières :	7,77
1200	Taxe additionnelle CFPB	7,77
121	Droits de Successions et Donation :	14,42
1210	Droit proportionnel d'Enregistrement	12,68
1211	Taxe Suppl. sur Dts Prop. D'Enregistrement	0,12
1212	Taxe Suppl. sur Succession	0,90
1213	Dts de Transcrip. De Dts Immobiliers	0,72
122	Droits sur Transactions Immob. Et Mobil.:	129,23
1220	Dts Prop. D'enregistrement	125,13
1221	Taxe suppl./Dts Prop. D'enregistrement	3,72
1222	Dts de Transcrip. De Dts Immobiliers	0,38
123	Dts/ Autres actes Relatifs à la Propriété	0,48
1230	Dts Prop. D'enregistrement	0,08
1231	Taxe suppl./Dts Prop. D'enregistrement	0,05
1232	Dts de Transcrip. De Dts Immobiliers	0,35

Code	TAXES	Total
124	Divers Impôts sur la Propriété :	15,87
1240	Taxe sur transmission de titre et taxe sur actions	4,56
1241	Divers I/Propriété non ventilés ailleurs	0,00
*	Fermage	11,30
125	Dts d'hypothèque	0,06
129	Penal.Amendes et frs de Poursuite / I / Propriete	0,11
		0,00
13	TAXE SUR BIENS ET SERVICES	1780,03
130	Taxe sur Chiffre d'affaires (TCA)	1213,10
1301	TCA Intérieur	1213,10
		0,00
131	DROITS D'ACCISES	229,86
1310	Dts d'accise ordinaire sur Boissons Alcoolisés et non Alc. :	45,72
13100	Alcool Jus de canne	1,44
13101	Boissons Gazeuses	0,27
13102	Boissons Maltées	3,74
13103	Boissons Spiritueuses	0,00
13104	Boissons Vineuses	0,00
13105	Autres Boissons non Gaz.(à base de lait Frts Lég.)	0,00
*	Boissons Alcoolisées	40,27
1311	Dts d'acc. Ord. Sur Produits alimentaires:	6,42
13110	Sucre	5,34
13111	Farine fabriquée	1,08
1312	Dts d'acc. Ordinaire sur Allumettes et Cigarettes :	122,39
13120	Allumettes	37,39
13121	Cigarettes	85,00
1316	Droits d'accise Complémentaire :	55,33
13160	Bière	21,37
13161	Stout Boissons maltées	4,70
13162	Cigarettes	15,95
*	Autres Accises	13,30
132	TAXE SUR SERVICES DETERMINES	17,18
1320	Taxe sur les Services d'assuranes :	16,74
13200	Prime d'Assurance	6,30
13201	DS / Police Assurance Véhicules	8,65
13202	CLE / Assurances	1,79
1321	Taxes sur Ventes de carnet de Borlette	0,43
133	TAXE SUR UTILISATION DES BIENS MOB. ET IMMOB.	231,24
1330	Contribution Patentes et licences :	84,64
13300	Patente (Partie restante)	1,07
13301	Licence des Etrangers	31,79
13302	Licence Matière inflammable	0,88
13303	Licence d'exploitation	37,71
13304	Licence Radio et Télévision	13,20

Code	TAXES	Total
1331	TAXE SUR LES VEHICULES A MOTEUR	143,16
13310	1ere Imm. Vehicules	4,12
13311	2e Imm. Véhicules (Vignettes et Plaques)	135,01
13312	Taxe sur Inspection Véhicules	4,02
13313	Taxes add./ Vehicules DGI	0,00
1332	Autres Taxes/ Utilisation des Biens. Mob. Et Immob.:	3,44
13320	Licence Arme à feu	3,44
13321	Droit de Péage	0,00
		0,00
134	DIVERSES TAXES SUR BIENS ET SERVICES:	88,37
1340	Taxe d'irrigation	0,33
1341	Taxe sur Tickets de Voyage	85,73
1342	Taxe d'exploitation de Carrières	0,54
1343	Ventes de plaque d'Immatr. Véhicules sans moteur	0,81
*	Divers / Biens et services	0,96
139	Penal. Amendes et Frs de P / Taxes / Biens et Services	0,28
		0,00
15	AUTRES RECETTES FISCALES	205,35
150	IMPOT DE CAPITATION :	66,91
1500	Carte d'identité fiscale	66,58
1501	Carte d'identité Professionnelle	0,33
151	DROITS DE TIMBRES	106,63
1510	Dts de Timbre Fixe :	27,68
15100	Droits de Fonctionnement	0,48
15101	Droits de non Fonctionnement	0,18
15102	Autres droits de timbre fixe	27,02
1511	Droits de timbre proportionnel :	77,88
15110	Dts de timbre sur capital Social	0,08
15111	Autres droits de Timbre proportionnel	77,80
1512	Droits de timbres speciaux	1,07
152	Droits Fixe d'enregistrement :	0,67
1520	Sur Actes civils	0,00
1521	Sur Actes judiciaires et extrajudiciaires	0,45
1522	Taxe suppl./Dts fixes d'enregistrement	0,22
153	DIVERSES AUTRES RECETTES FISCALES	30,59
1530	Taxe sur Appels Téléphoniques	17,93
1531	Ds / Bordereaux administratifs	3,74
1532	Carte d'immatriculation fiscale	8,92
159	Penal.Amen.Frs.de P / Autres Rec. fiscales	0,54
		0,00
	Autres recettes diverses	19,94

Code	TAXES	Total
	RECETTES NON FISCALES	90,26
21	DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	69,36
210	DROITS ADMINISTRATIFS	59,73
2100	Passeport	44,67
2101	Permis de Conduire	13,00
2102	Bonne Vie et Moeurs	2,01
2103	Quitus	0,05
2109	Autres droits admin.non ventilés ailleurs	0,00
		0,00
211	FRAIS ADMINISTRATIFS	9,63
2110	Frais de Justice	0,12
2111	Marque de fabrique	0,97
2112	Etat Civil	0,10
2113	Fonds de soutien Aux Examens	0,95
2114	Permis de Séjour des Etrangers	0,00
2115	C.D.C	2,69
2116	Vente de Formulaires Administratifs	0,13
2117	Légalisation	0,48
2118	Immigration et Emmigration	4,19
2119	Autres Frais Administratifs non ventilés Ailleurs	0,00
		0,00
22	AMENDES ET SANCTIONS	17,05
220	Amendes Correctionnelles	6,74
221	Contravention Véhicule	1,13
222	Amende Simple Police	0,35
229	Autres Amendes	8,83
23	Autres Recettes Non Fiscales	3,85
230	Frais de Recouvrement et de Perception	0,00
231	Produits Divers	3,85
		0,00
		320,60
	Recettes Globales	4968,44
	Recettes Fiscales	4878,18
	Recettes Non Fiscales	90,26



PRÉSENTATION GENERALE DES CREDITS BUDGETAIRES PAR INSTITUTION



POUVOIR EXECUTIF
SECTEUR ECONOMIQUE

**MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA
COOPERATION EXTERNE**

1- PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Les principales missions et attributions du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe sont :

- D'élaborer des plans nationaux et améliorer les systèmes de Planification devant permettre l'utilisation normale des ressources disponibles pour un développement économique et social équilibré.
- D'analyser les implications budgétaires, économiques et sociales des projets et programmes d'investissements publics.
- D'analyser les implications budgétaires, économiques et sociales des accords de coopération externe.
- De s'assurer que les conditions techniques, économiques et organisationnelles de l'exécution du plan sont convenablement étudiées et remplies.
- D'assurer la supervision et l'évaluation des programmes et projets de développement à l'intérieur du Plan national.
- D'intégrer les apports de la coopération externe au cadre de planification nationale, et coordonner sa participation au développement économique et social du pays; et
- D'établir une banque de projets.

2-STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le MPCE est organisé suivant une structure pyramidale placée sous l'autorité d'un ministre. Les différents niveaux administratifs sont les suivants : Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale, assisté d'une Direction administrative et trois (3) Directions techniques, des Directions Départementales et deux (2) Services techniques déconcentrés :

- Le Centre de Technique de Planification et d'Economie Appliquée. (C.T.P.E.A.)
- Le Conseil National des Coopératives (C.N.C)

3 - OBJECTIFS POUR L'ANNEE FISCALE 2005-2006

Le Ministère s'est fixé les objectifs suivants :

- Concevoir un système de planification adapté aux prescrits de la constitution de 1987.
- Mettre en place un outil stratégique de prise de décision en matière de développement économique et social.
- Assurer la régulation et l'efficacité du processus de budgétisation annuelle du Programme d'Investissement Public (PIP).

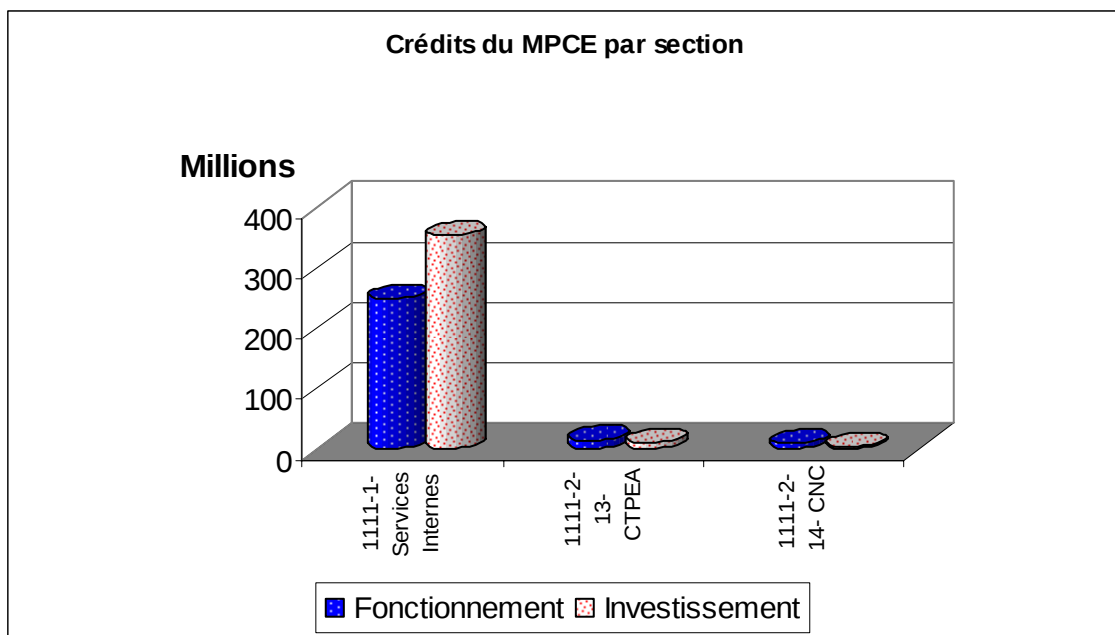
4-STRUCTURE DES CREDITS

Pour atteindre ses objectifs, le Ministère dispose de crédits de 638,171,468 gourdes dont 89,504,066 gourdes devant rémunérer, entre autres, 335 membres du personnel permanent, de 39,891,902 gourdes pour acquérir des biens et services et de 372,300,000 gourdes pour ses investissements.

Les Crédits alloués au MPCE représentent 4% de l'enveloppe du secteur économique et 1.86 % de l'enveloppe globale du Budget.

MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE

SECTION	Fonctionnement	Investissement	Total	%
1111-1-Services Internes	248,234,066	353,750,000	601,984,066	94.33%
1111-2-13- CTPEA	14,499,402	10,000,000	24,499,402	3.84%
1111-2-14- CNC	8,688,000	3,000,000	11,688,000	1.83%
TOTAL	271,421,468	366,750,000	638,171,468	100%





POUVOIR EXECUTIF

SECTEUR ECONOMIQUE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

1- PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Les missions principales et attributions du Ministère de l'Economie et des Finances sont :

- De Formuler et mettre en application la politique économique et financière de l'Etat.
- De Déterminer la Politique Fiscale de l'Etat, assurer la perception des impôts et taxes, gérer les biens de l'Etat.
- De Coordonner les travaux d'élaboration du Budget Général de la République et en assurer l'exécution.
- D'Assurer la Gestion de la Trésorerie et juger de l'opportunité des dépenses de l'Etat.
- D'Etablir, de concert avec la Banque Centrale, la politique monétaire du pays et en superviser l'exécution.
- De Fixer les normes de la Comptabilité Publique et veiller à leur application.
- D'Entreprendre des études de conjoncture et de prévisions économiques.

2-STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le MEF est organisé suivant une structure pyramidale placée sous l'autorité d'un ministre, assisté d'un Secrétaire d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants : Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale, assisté d'une Direction administrative et sept (7) Directions Techniques, des Directions Départementales, six (6) Organismes Autonomes et quatre(4) Directions techniques déconcentrées :

- L'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
- La Direction Générale du Budget
- La Direction Générale des Impôts
- L'Administration Générale des Douanes

3 - OBJECTIFS POUR L'ANNEE FISCALE 2005-2006

Le Ministère s'est fixé les objectifs suivants :

- Renforcer la capacité du Ministère en matière de contrôle fiscal tant au niveau central qu'à l'échelle départementale.
- Augmenter les dispositifs permettant de renforcer la capacité d'analyse et de suivi de la conjoncture.
- Assurer, au niveau départemental, la gestion des fonds d'urgence en cas de catastrophe naturelle.
- Accompagner le Programme de Relance Economique.
- Procéder à la mise en place du nouveau système comptable et lancer le réseau des comptables publics.
- Poursuivre les travaux d'entretien et d'aménagement au niveau des Directions.
- Assurer la formation de nouveaux cadres dans le domaine de l'Administration Financière.

4-STRUCTURES DES CREDITS

Pour atteindre ces objectifs, le Ministère dispose de crédits de 2,179,374,993 gourdes dont 644,942,793 gourdes devant rémunérer, entre autres, 2728 membres du personnel permanent, de 424,407,549 gourdes pour

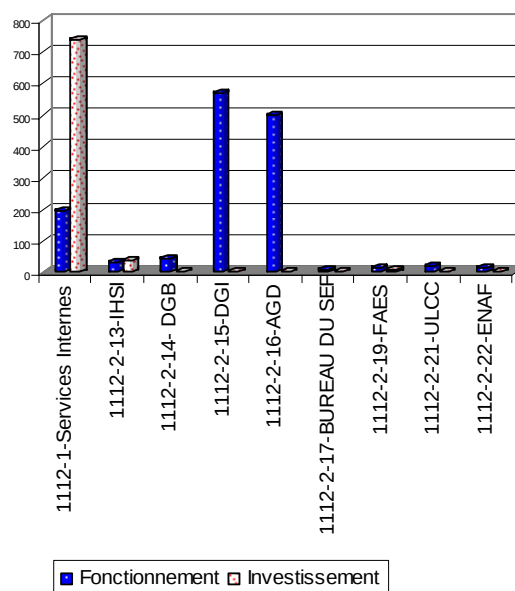
acquérir des biens et services et de 818,809,922 gourdes pour ses investissements. Les Crédits alloués à ce ministère représentent 13,40% de l'enveloppe du secteur économique et 6.35% de l'enveloppe globale du Budget.

1112-MINISTERE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECTION	Fonctionnement	Investissement	Total	%
1112-1-Services Internes	195,480,906	737,000,000	932,480,906	42.79%
1112-2-13-IHSI	33,626,729	35,400,000	69,026,729	3.17%
1112-2-14- DGB	42,592,300	0	42,592,300	1.95%
1112-2-15-DGI	570,983,500	0	570,983,500	26.20%
1112-2-16-AGD	500,513,777	0	500,513,777	22.97%
1112-2-17-BUREAU DU SEF	7,527,781	0	7,527,781	0.35%
1112-2-19-FAES	11,250,000	6,000,000	17,250,000	0.79%
1112-2-21-ULCC	20,000,000	0	20,000,000	0.92%
1112-2-22-ENAF	14,000,000	0	14,000,000	0.64%
1112-2-23-CII	1,000,000	0	1,000,000	0.05%
1112-2-23-FDF	4,000,000	0	4,000,000	0.18%
TOTAL	1,400,974,993	778,400,000	2,179,374,993	100%

Crédits du MEF par section

Millions





POUVOIR EXECUTIF

SECTEUR ECONOMIQUE

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE DES
RESSOURCES NATURELLES ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL**

1- PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Les principales missions et attributions du MARNDR sont :

- De formuler, appliquer, orienter, faire respecter la politique du Gouvernement dans les domaines de l'Agriculture et de l'élevage, des Ressources Naturelles renouvelables et du Développement Rural.
- De mettre en oeuvre tous les moyens susceptibles de stimuler et de soutenir l'accroissement de la production agricole et de l'élevage destinés en priorité à la consommation nationale.
- D'élaborer la politique du Gouvernement en matière de gestion des ressources naturelles renouvelables, notamment en ce qui concerne l'inventaire, la conservation et l'exploitation des sols, des eaux, des forêts et de la faune.
- De définir les objectifs du Gouvernement en matière de développement rural et contribuer à leur mise en œuvre; et
- De coordonner l'assistance technique et financière accordée aux Organismes Gouvernementaux et non Gouvernementaux dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural et entretenir des relations avec les institutions étrangères publiques ou privées, internationales ou régionales oeuvrant dans ces mêmes domaines.

2-STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le MARNDR est organisé suivant une structure pyramidale placée sous l'autorité d'un ministre. Les différents niveaux administratifs sont les suivants : Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale, assisté d'une Direction administrative et quatre (4) Directions Techniques, des Directions Départementales et deux

(2) Directions techniques déconcentrées :

- L'Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite (ODVA)
- L'Institut National de la Reforme Agraire (INARA)

3 - OBJECTIFS POUR L'ANNEE FISCALE 2005-2006

Le Ministère s'est fixé les objectifs suivants :

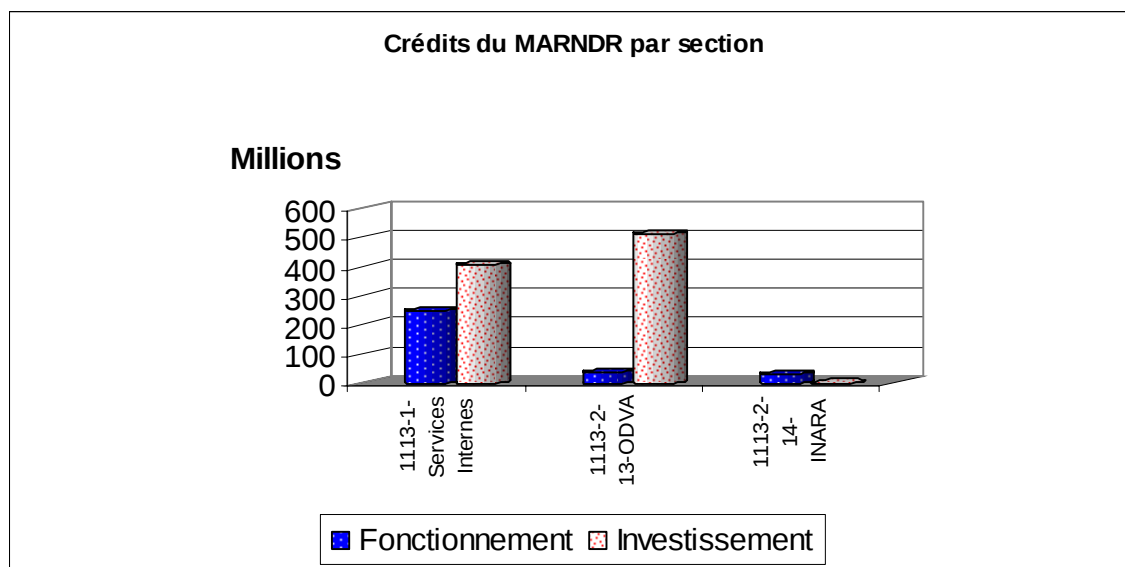
- Augmenter la production de denrées agricoles de 7%.
- Augmenter la production animale de 7%.
- Augmenter la production piscicole de 38%.
- Augmenter la superficie irriguée de 14%.
- Augmenter la couverture végétale de 25%.
- Assurer la protection et la conservation des sols et des eaux sur une étendue de 10% du pays.

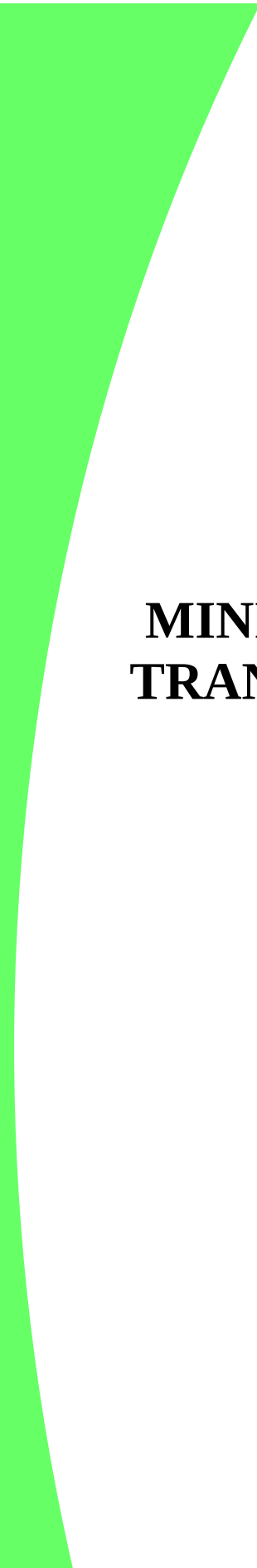
4-STRUCTURE DES CREDITS

Pour atteindre ses objectifs, le Ministère dispose de crédits de 1,225,755,836 gourdes dont 261,715,221 gourdes devant rémunérer, entre autres, 1395 membres du personnel permanent, de 35,686,317 gourdes pour acquérir des biens et services et de 914,438,240 gourdes pour ses investissements. Les Crédits alloués au MARNDR représentent 7,54% de l'enveloppe du secteur et 3.57% de l'enveloppe globale du Budget.

1113-MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES & DU DEVELOPPMENT RURAL

SECTION	Fonctionnement	Investissement	Total	%
1113-1-Services Internes	245 757 232	404 163 240	649 920 472	53,02%
1113-2-13-ODVA	38 256 145	509 000 000	547 256 145	44,65%
1113-2-14-INARA	28 579 219	0	28 579 219	2,33%
TOTAL	312 592 596	913 163 240	1 225 755 836	100,00%





POUVOIR EXECUTIF

SECTEUR ECONOMIQUE

**MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

1-PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Les missions principales et attributions du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications sont de :

- De concevoir, définir et concrétiser la Politique nationale dans les domaines: Travaux Publics, Transports, Communication, Eau Potable, Energie Electrique, etc.
- D'assurer l'étude, la planification, l'exécution, l'entretien, le contrôle, la supervision et l'évaluation de toutes les infrastructures physiques relatives aux équipements urbains et ruraux; aux routes, ports et aéroports; aux systèmes de télécommunications, aux systèmes d'alimentation en eau potable.
- D'établir les règlements d'urbanisme et les normes techniques de construction; et
- De réglementer et contrôler la prestation des services fournis par des entités publiques et privées agissant dans les différents domaines relevant de sa compétence.

2-STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le MTPTC est organisé suivant une structure pyramidale placée sous l'autorité d'un ministre. Les différents niveaux administratifs sont les suivants : Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale, assisté d'une Direction administrative et quatre (4) Directions Techniques, des Directions Départementales ; cinq (5) organismes autonomes et quatre (4) Services techniques déconcentrés :

- Le Service de Géodésie et de Cartographie
- L'Office National du Cadastre (ONACA)
- Le Conseil National des Télécommunications (CONATEL)
- Le Bureau des Mines et de l'Energie (BME)

3 - OBJECTIFS POUR L'ANNEE FISCALE 2005-2006

Le Ministère s'est fixé les objectifs suivants :

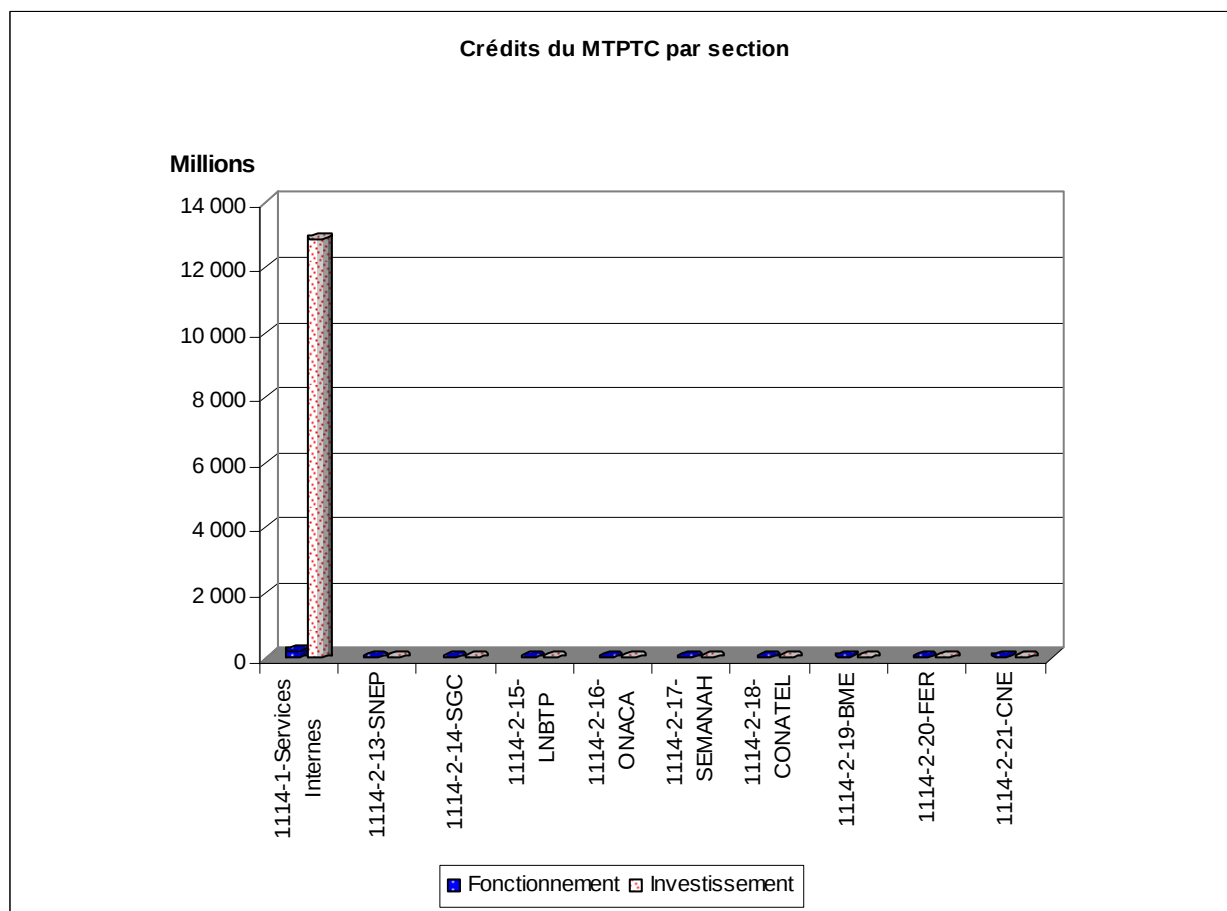
- Améliorer les capacités de conception et de programmation de la politique d'intervention générale du Ministère.
- Améliorer les capacités de gestion de programmes en exécution et de ceux dont le démarrage est prévu pour cet exercice.
- Améliorer les capacités d'exécution et/ou de supervision des projets de construction d'infrastructures dans les domaines relevant de ses compétences.
- Améliorer les capacités de coordination et de suivi de programmes et projets sous financement étranger et gérés par des entités externes au MTPTC.
- Renforcer les différentes Directions Départementales de manière à les rendre aptes à:
 1. Encadrer les collectivités territoriales dans l'apprentissage de l'exercice de leurs fonctions constitutionnelles.
 2. participer à l'exécution la supervision des projets gérés par des entités non Gouvernementales ou autres que le MTPTC
 3. Gérer, exécuter ou superviser des projets programmés par le MTPTC.
 4. Intervenir en cas d'urgence (cyclone, inondation etc.) Pour lesquels les programmes et projets à financement Interne et/ou externe sont loin de permettre des Interventions rapides.

4-STRUCTURE DES CREDITS

Pour atteindre ses objectifs, le Ministère dispose de crédits de 13,244,442,642 gourdes dont 204,932,562 gourdes devant rémunérer, entre autres, 1023 membres du personnel permanent, de 76,186,121 gourdes pour acquérir des biens et services et de 11,059,343,953 gourdes pour ses investissements. Les Crédits alloués à ce ministère représentent 70.01% de l'enveloppe du secteur économique et 33.18% de l'enveloppe globale du Budget.

1114- MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

SECTION	Fonctionnement	Investissement	Total	%
1114-1-Services Interne	214,996,000	12,885,163,386	13,100,159,386	98.91%
1114-2-13-SNEP	8,254,000	1,200,000	9,454,000	0.07%
1114-2-14-SGC	5,156,650	0	5,156,650	0.04%
1114-2-15-LNBTP	6,694,000	5,000,000	11,694,000	0.09%
1114-2-16-ONACA	16,526,000	5,000,000	21,526,000	0.16%
1114-2-17-SEMANAH	10,500,000	5,000,000	15,500,000	0.12%
1114-2-18-CONATEL	4,536,000	0	4,536,000	0.03%
1114-2-19-BME	25,763,600	0	25,763,600	0.19%
1114-2-20-FER	5,000,000	0	5,000,000	0.04%
1114-2-21-CNE	45,653,006	0	45,653,006	0.34%
Total	343,079,256	12,901,363,386	13,244,442,642	100.00%





POUVOIR EXECUTIF

SECTEUR ECONOMIQUE

**MINISTERE DU COMMERCE ET DE
L'INDUSTRIE**

1- PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Les missions principales et attributions du Ministère du Commerce et de l'Industrie sont :

- De formuler et appliquer la Politique du Gouvernement en matière Commerciale et Industrielle ;
- D'étudier toute mesure tendant à promouvoir le Développement du Commerce et de l'Industrie ;
- De coordonner toutes négociations tendant aux conclusions des Accords Conventions, Traités en matière Commerciale, Industrielle ou dans le domaine de l'intégration économique ;
- De faire appliquer sur toute l'étendue du Territoire de la République les Lois, Arrêtés, Règlements et Communiqués relatifs aux activités Commerciales et Industrielles ;
- De définir et coordonner les activités de Promotion Commerciale et Industrielle à l'étranger ;
- De superviser et orienter les activités des Organismes Publics ou semi-Publics sous sa tutelle ; et
- De servir d'intermédiaire entre les chambres de commerce et d'Industrie et les Associations de Protection du Consommateur.

2- STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le MCI est organisé suivant une structure pyramidale placée sous l'autorité d'un ministre. Les différents niveaux administratifs sont les suivants : Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale, assisté d'une Direction administrative et Cinq (5) Directions Techniques, des directions départementales et deux (2) organismes autonomes.

3 - OBJECTIFS POUR L'ANNEE FISCALE 2005-2006

Le Ministère s'est fixé les objectifs suivants :

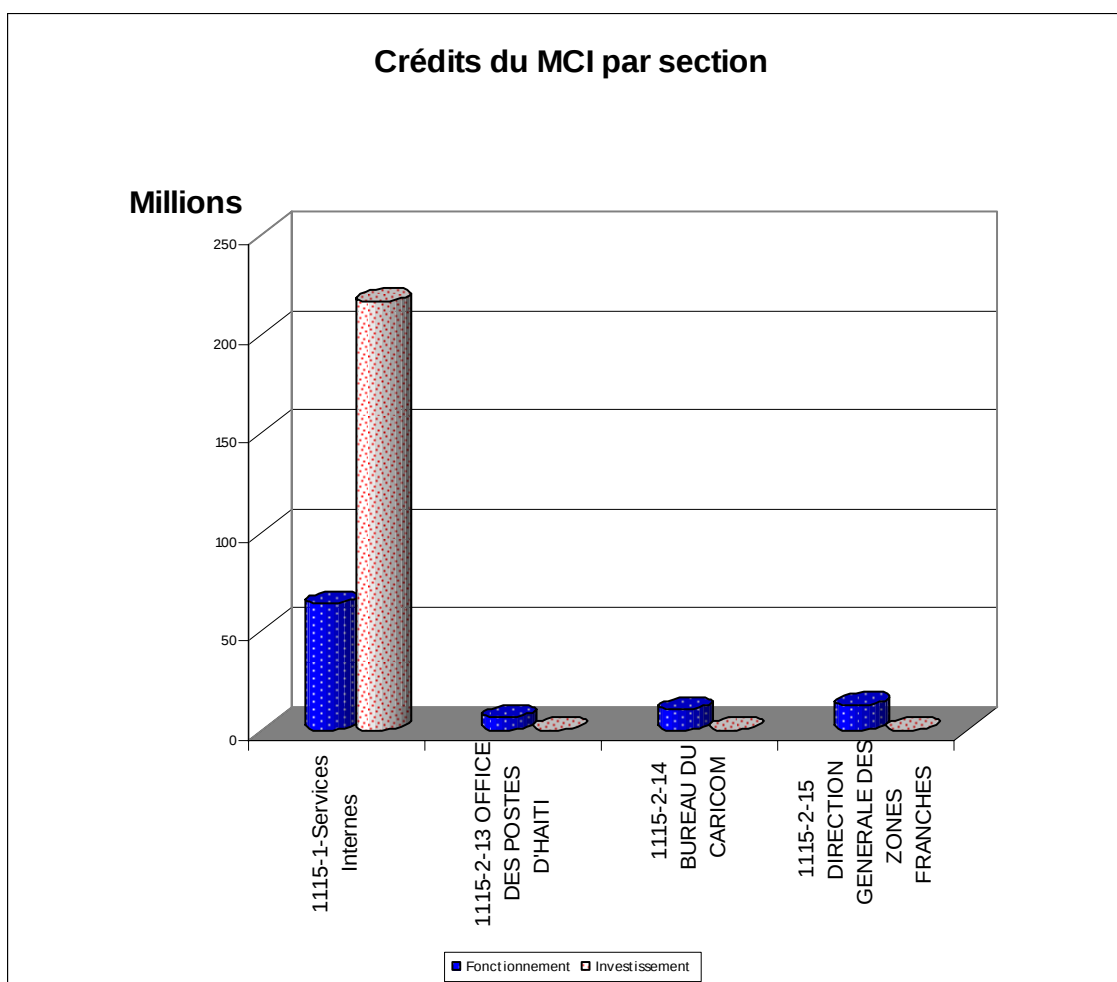
- Améliorer le climat général des affaires, de manière à promouvoir les investissements à l'effet d'accroître la production de biens et de services, en particulier ceux tournés vers l'exportation.
- Créer des conditions propices au développement et au renforcement de liens privilégiés entre l'Administration, le Secteur productif et l'Université en vue de l'éclosion d'une base pour la recherche scientifique et l'application technologique.
- Etablir un système intégré de promotion des investissements incluant l'Administration, le secteur bancaire et des structures d'études et d'appui technique, entre autres, l'émergence d'une nouvelle classe d'entrepreneurs, l'épanouissement de PME.
- Contrôler les structures de marché, de manière à en corriger, au besoin, les imperfections.
- Renforcer et dynamiser le secteur externe.
- Moderniser la législation sur les activités commerciales et industrielles.
- Renforcer le Laboratoire de Contrôle de Qualité.
- Doter le laboratoire du MCI des ressources lui permettant de fournir une assistance efficace à l'industrie nationale et de certifier les produits.
- Se procurer les données nécessaires à l'établissement d'un programme national de contrôle de la qualité.
- Stabiliser et augmenter le volume des exportations de café et de cacao de manière à atteindre un accroissement significatif de rentrées de devises.

4-STRUCTURE DES CREDITS

Pour atteindre ses objectifs, le Ministère dispose de crédits de 309,062,837 gourdes dont 52,503,480 gourdes devant rémunérer, entre autres, 175 membres du personnel permanent, de 25,776,727 gourdes pour acquérir des biens et services et de 217,780,000 gourdes pour ses investissements. Les Crédits alloués au MCI représentent 1,90% de l'enveloppe du secteur économique et 0.90% de l'enveloppe globale du Budget.

1115-MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

SECTION	Fonctionnement	Investissement	Total	%
1115-1-Services Internes	63,730,166	216,580,000	280,310,166	90.70%
1115-2-13 OFFICE DES POSTES D'HAITI	6,240,000	0	6,240,000	2.02%
1115-2-14 BUREAU DU CARICOM	10,139,963	0	10,139,963	3.28%
1115-2-15 DIRECTION GENERALE DES ZONES FRANCHES	12,372,708	0	12,372,708	4.00%
TOTAL	92,482,837	216,580,000	309,062,837	100.00%





POUVOIR EXECUTIF

SECTEUR ECONOMIQUE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

1-PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Les missions principales et attributions du Ministère de l'Environnement sont :

- De formuler, promouvoir et faire appliquer la politique du gouvernement en matière de garantie de pérennité des ressources renouvelables, d'amélioration du cadre de vie de la population et de protection des écosystèmes pour un développement durable.
- De coordonner l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'action pour l'environnement facilitant la mobilisation et la coordination de ressources pour le développement.
- D'identifier, créer et gérer des aires à protéger, des zones réservées et des parcs nationaux.
- De prendre toutes mesures, de concert avec les autorités compétentes, pour prévoir ou prévenir les catastrophes naturelles.
- De faciliter la participation des populations concernées, des organisations civiques, des institutions non gouvernementales et des collectivités territoriales aux consultations menant à des décisions pouvant affecter le cadre de vie de communautés.

2-STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le MDE est organisé suivant une structure pyramidale placée sous l'autorité d'un ministre. Les différents niveaux administratifs sont les suivants : Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale, assisté d'une Direction administrative, trois (3) Directions Techniques, et des Directions Départementales.

3 - OBJECTIFS POUR L'ANNEE FISCALE 2005-2006

Le Ministère s'est fixé les objectifs suivants :

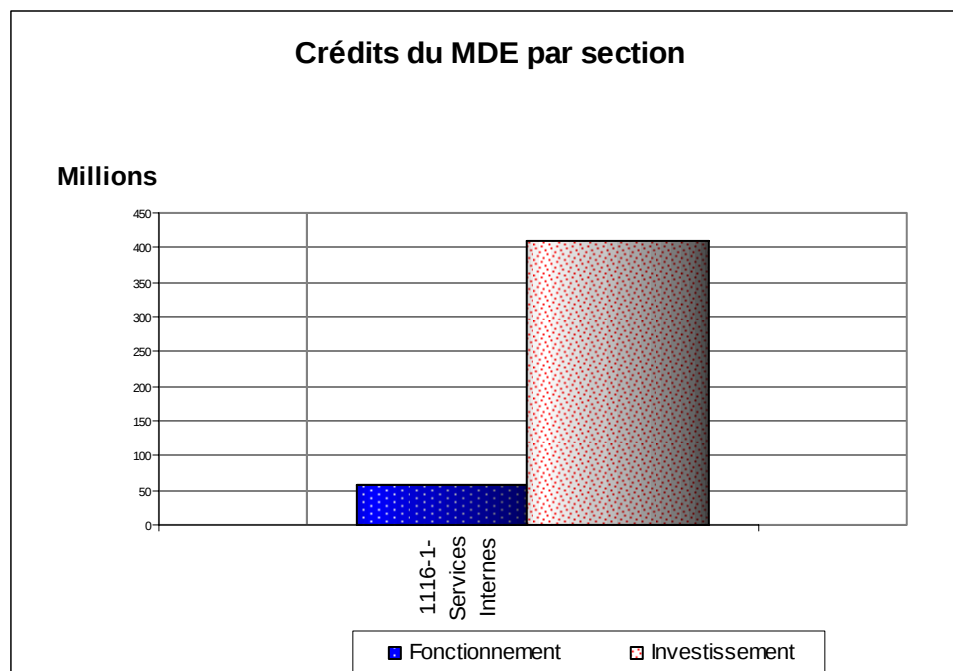
- Renforcer les capacités d'Intervention et de contrôle du ministère dans le cadre de la protection de l'environnement et écosystèmes notamment par :
- Contribuer à l'Education environnementale du grand public en association avec les agences de presse, les organisations écologiques et autres secteurs concernés par le problème.
- Former de manière continue des cadres tant au niveau des Ministères que des Mairies, de la Presse et de la Police Nationale, en méthodologie d'évaluation d'impact environnemental.
- Améliorer la productivité agricole et la gestion de l'environnement.
- Participer et encourager tout programme visant à réaliser la conservation des sols et la protection de bassins versants.
- Améliorer le système de production dans les Zones atteintes
- Appuyer le développement de l'Eco tourisme littoral.
- Arrêter l'érosion côtière et la destruction des barrières coralliennes.
- Freiner les déversements d'ordures ménagères aboutissant à la mer.

4-STRUCTURE DES CREDITS

Pour atteindre ses objectifs, le Ministère dispose de crédits de 469,580,339 gourdes dont 50,336,589 gourdes devant rémunérer, entre autres, 100 membres du personnel permanent, de 8,248,750 gourdes pour acquérir des biens et services et de 411,000,000 gourdes pour ses investissements. Les Crédits alloués au MDE représentent 2.89% de l'enveloppe du secteur économique et 1.37% de l'enveloppe globale du Budget.

1116-MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

SECTION	Fonctionnement	Investissement	Total	%
1116-1-Services Internes	58 580 339	411 000 000	469 580 339	100,00%
TOTAL	58 580 339	411 000 000	469 580 339	100,00%





POUVOIR EXECUTIF

SECTEUR ECONOMIQUE

MINISTERE DU TOURISME

1- PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Les missions principales et attributions du Ministère du Tourisme sont :

- De formuler et mettre en œuvre la politique sectorielle dans le domaine du tourisme, dans le cadre de la politique générale définie par le chef du Gouvernement ;
- D'assurer la régularisation et le contrôle de toutes actions publiques et privées relevant du domaine de compétence du Ministère du Tourisme ;
- De veiller à la mise en œuvre des politiques publiques en collaboration avec les autres Ministères et, le cas échéant, avec les collectivités territoriales ;
- D'appliquer et faire respecter la Politique du Gouvernement dans le domaine du Tourisme ;
- De participer avec les institutions concernées à la révision de la législation réglementant le domaine du Tourisme ;
- De coordonner et contrôler les activités relevant du secteur ;
- De coordonner l'assistance technique et financière accordée aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux dans le domaine du Tourisme ;
- De fixer les objectifs en matière de politique du tourisme ;
- Orienter, organiser et encourager la recherche dans les domaines du Tourisme et faciliter la vulgarisation des résultats de recherche ;
- D'entretenir des relations avec les nationaux et internationaux oeuvrant dans ses domaines de compétences ;
- De veiller à l'application des accords et conventions internationaux relatifs à ses domaines de compétences ;
- D'assurer la promotion d'Haïti sur le plan touristique, tant sur le plan national et international ;
- De définir le plan de formation aux divers métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration ;
- De planifier et promouvoir le développement des régions et zones touristiques.

2-STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Ministère du Tourisme est organisé suivant une structure pyramidale placée sous l'autorité d'un ministre. Les différents niveaux administratifs sont les suivants : Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale, assisté d'une Direction administrative et une (5) Directions Techniques

3 - OBJECTIFS POUR L'ANNEE FISCALE 2005-2006

Le Ministère s'est fixé les objectifs suivants :

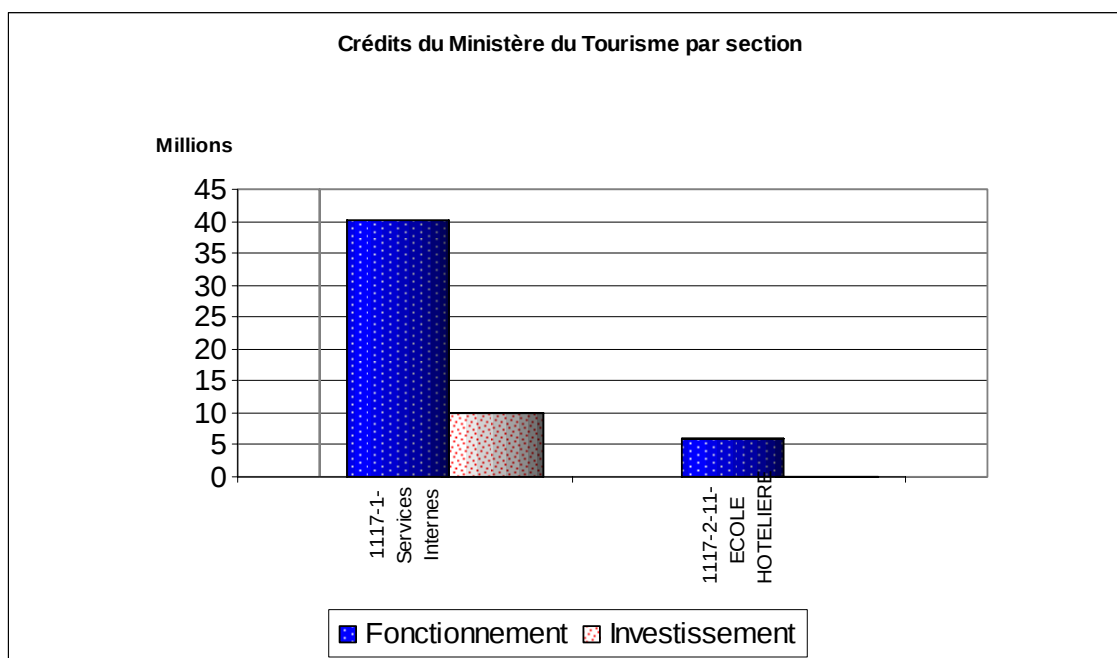
- Améliorer le produit touristique haïtien de façon à permettre au secteur tourisme d'influencer les choix de développement du pays.
- Relever le niveau de prestation de service par l'établissement d'un programme de formation nécessaire aux métiers du tourisme.
- Faciliter et rationaliser l'exploitation cohérente du potentiel touristique.
- Garantir la poursuite d'une politique de décentralisation par la structure spatiale du territoire national avec des points d'ancrage touristique prioritaire.
- Gérer les étapes de dialogue et de négociations entre les Services de l'Etat et les divers secteurs de manière à définir les modalités applicables et opératoires du Plan.

4-STRUCTURE DES CREDITS

Pour atteindre ses objectifs, le Ministère dispose de crédits de 55,967,500 gourdes dont 27,639,708 gourdes devant rémunérer, entre autres, 98 membres du personnel permanent, de 16,397,792 gourdes pour acquérir des biens et services et de 11,530,000 gourdes pour ses investissements. Les Crédits alloués à ce ministère représentent 0.34% de l'enveloppe du secteur économique et 0.16% de l'enveloppe globale du Budget.

1117-MINISTERE DU TOURISME

SECTION	Fonctionnement	Investissement	Total	%
1117-1-Services Internes	40 024 009	10 000 000	50 024 009	89,38%
1117-2-11-ECOLE HOTELIERE	5 943 491	0	5 943 491	10,62%
TOTAL	45 967 500	10 000 000	55 967 500	100,00%





POUVOIR EXECUTIF

SECTEUR POLITIQUE

**MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA
SECURITE PUBLIQUE**

1- PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Les missions principales et attributions du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique sont :

- Formuler et appliquer la politique du Gouvernement dans le domaine de l'Administration de la Justice.
- Organiser l'Institution Judiciaire
- Contrôler les activités des Cours, Tribunaux et Parquets et le fonctionnement des Offices Ministériels
- Proposer au Gouvernement des mesures ponctuelles en matière de Justice et de sécurité publique.

2- STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le MJSP est organisé suivant une structure pyramidale placée sous l'autorité d'un ministre. Les différents niveaux administratifs sont les suivants : Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale, assisté d'une Direction administrative et cinq (5) Directions Techniques, deux (2) organismes autonomes et une (1) Direction technique déconcentrée:

- Police Nationale d'Haïti

3 - OBJECTIFS DU MINISTERE POUR L'EXERCICE 2005-2006

Le Ministère s'est fixé les objectifs suivants :

- Renforcer les capacités d'intervention du ministère en matière de justice et de sécurité publique notamment par
- Faire avancer plus rapidement les dossiers judiciaires et baisser de manière significative le taux de détention préventive..
- Lutter contre l'impunité.
- Organiser l'indépendance de la justice.
- Réorganiser le Ministère de la Justice et renforcer ses capacités.
- Rehausser le prestige de la justice, promouvoir et renforcer l'intégrité et l'éthique judiciaire.
- Rapprocher la justice de la population, impliquer la société dans la problématique justice, promouvoir l'accès à la justice et informer le citoyen du rôle de la justice dans la société.
- Promouvoir et faire respecter les droits de la personne, particulièrement ceux des groupes vulnérables.
- Améliorer la formation et l'information juridiques.
- Moderniser la procédure pénale.
- Extension des Tribunaux Civils, des Tribunaux de Paix et Offices d'Etat Civil à travers le pays dans le but de rendre la justice accessible à tous.
- Opérationnaliser et dynamiser l'Ecole de la Magistrature par la mise en place d'une équipe académique et administrative dotée de structures adéquates.
- Mettre en place des structures administratives dans quelques juridictions pour enclencher le processus de décentralisation et d'indépendance de la magistrature.
- Renforcer la sécurité Nationale.

4- STRUCTURE DES CREDIITS

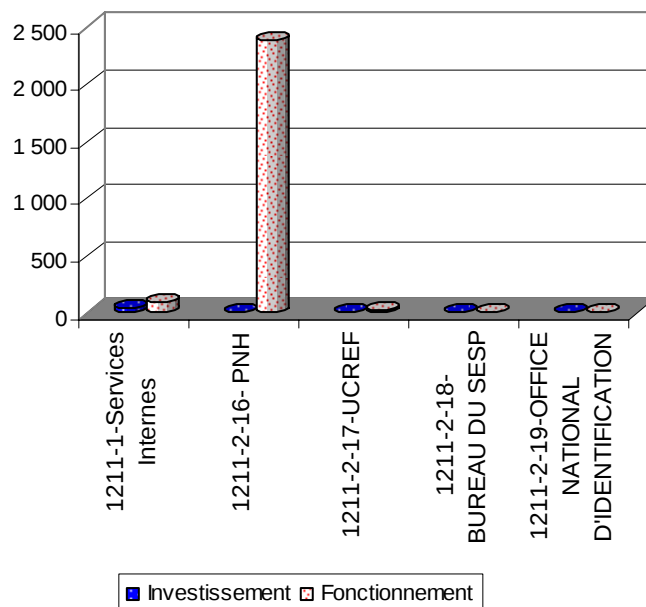
Pour atteindre ces objectifs, le Ministère dispose de crédits de 2,583,961,934 gourdes dont 1,749,447,642 gourdes devant rémunérer, entre autres, 8,829 membres du personnel permanent, de 762,862,996 gourdes pour acquérir des biens et services et de 69,521,196 gourdes pour ses investissements. Les Crédits alloués à ce ministère représentent 58.03 % de la dotation du secteur politique et 7.53 % de l'enveloppe globale du Budget.

1211-MINISTERE DE LA JUSTICE

SECTION	Fonctionnement	Investissement	total	%
1211-1-Services Internes	97 463 025	40 000 000	137 463 025	5,37%
1211-2-16- PNH	2 379 535 843	0	2 379 535 843	92,93%
1211-2-17-UCREF	25 000 000	0	25 000 000	0,98%
1211-2-18-BUREAU DU SESP	6 663 066	0	6 663 066	0,26%
1211-2-19-OFFICE NATIONAL D'IDENTIFICATION	12 000 000	0	12 000 000	0,47%
Total	2 520 661 934	40 000 000	2 560 661 934	100,00%

Crédits du Min. de la Justice par section

Millions





POUVOIR EXECUTIF

SECTEUR POLITIQUE

**MINISTERE DES HAITIENS VIVANT A
L'ETRANGER**

1-PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Les missions principales et attributions du Ministère des Haïtiens vivant à l'étranger sont :

- De promouvoir et formaliser la plus large participation des communautés haïtiennes vivant à l'étranger au processus de développement socio-économique du pays.
- D'appuyer l'intégration des membres des diverses communautés haïtiennes déjà à l'étranger dans leur lieu d'accueil respectif.
- D'aménager, conjointement avec les autres instances gouvernementales concernées, la réinsertion des grands groupes et les structures d'accueil propices à la réinsertion des cadres qui veulent retourner au pays.
- De formaliser et dynamiser les liens multiformes qui ont existé entre les diverses communautés haïtiennes vivant à l'étranger et les composantes nationales, d'une part, entre ces mêmes communautés et le gouvernement haïtien, d'autre part.
- De créer en coordination avec les instances gouvernementales concernées, un cadre global d'investissement de ressources financières et humaines impliquant le développement des potentialités de formulation, d'évaluation et de suivi de projet; et
- De participer à la redéfinition d'une politique migratoire.

2-STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le MHAVE est organisé suivant une structure pyramidale placée sous l'autorité d'un ministre. Les différents niveaux administratifs sont les suivants : Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale, assisté d'une Direction administrative et quatre (4) Directions Techniques.

3-OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2005-2006

Le Ministère s'est fixé les objectifs suivants :

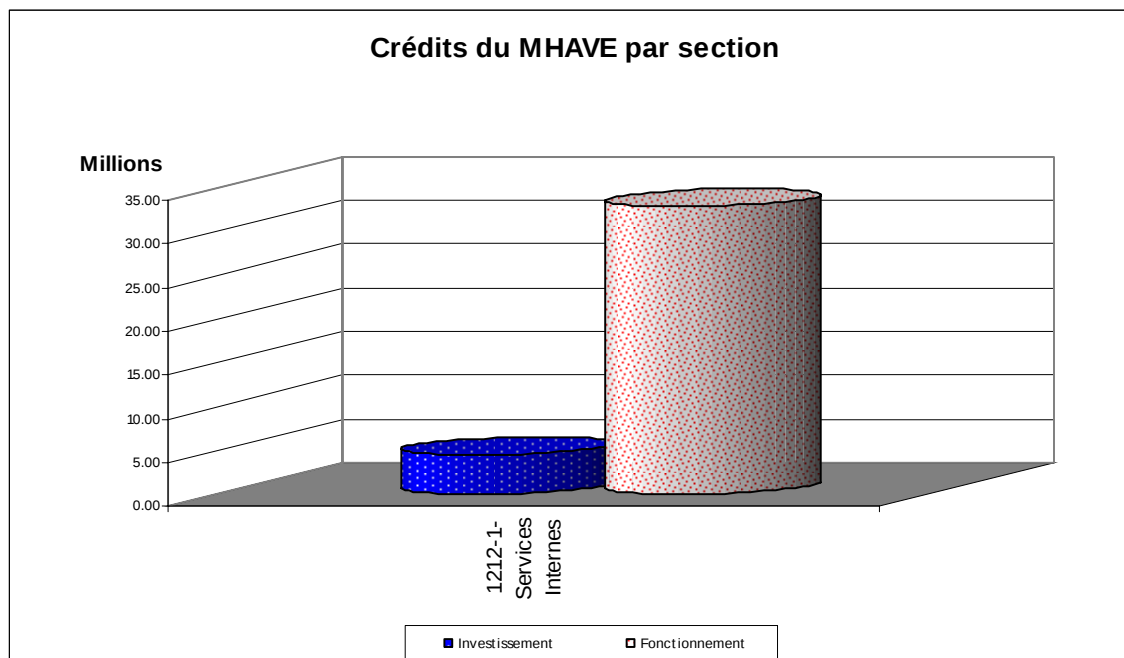
- Promouvoir la participation des Haïtiens vivant à l'étranger à la vie nationale.
- Maintenir, susciter et renforcer la Coopération Inter Haïtienne.
- Participer à l'identification et au renforcement des associations et des organisations existant dans les communautés haïtiennes à l'étranger.

4- STRUCTURE DES CREDITS

Pour atteindre ces objectifs, le Ministère dispose de crédits de 37,289,488 gourdes dont 23,188,735 gourdes devant rémunérer, entre autres, 58 membres du personnel permanent, de 9,200,753 gourdes pour acquérir des biens et services et de 4,900,000 gourdes pour ses investissements. Les Crédits alloués au MHAVE représentent 0.84 % de la dotation du secteur politique et 0.11% de l'enveloppe globale du Budget.

1212-MINISTERE DES HAITIENS VIVANT A L'ETRANGER

SECTION	Fonctionnement	Investissement	total	%
1212-1-Services Internes	32,789,488	4,500,000	37,289,488	100.00%
TOTAL	32,789,488	4,500,000	37,289,488	100.00%





POUVOIR EXECUTIF

SECTEUR POLITIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

1-PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Les missions principales et attributions du Ministère des Affaires Etrangères sont de planifier et assurer la politique extérieure de la République d'Haïti.

2-STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le MAE est organisé suivant une structure pyramidale et placée sous l'autorité d'un ministre. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

Une Structure Centrale comprenant les services centraux, une Direction Générale, assisté d'une Direction administrative et neuf (9) Directions Techniques et des Services Extérieurs comprenant les Missions Diplomatiques et Consulaires de la République à l'étranger.

3 - OBJECTIFS POUR L'ANNEE FISCALE 2005-2006

Le Ministère s'est fixé les objectifs suivants :

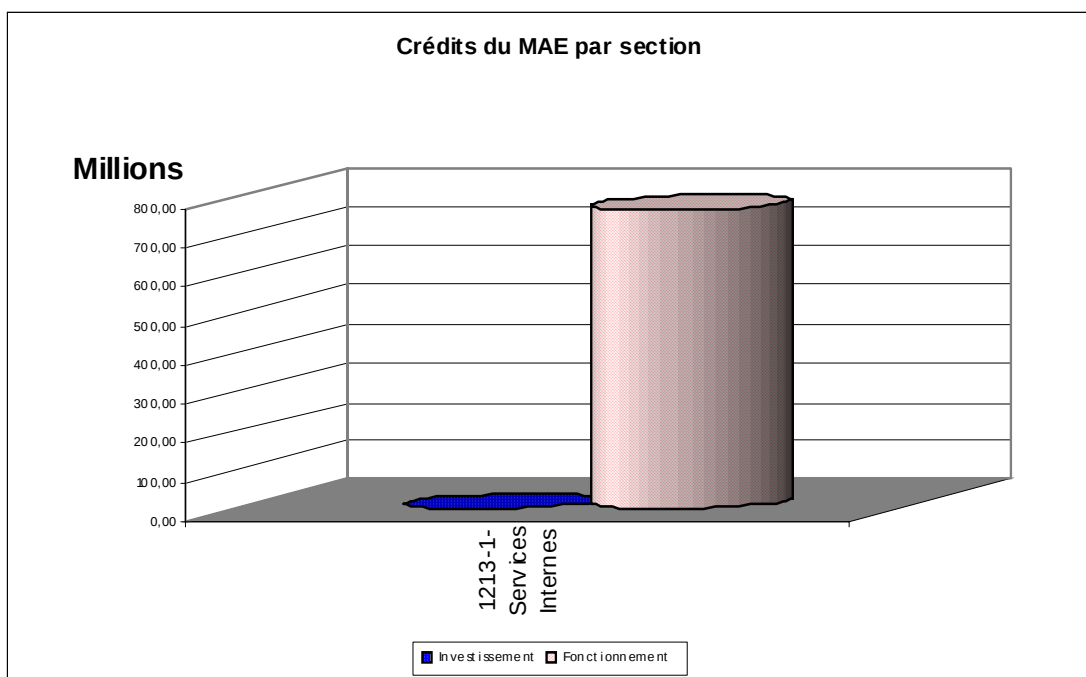
- Renforcer la diplomatie Haïtienne de façon à la rendre proactive et plus présente notamment par la rationalisation dans la gestion des Missions diplomatiques et consulaires en les rendant moins coûteuses et plus efficace ;
- Envisager l'ouverture de nouvelles Ambassades et Missions Diplomatiques à l'Etranger, particulièrement en Europe et dans certains pays d'Afrique.

4- STRUCTURE DES CREDITS

Pour atteindre ces objectifs, le Ministère dispose de crédits de 767,107,138 gourdes dont 52,809,382 gourdes devant rémunérer, entre autres, 250 membres du personnel permanent, de 711,907,756 gourdes pour acquérir des biens et services et de 2,390,000 gourdes pour ses investissements. Les Crédits alloués à ce ministère représentent 17.23 % de la dotation du secteur politique et 2.24% de l'enveloppe globale du Budget.

1213-MINISTERE DES AFFAIRES ÉTRANGERES

SECTION	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
1213-1-Services Internes	767 107 138	0	767 107 138	100,00%
TOTAL	767 107 138	0	767 107 138	100,00%





POUVOIR EXECUTIF

SECTEUR POLITIQUE

LA PRESIDENCE

1-PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

La Présidence regroupe des structures d'appui dont les missions principales et attributions sont d'assister le Président de la République dans le cadre de sa mission constitutionnelle consistant à :

- Veiller au respect et à l'exécution de la Constitution et à la stabilité des institutions.
- Se porter garant de l'Indépendance Nationale et de l'Intégrité du Territoire.
- Présider les réunions du Conseil des Ministres et en assurer le suivi des décisions

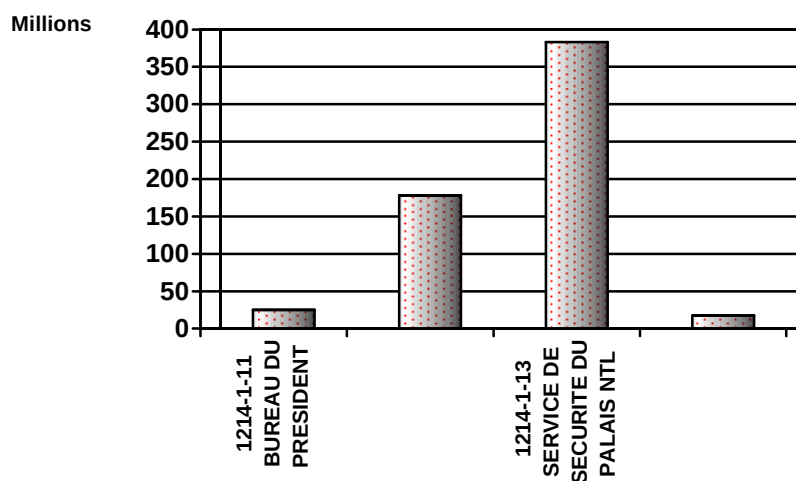
2-STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

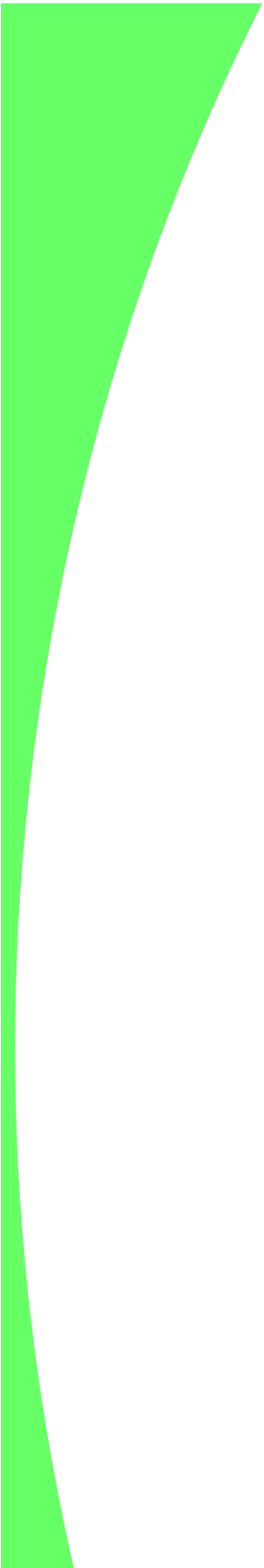
La Présidence est placée sous l'autorité du Président et comprend : Le Secrétariat privé du Président de la République ; Le Cabinet Privé du Président de la République ; Le Secrétariat Général de la Présidence et les services administratifs de gestion du Palais National et assurant la sécurité du Palais et du Président de la République

1214-LA PRESIDENCE

SECTION	MONTANT	%
1214-1-11 BUREAU DU PRESIDENT	25 187 786	4,17%
1214-1-12 ADMINISTRATION GENERALE DU PALAIS NATIONAL	178 064 660	29,50%
1214-1-13 SERVICE DE SECURITE DU PALAIS NATIONAL	38 3051 735	63,45%
1214-1-12 DOTATION POUR COMPTE SPECIAL DU PRESIDENT	17 362 038	2,88%
TOTAL	603 666 219	100%

Crédits de la Présidence par section





POUVOIR EXECUTIF

SECTEUR POLITIQUE

LA PRIMATURE

1215-1.-LA PRIMATURE

1-PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

La Primature regroupe les structures d'appui chargés d'assister le Premier Ministre dans le cadre de sa mission constitutionnelle consistant à :

- Gérer l'Administration Publique, principal levier de l'Etat dans l'accomplissement de sa mission
- Evaluer et contrôler les ressources humaines de l'Administration Publique
- Formuler les grandes lignes de l'Action Gouvernementale et fixer les grandes priorités en matière d'Économie, de Sécurité, de Justice Sociale, etc.

2- STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La Primature est dirigée par le Premier Ministre. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

Une Structure Centrale comprenant une Administration Générale, trois (3) Unités Techniques, plusieurs commissions et organismes autonomes et deux (1) Service techniques déconcentré :

- Le Centre de Formation et de Perfectionnement de la Fonction Publique Bureau du Secrétaire d'Etat chargée de la Sécurité Publique (CEFOPAFOP).

3 - OBJECTIFS POUR L'ANNEE FISCALE 2005-2006

Le Bureau du Premier Ministre s'est fixé les objectifs suivants :

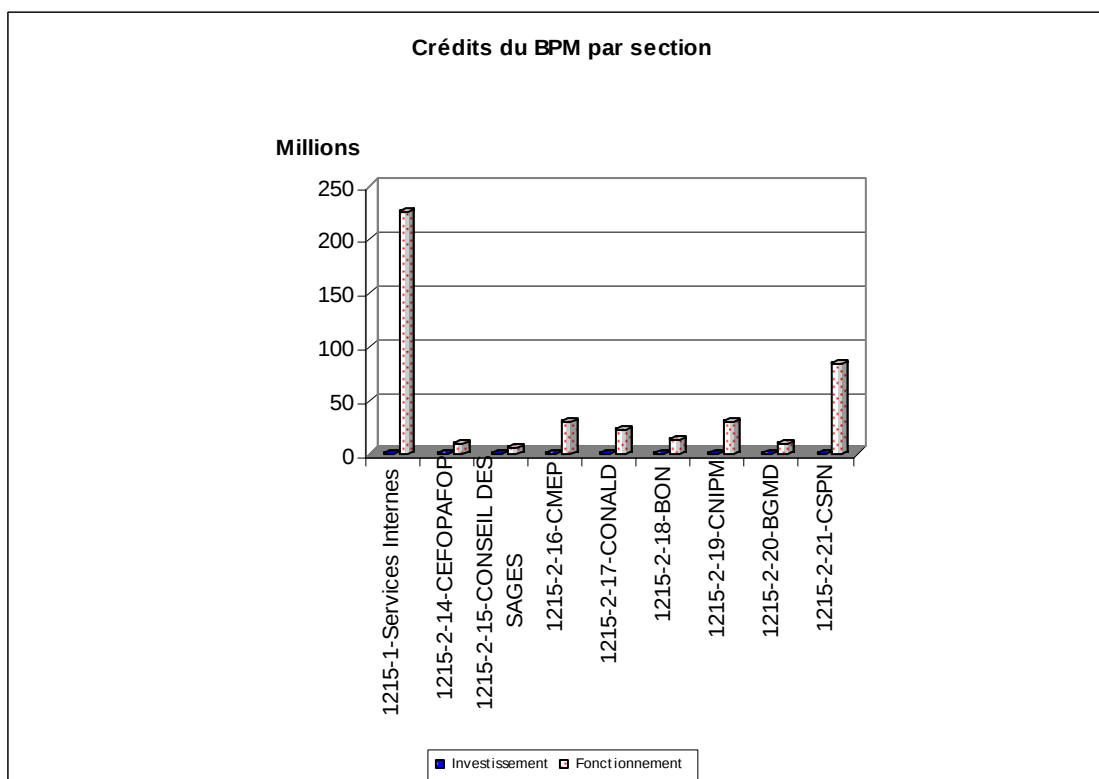
- Réformer en profondeur l'Administration Publique, principal levier de l'Etat dans l'accomplissement de sa mission.
- Mettre en place les mesures immédiates permettant de garantir un climat de sécurité et de justice propice au développement économique et social.
- Implanter une politique économique capable de maintenir la croissance et de réduire l'inflation.
- Appliquer une politique sociale visant la satisfaction des besoins de base de la population et l'intégrité nationale.

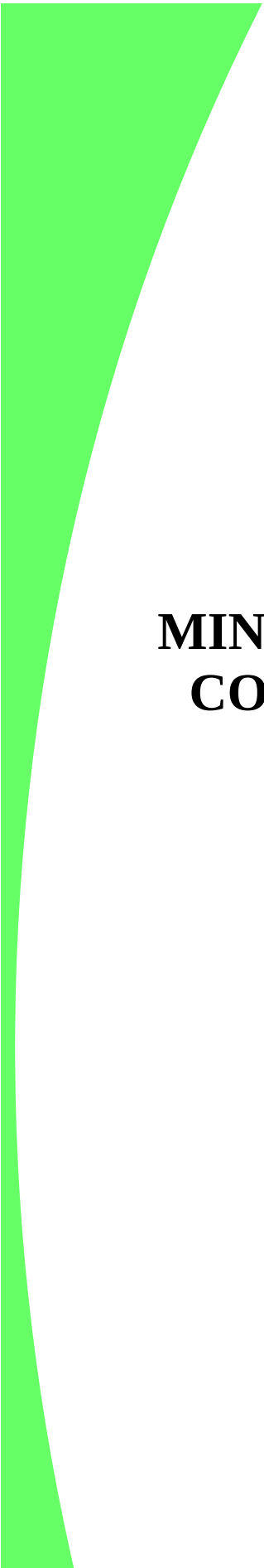
4- STRUCTURE DES CREDITS

Pour atteindre ces objectifs, La Primature dispose de crédits de 406,563,851 gourdes dont 43,420,397 gourdes devant rémunérer, entre autres, 133 membres du personnel permanent, de 347,425,766 gourdes pour acquérir des biens et services et de 10,717,688 gourdes pour ses investissements. Les Crédits alloués à La Primature représentent 9.13 % du secteur politique et 1.18% de l'enveloppe globale du Budget.

BUREAU DU PREMIER MINISTRE

SECTION	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
1215-1-Services Internes	225 684 866	0	225 684 866	52,50%
1215-2-14-CEFOPAPOP	8 499 000	0	8 499 000	1,98%
1215-2-15-CONSEIL DES SAGES	6 250 000	0	6 250 000	1,45%
1215-2-16-CMEP	29 604 610	0	29 604 610	6,89%
1215-2-17-CONALD	23 300 000	0	23 300 000	5,42%
1215-2-18-BON	13 525 375	0	13 525 375	3,15%
1215-2-19-CNIPM	30 000 000	0	30 000 000	6,98%
1215-2-20-BGMD	9 000 000	0	9 000 000	2,09%
1215-2-21-CSPN	84 000 000	0	84 000 000	19,54%
TOTAL	429 863 851	0	429 863 851	100,00%





POUVOIR EXECUTIF

SECTEUR POLITIQUE

**MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

1-PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Les missions principales et attributions du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales sont :

- De concevoir, définir et concrétiser la Politique du Pouvoir Exécutif en ce qui concerne la tutelle des Collectivités Territoriales, l'Immigration et l'Emigration et la protection civile.
- De veiller au respect des prescrits constitutionnels en ce qui a trait aux garanties individuelles et aux droits fondamentaux.
- De veiller à l'exécution des lois et mesures visant à garantir la sécurité intérieure de l'Etat, tout en tenant compte des garanties constitutionnelles.
- De veiller à l'application des lois et mesures sur l'Immigration et l'Emigration.

2-STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le MICT est organisé suivant une structure pyramidale placée sous l'autorité d'un ministre. Les différents niveaux administratifs sont les suivants : Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale, assisté d'une Direction administrative et sept (7) Directions Techniques, et deux (1) service technique déconcentrés:

- SMCRS

3 - OBJECTIFS POUR L'ANNEE FISCALE 2005-2006

Le Ministère s'est fixé les objectifs suivants :

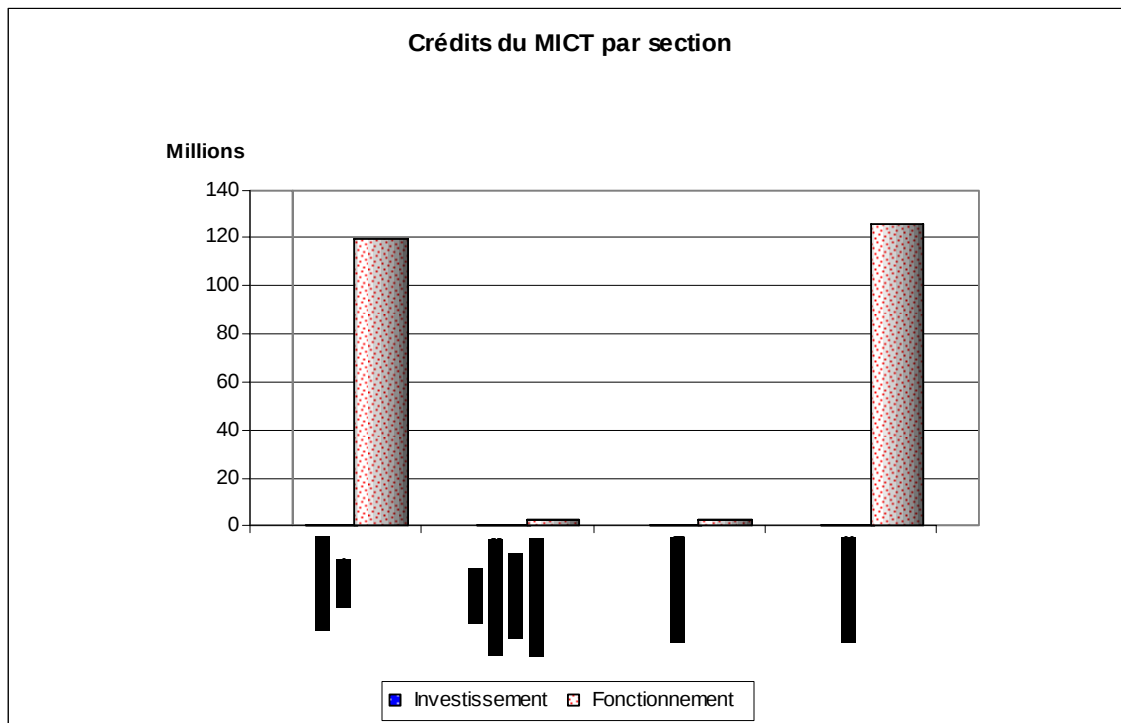
- Etablir un cadre socio politique sécuritaire.
- Soutenir le processus de déconcentration.
- Arriver à une meilleure gestion du territoire.
- Encadrer les agents des CASEC et des Mairies afin qu'ils puissent mettre en place des structures adéquates en vue de la décentralisation et de l'aide qui leur sera accordée.
- Allouer des locaux décents à ces entités administratives ainsi qu'aux Délégations et aux Vice Délégations.
- Equiper ces administrations en matériel adéquat.
- Améliorer et renforcer la gestion de l'Immigration et de l'Emigration

4- STRUCTURE DES CREDITS

Pour atteindre ces objectifs, le Ministère dispose de crédits de 250,566,279 gourdes dont 96,623,279 gourdes devant rémunérer, entre autres, 495 membres du personnel permanent, de 143,343,00 gourdes pour acquérir des biens et services et de 1,800,000 gourdes pour ses investissements. Les Crédits alloués à ce ministère représentent 5.63 % de la dotation du secteur politique et 0.73% de l'enveloppe globale du Budget.

1216-MINISTERE DE L'INTERIEUR

SECTION	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
1216-1-Services Internes	119,166,279	0	119,166,279	47.56%
1216-2-14 SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PUBLICS ET PRIVES	3,000,000	0	3,000,000	1.20%
1216-2-15 OSAHM	2,400,000	0	2,400,000	0.96%
1216-2-17 SMCRS	126,000,000	0	126,000,000	50.29%
TOTAL	250,566,279	0	250,566,279	100.00%





POUVOIR EXECUTIF

SECTEUR SOCIAL

**MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE
LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

1-PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Les missions principales et attributions du Ministère de L'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports sont :

- De formuler et appliquer la politique du Pouvoir Exécutif dans les domaines de l'Education, de la Jeunesse et des Sports.
- D'élaborer la politique éducative nationale aux niveaux préscolaire, fondamental, secondaire et professionnel.
- De veiller à l'application de la Politique nationale d'enseignement Supérieur.
- De définir les objectifs d'enseignement et élaborer des programmes et matériels éducatifs conformes aux objectifs retenus.
- De réaliser les activités relatives à l'Administration de l'Education notamment : La planification, la Programmation, la Promotion, le Développement et l'application de l'Education dans tous ses aspects et à tous les niveaux.
- De développer des programmes de recherches et d'expérimentation pédagogique; et
- D'assurer la Coordination de l'assistance technique dans le domaine de l'Education.

2- STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le MENJS est organisé suivant une structure pyramidale placée sous l'autorité d'un ministre assisté d'un Secrétaire d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants : Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale, assisté d'une Direction administrative et sept (7) Directions Techniques, dix (10) Directions Départementales et trois (3) Directions techniques déconcentrées :

- Bureau de l'Alphabétisation (SEA)
- Commission Nationale de Coopération avec l'UNESCO
- Institut National de Formation Professionnelle (INFP)

3 - OBJECTIFS POUR L'ANNEE FISCALE 2005-2006

Le Ministère s'est fixé les Objectifs suivants :

- Développer les instruments de régularisation et de contrôle de la qualité.
- Développer un instrument de partenariat et de financement permettant de promouvoir l'équité et la qualité dans le secteur privé d'éducation.
- Associer les acteurs aux processus de décision et de gestion et renforcer les capacités de gestion.
- Améliorer l'offre scolaire pour répondre à la forte demande d'éducation en vue de l'atteinte des objectifs de l'éducation pour tous.
- Préparer la mise en œuvre du 3ème cycle professionnel.
- Réhabiliter et améliorer les capacités opérationnelles des dispositifs de formation.
- Soutenir la demande d'éducation des groupes vulnérables.

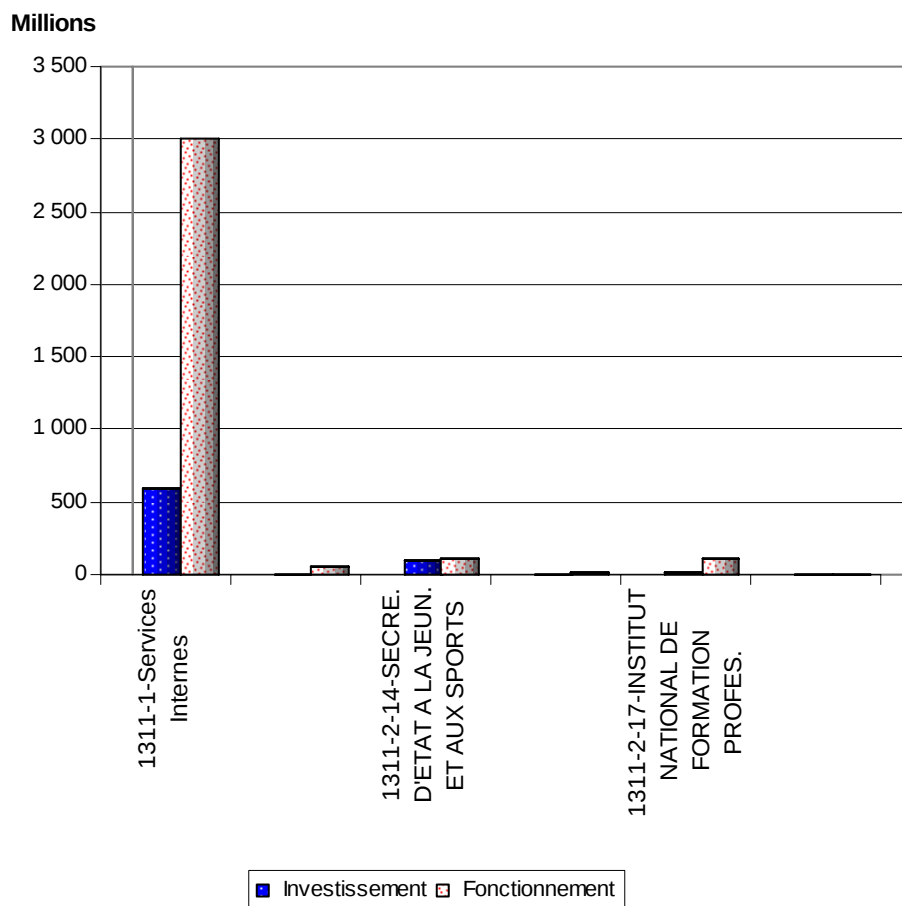
4- STRUCTURE DES CRÉDITS

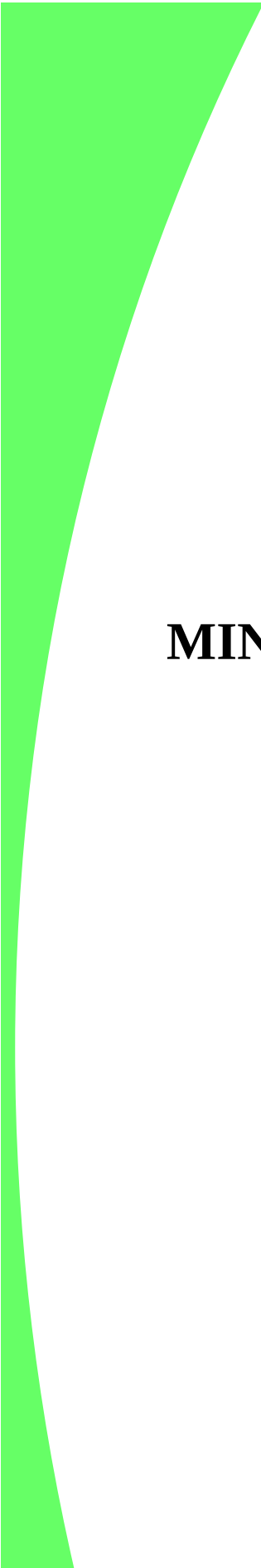
Pour atteindre ces objectifs, le Ministère dispose de crédits de 3,995,783,204 gourdes dont 2,070,310,046 gourdes devant rémunérer, entre autres, 19,382 membres du personnel permanent, de 319,597,349 pour acquérir des biens et services et de 435,637,969 pour ses investissements. Les Crédits alloués à ce ministère représentent 70.78% de l'enveloppe du secteur social et 10.66% de l'enveloppe globale du budget.

1311-MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SECTION	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
1311-1-Services Internes	3,006,059,464	589,000,000	3,595,059,464	89.97%
1311-2-13-SECRETAIRERIE D'ETAT A L'ALPHABETISATION	49,624,248	0	49,624,248	1.24%
1311-2-14-SECRE. D'ETAT A LA JEUN. ET AUX SPORTS	115,115,585	91,000,000	206,115,585	5.16%
1311-2-15-COMMIS. NAT. DE COOPER. AVEC L'UNESCO	8,127,984	0	8,127,984	0.20%
1311-2-17-INSTITUT NATIONAL DE FORMATION PROFES.	113,268,118	20,000,000	133,268,118	3.34%
1311-2-17-OFFICE NATIONAL DE PARTENARIAT	3,587,805	0	3,587,805	0.09%
TOTAL	3,295,783,204	700,000,000	3,995,783,204	100.00%

Crédits du MENJS par section





POUVOIR EXECUTIF

SECTEUR SOCIAL

**MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DU TRAVAIL**

1-PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Les missions principales et attributions sont :

- De définir et exécuter la politique sociale du Gouvernement.
- De veiller au respect de la liberté du travail et des obligations qui en découlent.
- D'assurer la protection du travailleur, tant dans le secteur formel qu'informel et l'harmonie du travail et du capital.
- D'établir un régime approprié de sécurité Sociale contre les risques physiologiques, économiques, sociaux et autres.
- De créer, autoriser, encourager et superviser les oeuvres de prévoyance et d'assistance sociale tant publiques que privées.
- D'assurer, sur le plan Technique et Administratif, le contrôle et la supervision de toutes les institutions de Défense Sociale ; et
- D'entretenir des rapports avec les Organismes Internationaux de travail et d'Affaires Sociales.

2-STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le MAST est organisé suivant une structure pyramidale placée sous l'autorité d'un ministre, assisté d'un Secrétaire d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants : Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale, assisté d'une Direction administrative et trois (3) Directions Techniques, quatre (4) Directions Départementales, cinq Organismes Autonomes et trois (3) Directions techniques déconcentrées :

- Institut du Bien Etre Social et de Recherches;
- Entreprises Publiques de Promotion de Logements Sociaux ((EPPLS);
- Office National de la Migration (ONM).

3 - OBJECTIFS POUR L'ANNEE FISCALE 2005-2006

Le Ministère s'est fixé les objectifs suivants :

- Renforcer toutes les structures administratives en vue d'offrir de meilleurs services en matière d'encadrement technique de rééducation, d'assistance, de prévention à toute la population, spécialement aux personnes ou groupes de personnes en situation difficile.
- Freiner la dégradation des centres urbains et ruraux en mettant en place des infrastructures génératrices de revenus et de travail et en développant des initiatives d'autopromotion.
- Offrir des services communautaires dans le domaine de la formation professionnelle, de la gestion d'activités génératrices d'emploi et de revenus.
- Revoir des textes de loi relatifs à l'enfant.
- Mettre en œuvre une politique de logements sociaux axés sur les besoins réels des couches défavorisées en les impliquant dans des projets intégrés, de façon à prévenir le développement anarchique des bidonvilles.
- Dynamiser la formation professionnelle orientée vers l'emploi et le développement des initiatives d'autopromotion.
- Elargir et intensifier les actions dans les secteurs identifiés comme prioritaires influençant la santé et le bien-être des enfants et des femmes.

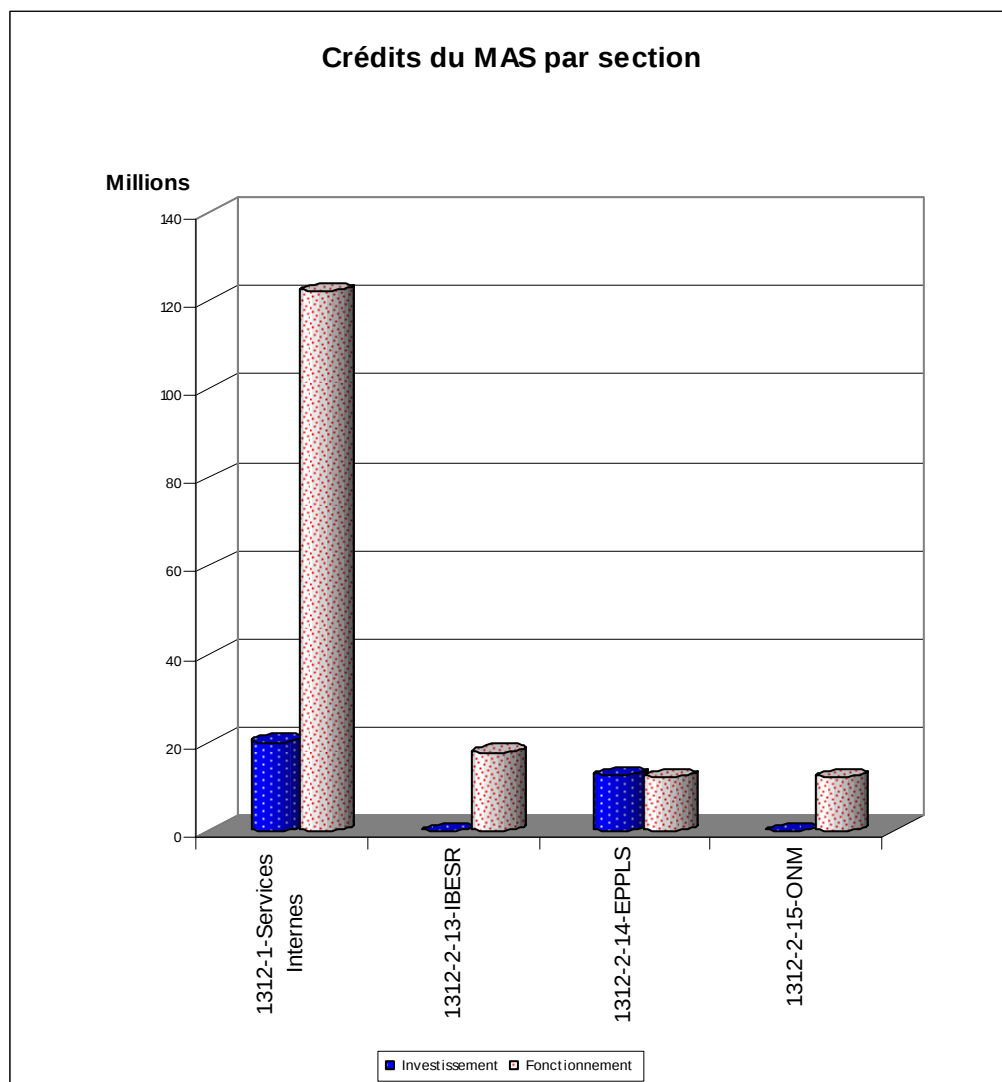
- Promouvoir à tous les niveaux de la société, le respect des droits des enfants et du statut de la femme.
- Renforcer la capacité des organisations communautaires en vue de la présentation de services plus efficaces aux femmes et aux enfants du pays et une meilleure préparation au niveau des communautés pour faire face aux urgences futures.

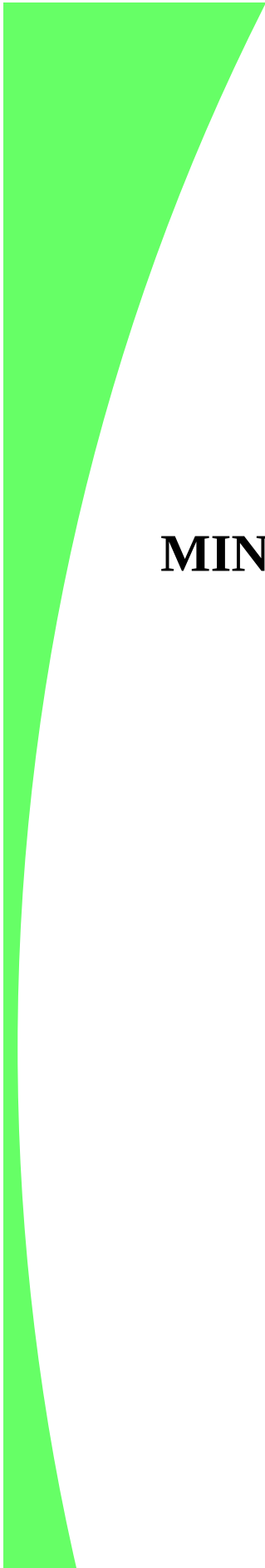
4- STRUCTURE DES CRÉDITS

Pour atteindre ces objectifs, le Ministère dispose de crédits de 202,501,816 gourdes dont 132,308,814 de gourdes devant rémunérer, entre autres, 804 membres du personnel permanent, de 23,741,711 pour acquérir des biens et services et de 38,539,838 pour ses investissements. Les Crédits alloués au MAST représentent 3.92% de l'enveloppe du secteur social et 0.59% de l'enveloppe globale du budget.

1312-MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

SECTION	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
1312-1-Services Internes	122,069,998	20,000,000	142,069,998	70.16%
1312-2-13-IBESR	17,705,379	0	17,705,379	8.74%
1312-2-14-EPPLS	12,226,439	12,500,000	24,726,439	12.21%
1312-2-15-ONM	12,000,000	0	12,000,000	5.93%
1312-2-18-BUREAU DU SETRA	6,000,000	0	6,000,000	2.96%
TOTAL	170,001,816	32,500,000	202,501,816	100.00%





POUVOIR EXECUTIF

SECTEUR SOCIAL

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA POPULATION**

1- PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Les missions principales et attributions du Ministère de la Santé Publique et de la Population sont :

- De promouvoir la santé individuelle et collective en vue du plein épanouissement de la personne humaine ;
- Mettre en place un système de soins médico -sanitaires, intégrant les institutions publiques et privées, de façon à garantir la prestation des soins à tous les citoyens ;
- De réglementer et superviser les activités des institutions publiques oeuvrant dans le domaine de la santé publique ;
- D'établir les normes de construction, de restauration et d'agrandissement des services destinés à fournir des services de santé ;
- D'établir et veiller à l'application des normes techniques sanitaires relatives aux aliments, à l'eau potable et aux produits pharmaceutiques et cosmétiques destinés à l'usage humain et à l'hygiène publique ;
- D'établir les normes techniques sanitaires destinées à protéger la santé des citoyens contre les risques associés à des développements agricoles, industriels et urbains ;
- D'enregistrer et contrôler les titres de professions médicales et paramédicales et s'assurer de l'adéquation de l'exercice de toute profession ou activité en relation avec la santé ;
- De s'assurer de la disponibilité et la qualité des ressources requises pour l'application des politiques et plans de la santé ;
- De contrôler les maladies d'intérêt collectif ;
- De participer, en coordination avec les autres organismes concernés, aux activités de pré désastre et de secours ;
- De participer aux décisions et activités liées aux traités, conventions, protocoles, déclarations, actes, pactes, accords et autres instruments internationaux intéressant la santé publique ;
- De coordonner les interventions des nationaux et étranger dans le domaine de la santé sur toute l'étendue du territoire national; et
- De définir et faire appliquer une politique de population rationnelle, adaptée à l'environnement socio-économique du pays et axée sur le concept du développement humain.

2- STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le MSPP est organisé suivant une structure pyramidale placée sous l'autorité d'un ministre. Les différents niveaux administratifs sont les suivants : Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale, assisté d'une Direction administrative et Dix (10) Directions Techniques et Dix (10) Directions Départementales.

3 - OBJECTIFS POUR L'ANNEE FISCALE 2005-2006

Objectif Général

Le Ministère s'est fixé l'objectif général d'augmenter l'offre des services de santé de manière qualitative et quantitative.

Les Objectifs spécifiques sont :

- De renforcer la capacité de gestion du Ministère de la Santé Publique et de la Population aux niveaux central, départemental et local (UCS).
- D'augmenter la capacité des Hôpitaux Universitaires, des Hôpitaux Départementaux, des Hôpitaux Communautaires de Référence (HCR) et des 15 UCS prioritaires pour la prise en charge correcte des femmes et des enfants.

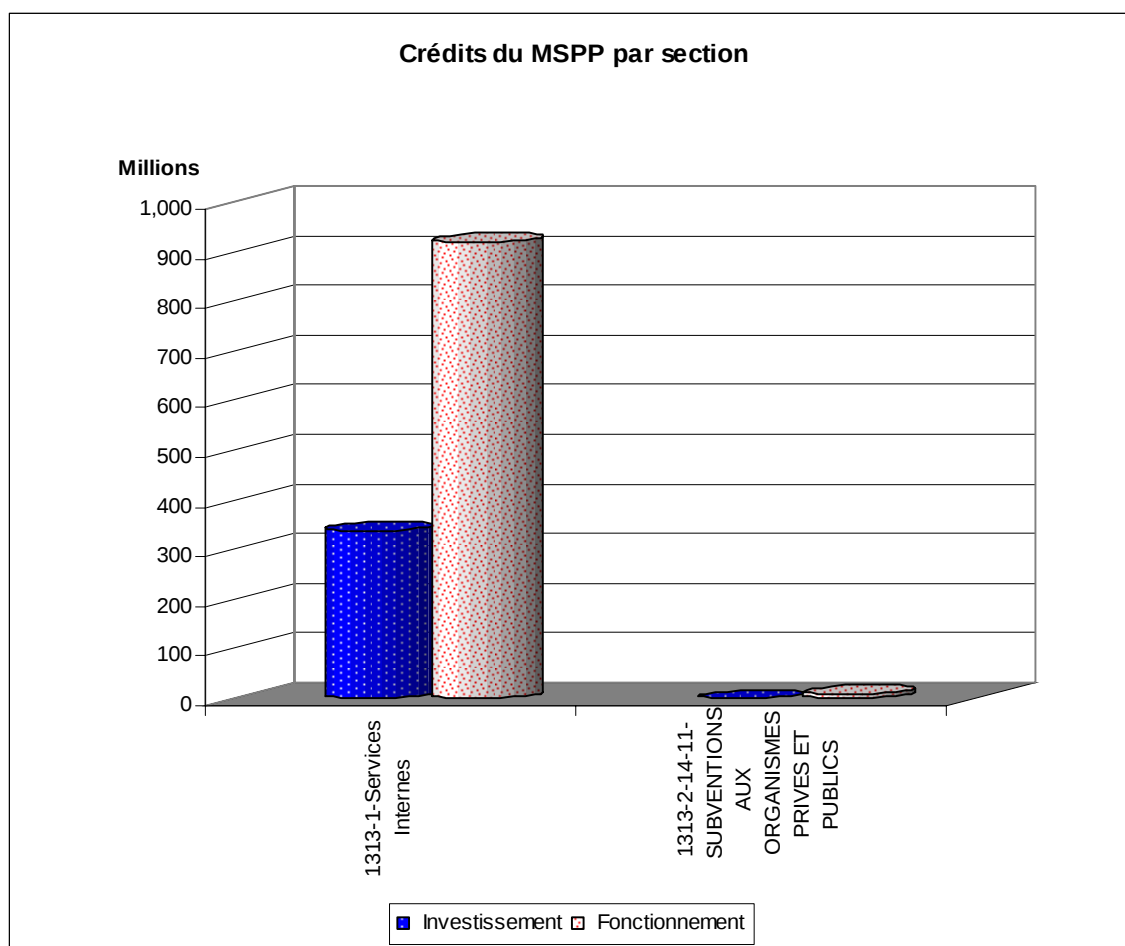
- De renforcer la capacité des Hôpitaux Universitaires, Hôpitaux Départementaux et les HCR des 15 UCS pour le diagnostic et la prise en charge des maladies infectieuses prioritaires (IST/VIH/SIDA, TB, Malaria, Filariose).
- De renforcer la capacité du MSPP à tous les niveaux pour répondre aux urgences médicochirurgicales et aux situations créées par les catastrophes naturelles et tous types de violence.
- De renforcer la capacité de gestion du Ministère de la Santé Publique et de la Population à apporter une solution aux problèmes de santé liés aux questions de l'environnement, de manque d'eau et de faiblesse de l'assainissement.
- D'augmenter la capacité du Ministère de la santé Publique et de la Population à promouvoir les actions en faveur des nouvelles priorités de santé (santé mentale, ophtalmologie, élimination de la rage humaine et lutte contre le tabagisme).

4-STRUCTURE DES CRÉDITS

Pour atteindre ces Objectifs, le Ministère dispose de crédits de 1,267,108,819 gourdes dont 804,025,625 gourdes devant rémunérer, entre autres, 6,042 membres du personnel permanent, de 113,766,194 pour acquérir des biens et services et de 346,117,000 pour ses investissements. Les Crédits alloués à ce ministère représentent 24.51% de l'enveloppe du secteur social et 3.69% de l'enveloppe globale du budget.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

SECTION	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
1313-1-Services Internes	919,164,819	339,400,000	1,258,564,819	99.33%
1313-2-14-11-SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PRIVES ET PUBLICS	8,544,000	0	8,544,000	0.67%
TOTAL	927,708,819	339,400,000	1,267,108,819	100.00%





POUVOIR EXECUTIF

SECTEUR SOCIAL

**MINISTÈRE À LA CONDITION FÉMININE ET
AUX DROITS DE LA FEMME**

1- PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Les missions principales et attributions sont :

- De travailler à l'émergence d'une société haïtienne juste, équilibrée, égalitaire pour ses composantes de deux sexes ;
- D'orienter la définition et l'exécution des politiques y relatives et des plans sectoriels et intégrer la perspective d'égalité entre les deux sexes dans l'ensemble des politiques nationales ;
- De réaliser des recherches, diagnostics, évaluations sur les conditions de vie et l'état des droits de la femme haïtienne tant au milieu urbain que rural, sur le plan social, économique, juridique et politique ;
- D'établir des politiques visant à combattre et à éliminer toutes formes d'inégalités et de discrimination à l'égard des femmes ;
- De coordonner et mettre en application des politiques de communication visant à promouvoir les droits des femmes dans l'ensemble de la société ;
- D'œuvrer en vue de l'élimination de toutes les formes et pratique de violence contre les femmes et pour le plein respect des droits de la femme ;
- De promouvoir et proposer des réformes légales, administratives et disciplinaires pour consacrer les principes constitutionnels de l'égalité entre les hommes et les femmes et éliminer la discrimination contre les femmes ;
- D'entreprendre des actions en vue de garantir l'accès des femmes aux biens, aux services et leur participation économique, sociale, culturelle et politique ;
- D'encourager et appuyer les organismes de promotion et de protection des droits des femmes ;
- De promouvoir une participation équitable des femmes à toutes les instances de décision politique, économique, financière et de communication ;
- De recommander et préparer la participation du gouvernement aux congrès et conférences notamment ceux relatifs à la condition et aux droits de la femme ;
- D'étudier les accords ou conventions internationales relatifs à la condition féminine et aux droits des femmes, recommander le cas échéant leur signature et veiller leur exécution après accomplissement de la procédure de ratification ;
- D'exercer toutes autres attributions découlant de sa mission en conformité avec la Constitution et les lois.

2-STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le MCFDF est organisé suivant une structure pyramidale placée sous l'autorité d'un ministre. Les différents niveaux administratifs sont les suivants : Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale, assisté d'une Direction administrative et Trois (3) Directions Techniques.

3 - OBJECTIFS POUR L'ANNEE FISCALE 2005-2006

Le Ministère s'est fixé les Objectifs suivants :

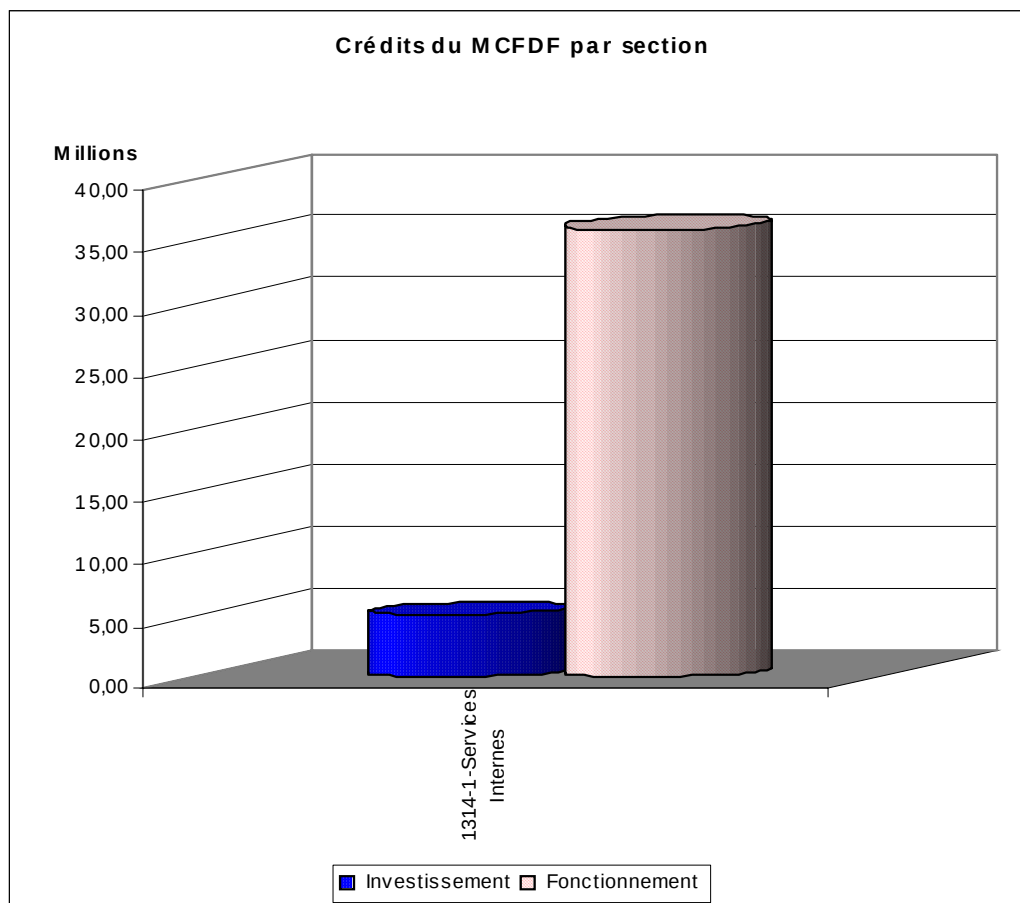
- Promouvoir et défendre les droits de la femme
- Améliorer les conditions de la femme
- Lutter contre la pauvreté
- Prendre en compte les rapports sociaux visant à l'égalité de sexe
- Renforcer la capacité institutionnelle du Ministère

4- STRUCTURE DES CRÉDITS

Pour atteindre ces Objectifs, le Ministère dispose de crédits de 40,954,052 gourdes dont 29,267,995 gourdes devant rémunérer, entre autres, 101 membres du personnel permanent, de 6,216,057 pour acquérir des biens et services et de 5,120,000 pour ses investissements. Les Crédits alloués au MCFDF représentent 0.79% de l'enveloppe du secteur social et 0.12% de l'enveloppe globale du budget.

1314-MINISTERE A LA COND. FEM. AUX DROITS DE LA FEMME

SECTION	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
1314-1-Services Internes	35 954 052	5 000 000	40 954 052	100,00%
TOTAL	35 954 052	5 000 000	40 954 052	100,00%





POUVOIR EXECUTIF

SECTEUR CULTUREL

MINISTERE DES CULTES

1- PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Les missions principales et attributions du Ministère des Cultes sont :

- De veiller à l'exécution des lois relatives au libre exercice des divers Cultes Religieux; veiller aussi à l'exécution des Conventions, des Concordats ou des Accords particuliers signés par le Gouvernement avec les Eglises ou toutes Religions établies sur le territoire de la République.
- De recenser et enregistrer les divers Cultes, Sectes, confessions, missions religieuses et Eglises établis dans le pays.
- De visiter régulièrement les Eglises, les Temples...
- De faire un relevé de leurs oeuvres sociales et éducatives, en vue de leur intégration dans le plan global de développement du pays.
- De recevoir les plaintes et les réclamations des Responsables des différents Cultes.
- De mener des enquêtes et veiller à l'exécution des décisions prises en matière cultuelle.

2-STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Ministère des Cultes est organisé suivant une structure pyramidale placée sous l'autorité d'un ministre. Les différents niveaux administratifs sont les suivants : Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale, assisté d'une Direction administrative, trois (3) Directions Techniques et quatre (4) directions départementales.

3 - OBJECTIFS POUR L'ANNEE FISCALE 2005-2006

Le Ministère s'est fixé l'Objectif suivant :

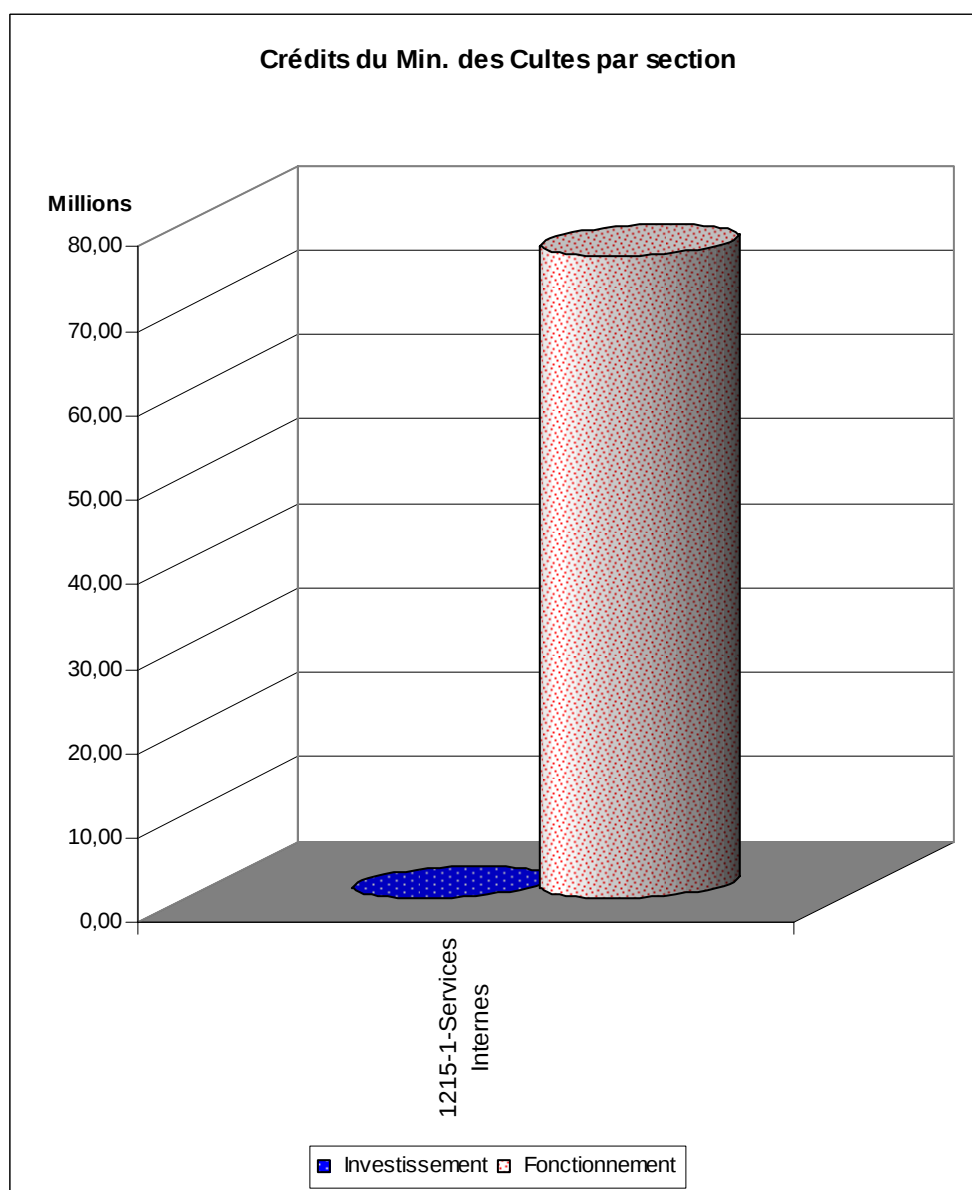
- Augmenter l'efficacité de la supervision des activités culturelles et sociales subventionnées par le Ministère des Cultes.

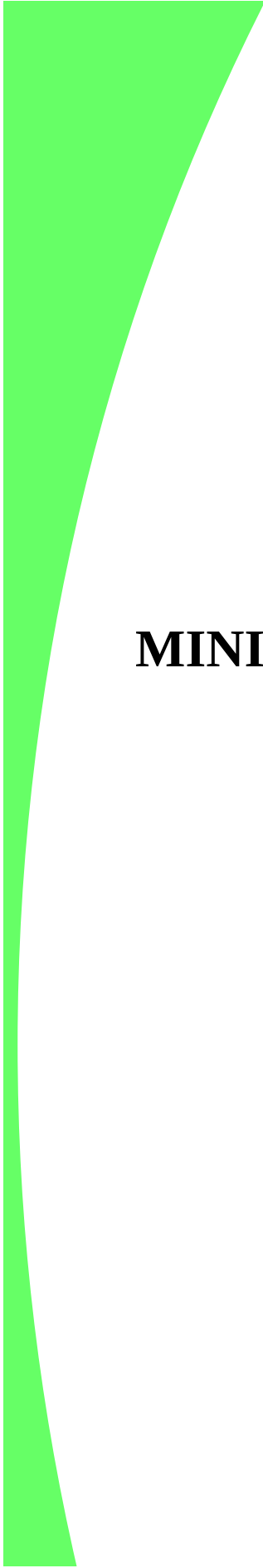
4-STRUCTURE DES CREDITS

Pour atteindre ses objectifs, le Ministère dispose de crédits de 75,932,393 gourdes dont 20,266,819 gourdes devant rémunérer entre autres 102 membres du personnel permanent, de 6,374,393 gourdes pour acquérir des biens et services et de 3,791,181 gourdes pour ses investissements. Les Crédits alloués à ce ministère représentent 17% de l'enveloppe du secteur culturel et 0.22% de l'enveloppe du budget.

1411-MINISTERE DES CULTES

SECTION	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
1215-1-Services Internes	75,932,393	0	75,932,393	100.00%
TOTAL	75,932,393	0	75,932,393	100.00%





POUVOIR EXECUTIF

SECTEUR CULTUREL

**MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA
COMMUNICATION**

1- PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Les missions principales et attributions du Ministère de la Culture sont :

- De sauvegarder, conserver et Promouvoir la Culture Nationale.
- De préserver et conserver les traditions culturelles, les documents, oeuvres et monuments qui constituent le patrimoine national.
- De stimuler et encourager la création et la production artistique - Promouvoir et diffuser la Culture Nationale.
- De participer à l'éducation civique du peuple haïtien.
- De défendre l'environnement culturel contre tout ce qui tendrait à le défigurer - Aider les créateurs à défendre leurs droits d'auteurs.
- De représenter l'Etat dans toute activité et négociation dans les domaines relatifs à la Culture.

2-STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Ministère de la Culture est organisé suivant une structure pyramidale placée sous l'autorité d'un ministre. Les différents niveaux administratifs sont les suivants : Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale, assisté d'une Direction administrative et sept (7) Directions Techniques, et dix (10) Directions techniques déconcentrées :

- Ecole Nationale des Arts (ENARTS)
- Institut de Sauvegarde du Patrimoine (ISPAN)
- Théâtre National d'Haïti
- Musée du Panthéon National (MUPANAH)
- Bureau d'Ethnologie
- Bibliothèque Nationale
- Archives Nationales
- Télévision Nationale d'Haïti (TNH)
- Radio Nationale d'Haïti (RNH)
- Presses Nationales

3 - OBJECTIFS POUR L'ANNEE FISCALE 2005-2006

Le Ministère s'est fixé les objectifs suivants :

- Conserver, c'est à dire préserver les grands monuments publics, protéger l'environnement architectural.
- Diffuser/Circuler des idées et langages artistiques à travers la combinaison d'un réseau territorial suffisamment dense de centres de ressources culturelles.
- Former, à partir du recensement et de la mobilisation, les ressources humaines dans les professions artistiques et techniques du secteur: bibliothécaires, archivistes, artistes, interprètes, techniciens du spectacle et de l'audio-visuel.
- Mettre en œuvre un Plan Directeur de la culture dont l'objectif est d'offrir un cadre de référence à la politique culturelle du pays; renforcer, dynamiser le secteur et participer activement à la modernisation de l'Etat.

- Restructurer la Radio Nationale afin d'obtenir une couverture nationale et en augmenter la capacité de production.
- Réhabiliter/ Réouvrir l'ENARTS pour favoriser les capacités de production et de développement culturel, la formation de cadres pour l'Ecole fondamentale et les Centres Culturels.
- Agrandir les locaux de la Bibliothèque Nationale pour répondre aux besoins urgents de la population.
- Construire une Bibliothèque à la Croix des Bouquets.
- Créer un grand Musée National d'Haïti en vue de l'exploitation et de la mise en valeur du patrimoine.
- Aménager le Parc National des Forts Jacques et Alexandre dans le cadre des actions urgentes pour la protection du patrimoine en danger.
- Elaborer un "Curriculum-Culture" pour donner accès aux jeunes à un savoir favorisant leur développement culturel.

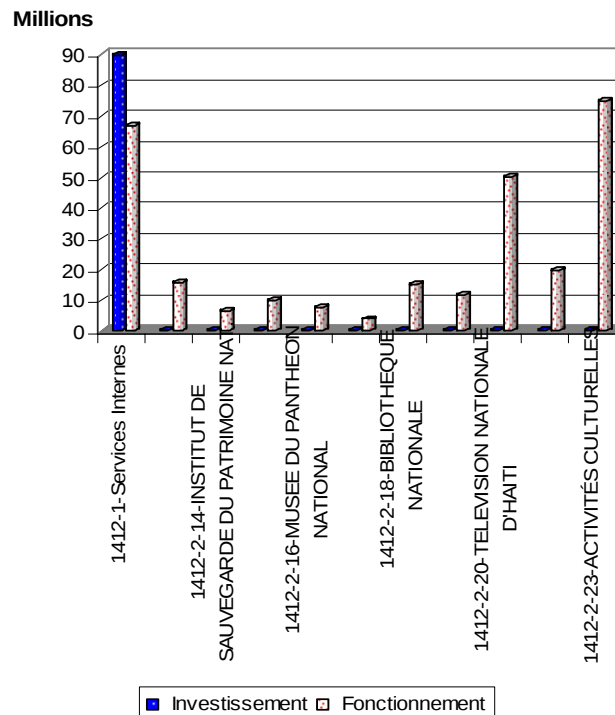
4-STRUCTURE DES CREDITS

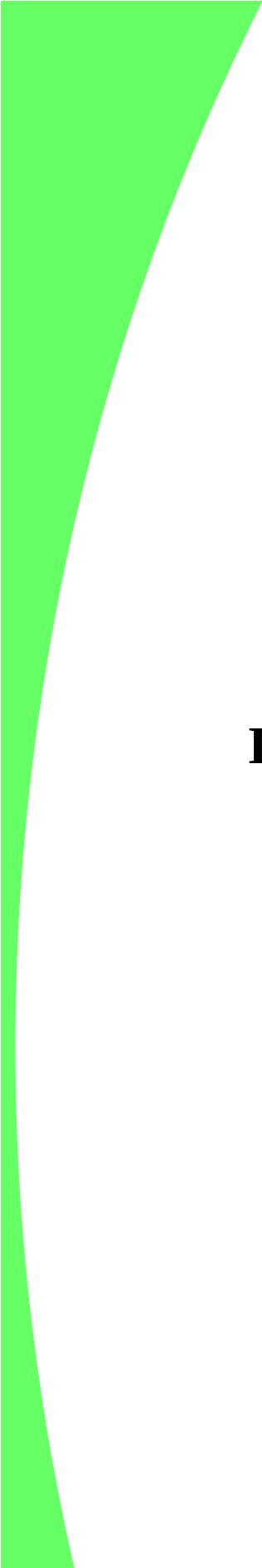
Pour atteindre ses objectifs, le Ministère dispose de crédits de 371,598,547 gourdes dont 44,257,867 gourdes devant rémunérer entre autres 664 membres du personnel permanent, de 229,130,680 gourdes pour acquérir des biens et services et de 97,110,000 gourdes pour ses investissements. Les Crédits alloués à ce ministère représentent 83% de l'enveloppe du secteur culturel et 1.08% de l'enveloppe globale du budget.

1412-MINISTERE DE LA CULTURE

SECTION	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
1412-1-Services Internes	66,793,488	90,000,000	156,793,488	42.19%
1412-2-13-ECOLE NATIONALE DES ARTS	15,610,993	0	15,610,993	4.20%
1412-2-14-INSTITUT DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NAT.	6,249,729	0	6,249,729	1.68%
1412-2-15-THEATRE NATIONAL	9,946,000	0	9,946,000	2.68%
1412-2-16-MUSEE DU PANTHEON NATIONAL	7,405,546	0	7,405,546	1.99%
1412-2-17-BUREAU D'ETHNOLOGIE	3,845,880	0	3,845,880	1.03%
1412-2-18-BIBLIOTHEQUE NATIONALE	15,180,938	0	15,180,938	4.09%
1412-2-19-ARCHIVES NATIONALES	11,581,874	0	11,581,874	3.12%
1412-2-20-TELEVISION NATIONALE D'HAITI	50,200,000	0	50,200,000	13.51%
1412-2-21-RADIO NATIONALE D'HAITI	19,733,489	0	19,733,489	5.31%
1412-2-23-ACTIVITÉS CULTURELLES	75,050,610	0	75,050,610	20.20%
TOTAL	281,598,547	90,000,000	371,598,547	100.00%

Crédits de fonctionnement du Ministère de la Culture





INTERVENTIONS PUBLIQUES

1511-INTERVENTIONS PUBLIQUES

Les **“Interventions Publiques-IP”** sont créées pour couvrir certaines dépenses ne pouvant être affectées à une institution dépenrière de l’État en particulier et pour lesquelles l’évaluation exacte et la définition ne peuvent être faites lors de l’élaboration du budget.

Il est à noter que les **“IP”**, divisées en trois (3) grandes lignes, disposent d’un crédit de **2 993 982 326 Gourdes**, soit **8.20%** de l’enveloppe globale du budget de l’exercice 2005-2006.

1. - Subventions aux pensionnaires, **86 918 147 Gourdes**, soit **2.90%** du total des **“IP”** ;
2. Les Institutions Internationales, **99 996 000 Gourdes**, **3.34%** ;
3. Les **“Autres Interventions Publiques-AIP”**, qui compte à elles seules **2 807 068 179 Gourdes**, soit **93.75%** de l’allocation annuelle des **“IP”**.

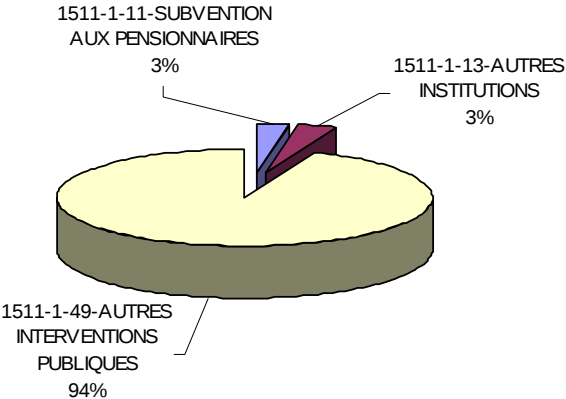
Le tableau ci-dessous fait remarquer que dans les **“AIP”**, se trouve l’importante somme de **1 454 041 666 Gourdes (51.80% de cette rubrique)**, destinée à l’achat de carburant et à la fourniture d’énergie pour le compte de l’Électricité d’Haïti. Les 360 450 199 de Gourdes (12.84%), montant non affecté, sont prévus au budget pour :

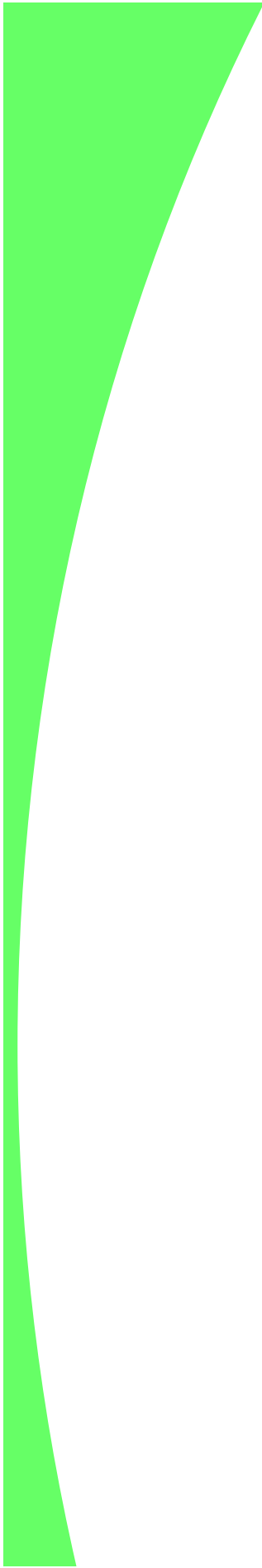
- ✓ Couvrir les dépenses liées, par exemple, au passage des intempéries ;
- ✓ L’octroi de subvention à certains organismes privés à caractère social ;
- ✓ Venir en aide, en fin d’exercice, à certaines institutions ayant une insuffisance de crédit.

Ventilation des Crédits sur Interventions Publiques

	Budget 2005-2006
INTERVENTIONS PUBLIQUES	2 993 982 326
	-
SUBVENTIONS AUX PENSIONNAIRES	86 918 147
PENSIONNAIRES EX-BNDAI	3 072 669
PENSIONNAIRES MILITAIRES	82 501 218
PENSIONNAIRES EX-MINOTERIE	1 344 260
AUTRES INSTITUTIONS	99 996 000
INSTITUTIONS INTERNATIONALES	99 996 000
AUTRES INTERVENTIONS PUBLIQUES	2 807 068 179
SOUS-TOTAL -ACQUISITION DE VEHICULES	159 576 314
ACQUISITION DE VEHICULES	159 576 314
SOUS-TOTAL-SUBVENTIONS,QUOTES-PARTS ET CONTRIB.,ALLOC, INDEMNISATIONS	1 968 041 666
APPUI AUX ENTREPRISES ENDOMMAGEES	100 000 000
ELECTRICITE D'HAITI / ED'H/INTERVENTIONS	1 454 041 666
FONDS DE SUPPORT AUX FORCES DEMOBILISEES	80 000 000
GESTION DES AUTOBU S DE L'ETAT	90 000 000
SUBVENTION 70% (RENTREE SCOLAIRE)	-
SUPPORT AUX PARTIS POLITIQUES	55 000 000
COMMISSION DE GESTION DU PARLEMENT	5 000 000
RENOVATION DU PARLEMENT	40 000 000
COMMISSION NATIONALE DE DESARMEMENT	15 000 000
DIALOGUE NATIONAL	10 000 000
AUTO-ASSURANCE/FCT PUBLIQUE/INTERVENTIONS	119 000 000
SOUS-TOTAL-AUTRES DEPENSES PUBLIQUES	679 450 199
COMMISSION D'ENQUETE ADMINISTRATIVE	4 000 000
ACTIVITE ELECTORALE	165 000 000
ARRIERES DETTES INTERNES	150 000 000
AUTRES (<i>Montant non affecté</i>)	360 450 199

Crédits des Interventions Publiques par section





POUVOIR EXECUTIF

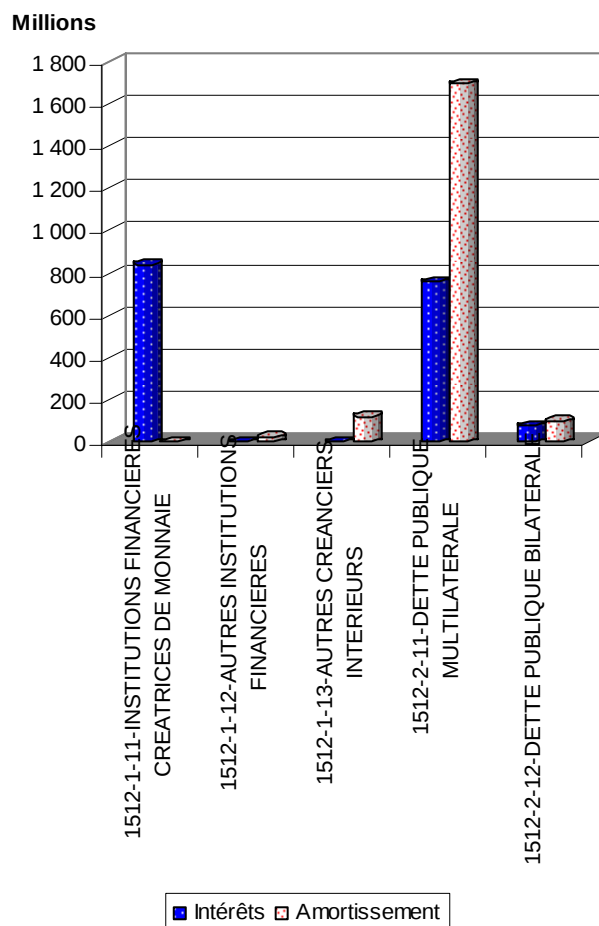
AUTRES ADMINISTRATIONS

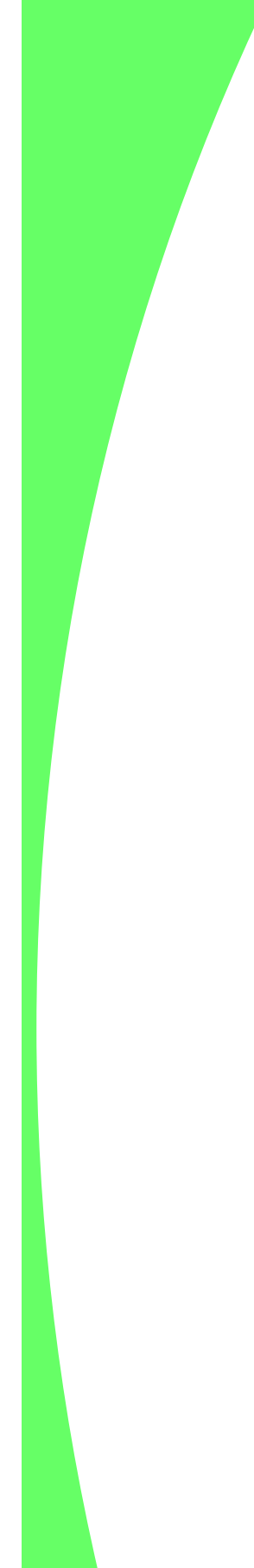
DETTE PUBLIQUE

1512-DETTE PUBLIQUE

SECTION	Intérêts	Amortissement	Total	%
1512-1-11-INSTITUTIONS FINANCIERES CREATRICES DE MONNAIE	840,000,000	0	840,000,000	100.00%
1512-1-12-AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	2,600,000	23,000,000	25,600,000	984.62%
1512-1-13-AUTRES CREANCIERS INTERIEURS	0	120,000,000	120,000,000	-
1512-2-11-DETTE PUBLIQUE MULTILATERALE	757,442,585	1,695,998,658	2,453,441,243	323.91%
1512-2-12-DETTE PUBLIQUE BILATERALE	77,842,498	99,358,460	177,200,958	227.64%
TOTAL	1,677,885,083	1,938,357,118	3,616,242,201	215.52%

Crédits du service de la dette par section





SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE

2211- SENAT DE LA REPUBLIQUE

1- PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Les missions principales et attributions du Sénat de la République sont :

- De voter les lois d'intérêt public, préparées soit de sa propre initiative, soit de celle de la chambre des Députés, soit enfin de l'initiative de l'Exécutif.
- D'exercer un contrôle continu et efficace de l'action gouvernementale, de celle des institutions et organismes autonomes décentralisés ou déconcentrés de l'Etat.
- D'analyser, amender au besoin, les projets de loi d'intérêt public, les sanctionner par décision majoritaire de l'Assemblée des Sénateurs et les transmettre à l'Exécutif aux fins utiles;
- De réaliser le suivi de l'application des lois et de l'exécution du Budget National;
- D'accomplir des missions d'information ou d'enquête auprès des Ministères, des Organismes et Entreprises Publiques Autonomes et déconcentrés de l'Etat, des Collectivités Territoriales et toutes autres institutions utilisant des fonds publics;
- De s'ériger en Haute Cour de Justice à l'occasion du jugement des grands Dignitaires de l'Etat mis en accusation pour crime de haute trahison conformément à l'article 186 de la constitution;
- D'approuver ou rejeter le choix du chef de l'Etat de personnalités désignées aux fonctions prévues à cet effet par la Constitution de: Commandant en chef de l'Armée, Commandant en chef de la Police Nationale, membre de Conseil d'Administration d'Entreprises Publiques ou d'organismes autonomes décentralisés ou déconcentrés et Ambassadeur d'Haïti;
- De participer au processus de désignation des membres du Conseil Electoral Permanent et du Protecteur du Citoyen;
- De soumettre au Chef de l'Etat une liste de trois (3) candidats par siège à pouvoir à la Cour de Cassation; et
- D'élire les membres de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif;

2-STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

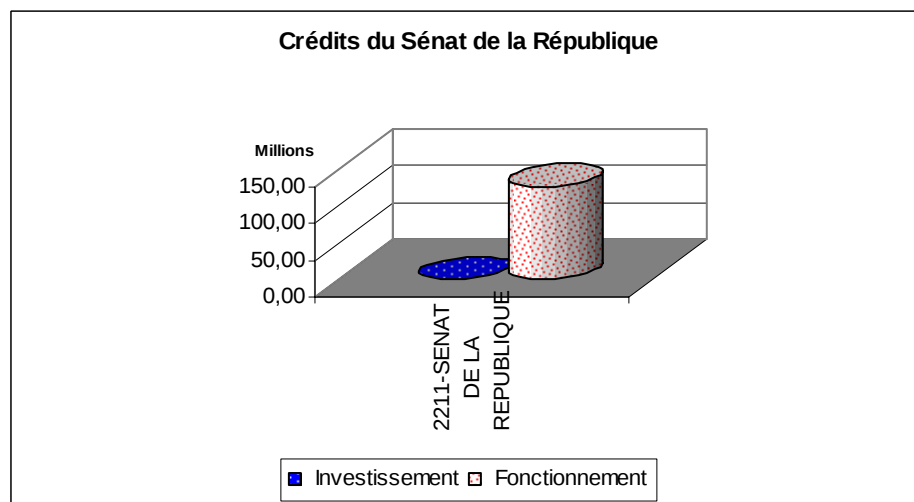
Le Sénat est organisé suivant une Structure Centrale comprenant le Bureau Exécutif et du Secrétariat Général. Le Bureau Exécutif est placé sous l'autorité du Président du Sénat assisté d'un Vice Président, d'un Questeur et de deux secrétaires ; Le Secrétariat Général comprend les services de Ressources Humaines et Comptables- Les Bureaux des Sénateurs un par Sénateur.

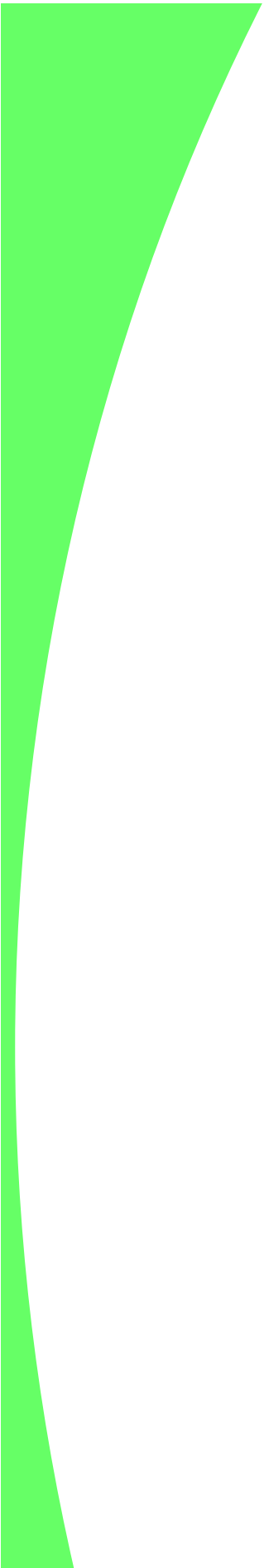
3-STRUCTURE DES CREDITS

Pour atteindre ces objectifs, le Sénat dispose de crédits de 126,952,715 gourdes dont 91,340,415 gourdes devant rémunérer entre autres 210 membres du personnel permanent, de 27,015,000 gourdes pour acquérir des biens et services et de 4,195,000 gourdes pour ses investissements. Les Crédits alloués au Sénat représentent 30% de l'enveloppe du pouvoir législatif et 0.37% de l'enveloppe globale du budget.

2211-SENAT DE LA REPUBLIQUE

SECTION	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
2211-SENAT DE LA REPUBLIQUE	126 952 715	0	126 952 715	100,00%
TOTAL	126 952 715	0	126 952 715	100,00%





POUVOIR LEGISLATIF

SECTEUR POLITIQUE

CHAMBRE DES DEPUTES

1-PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Les principales missions et attributions de la Chambre des Députés sont :

- De voter les lois d'intérêt public, préparées soit de sa propre initiative, soit de celle du Sénat, soit enfin de l'initiative de l'Exécutif.
- D'exercer un contrôle continu et efficace de l'action gouvernementale, de celle des institutions et organismes autonomes décentralisés ou déconcentrés de l'Etat.
- D'analyser, amender au besoin, les projets de loi d'intérêt public, les sanctionner par décision majoritaire de l'Assemblée des Députés et les transmettre à l'Exécutif aux fins utiles;
- De réaliser le suivi de l'application des lois et de l'exécution du Budget National.
- De prononcer la mise en accusation de hauts dignitaires du pouvoir Exécutif et du pouvoir Judiciaire pour fautes graves commises dans l'exercice de leur fonction.

2- STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

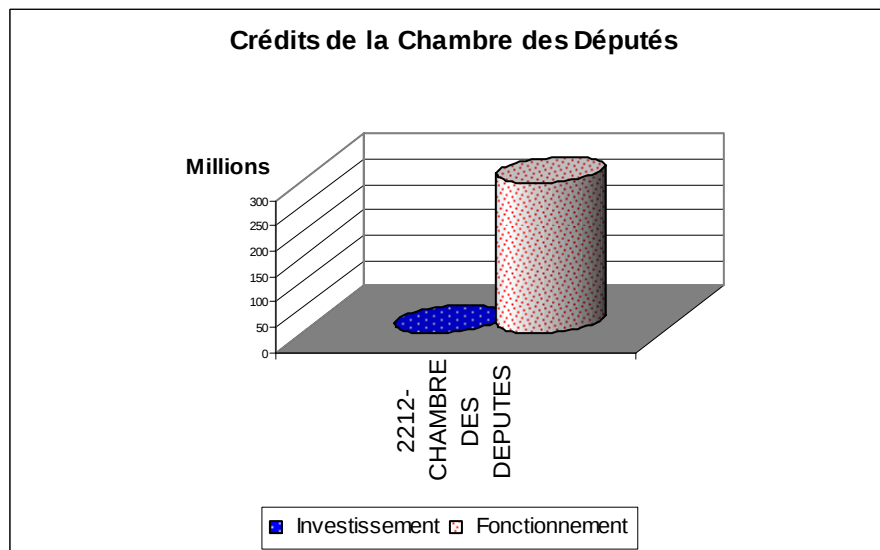
La Chambre des Députés est organisée suivant une Structure Centrale comprenant le Bureau Exécutif et le Secrétariat Général. Le Bureau Exécutif est placé sous l'autorité du Président de la Chambre des Députés assisté d'un Vice Président, d'un Questeur et de deux secrétaires ; Le Secrétariat Général comprend les services de Ressources Humaines et Comptables- Les Bureaux des Députés un par Député.

3-STRUCTURE DES CREDITS

Pour remplir sa mission, la Chambre des Députés dispose de crédits de 295,629,752 gourdes dont 200,930,252 gourdes devant rémunérer entre autres 231 membres du personnel permanent, 58,682,988 gourdes pour acquérir des biens et services et 35,077,812 gourdes pour ses investissements. Les Crédits alloués à cette Institution représentent 70% de l'enveloppe du pouvoir législatif et 0.86% de l'enveloppe du budget.

2212-CHAMBRE DES DEPUTES

SECTION	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
2212-CHAMBRE DES DEPUTES	295 629 752	0	295 629 752	100,00%
TOTAL	295 629 752	0	295 629 752	100,00%





POUVOIR JUDICIAIRE

SECTEUR POLITIQUE

COUR DE CASSATION

1-PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

En sa compétence ordinaire, la Cour de Cassation connaît:

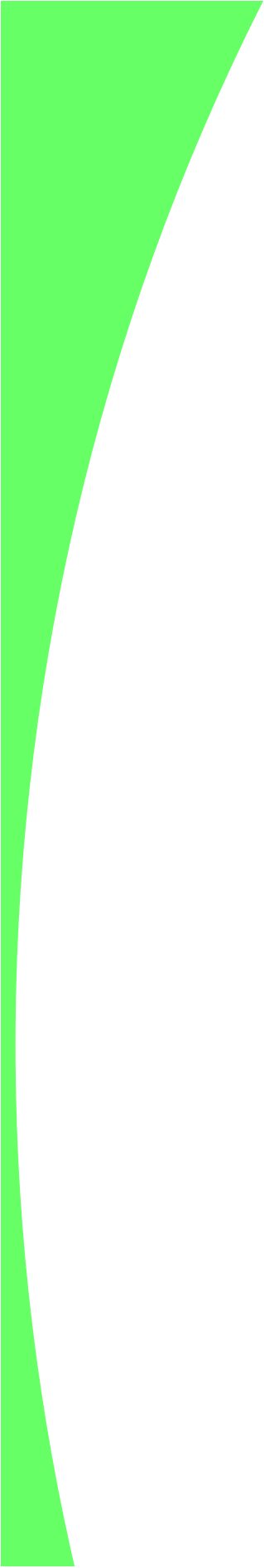
- Des pourvois formés contre les ordonnances de référé, les arrêts des Cours d'Appel et les jugements rendus en toute matière, en dernier ressort par les Tribunaux de Première Instance en leurs attributions d'appel des sentences de Justice de Paix;
- Des pourvois exercés contre les décisions des Tribunaux Militaires et les décisions rendues en dernier ressort par les Juges de Paix, en toute matière, sans que ces pourvois puissent être fondés sur aucune autre cause que l'incompétence ou l'excès de pouvoir.
- Des demandes en cassation fondées sur la contrariété des jugements ou arrêts rendus dans une même affaire entre les mêmes parties en différents Tribunaux de Première Instance ou Cour d'Appel ;
- Des demandes en règlements de Juges en matière civile ou criminelle quand les Tribunaux ne relèvent pas de la même Cour d'Appel ou celles en renvoi d'un Tribunal à un autre pour cause de sûreté publique ou de suspicion légitime, d'après les règles établies par le Code de Procédure Civile ou par le Code d'Instruction Criminelle;
- Des plaintes ou dénonciations contre les Juges des divers Tribunaux et Cours d'Appel ou contre les Officiers du Ministère Public pour crime ou délit commis par eux dans l'exercice ou hors de l'exercice de leurs fonctions, conformément au Code d'Instruction Criminelle;
- Des réquisitions du Commissaire du Gouvernement sur l'ordre exprès du Ministre de la Justice ou d'office pour faire annuler, conformément aux articles 341 et 342 du Code d'Instruction Criminelle, les actes judiciaires ou les jugements contraires à la Loi;
- Des demandes en prise à partie contre les Juges des Cours et Tribunaux, les Officiers du Ministère Public, les arbitres jugeant en matière d'arbitrage forcé dans le cas et suivant les formes prévues par le Code de Procédure Civile.

2- STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La Cour de Cassation se divise en deux sections. Les sections siègent séparément ou se réunissent en audience solennelle. Elles se réunissent également en Assemblée Générale ou en Conseil Supérieur de la Magistrature, dans les cas prévus par la Loi.

3-STRUCTURE DES CREDITS

Pour remplir sa mission, la Cour de Cassation dispose de crédits de 21,608,024 gourdes devant rémunérer entre autres 53 membres du personnel permanent dont les 12 membres de la Cour, de 2,471,726 gourdes pour acquérir des biens et services et de 1,015,000 gourdes pour ses investissements. Les Crédits alloués à cette institution représentent 10% de l'enveloppe du pouvoir judiciaire et 0.07% de l'enveloppe globale du budget.



POUVOIR JUDICIAIRE

SECTEUR POLITIQUE

COUR D'APPEL

3212- COUR D'APPEL

1-PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

En sa compétence ordinaire la Cour d'Appel connaît :

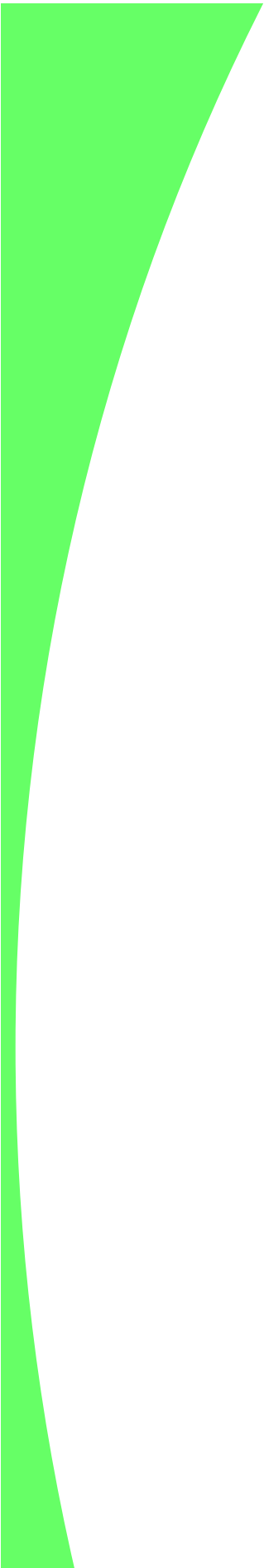
- De toutes contestations déjà décidées en premier ressort par les Tribunaux Civils en leurs attributions civiles, commerciales, correctionnelles, criminelles sans assistance de jury, qu'il s'agisse des jugements contradictoires ou par défaut, définitifs, préparatoire, interlocutoires ou provisoires.
- Des ordonnances de référé et d'appel des ordonnances du juge de l'instruction, lorsque ces ordonnances seront rendues à l'occasion d'infractions relevant de la compétence du Tribunal Correctionnel ou du Tribunal Criminel.

2- STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Il est institué cinq Cours d'Appel, la première à Port-au-Prince avec juridiction sur les Tribunaux de Première Instance de Port-au-Prince, de Petit-Goâve et de Jacmel; la deuxième au Cap-Haïtien avec juridiction sur les Tribunaux de Première Instance du Cap-Haïtien, de Fort-Liberté et de Grande Rivière du Nord; la troisième à Hinche avec juridiction sur les Tribunaux de Première Instance de Hinche et de Mirebalais; la quatrième, aux Gonaïves avec juridiction sur les Tribunaux des Gonaïves, de Saint-Marc et de Port-de-Paix; la cinquième aux Cayes avec juridiction sur les Tribunaux des Cayes, d'Aquin, de Jérémie et de l'Anse-à-Veau.

3-STRUCTURE DES CREDITS

Pour remplir sa mission, la Cour d'Appel dispose de crédits de 25,350,999 gourdes devant rémunérer entre autres 127 membres du personnel permanent, de 1,706,823 gourdes pour acquérir des biens et services tandis que les allocations devant financer les investissements s'élèvent à 200 gourdes. Les Crédits alloués à la Cour d'Appel représentent 11% de la dotation budgétaire du pouvoir judiciaire et 0.08% de l'enveloppe globale du budget.



POUVOIR JUDICIAIRE

SECTEUR POLITIQUE

TRIBUNAUX

3213- TRIBUNAUX

1-PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

- Les Tribunaux de Première Instance ont plénitude de juridiction pour toutes les affaires civiles, commerciales, maritimes et criminelles.
- Ils connaissent aussi de l'appel des sentences des Justices de Paix dans les cas déterminés par la Loi.
- En matière civile ou commerciale, les Tribunaux de Paix connaissent, en dernier ressort, de toutes actions personnelles ou mobilières jusqu'à la valeur de cinq mille gourdes et, à charge d'appel, de toutes celles ne dépassant pas vingt-cinq mille gourdes.
- Ils connaissent, en outre, mais seulement à charge d'appel :
 - o Des déplacements de bornes, des entreprises sur les cours d'eau commis dans l'année, des plaintes et autres actions possessoires fondées sur des faits également commis dans l'année;
 - o Des congés;
 - o Des demandes en résiliation de baux fondées soit sur le défaut de paiement des loyers et fermage, soit sur l'insuffisance des meubles garnissant la maison ou des bestiaux et ustensiles nécessaires à l'exploitation d'après les articles 1523 et 1536 du Code Civil, soit enfin sur la destruction de la chose louée, comme prévu par l'article 1493 du Code Civil;
 - o Des expulsions de lieux; lorsque le bail est expiré;
 - conformément à la législation sur les loyers;
 - dans les cas expressément déterminés par la loi. Dans tous les cas d'expulsions de lieux, l'appel n'est pas suspensif.
 - o Des demandes en validité et en nullité ou main-levée de saisie pratiquée en vertu des articles 773 et 774 du Code de Procédure Civile, ou de saisie revendication portant sur des meubles déplacés sans le consentement du propriétaire dans les cas prévus aux articles 1869, 1er alinéa du Code Civil et 773 du Code de Procédure Civile;
 - o De toutes matières qui leur sont attribuées par des lois spéciales.
- Les Tribunaux de Travail ont compétence générale pour connaître de tous les conflits relatifs aux contrats de travail, d'apprentissage et d'une manière générale de toutes affaires contentieuses nées de l'inobservance ou de la violation des dispositions du Code du Travail.
- Ils connaissent également des demandes de dommages-intérêts produites à l'occasion des conflits mentionnés à l'article précédent, des accidents du travail ou des dommages dont les travailleurs ou les employeurs auraient été victimes. Toutefois, ils ne sont pas compétents pour les litiges entre l'Etat, les communes, les entreprises d'Etat et leurs salariés. Les dommages-intérêts accordés en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Travail devront être justifiés et ne devront en aucun cas excéder un montant équivalent à douze mois de salaires du travailleur.

2- STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Il est institué :

- 15 tribunaux de première instance répartis dans les villes suivantes : Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Cayes, Gonaïves, Jacmel, Saint-Marc, Petit-Goâve, Port-de-Paix, Jérémie, Anse-à-Veau, Aquin, Fort-Liberté, Hinche, Mirebalais, Grande Rivière du Nord.
- 185 tribunaux de paix avec au moins un (1) dans chaque commune de la République

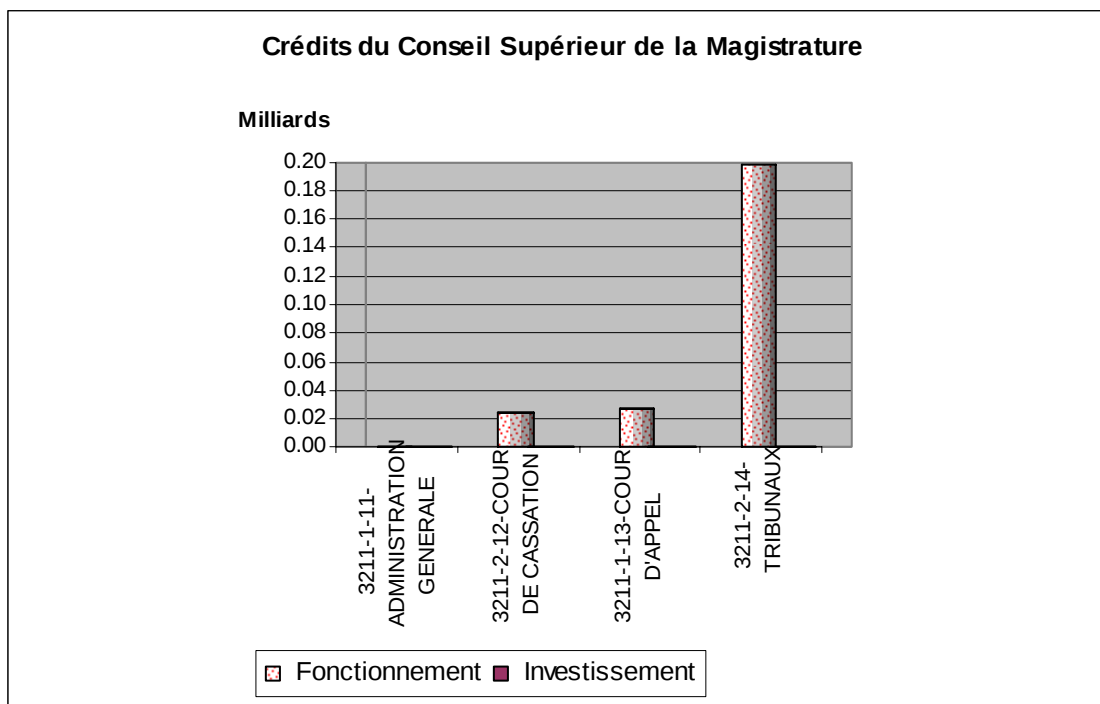
- 3 tribunaux spéciaux.

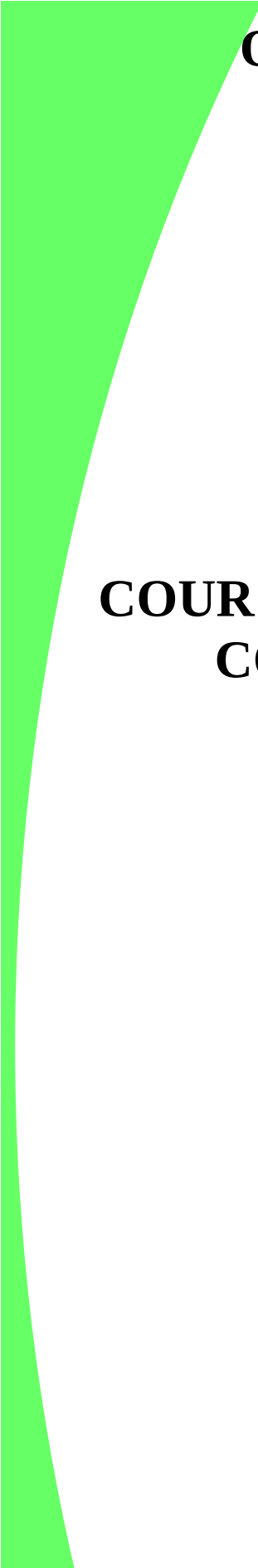
3-STRUCTURE DES CREDITS

Pour remplir leurs missions, les Tribunaux disposent de crédits de 192,024,780 gourdes devant rémunérer entre autres 1,601 membres du personnel permanent, de 5,301,3996 gourdes pour acquérir des biens et services et de 224,313 gourdes pour ses investissements. Ses Crédits représentent 79% de la dotation budgétaire du pouvoir judiciaire et 0.58% de l'enveloppe globale du budget.

3211-Pouvoir Judiciaire

SECTION	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
3211-1-11-ADMINISTRATION GENERALE	0	0	0	0,00%
3211-2-12-COUR DE CASSATION	25 094 750	0	25 094 750	12,70%
3211-1-13-COUR D'APPEL	27 058 022	0	27 058 022	13,70%
3211-2-14-TRIBUNAUX	197 550 492	0	197 550 492	100,00%
TOTAL	197 550 492	0	197 550 492	100,00%





ORGANISMES INDEPENDANTS

SECTEUR ECONOMIQUE

**COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU
CONTENTIEUX ADMINISTRATIF**

4111- COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

1-PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Les missions principales et attributions sont :

- De contrôler, sur les plans Administratif et Juridictionnel, les recettes et les dépenses de l'Etat ;
- De jouer le rôle Tribunal Administratif;
- De vérifier la Comptabilité des Collectivités Territoriales, ainsi que celle des Entreprises d'Etat, des Organismes Autonomes et des Entreprises Mixtes ;
- De connaître les litiges mettant en cause l'Etat et les Collectivités Territoriales, l'Administration et les Fonctionnaires Publics, les Services Publics et les Administrés.

2-STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif est organisée suivant une Structure Centrale comprenant le Conseil de la Cour et la cour. Le Conseil de la Cour comprend un Président, un Vice-Président et dix (10) Conseillers nommés pour une période de dix (10) ans. La cour est constituée d'une Chambre des Affaires Administratives, une Chambre des Affaires Financières , un Auditorat, un Greffe et cinq (5) bureaux de province dont un à Jacmel, un aux Cayes, un aux Gonaïves un au Cap Haïtien et un à Fort-Liberté.

3 - OBJECTIFS POUR L'ANNEE FISCALE 2005-2006

La Cour Supérieure des Comptes s'est fixé l'Objectif suivant :

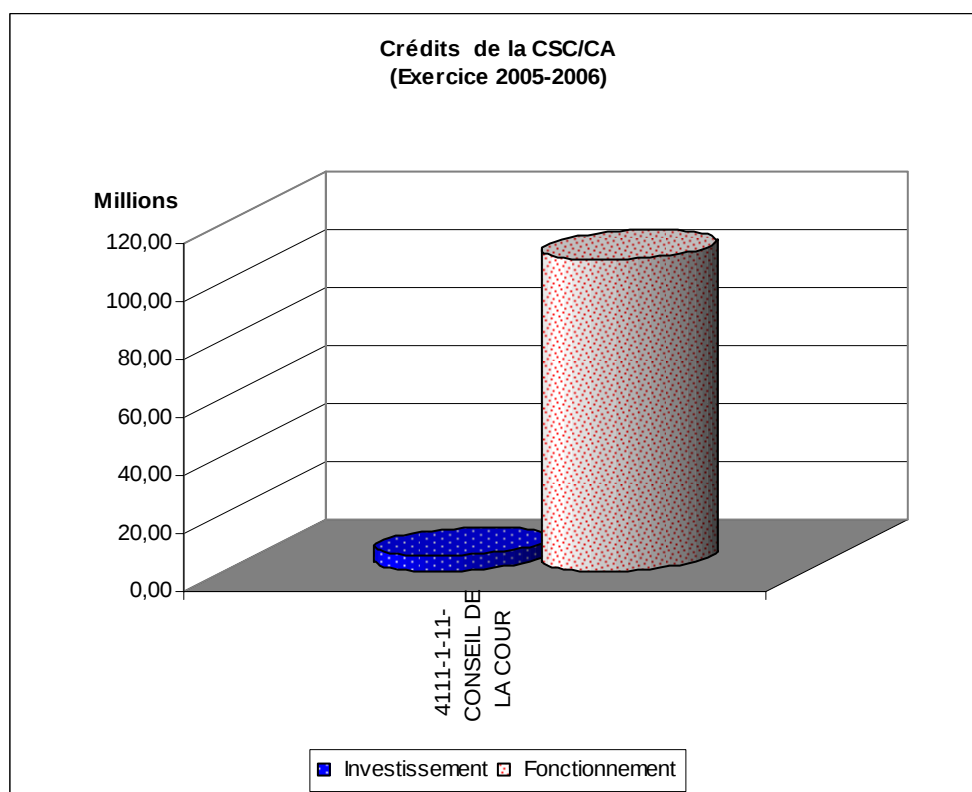
- Renforcer les capacités d'actions de la CSC/CA tant à Port-Au-Prince que dans les villes de Province.

4-STRUCTURE DES CREDITS

Pour atteindre ses objectifs, la CSCCA dispose de crédits de 111,955,476 gourdes dont 90,146,976 de gourdes devant rémunérer entre autres 360 membres du personnel permanent, de 14,187,500 gourdes pour acquérir des biens et services et de 6,621,000 gourdes pour ses investissements. Les Crédits alloués à cette institution représentent 22% de l'enveloppe des Institutions Indépendantes et 0.33% de l'enveloppe globale du budget.

4111-COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

SECTION	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
4111-1-11-CONSEIL DE LA COUR	106 955 476	5 000 000	111 955 476	100,00%
TOTAL	106 955 476	5 000 000	111 955 476	100,00%





ORGANISMES INDEPENDANTS

SECTEUR POLITIQUE

CONSEIL ELECTORAL PROVISOIRE

4211 -CONSEIL ELECTORAL PROVISOIRE (C.E.P)

1-PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Les missions principales et attributions sont :

- D'assurer la tenue à jour des listes électorales
- D'entreprendre ou encourager toute initiative susceptible d'éduquer le peuple en matière électorale.
- De procéder à l'identification et au recensement de la population électorale.
- D'intervenir dans les cas de violation de la loi électorale
- De préparer les dossiers des contrevenants pour les déférer par devant le tribunal compétent.
- De déterminer et acquérir l'équipement nécessaire à l'exécution des opérations électorales.
- De veiller à l'entretien et à la conservation des biens meubles et immeubles de l'Institution.

2-STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Conseil Electoral Provisoire est organisé suivant une Structure Centrale placée sous l'autorité de neuf (9) conseillers comprenant une Direction administrative, quatre (4) Directions Techniques, Huit (8) Commissions, onze (11) Bureaux Electoraux Départementaux (BED), avec deux dans le département de l'Ouest et un dans chacun des autres départements. Il est établi dans chacune des communes un Bureau Electoral Communal qui relève du Bureau Electoral Départemental.

3 - OBJECTIFS POUR L'ANNEE FISCALE 2005-2006

Le CEP s'est fixé les objectifs suivants :

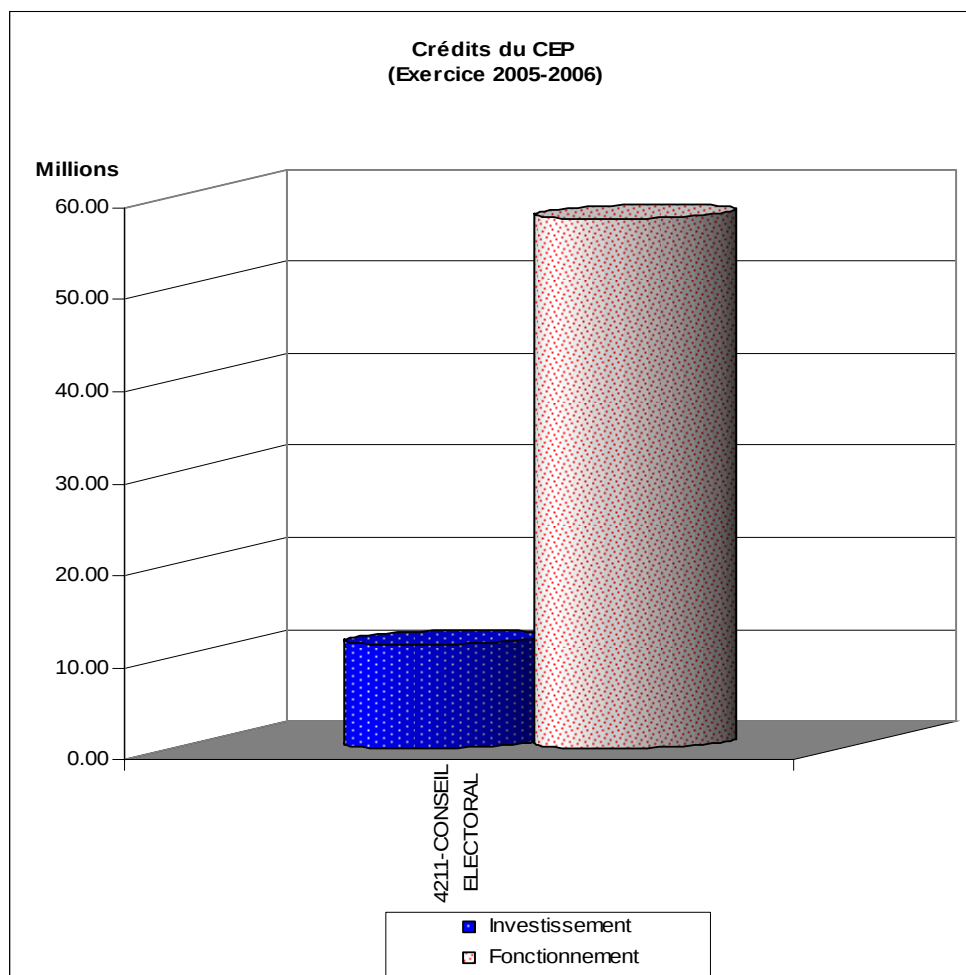
- Organiser et contrôler en toute indépendance les prochaines opérations électorales.
- Réaliser des élections libres, honnêtes, sincères, démocratiques et pacifiques.
- Encourager la participation du secteur politique et des citoyens aux élections.
- Mettre en place des procédures pouvant assurer la régularité des opérations électorales.
- Planifier et préserver, en collaboration avec la PNH, la sécurité des opérations électorales.

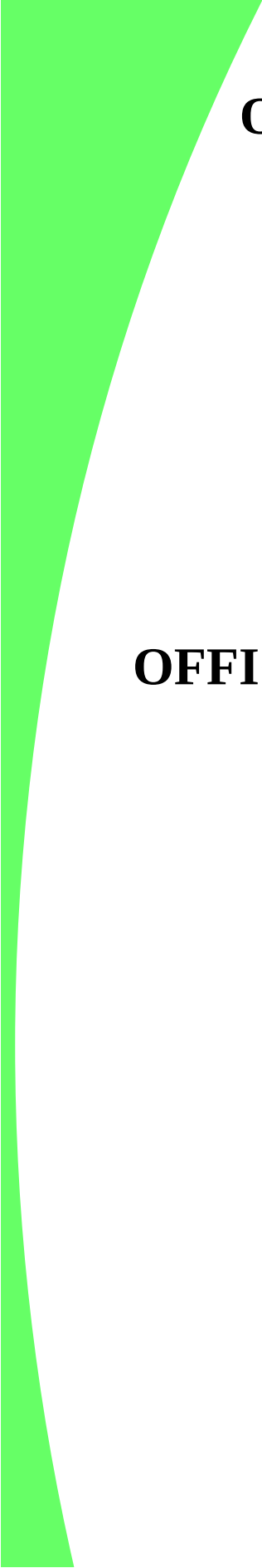
4-STRUCTURE DES CREDITS

Pour atteindre ces objectifs, le CEP dispose de crédits de 68,610,554 gourdes dont 43,004,804 gourdes devant rémunérer entre autres 17 membres du personnel permanent, de 9,463,000 gourdes pour acquérir des biens et services et de 16,142,750 gourdes pour ses investissements. Les Crédits alloués au CEP représentent 13% de l'enveloppe des Institutions Indépendantes et 0.33% de l'enveloppe globale du budget.

4211-CONSEIL ELECTORAL

SECTION	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
4211-CONSEIL ELECTORAL	57 410 554	11 200 000	68 610 554	100,00%
TOTAL	57 410 554	11 200 000	68 610 554	100,00%





ORGANISMES INDEPENDANTS

SECTEUR POLITIQUE

OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN

4212-OFFICE DE LA PROTECTION DU CITOYEN (OPC)

1- MISSION

L'Office de la Protection du Citoyen regroupe les structures d'appui chargées d'assister le Protecteur du Citoyen dans sa mission constitutionnelle consistant à protéger tout individu contre toutes les formes d'abus de l'Administration Publique.

2- STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

- L'Office de la Protection du Citoyen comprend :
- Le Bureau du Protecteur
- Le Bureau du Protecteur Adjoint
- Le Secrétariat
- Le Bureau des Consultants
- La Direction des Affaires Administratives :
- Service de la Comptabilité
- La Direction Juridique :
- Services des Plaintes et Enquêtes : 5 Représentations Départementales 4 Unités

3 - OBJECTIFS POUR L'ANNEE FISCALE 2005-2006

L'OPC s'est fixé les objectifs suivants :

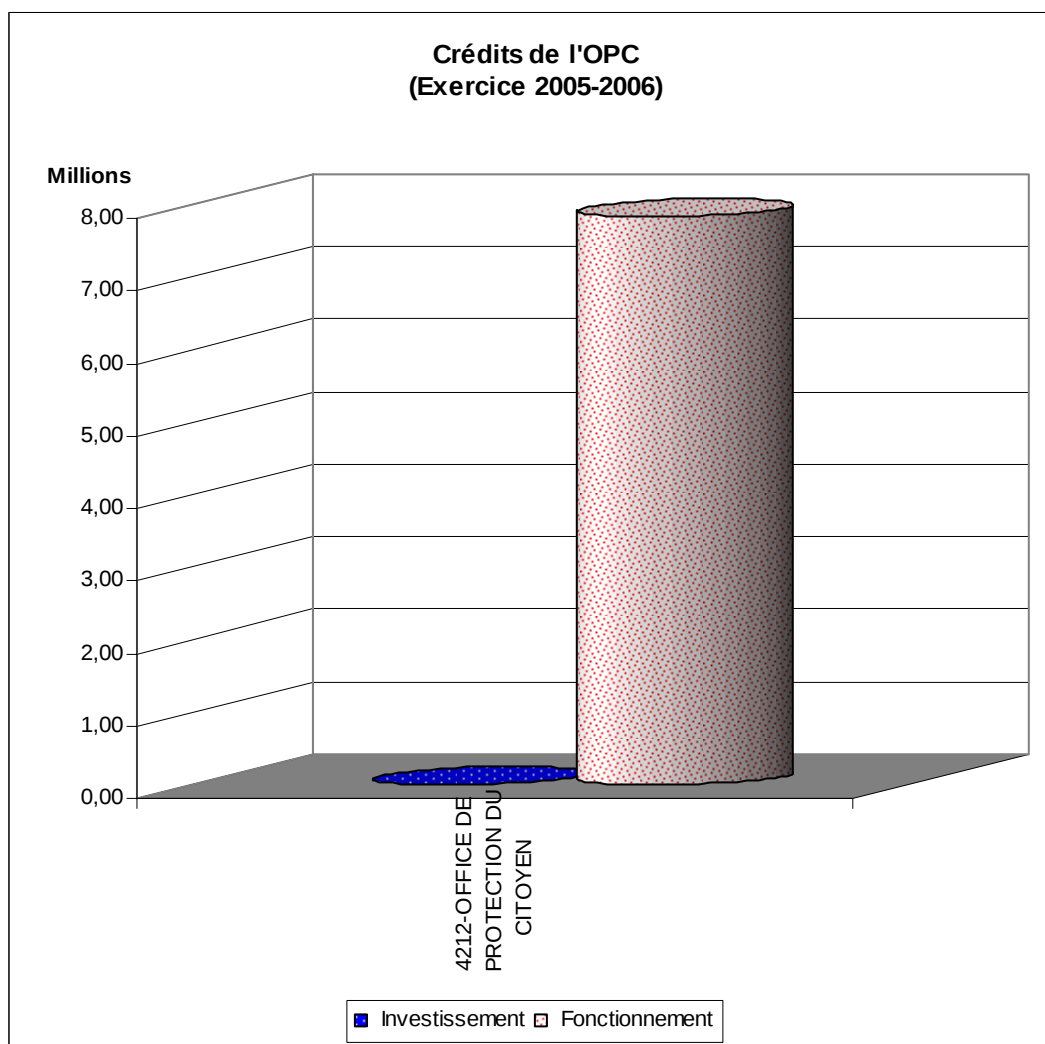
- Encourager et promouvoir l'institution de la défense pénale gratuite.
- Renforcer les structures de proximité de l'Office.
- Institutionnaliser les Représentations Départementales.
- Encourager et promouvoir la mise en place d'un observatoire judiciaire.

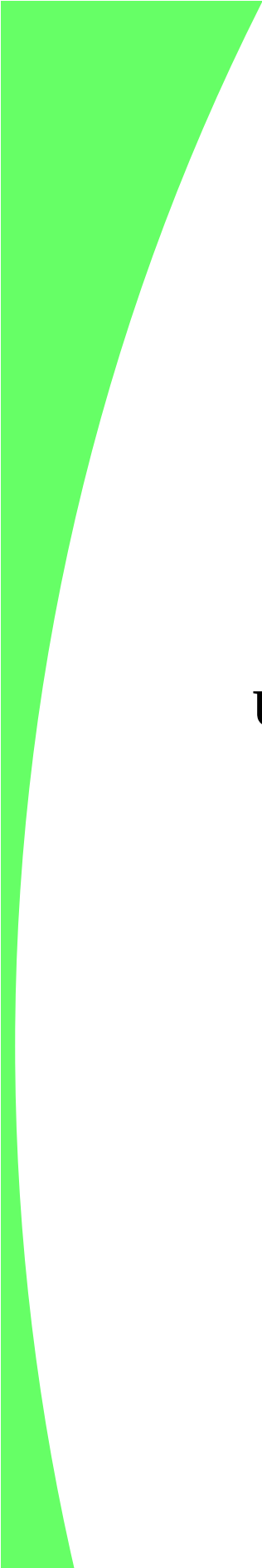
4-STRUCTURE DES CREDITS

Pour atteindre ses objectifs, l' OPC dispose de crédits de 7,851,000 gourdes dont 4,083,503 gourdes devant rémunérer entre autres 12 membres du personnel permanent, de 3,075,317 gourdes pour acquérir des biens et services et de 692,180 gourdes pour ses investissements. Les Crédits alloués à l'OPC représentent 2% de l'enveloppe des Institutions Indépendantes et 0.02% de l'enveloppe du budget.

4212-OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN

SECTION	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
4212-OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN	7 851 000	0	7 851 000	100,00%
TOTAL	7 851 000	0	7 851 000	100,00 %





UNIVERSITÉ D'ÉTAT D'HAÏTI

1-PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Les missions principales et attributions sont :

- De contribuer à l'enrichissement du patrimoine culturel de la Communauté Universelle;
- De contribuer à maintenir l'enseignement supérieur en Haïti au niveau des avancées de la science et de la technologie universelles ;
- De transmettre le savoir et le savoir faire aux futurs cadres et techniciens de la Nation Haïtienne en veillant d'une part à réhabiliter les disciplines pratiques débouchant sur des métiers ou professions réellement utiles au développement national et d'autre part à ce que le contenu et la méthode de formation soient adaptés à la solution des problèmes concrets du pays ;
- D'aider à la formation de la conscience critique et de la compétence nécessaires au développement intellectuel économique et social d'une communauté haïtienne socialement juste, politiquement et culturellement indépendante;
- De veiller à ce que les étudiants soient soudés à la réalité nationale par leur participation effective aux projets de développement, notamment au moyen des stages, services civiques étudiants, temps de résidence obligatoire dans un champ d'application conforme à l'orientation professionnelle ;
- De promouvoir la recherche en Haïti et l'orienter prioritairement vers le développement endogène des ressources humaines et matérielles de la Nation;
- De fournir des services de conseil et d'assistance à des organismes publics ou privés, pour lesquels une rémunération peut être demandée;
- De participer à la consolidation et à l'avancement de l'Etat de droit et de l'exercice de la démocratie; en créant dans son sein des remparts contre l'autoritarisme quels qu'il soit, en substituant dans son fonctionnement la concertation à l'autoritarisme.

2-STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

L'Université d'Etat d'Haïti est organisée suivant une Structure collégiale comprenant :

- Le Conseil de l'Université d'Etat d'Haïti et le Rectorat. Ce Rectorat est dirigé par un recteur assisté de deux (2) vice-recteurs
- Une Direction Administrative ; et
- Les différentes facultés et écoles supérieures rattachées à l'UEH.

3 - OBJECTIFS POUR L'ANNEE FISCALE 2005-2006

L'UEH s'est fixé les objectifs suivants :

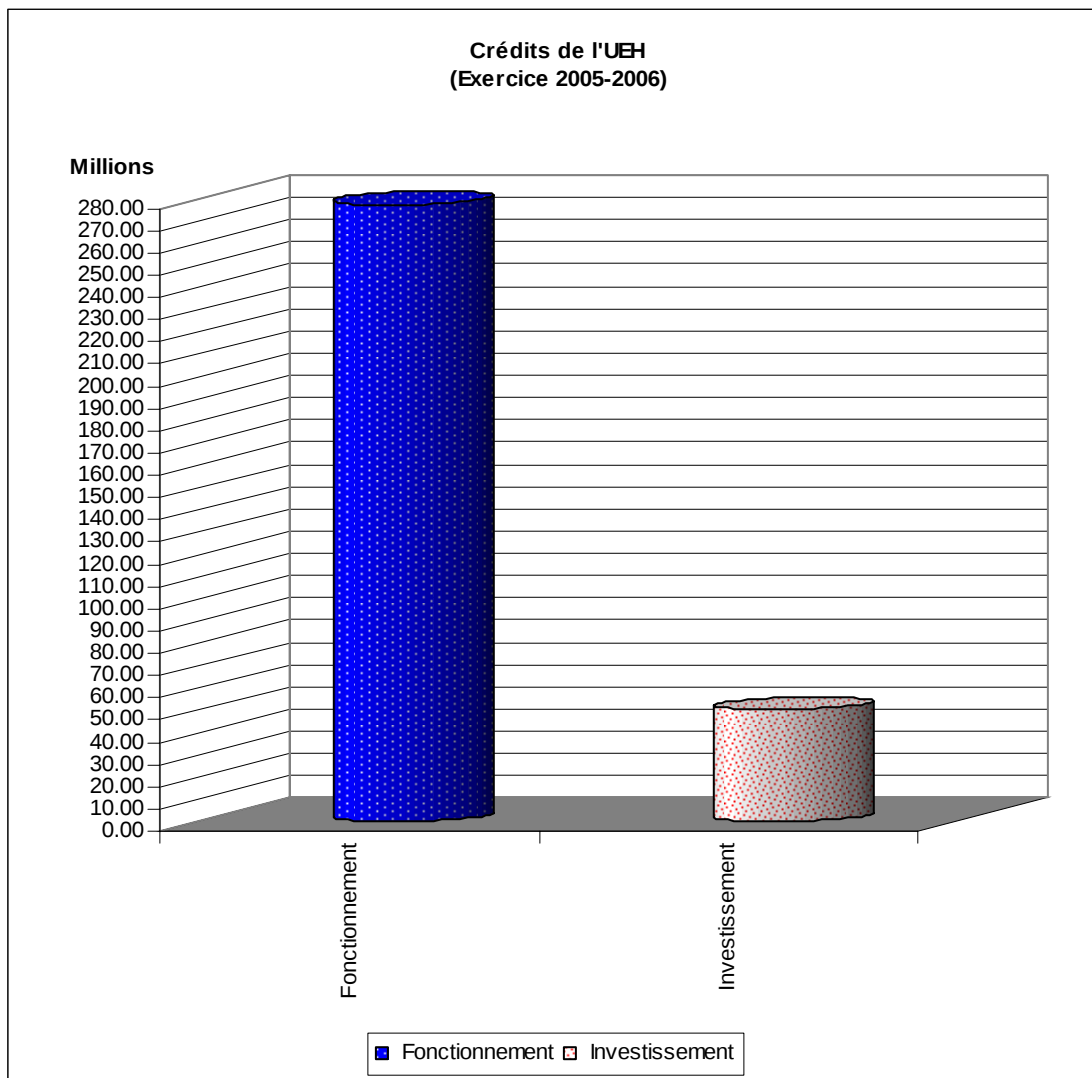
- Dynamiser l'enseignement Universitaire.
- Promouvoir la recherche au sein de l'Université.
- Offrir des services de base à la Communauté Universitaire.
- Améliorer les ressources humaines disponibles
- Trouver une meilleure cohérence entre la formation dispensée et les besoins du marché.

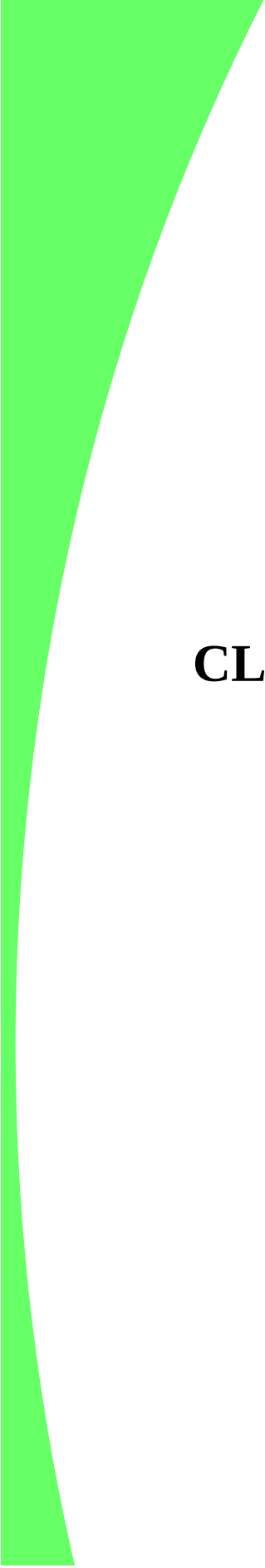
4-STRUCTURE DES CREDITS

Pour atteindre ses objectifs, l'UEH dispose de crédits de 327,345,000 gourdes dont 148,142,020 gourdes devant rémunérer entre autres 1,130 membres du personnel permanent, de 129,202,980 gourdes pour acquérir des biens et services et de 50,000,000 gourdes pour ses investissements. Les Crédits alloués à cette institutions représentent 61% de l'enveloppe des Institutions Indépendantes et 0.95% de l'enveloppe du budget.

4311-UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI

SECTION	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
4311-UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI	277 345 000	50 000 000	327 345 000	100,00%
TOTAL	277 345 000	50 000 000	327 345 000	100,00%





CLASSIFICATION GEOGRAPHIQUE DES DEPENSES DE L'ÉTAT

La classification géographique des dépenses de l'État est un indicateur permettant d'apprécier la répartition spatiale des crédits alloués aux différentes entités de l'Administration Publique. Plusieurs approches peuvent être considérées, notamment l'approche économique, l'approche par Institutions dépensières et celle privilégiant les bénéficiaires des services. Ces approches se basent sur des critères spécifiques mettant en évidence respectivement l'impact économique des dépenses, le lieu de résidence de l'entité qui reçoit le crédit, le lieu de résidence des bénéficiaires des services fournis par l'Etat.

Toutefois, chacune d'elles présente des avantages et des inconvénients suivant l'analyse que l'on veut conduire ou l'aspect que l'on souhaite privilégier. Alors que l'approche économique et celle des bénéficiaires directs mettent l'emphase respectivement sur l'impact des dépenses dans un milieu donné et l'efficacité des services dont bénéficie la collectivité, l'approche des Institutions dépensières lie la dépense à la localisation géographique de l'Institution exécutant la dépense. Cette dernière a le désavantage de grossir anormalement le montant affecté à un département au détriment d'un autre.

Dans la mesure où toute dépense publique vise la satisfaction d'un besoin dans une collectivité il est donc opportun de retenir dans le cadre de cette classification géographique, l'approche qui rattache les dépenses au département de résidence des bénéficiaires directs des services. Néanmoins, pour les dépenses de certaines institutions, les bénéficiaires directs se retrouvent dans plus d'un département géographique. Pour pallier cette difficulté importante on introduit le concept de territoire national. Par exemple, les dépenses de la présidence ou de la primature ainsi que celles réalisées au niveau de la structure centrales des institutions sont exécutées au bénéfice de toute la population et ne seront donc pas comptabilisées dans un département spécifique mais de préférence sous la rubrique *territoire national*. Deux catégories de dépenses peuvent par conséquent être distinguées. Celles qui affectent l'ensemble du territoire national sont appelées dépenses stratégiques et celles qui concernent spécifiquement une région du pays sont baptisées dépenses opérationnelles.

Les Dépenses Stratégiques

Les dépenses stratégiques correspondent à celles effectuées au profit des Institutions ayant une compétence nationale. Ainsi, pour l'exercice 2005-2006 les crédits prévus pour cette catégorie de dépense totalisent un montant de 21.3 milliards de gourdes soit 59% du Budget National. Comparativement à la population totale les dépenses stratégiques per capita représentent 2,411 gourdes.

Les Dépenses Opérationnelles

Par dépenses opérationnelles, on entend celles réalisées dans les départements géographiques à travers les directions départementales de certaines institutions spécifiques ainsi que les programmes et projets. En

calculant une moyenne pondérée par le poids de la population de chaque département, on constate que le service per capita des dépenses opérationnelles est de 1,729 gourdes.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CREDITS BUDGETAIRES ET DE LA POPULATION EXERCICE 2005-2006			
DIVISIONS TERRITORIALES ²	MONTANT	POPULATION ³	MONTANT/POP
00 TERRITOIRE NATIONAL	21 269 767 181.00	8 821 709.00	2 411.07
01 DEPARTEMENT DE L'OUEST	3 807 659 322.00	3 441 991.06	1 106.24
02 DEPARTEMENT DU SUD'EST	803 905 970.00	500 199.78	1 607.17
03 DEPARTEMENT DU NORD	1 825 437 404.00	860 632.66	2 121.04
04 DEPARTEMENT DU CENTRE	1 643 457 073.00	628 656.17	2 614.24
05 DEPARTEMENT DE L'ARTIBONITE	2 605 187 836.00	1 190 903.48	2 187.57
06 DEPARTEMENT DU SUD	968 689 139.00	697 934.37	1 387.94
07 DEPARTEMENT DU NORD'EST	2 436 366 620.00	334 322.83	7 287.47
08 DEPARTEMENT DE LA GRAND'ANSE	480 624 561.00	375 513.92	1 279.91
09 DEPARTEMENT DU NORD'OUEST	521 018 789.00	495 187.60	1 052.16
10 DEPARTEMENT DES NIPPES	161 547 746.00	296 367.13	545.09
TOTAL	36 523 661 641.00	8 821 709.00	4 140.20
Source : DGB/IHSI			

L'analyse comparative des crédits des différents départements hors des dépenses dites stratégiques permet de noter une répartition inégale des dépenses caractérisée par une forte concentration dans les départements de l'Ouest, de l'Artibonite et du Nord'Est qui bénéficient respectivement 3.8 milliards, 2.6 milliards et 2.4 milliards de gourdes. A l'inverse les départements des Nippes, de la Grand'Anse et du Nord-ouest ne reçoivent respectivement que 161.5 millions, 480.6 millions et 521 millions de gourdes. Cependant ce constat peut être relativisé, car si l'on se base sur la population susceptible de bénéficier des services fournis on relève que les départements du Nord'Est et du Centre occupent les premier et second rangs en termes de service per capita alors que le département de l'Ouest ne se situe qu'au huitième rang. La densité de la population constitue donc un facteur non négligeable dans l'appréciation des crédits affectés aux différents départements.

D'une manière générale, avec un budget de 36,5 milliards de gourdes pour une population de 8.8 millions d'habitants, le coût du service moyen par habitant est de 4, 140 gourdes.

² Les codes utilisés dans cette classification proviennent du système de découpage territorial de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et des institutions de perception. Le code 00 Territoire National est utilisé pour toutes les institutions dont leurs sphères d'action vont au-delà d'un département

³ Etant donné que la répartition géographique n'a pas été estimée pour l'année 2005, la méthode des ratios a été appliquée aux informations de l'année 2003

**CLASSIFICATION FONCTIONNELLE
DES
DEPENSES DE L'ETAT**

ANALYSE DES DONNEES

L'analyse du tableau ci-dessous permet de confirmer les priorités définies dans la lettre de cadrage adressée par le premier ministre aux différents membres du gouvernement lors de l'élaboration du budget général de l'exercice 2005-2006 qui misait principalement sur les fonctions : **Ordre et Sécurité Publics, Affaires Economiques, Santé et Enseignement**. Ces quatre fonctions totalisent un montant de crédit de 23,1 milliards de gourdes soit 63,2% du budget global.

La fonction **Ordre et Sécurité Publics** qui regroupe les institutions comme le Ministère de la Justice, la Police Nationale incluant l'Administration Pénitentiaire Nationale, les Tribunaux a bénéficié d'un crédit de 3.5 milliards de gourdes

La fonction **affaires économiques** qui comprend les institutions s'occupant de l'économie générale et des échanges commerciaux, de l'agriculture, de l'énergie, de l'industrie, du transport, de la communication et du tourisme dispose d'une enveloppe budgétaire de 14,3 milliards de gourdes dont 12,2 en Construction et Réhabilitation des Infrastructures Routières.

La fonction **santé publique** qui comprend les institutions gouvernementales chargées d'assurer cette mission a reçu un crédit totalisant 1.16 milliards de gourdes.

La fonction **enseignement** qui comprend les institutions chargées d'assurer cette mission reçoit un montant de 4.2 milliards de gourdes.

La Fonction « Services Généraux des Administrations Publiques » concerne pour l'essentiel des Institutions à compétence régalienne (la présidence, le BPM, le parlement et le conseil électoral) ainsi que celles occupant des affaires financières, fiscales, étrangères et de la planification (le MEF, la CSCCA, le MAE, et le MPCE). A cette fonction il faut également ajouter les dépenses relatives au service de la dette dont l'amortissement, pour les besoins de l'équilibre comptable, est traité comme une dépense. Un montant de 11,11 milliards de gourdes, représentant 30,5% de l'enveloppe globale, est alloué à cette fonction.

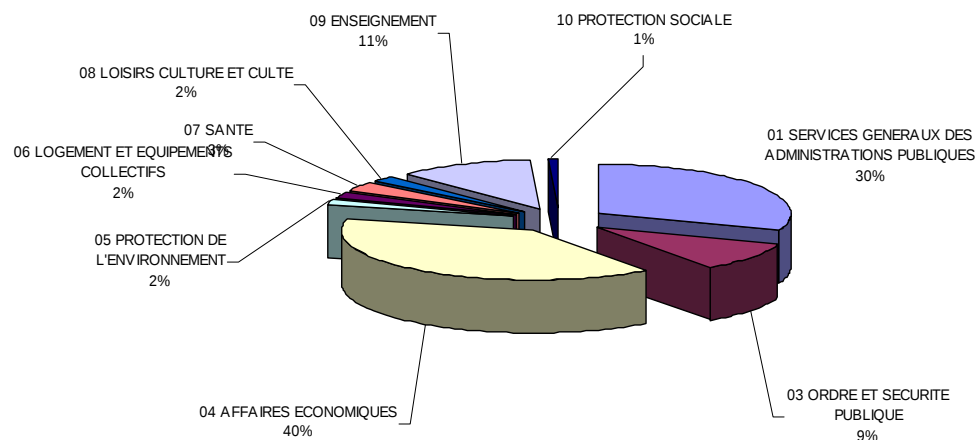
En outre, les autres fonctions telles que la **protection de l'environnement**, le **logement**, le **loisir** et la **protection sociale** totalisent un montant de 2,3 milliards de gourdes, soit 6,3 % du total des crédits du budget général. Quoique significative, ce montant met, une fois de plus, en évidence les priorités du gouvernement en cette année électorale.

Une analyse croisée de la classification fonctionnelle et de la classification économique des dépenses de l'Etat aurait permis d'apprécier, pour chaque fonction, le pourcentage affecté aux dépenses courantes telles que les dépenses de personnel et aux dépenses de capital dont celles qui portent sur l'acquisition d'équipement et autres. C'est à quoi la Direction Générale du Budget espère arriver lors de l'élaboration du budget général de l'exercice 2006-2007.

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE PAR FONCTION DES INSTITUTIONS											
INSTITUTIONS	GROUPE FONCTIONNEL										TOTAL
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	
1111-MPCE	596,603,333	-	-	17,068,733	-	-	-	-	24,499,402	-	638,171,468
1112- MEF	2,081,667,998	-	-	75,736,220	-	-	-	-	14,000,000	7,970,775	2,179,374,993
1113- MARNDR	-	-	-	1,225,755,837	-	-	-	-	-	-	1,225,755,837
1114- MTPTC	-	-	-	12,563,462,642	-	680,980,000	-	-	-	-	13,244,442,642
1115- MCI	-	-	-	309,062,837	-	-	-	-	-	-	309,062,837
1116- MDE	-	-	-	-	469,580,339	-	-	-	-	-	469,580,339
1117- MT	-	-	-	50,024,009	-	-	-	-	5,943,491	-	55,967,500
1211- MJSP	25,000,000	-	2,544,359,409	-	-	-	-	-	14,602,525	-	2,583,961,934
1212- MHAVE	36,539,037	-	-	750,451	-	-	-	-	-	-	37,289,488
1213- MAE	764,924,439	-	-	2,182,700	-	-	-	-	-	-	767,107,139
1214- PRESIDENCE	203,252,446	-	400,413,773	-	-	-	-	-	-	-	603,666,219
1215- BPM	296,702,813	-	101,362,038	-	-	-	-	-	8,499,000	-	406,563,851
1216- MICT	3,000,000	-	119,166,279	-	128,400,000	-	-	-	-	-	250,566,279
1311- MENUS	-	-	-	-	-	20,000,000	-	206,115,585	3,769,667,618	-	3,995,783,203
1312- MAST	-	-	-	21,341,789	-	12,226,439	-	-	-	168,933,587	202,501,815
1313- MSPP	-	-	7,344,000	-	-	78,588,140	1,160,566,851	-	12,580,838	8,028,990	1,267,108,819
1314- MCFDF	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40,954,052	40,954,052
1411- MC	-	-	-	-	-	-	-	75,932,393	-	-	75,932,393
1412- MCC	11,581,874	-	-	-	-	-	-	344,405,681	15,610,993	-	371,598,548
1511- IP	2,907,064,179	-	-	-	-	-	-	-	-	86,918,147	2,993,982,326
1512- DP	3,616,242,201	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,616,242,201
2211- SENAT	126,952,715	-	-	-	-	-	-	-	-	-	126,952,715
2212- CHAMBRE	295,629,752	-	-	-	-	-	-	-	-	-	295,629,752
3211- CSM	-	-	249,703,264	-	-	-	-	-	-	-	249,703,264
4111- CSCCA	79,013,848	-	32,941,628	-	-	-	-	-	-	-	111,955,476
4211- CEP	68,610,554	-	-	-	-	-	-	-	-	-	68,610,554
4212- OPC	7,851,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,851,000
4311- UEH	-	-	-	-	-	-	-	-	327,345,000	-	327,345,000
TOTAL	11,120,636,189	-	3,455,290,381	14,265,385,218	597,980,339	791,794,579	1,160,566,851	626,453,659	4,192,748,867	312,805,551	36,523,661,644

01: SERVICES GENERAUX ;02: DEFENSE; 03: ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE; 04: AFFAIRES ECONOMIQUES; 05: PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
06: LOGEMENT ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS; 07: SANTE; 08: LOISIRS CULTURE ET CULT; 09: ENSEIGNEMENT; 10: PROTECTION SOCIALE

REPARTITION DU BUDGET 2005-2006 SELON LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE





OBJECTIFS 2005-2006

**CRITERES DE PERFORMANCE DE CERTAINS
MINISTERES**



POUVOIR EXECUTIF

SECTEUR ECONOMIQUE

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE DES
RESSOURCES NATURELLES ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL**

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DEVELOPPEMENT
RURAL
1113-1-SERVICES INTERNES**

OBJECTIF 1 : Contribuer à l'amélioration de la Production Agricole

DESCRIPTION

Cet objectif est lié aux activités caractérisées par l'encadrement technique des agriculteurs et par la formation des membres des organisations paysannes d'une part, et d'autre part, par l'augmentation des surfaces de terre irriguée.

ACTIVITES

- Formation des membres des organisations paysannes ;
- Emblavement des terres en céréales
- Encadrement de proximité aux caféiculteurs
- Augmentation des céréales disponible pour les producteurs
- Encadrement technique de proximité des agriculteurs
- Culture de légumes
- Emblavement des terres en légumes
- Emblavement des terres en tubercules (manioc, patate, malanga, igname)
- Réhabilitation de 50 petits systèmes d'irrigation
- Curage de 100.000 mls de canaux d'irrigation primaires et secondaires.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau actuel	Niveau projeté
Production des céréales en TM	381,500	400,575
Production des légumes en TM	14,250	15,246
Production de café en TM	24,000	28,000
Nombre d'hectare irrigué	70,000	80,000

COÛT DE L'OBJECTIF (GDES)	355, 588,565.66
----------------------------------	------------------------

LIEU D'EXECUTION : Territoire National

CADRE GLOBAL : Relance de la Production Nationale

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DEVELOPPEMENT
RURAL
1113-1-SERVICES INTERNES**

OBJECTIF 2 : Contribuer à l'amélioration des revenus des producteurs.

DESCRIPTION

Les activités qui s'inscrivent dans le cadre de cet objectif ont pour mission d'apporter un encadrement technique aux éleveurs et développer des activités liées à l'amélioration du programme de santé animale.

ACTIVITES

- Production des fourrages pour l'alimentation de 1,466,000
- Vaccination de bœufs contre le charbon
- Implantation de 14 pharmacies vétérinaires dans les 14 directions et sous directions
- Encadrement de proximité aux caféiculteurs
- Alimentation de 1, 000,000 porcs
- Vaccination les porcs contre la peste porcine classique
- Production des fourrages pour l'alimentation de 2, 000,000 cabris
- Distribution de 500.000 poulets
- Création de 200 unités d'élevage
- Vaccination les poulets contre la Newcastle
- Modernisation des ruches existantes
- Dépistage et lutte contre la filariose

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau actuel	Niveau projeté
Nombre de tête de bœufs dans les élevages	1, 456,000	1,466,000
Nombre de tête de porcs dans les élevages	800,000	1,000,000
Nombre de tête de cabris dans les élevages	1, 900,000	2,000,000
Nombre de tête de poules dans les élevages	7, 000,000	7,500,000
Production de sirop en TM	550	800

COÛT DE L'OBJECTIF (GDES)	21 271 813.98
----------------------------------	----------------------

LIEU D'EXECUTION : Territoire National

CADRE GLOBAL : Relance de la Production Nationale

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DEVELOPPEMENT
RURAL
1113-1-SERVICES INTERNES**

OBJECTIF 3 : Contribuer à l'amélioration du revenu des pêcheurs.

DESCRIPTION

Sous cet objectif se regroupe un ensemble d'activités liées au renforcement de la production piscicole qui consiste à moderniser la production piscicole.

ACTIVITES

- Installation et posage de 85 dispositifs de concentration poissons (DCP) dans les départements géographiques à façade maritime
- Formation des groupements de pêcheurs à l'entretien et la réparation des DCP et des matériels de pêche.
- Amélioration des matériels de pêche des groupements de pêcheurs
- Amélioration de la capacité de conservation des captures en terme de chaînes de froid (freezer solaire, boites isothermes, production de glace)

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau actuel	Niveau projeté
Nombre de poissons de pêche maritime en TM	5,200	7,000
Nombre de poissons de pêche continentale en TM	300	600

COÛT DE L'OBJECTIF (GDES)	43 155 333.62
----------------------------------	----------------------

LIEU D'EXECUTION : Territoire National

CADRE GLOBAL : Relance de la Production Nationale

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DEVELOPPEMENT
RURAL
1113-1-SERVICES INTERNES**

OBJECTIF 4 : Contribuer à l'augmentation de la couverture végétale.

DESCRIPTION

Cet objectif s'inscrit dans le cadre des dispositions visant la régénérescence de l'environnement en augmentant la production, la distribution et la plantation d'arbres forestiers et végétales.

ACTIVITES

- Production, distribution et plantation de 840,000 plantules fruitières (mangues, francisque, papaye, oranges, chadèques, avocats).
- Production distribution et plantation de 560,000 plantules forestières (chênes, acajou, frêne, casuarina, pin)

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau actuel	Niveau projeté
Nombre d'arbres fruitiers produits, distribués et plantés.	33,300	41,700
Nombre d'arbres forestiers produits, distribués et plantés.	22,200	27,800

COÛT DE L'OBJECTIF (GDES)	154 227 581.26
----------------------------------	-----------------------

LIEU D'EXECUTION : Territoire National

CADRE GLOBAL : Relance de la Production Nationale

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DEVELOPPEMENT
RURAL
1113-1-SERVICES INTERNES**

OBJECTIF 5 : Protéger et conserver les sols et les eaux

DESCRIPTION

A la base de cet objectif se retrouve des activités destinées à contrôler et traiter les berges des rivières, à construire des lacs collinaires supplémentaires et des citernes pour stocker l'eau de pluie.

ACTIVITES

- Contrôle et traitement de 100 kms de rivières dans les départements.
- Construction de 2500 citernes pour le stockage des eaux de pluie aux fins d'utilisation domestique pour la culture maraîchère.
- Construction de 76 lacs collinaires supplémentaires pour la petite irrigation et pour l'aquaculture.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau actuel	Niveau projeté
Nombre de km de berges contrôlées et traitées	0	100
Nombre de citernes construites	25,000	27,500
Nombre de lacs collinaires construits	60	136

COÛT DE L'OBJECTIF (GDES)	75 677 177.48
----------------------------------	----------------------

LIEU D'EXECUTION : Territoire National

CADRE GLOBAL : Relance de la Production Nationale

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DEVELOPPEMENT
RURAL
1113-2-13- ORGANISME DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE**

OBJECTIF 1 : Contribuer à l'augmentation de la production agricole et animale et à l'amélioration de la couverture végétale et forestière dans la vallée

DESCRIPTION

Sous cet objectif se regroupe des actions destinées à encadrer les producteurs de céréales, d'animaux et de pêches dans la vallée, par le renforcement des mécanismes et des structures de production. Il contient également des actions liées au programme de conservation de sols.

ACTIVITES

- Augmentation de 21.5% la production de céréales.
- Augmentation de la production d'oeufs de 2 400 000 unités.
- Augmentation de la production de poissons (pêche continentale) de 199%.
- Vaccination de 286 000 têtes de bétail contre les fléaux majeurs (fièvre porcine, l'anthrax, la rage, le new castel).
 - o Introduction de 346 reproducteurs de races améliorées (240 porcelets, 90 boucs, 16 taureaux)
- Croisement de 15 000 chèvres, 2 500 vaches, 2 000 truies avec des reproducteurs de races améliorées.
- Mises en terre de 600 000 plantules d'espèces fruitières et de 100 000 plantules d'essences forestières.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau actuel	Niveau projeté
Tonnes métriques de céréales	60,800	73,920
Tonnes métriques de poissons	113.5	340
Nombre de plantules d'espèces fruitières mises en terre	...	600,00 0
Nombre de plantules d'essences forestières	...	100,00 0

COÛT DE L'OBJECTIF (GDES)	547, 256,145
----------------------------------	---------------------

LIEU D'EXECUTION : Territoire National

CADRE GLOBAL : Relance de la Production Nationale

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DEVELOPPEMENT
RURAL
1113-2-14- INSTITUTION NATIONALE DE REFORME AGRAIRE**

OBJECTIF 1 : Contribuer à l'augmentation de la production nationale.

DESCRIPTION

Cet objectif est caractérisé par des actions destinées à identifier les propriétés foncières conflictuelles et à procéder à leur régularisation.

ACTIVITES

- Enquête sur la propriété foncière.
- Régularisation de plusieurs hectares susceptibles d'engendrer des conflits.

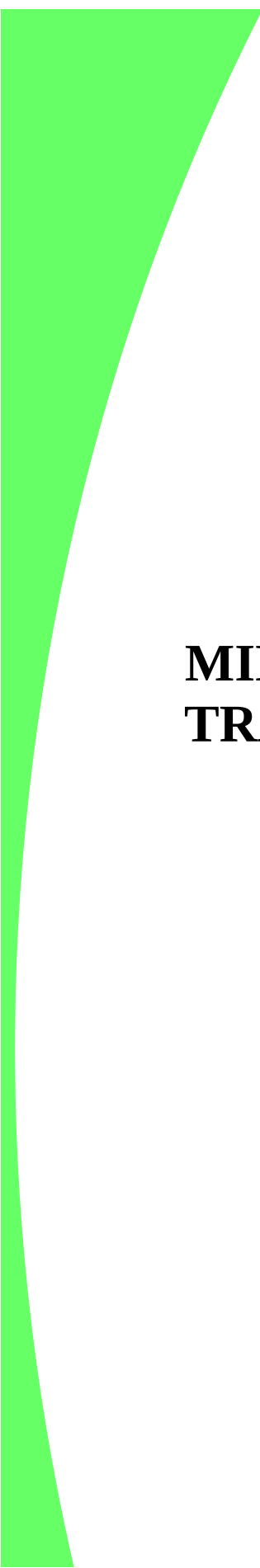
INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau actuel	Niveau projeté
Nombre d'hectares à intervenir	6,240	9,975
Nombre d'hectares à régulariser	1,372	1,872

COÛT DE L'OBJECTIF (GDES)	28,579,219
----------------------------------	-------------------

LIEU D'EXECUTION : Territoire National

CADRE GLOBAL : Relance de la Production Nationale



POUVOIR EXECUTIF

SECTEUR ECONOMIQUE

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
TRANSPORTS ET COMMUNICATION**

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
1114-1-11-SERVICES INTERNES

OBJECTIF 1 : Contribuer a réduire et éviter les accidents routiers parfois mortels

DESCRIPTION

Il convient de regrouper un ensemble d'actions destinées à améliorer le réseau routier nationale par la réhabilitation de certaines routes, la construction de ponts.

Activités

- Réhabilitation des routes
- Construction des ponts
- Curage et drainage

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau actuel	Niveau projeté
Km de routes réhabilitées	-----	858.03 km
Nombre de ponts construits	-----	24

COÛT DE L'OBJECTIF (GDES)	13,100,159,386.00
----------------------------------	--------------------------

LIEU D'EXECUTION : Territoire National

CADRE GLOBAL : Sécurité Sociale

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
1114-2-13-SERVICE NATIONAL D'EAU POTABLE

OBJECTIF 1 : **Renforcer la capacité d'intervention du SNEP pour l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée a la population.**

DESCRIPTION

Il convient de mettre en œuvre un ensemble de structures permettant au SNEP d'améliorer la qualité de l'eau distribuée à la population à travers la construction de systèmes d'adduction d'eau potable, de blocs sanitaires, et l'assainissement des points d'eau etc.

ACTIVITES

- Construction de systèmes d'adduction d'eau potable
- Désinfection de systèmes d'adduction d'eau potable (ruraux et urbains)
- Assainissement de point d'eau
- Construction de blocs sanitaires
- Encadrement du comité d'adduction d'eau potable
- Formation des cadres

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau actuel	Niveau projeté
Couverture en eau potable	54.80 %	65.00%
Couverture en assainissement de base	31.10%	45.00%

COÛT DE L'OBJECTIF (GDES)	9, 454,000.00
----------------------------------	----------------------

LIEU D'EXECUTION : Toutes les provinces

CADRE GLOBAL : Amélioration des services de proximité

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
1114-2-15- LABORATOIRE NATIONALE DU BATIMENT DES TRAVAUX PUBLICS

OBJECTIF 1 : **Renforcer la capacité opérationnelle du LNBTP**

DESCRIPTION

Cet objectif suppose la mise en place de structures permettant au LNBTP de fonctionner dans son propre local et avec des équipements nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

ACTIVITES

- Achèvement du Bâtiment du LNBTP
- Acquisition d'équipements

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau actuel	Niveau projeté
Construction du Bâtiment (LNBTP) achevé	50%	100%
Nombre d'instruments et matériels à acheter	50%	100%

COÛT DE L'OBJECTIF (GDES)	11,694,000.00
----------------------------------	----------------------

LIEU D'EXECUTION : Territoire National

CADRE GLOBAL : Sécurité Sociale

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
1114-2-16- OFFICE NATIONAL DU CADASTRE

OBJECTIF : Renforcement structurel de ONACA pour la délimitation de 12000 ha de terrains

DESCRIPTION

La délimitation des 12.000 ha de terre envisagée sera à la base d'un renforcement structurel de l'ONACA par l'aménagement physique des structures et la mise à niveau des cadres techniques qui doivent intervenir dans le processus de délimitation.

ACTIVITES

- Aménagement physique des structures existantes
- Reconstitution du parc des équipements et matériels
- Collecte des données de terrain et notifier les titres
- Réalisation des travaux de cheminement
- Organisation des séminaires
- Organisation des campagnes de motivation
- Délimitation des parcelles de terrain

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau actuel	Niveau projeté
Délimitation de parcelles de terrain en Hectare	2916 hectares	12000 hectare s

COÛT DE L'OBJECTIF (GDES)	21,526,000.00
----------------------------------	----------------------

LIEU D'EXECUTION : Territoire National

CADRE GLOBAL : Aménagement du Territoire

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
1114-2-17-SERVICE MARITIME ET DE NAVIGATION D'HAITI

OBJECTIF 1 : Renforcer les conditions de sécurité maritime pour une navigation plus sûre dans les eaux haïtiennes.

DESCRIPTION

Le renforcement des conditions de sécurité maritime à travers les eaux haïtiennes vise entre autres l'amélioration de la signalisation maritime le renforcement du contrôle effectif des navires.

ACTIVITES

- Amélioration de la signalisation maritime
- Renforcement du contrôle effectif des navires
- Accroissement de la présence du SEMANAH dans les ports
- Formation continue du personnel technique

Indicateurs	Niveau actuel	Niveau projeté
1- Nombre de Balises des chenaux d'accès aux ports	3	6
2- Nombre de phares réhabilités	4	10
3- Nombre de Phares Nouveaux	0	1
4- Nombre de feux d'alignement	0	3
5- Nombre de feux portuaires	0	5
6- Acquisition d'un bateau baliseur	0	1
7- Navires réparés	1(en cours)	1
8- Nombre nouveaux d'inspecteurs dans les Représentations Territoriales	6	10
9-Nombre de cadres formés		10
10-Nombre d'inspecteurs formés	18	36

COUT DE L'OBJECTIF (GDES)	5 050 000.00
----------------------------------	---------------------

LIEU D'EXÉCUTION : Territoire National
CADRE GLOBAL : Sécurité Sociale

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
1114-2-17-SERVICE MARITIME ET DE NAVIGATION D'HAITI

OBJECTIF 2 : Protéger l'environnement marin contre toutes formes de pollution (terrestre, déchets toxiques, hydrocarbures).

DESCRIPTION

Cet objectif est constitué par un ensemble d'actions destinées à assurer la pérennité de la flore et de la faune aquatique par la sauvegarde des espèces marines vivantes, l'entretien de coraux et le nettoyage du littoral.

ACTIVITES

- Nettoyage du littoral
- Préservation des espèces vivantes marines
- Préservation des coraux
- Formation des Agents
- Campagne de Sensibilisation de la population

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau actuel	Niveau projeté
1- Nombre de cadres formés	3	7
2- Nombre d'agents formés	0	15
3- Centre Opérationnel de Recherche, de Surveillance et de Sauvetage en mer (CORSS)	0	1
4- Programme de sensibilisation	0	1
5- Programme d'assainissement du littoral	0	1
6- Equipements de nettoyage	0	1
7- Navire pour les interventions en mer	0	1

COUT DE L'OBJECTIF (GDES)

7 450 000.00

LIEU D'EXÉCUTION

: Territoire National

CADRE GLOBAL

: Protection du Milieu Marin

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
1114-2-17-SERVICE MARITIME ET DE NAVIGATION D'HAÏTI

OBJECTIF 3 : Promouvoir les affaires maritimes en Haïti

DESCRIPTION

Il convient, de promulguer le code maritime, de mettre sur pied des programmes de travail avec les acteurs de la communauté maritime, et d'assurer leur suivi.

ACTIVITES

- Promulgation du code maritime
- Mise sur pied de programmes de travail avec les acteurs de la communauté maritime
- Etudes de faisabilité économiques
- Elaboration de la réglementation relative aux inspections des navires, à l'immatriculation des navires, à l'enregistrement des gens de mer
- Suivi des relations avec les Organisations Internationales
- Formation du personnel
- Promotion de la coopération régionale et internationale

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau actuel	Niveau Projeté
1-Nombre de cadres formés	12	27
2- Nombre de techniciens formés	6	8
3- Nombre de formateurs	3	5
4- Nombre d'études économiques réalisées	0	3
5- Nombre de matériels d'informatique	1	2
6- Réglementation sur la sécurité maritime		
7- Participation aux réunions et assemblées régionales et internationales		

COUT DE L'OBJECTIF (GDES)	3 000 000.00
----------------------------------	---------------------

LIEU D'EXÉCUTION

: Port-au-Prince

CADRE GLOBAL

: Promotion des Activités Maritimes en Haïti



POUVOIR EXECUTIF

SECTEUR SOCIAL

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DE
LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
1311-1-11-SERVICES INTERNES

OBJECTIF 1 : Développer les instruments de régulation et de contrôle de la qualité de l'éducation

DESCRIPTION

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un ensemble d'outils et de structures permettant de renforcer la capacité de gestion du secteur étatique en matière de réglementation, de contrôle et d'encadrement du secteur éducation.

ACTIVITES

- Mise en œuvre du plan national de supervision scolaire
- Mise en place d'un système d'information
- Dotation des Directions Départementales en NTIC
- Mise en place de l'ONENFAL
- Renforcement des capacités du dispositif de pilotage du CCI du MENJS
- Mise en place d'une unité d'archivage et de documentation

CRITERES OU INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau actuel	Niveau projeté
Mise en place de base de données identifiant tous les élèves du système	...	1
Mise en place de base de données sur l'enseignement supérieur	...	1
Nombre d'inspecteurs formés	242	592
Opérationnalisation de l'Office Nationale d'Éducation Non Formelle	...	1
Conditions de travail de l'UCS et des ETR	Assez bien	Bien
Centre de documentation	...	1

COÛT DE L'OBJECTIF (GDES)	1,197,982,405.05
----------------------------------	-------------------------

LIEU D'EXECUTION : Territoire National

CADRE GLOBAL : Mesures d'appui à la Bonne Gouvernance

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
1311-1-11-SERVICES INTERNES

OBJECTIF 2 : Mettre en place un instrument de partenariat et de financement

DESCRIPTION

Cet objectif est caractérisé par la mise en place de mécanisme destiné à rationaliser et optimiser les efforts de l'ensemble des acteurs intervenants dans le système, qu'il s'agisse de secteur privé, d'organisation non gouvernementale ou autre.

ACTIVITES

- Mise en place de l'Office et du Fonds de Partenariat
- Réhabilitation de l'amphithéâtre du MENJS

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau actuel	Niveau projeté
Office et Fonds de Partenariat fonctionnel	...	1

COÛT DE L'OBJECTIF (GDES)	48,520,920.29
----------------------------------	----------------------

LIEU D'EXECUTION : Territoire National

CADRE GLOBAL : Mesures d'appui à la Bonne Gouvernance

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
1311-1-11-SERVICES INTERNES

OBJECTIF 3 : Associer les acteurs aux processus de décision et de gestion des établissements scolaires

DESCRIPTION

Cet objectif se définit par la mise en place d'un ensemble de structures visant l'intégration directe de tous ceux qui sont concernés par la gestion des écoles dans les conseils d'établissement et formation.

ACTIVITES

- Dotation de six cent écoles en Conseil d'établissement et formation de six cent directeurs

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau actuel	Niveau projeté
Nombre d'écoles dotées de conseil d'établissement	0	600

COÛT DE L'OBJECTIF (GDES)	43,652,202.09
----------------------------------	----------------------

LIEU D'EXECUTION : Territoire National

CADRE GLOBAL : Mesures d'appui à la Bonne Gouvernance

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
1311-1-11-SERVICES INTERNES

OBJECTIF 4 : Contribuer a l'amélioration de l'offre scolaire

DESCRIPTION

Il convient pour atteindre cet objectif de posséder à la réhabilitation de certaines écoles, de certains centres éducatifs et de construire et équiper de nouvelles salles de classe.

ACTIVITES

- Réhabilitation et équipement d'écoles
- Réhabilitation de centres éducatifs
- Construction et équipement de salles de classe

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau actuel	Niveau projeté
Nombre d'écoles réhabilitées et équipées	...	600
Nombre d'enfants de rue à être accueillis dans les centres éducatifs	...	7500
Nombre de centres éducatifs réhabilités	...	25
Nombre de salles de classes construites et équipées	...	720

COÛT DE L'OBJECTIF (GDES)	1,598,836,137.62
----------------------------------	-------------------------

LIEU D'EXECUTION : Territoire National

CADRE GLOBAL : Amélioration de l'accès et des conditions d'apprentissage

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
1311-1-11-SERVICES INTERNES

OBJECTIF 5 : Stimuler la demande d'éducation des groupes vulnérables

DESCRIPTION

Il convient de mettre en place certaines structures et mécanismes pouvant apporter un appui soutenu aux groupes défavorisés et vulnérables.

ACTIVITES

- Mise en œuvre d'un programme de subvention scolaire
- Mise en place d'un mécanisme et d'un programme d'extension de la cantine scolaire

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau actuel	Niveau projeté
Nombre d'enfants provenant de familles défavorisées bénéficiant d'une subvention de l'Etat	...	500,000
Tonnes métriques de produits livrés aux couches défavorisées	3133	6500

COÛT DE L'OBJECTIF (GDES)	600,704,670.59
----------------------------------	-----------------------

LIEU D'EXECUTION : Territoire National

CADRE GLOBAL : Amélioration de l'accès et des conditions d'apprentissage

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
1311-1-11-SERVICES INTERNES

OBJECTIF 6 : Préparer la mise en place du 3^{ème} cycle professionnel

DESCRIPTION

Sous cet objectif se regroupe un ensemble d'action visant le renforcement de la capacité de réponse structurée du système éducatif vis-à-vis des besoins de développement social et productif du pays.

ACTIVITES

- Mise en place de la filière professionnelle du 3^{ème} cycle fondamental
- Mise en œuvre de la formation accélérée

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau actuel	Niveau projeté
Le cadre pour la Mise en place de la filière professionnelle du 3 ^{ème} cycle fondamental	...	Défini
Nombre de jeunes de 12 à 18 ans ayant suivi une formation accélérée des quatre premières années de l'Enseignement Fondamental	...	150
Nombre de jeunes de 12 à 18 ans ayant suivi une formation accélérée des deux premières années de l'Enseignement Fondamental	...	300

COÛT DE L'OBJECTIF (GDES)	54,181,337.40
----------------------------------	----------------------

LIEU D'EXECUTION : Territoire National

CADRE GLOBAL : Amélioration de l'accès et des conditions d'apprentissage

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
1311-1-11-SERVICES INTERNES

OBJECTIF 7 : Améliorer les capacités opérationnelles des dispositifs de formation

DESCRIPTION

Cet objectif est constitué d'actions destinées à améliorer la compétence du corps enseignant par la formation et à renouveler les programmes d'enseignements désuets

ACTIVITES

- Construction et équipement d'EFACAP
- Amélioration des capacités opérationnelles du dispositif de formation initiale des enseignants
- Diffusion des programmes de l'Enseignement Fondamental
- Renforcement du CEST des Cayes
- Subvention de l'Ecole Nationale Supérieure de Technologie
- Subvention de l'Ecole Nationale de Géologie Appliquée

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau actuel	Niveau projeté
Nombre d'EFACAP construites et équipées	0	39
Moyens et matériels de formation appropriés	...	Disponibles
Infrastructures physiques et moyens logistiques	...	Adéquats
Révision des programmes de formations	...	Tous

COÛT DE L'OBJECTIF (GDES)	51,181,790.98
----------------------------------	----------------------

LIEU D'EXECUTION : Territoire National

CADRE GLOBAL : Qualité

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
1311-2-13 SECRETAIRERIE D'ETAT A L'ALPHABETISATION

OBJECTIF 1 : Permettre aux analphabètes d'assumer leur rôle de citoyen en prenant une part active dans le développement du pays

DESCRIPTION

La secrétairerie vise à :

- Répondre à la demande d'Alphabétisation des groupes vulnérables des Départements du Nord-Ouest et de la Grande Anse soit 13% de la population analphabète du pays,
- Renforcer les capacités opérationnelles des dispositifs de formation d'alphabétisation
- Accompagner les institutions partenaires et évaluer leurs interventions en matière d'alphabétisation et de post- alphabétisation
- Développer les instruments de régulation et de contrôle de la qualité (Formulaires de planification, suivi, évaluation)
- Renforcer les infrastructures du Bureau Central et des bureaux régionaux

Activités

- Formation de superviseurs et de moniteurs
- Implantation de cinq mille centres d'Alphabétisation
- Gratification de sept mille sept cent superviseurs et moniteurs
- Révision des curricula de formation
- Conception, élaboration et diffusion des documents de référence
- Formation des différents agents d'Alphabétisation à l'utilisation des nouveaux contenus
- Mise en place et équipe de structures régionales au niveau des départements prioritaires

CRITERES OU INDICATEURS DE PERFORMANCE

Critères	Niveau actuel	Niveau projeté
Pourcentage des analphabètes	46	33
Cadre de Partenariat avec les opérateurs du sous-secteur	...	Très bien

COÛT DE L'OBJECTIF (GDES)	49,624,248
----------------------------------	-------------------

LIEU D'EXECUTION : Territoire National
CADRE GLOBAL : Education Pour Tous

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
1311-2-14 SECRETAIRERIE D'ETAT A LA JEUNESSE, AUX SPORTS ET À L'EDUCATION
CIVIQUE

OBJECTIF 1 : Donner une alternative de loisirs sains aux jeunes.

DESCRIPTION

La secrétairerie vise à promouvoir le sport et la culture physique à travers tout le pays tout en donnant aux jeunes la possibilité de se développer non seulement physiquement et mentalement, mais aussi d'avoir la possibilité de faire carrière dans ces domaines.

Activités

- Organisation de championnats dans toutes les disciplines à travers le pays
- Aménagement au niveau de nos infrastructures sportives sera entrepris en vue de Permettre à tous de pratiquer la discipline de son choix.
- Séances de formation seront effectuées à l'intention des moniteurs de toute catégorie en vue d'un meilleur encadrement des jeunes praticiens.
- Renforcement qualitatif de l'école nationale des talents sera mis en œuvre.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Critères	Niveau actuel	Niveau projeté
Pourcentage de jeunes participant aux activités saines	3	30

COÛT DE L'OBJECTIF (GDES)	102,137,783.37
----------------------------------	-----------------------

LIEU D'EXECUTION : Territoire National

CADRE GLOBAL : Encadrement intégral de la Jeunesse

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
1311-2-14 SECRETAIRERIE D'ETAT A LA JEUNESSE, AUX SPORTS ET À L'EDUCATION
CIVIQUE

OBJECTIF 2 : Stimuler la demande d'éducation de groupes vulnérables

DESCRIPTION

La secrétairerie vise à encadrer les jeunes à partir d'une série de programmes à caractère socioculturel. L'éveil des sens civique et patriotique sera aussi mis en évidence.

Activités

- Subvention des jeunes qui font partie des différentes activités du SEJSEC
- Subvention des animations de quartier qui mettent en phase les valeurs éducatives de la Nation.

CRITERES OU INDICATEURS DE PERFORMANCE

Critères	Niveau actuel	Niveau projeté
Nombre d'enfants bénéficiant de subvention	2,000	4,000

COÛT DE L'OBJECTIF (GDES)	103,977,801.63
----------------------------------	-----------------------

LIEU D'EXECUTION : Territoire National

CADRE GLOBAL : Encadrement intégral de la Jeunesse

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
1311-2-15 COMMISSION NATIONALE DE COOPERATION AVEC L'UNESCO

OBJECTIF 1 : **Soutenir la demande d'éducation de groupes vulnérables**

DESCRIPTION

La Commission vise à faciliter l'accès des jeunes à l'éducation qui coûte cher en les subventionnant.

Activités

- Subvention des activités de plusieurs écoles
- Vulgarisation des informations sur les financements de programmes ou de projets que les partenaires gouvernementaux ou non gouvernementaux de l'UNESCO exécutent.

CRITERES OU INDICATEURS DE PERFORMANCE

Critères	Niveau actuel	Niveau projeté
Nombre d'enfants touchés à travers Haïti par l'UNESCO	10,000	15,000

COÛT DE L'OBJECTIF (GDES)	8,127,984.00
----------------------------------	---------------------

LIEU D'EXECUTION : Territoire National

CADRE GLOBAL : Education Pour Tous

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
1311-2-17- INSTITUT NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE

OBJECTIF 1 : Réhabiliter et améliorer les capacités opérationnelles des dispositifs de formation

DESCRIPTION

Cela suppose l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle dispensée en Haïti en la propulsant à un niveau plus ou moins comparable à celui des pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes par la réhabilitation des structures de formation, l'augmentation de l'offre et de la possibilité pour tous jeunes d'avoir accès à une école professionnelle et technique moderne et répondant aux nouvelles technologies. Cela suppose également le renforcement de la gouvernance de l'INFP sur le système par la mise en place de nouvelles structures de contrôle et de gestion

ACTIVITES

- Acquisition de matières d'œuvre pour les ateliers de formation.
- Révision et élaboration de programmes de formation.
- Recyclage des maîtres et organisation de sessions de formation.
- Acquisition d'équipements techniques et de matériels didactiques.
- Intégration de nouvelles filières de formation.
- Recrutement et nomination de nouveaux enseignants et de nouveaux cadres.
- Recherche d'assistance technique et achat de services. Identification de compétences.
- Activation du service des programmes spéciaux.
- Diversification et modulation des programmes de formation répondant à des besoins spécifiques identifiées.
- Réalisation d'enquêtes, visites de terrain, formation d'enquêteurs.
- Organisation de colloques, rencontres et assises.
- Création de 2 inspectorats dans la Grand'Anse et l'Artibonite.
- Mise à jour continue d'une base de donnée.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau actuel	Niveau projeté
Pourcentage de matières d'œuvre disponible au niveau des centres.	0 %	15 %
Remplacement d'équipements désuets au niveau des ateliers de formation de 5 centres.	0 %	20 %
Pourcentage de finissants entrant sur le marché du travail un an après l'apprentissage.	30 %	60 %
Pourcentage de formateurs recyclés et certifiés.	10 %	60 %
Programmes de formation élaborés et mis à jour dans les principales filières enseignées.	10 %	50 %
Moniteurs recrutés pour les programmes de formation mobile.	5 %	30 %
Pourcentage de programmes conçus pour le secteur informel.	0 %	15 %
Pourcentage d'enquêtes et de visites de terrain réalisées.	3 %	25 %
Pourcentage de visite d'inspection, de supervision des centres de formation professionnelle, technique réalisée.	5 %	30 %
Nombre d'évaluation institutionnelle des centres réalisés.	0 %	50 %
Pourcentage d'inspectorats créés et en fonction.	40 %	80 %
Application au niveau des centres publics d'un système de contrôle financier et pédagogique.	0 %	70 %

COUT DE L'OBJECTIF (GDES)	133,268,118.00
----------------------------------	-----------------------

LIEU D'EXECUTION : Département de l'Ouest, du Nord, de la Grand Anse, de l'Artibonite.

CADRE GLOBAL : Promouvoir la décentralisation et la déconcentration administratives.



POUVOIR EXECUTIF

SECTEUR SOCIAL

**MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA
POPULATION**

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION
1313-1-11-SERVICES INTERNES

OBJECTIF 1 : Renforcer la capacité de gestion du Ministère de la Santé Publique et de la Population aux niveaux Central, départemental et local (ucs).

DESCRIPTION

Il s'agit au niveau de cet objectif de développer et d'implanter des outils de gestion adaptés à la nouvelle loi organique du MSPP.

ACTIVITES

- Recrutement d'un directeur pour la Direction Administrative et du Budget
- Création de la DRH
- Recrutement de personnel pour les coordinations d'UCS

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau Actuel	Niveau Projeté
Nombre de directeurs à la DAB	0	1
Nombre de directions du MSPP	35	36

COUT DE L'OBJECTIF (GDES)	204, 095,943.00
--------------------------------------	------------------------

LIEU D'EXECUTION : National

CADRE GLOBAL : Couverture Sanitaire

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION
1313-1-11-SERVICES INTERNES

OBJECTIF 2: renforcer la capacité des hôpitaux universitaires, hôpitaux départementaux et les HCR des 15 UCS pour le diagnostic et la prise en charge des maladies infectieuses prioritaires (IST/VIH/SIDA, TB, malaria, filariose).

DESCRIPTION

Son objectif se regroupe en un ensemble d'actions destinés à renforcer la capacité d'intervention et de prise en charge systématique et efficace des HD, des HCR et des UCS en ce qui a trait au dépistage et au traitement des maladies infectieuses prioritaires telles IST/VIH/SIDA, TB, Malaria, filariose etc.

ACTIVITES

- Renforcement des hôpitaux départementaux et des HCR dans l'offre des services de dépistage et de prise en charge des PVVIH
- Systématisation du dépistage et de la prise en charge des patients de la filariose dans les 10 HD et les 15HCR

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau Actuel	Niveau Projeté
Nombre d'hôpitaux départementaux et de HCR offrant des services de dépistage et de prise en charge des PVVIH	4	25

COUT DE L'OBJECTIF (GDES)	139, 156,322.00
----------------------------------	------------------------

LIEU D'EXECUTION : National

CADRE GLOBAL : Couverture Sanitaire

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION
1313-1-11-SERVICES INTERNES

OBJECTIF 3 : renforcer la capacité du MSPP a tous les niveaux pour répondre aux urgences médicochirurgicales et aux situations créées par les catastrophes naturelles et tous types de violence.

DESCRIPTION

Cet objectif est caractérisé par des actions visant le renforcement de la capacité du MSPP à faire face aux urgences médicochirurgicales en cas de catastrophe, par la mise à niveau de ces dispositifs déjà existants dans certains HD et HCR et par leur implantation dans ceux qui en sont dépourvu.

ACTIVITES

- Mise en place de moyens adéquats afin de rendre fonctionnels les services de dépistage et de prise en charge des urgences médicochirurgicales au niveau des HD et des HCR
- Recrutements et achat d'équipements pour les SOP

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau Actuel	Niveau Projeté
Dispositifs liés à l'atteinte de cet objectif	4%	25%

COUT DE L'OBJECTIF (GDES)	411, 433,411.00
----------------------------------	------------------------

LIEU D'EXECUTION : National

CADRE GLOBAL : Couverture Sanitaire

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION
1313-1-11-SERVICES INTERNES

OBJECTIF 4: renforcer la capacité de gestion du ministère de la santé publique et de la population a apporter une solution aux problèmes de santé liés aux questions de l'environnement, de manque d'eau et de faiblesse de l'assainissement.

DESCRIPTION :

Cet objectif se situe dans le cadre des dispositifs administratifs visant le renforcement de la santé publique en matière de soin préventive.

ACTIVITES

- Création des nouvelles directions liées à cet objectif
- Ouverture de l'École des Officiers Sanitaires
- Recrutement d'Agents de Santé Communautaire

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau Actuel	Niveau Projeté
Nombre de directions liées à l'objectif	3	6
Nombre d'Ecoles des Officiers Sanitaires	0	1
Nombre d'Agents de Santé Communautaire	100	11,000

COUT DE L'OBJECTIF (GDES)	141, 602,146.00
----------------------------------	------------------------

LIEU D'EXECUTION : National

CADRE GLOBAL : Couverture Sanitaire

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION
1313-1-11-SERVICES INTERNES

OBJECTIF 5: Augmenter la capacité du Ministère de la Santé Publique et de la population a promouvoir les actions en faveur des nouvelles priorités de santé (santé mentale, ophtalmologie, élimination de la rage humaine et lutte contre le tabagisme).

DESCRIPTION

Sous cet objectif se regroupe un ensemble d'activités visant à mettre en place au niveau des HD les structures et mécanismes de coordination entre le MSPP et le MARNDR pour assurer la prise en charge psychologique des groupes cibles et à diffuser des messages éducatifs dans le cadre de la lutte contre la rage humaine et le tabagisme..

ACTIVITES

- Prise en charge psychologique au niveau des hôpitaux départementaux
- Elaboration et diffusion de messages éducatifs visant la lutte contre la rage humaine et la lutte contre le tabagisme

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau Actuel	Niveau Projeté
Nombre d'hôpitaux départementaux disposant d'un service psychiatrique	4	10

COUT DE L'OBJECTIF (GDES)	163, 556,322.00
----------------------------------	------------------------

LIEU D'EXECUTION : National
CADRE GLOBAL : Couverture Sanitaire

OBJECTIF 6: augmenter l'offre des services de santé de manière qualitative et quantitative a travers les 11 départements.

DESCRIPTION

Cet objectif regroupe les actions visant le renforcement organisationnel, structurel et technique du MSPP, par l'achèvement du processus de réhabilitation des HD, des HCR et des UCS, la construction d'un centre national de radiographie, l'installation de nouvelles banques de sang d'une part, et d'autre part, par le renforcement des SOP à prendre en charge correctement les femmes et les enfants.

ACTIVITES

- Construction du Centre National de Radiographie
- Réhabilitation de l'Hôpital Immaculée Conception de Port de Paix, Phase II
- Transformation du centre de santé de Ouanaminthe
- Réhabilitation du centre hospitalier Bon Berger de Saint Michel de l'Atalaye
- Réhabilitation de l'Hôpital Saint Antoine de Jérémie
- Réhabilitation de la maternité de l'Hôpital Immaculée Conception des Cayes
- Réhabilitation de la maternité de Référence Communautaire de Jean Rabel
- Réhabilitation de l'Hôpital de Référence Communautaire de Saint Marc
- Réhabilitation du centre de santé de machandal de Jérémie
- Réhabilitation du dispensaire Sainte Geneviève de Duval
- Réhabilitation du Sanatorium de Port-au-Prince en hôpital à 4 services de base
- Réhabilitation de l'hôpital la Providence des Gonaïves, phase 2
- Réhabilitation de l'HUEH (Dermatologie/Urologie)
- Réhabilitation de l'École Nationale des Infirmières de Port-au-Prince
- Réhabilitation de l'École Nationale des Infirmières de Jérémie
- Réhabilitation de l'hôpital de Beudet
- Mise en place de structures afin de rendre fonctionnelles les SOP
- Recrutement de personnels spécialisés
- Installation de nouvelles banques de sang

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Niveau Actuel	Niveau Projeté
Etat d'avancement de la Construction du Centre National de Radiographie	8%	100%
Etat d'avancement des travaux de Réhabilitation de l'Hôpital Immaculée Conception de Port de Paix, Phase II	10%	60%
Transformation du centre de santé de Ouanaminthe	10%	50%
Réhabilitation du centre hospitalier Bon Berger de Saint Michel de l'Atalaye	0%	100%
Réhabilitation de l'Hôpital Saint Antoine de Jérémie	0%	100%
Réhabilitation de la maternité de l'Hôpital Immaculée Conception des Cayes	0%	100%
Réhabilitation de la maternité de Référence Communautaire de Jean Rabel	0%	100%
Réhabilitation de l'Hôpital de Référence Communautaire de Saint Marc	0%	100%
Réhabilitation du centre de santé de machandal de Jérémie	0%	100%
Réhabilitation du dispensaire Sainte Geneviève de Duval	0%	100%
Réhabilitation du Sanatorium de Port-au-Prince en hôpital à 4 services de base	20%	50%
Réhabilitation de l'hôpital la Providence des Gonaïves, phase 2	45%	100%
Réhabilitation de l'HUEH (Dermatologie/Urologie)	0%	45%
Réhabilitation de l'École Nationale des Infirmières de Port-au-Prince	0%	100%
Réhabilitation de l'École Nationale des Infirmières de Jérémie	0%	100%
Réhabilitation de l'hôpital de Beudet	0%	100%
Effectif du personnel	E	E+ 55
Nombre de banques de sang	7	32

COUT DE L'OBJECTIF (GDES)	194.556.322.00
----------------------------------	-----------------------

LIEU D'EXECUTION
CADRE GLOBAL

: National
: Couverture Sanitaire



PROGRAMMES ET PROJETS PAR SOURCE DE FINANCEMENT

LISTE DES PROGRAMMES ET DES PROJETS PAR SOURCE DE FINANCEMENT

1

<u>ACDI</u>	<u>AGENCE CANADIENNE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL</u>	603,500,000
111111250	PROGRAMME D'APPUI DU MPCE	251,000,000
11111125011	RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DES USP	251,000,000
111411252	PROGRAMME D'URGENCE EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES DETRANSPORT	279,500,000
11141125263	CONSTRUCTION RTE. CARREFOUR PAR RAILS	279,500,000
111611250	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT MDE	73,000,000
11161125014	PROTECTION REHABILITATION ENVIRONNEMENT	73,000,000
<u>APL-480</u>	<u>AUTRES PL-480</u>	99,942,817
111411252	PROGRAMME D'URGENCE EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES DETRANSPORT	99,942,817
11141125234	REHABILITATION TRONCON PUILBORO-MARMELADE	60,516,836
11141125259	REHABILITATION CARREFOUR PUILBORO MARMELADE	39,425,981
<u>BID</u>	<u>BANQUE INTER-AMERICAINE DE DEVELOPPEMENT</u>	10,066,095,052
111211250	RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES	612,000,000
11121125011	APPUI A LA REFORME DU SYSTEME FISCAL	6,000,000
11121125013	RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL	6,000,000
11121125014	APPUI A LA GESTION FISCALE	600,000,000
111221950	RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES	6,000,000
11122195011	DEVELOPPEMENT LOCAL FAES ACC. 1493 SF-HA	6,000,000
111321350	PROGRAMME D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE	509,000,000
11132135011	INTENSIFICATION AGRICOLE / VALLEE ARTIBONITE(AC.1490/SF-HA)	509,000,000
111411250	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU MTPTC	240,800,000
11141125011	REHABILITATION DE 6.5KM JACMEL	240,800,000
111411252	PROGRAMME D'URGENCE EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES DETRANSPORT	7,303,295,052
11141125214	REHABILITATION SOLON CHERETTE	13,151,765
11141125219	ROUTE THOMAZEAU-DUTIL	81,200,000
11141125220	ROUTE CROIX DES BOUQUETS	215,000,000
11141125221	REHABILITATION RTE. ACCES WHARF PAU P	645,000,000
11141125222	CONSTRUCTION RTE CARREFOUR PAR RAILS	430,000,000
11141125223	TRONCON MANICHE	22,155,229
11141125224	ETUDES SUPERVISIONS	258,000,000
11141125226	REHABILITATION CARREFOUR PEYE PT. RIVIERE	71,411,089
11141125227	REHABILITATION RTE DESSALINES GROS CHAUDIERE	82,063,694
11141125228	REHAB.RTE MONTRUIS DELUGE/GROS MORNE/ST MARC/TIMONETTE	19,831,127
11141125229	REHABILITATION RTE. MARCHAND ST MICHEL	172,000,000
11141125235	CONTROLE POIDS VEHICULES	12,900,000
11141125237	SIGNALISATION VERTICALE	17,200,000
11141125238	ROUTES SECONDAIRES ET TERTIAIRES	430,000,000
11141125239	REHABILITATION RTE. BON REPOS	602,000,000
11141125241	DRAINAGE GONAIVES	430,000,000
11141125242	CONSTRUCTION PONT RIVIERE BAY.	774,000,000

LISTE DES PROGRAMMES ET DES PROJETS PAR SOURCE DE FINANCEMENT

2

<u>BID</u>	<u>BANQUE INTER-AMERICAINE DE DEVELOPPEMENT</u>	10,066,095,052
111411252	PROGRAMME D'URGENCE EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES DETRANSPORT	
11141125243	CONSTRUCTION 19 PONTS	107,500,000
11141125245	REHABILITATION RTE. LIMBE PORT-DE-PAIX	215,000,000
11141125247	REHABILITATION PIGNON RANQUITTE GRDE RIVIERE DU NORD	258,000,000
11141125248	REHABILITATION TRONCON RN1 BAS LIMBE	51,600,000
11141125249	REHABILITATION RTE. DONDON ST RAPHAEL	43,000,000
11141125250	REHABILITATION DESDUNES PONT L'ESTERE	20,347,428
11141125251	DRAINAGE EAU PLUV. CAP	129,000,000
11141125253	REHABILITATION OUANAMINTHE CAPOTILLE	731,000,000
11141125254	CONSTRUCTION RN6 FERRIER	860,000,000
11141125256	REHABILITATION JEREMIE BONBON	12,156,014
11141125257	CONSTRUCTION PONT LAS CAHOBAS	51,600,000
11141125260	DRAINAGE PORT DE PAIX	37,410,000
11141125261	CONSTRUCTION PONT LIMBE / PONT BOUYAHA	51,600,000
11141125266	TRAVAUX CONFORT. RTE. JACMEL MARIGOT	12,900,000
11141125270	REHABILITATION ST LOUIS CAVAILLON CAYES	129,000,000
11141125272	REHABILITATION RTE KATINETE GUINAUDEE	43,910,740
11141125275	REHABILITATION RTE BOUKAN/PATRIOTE/LA RESERVE/JN RABEL	173,872,951
11141125276	REHABILITATION ST-ANTOINE LA VALLEE BLOKAUS	99,485,015
111411266	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE L'URSEP	583,000,000
11141126600	EAU ET ASSAINISSEMENT	583,000,000
111611250	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT MDE	320,000,000
11161125011	GESTION RESSOURCES NATURELLES	240,000,000
11161125012	PREVENTION DESASTRES	40,000,000
11161125013	RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL	40,000,000
131111254	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU MENJS	253,000,000
13111125411	PROJET EDUCATION DE BASE 1016/SF/HA	253,000,000
131311256	PROGRAMME SANTE PUBLIQUE	239,000,000
13131125611	SANTE ET NUTRITION(PROJET 1009 SF-HA)	239,000,000
<u>BM</u>	<u>BANQUE MONDIALE</u>	84,400,000
111211250	RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES	60,000,000
11121125012	APPUI A LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE	20,000,000
11121125016	ASSISTANCE TECHNIQUE	40,000,000
131311256	PROGRAMME SANTE PUBLIQUE	24,400,000
13131125612	URGENCE EN SANTE	24,400,000
<u>TP</u>	<u>TRESOR PUBLIC</u>	1,538,933,240
111111251	PROGRAMME DE RECHERCHES ET DE RENFORCEMENT	30,750,000
11111125111	RENFORCEMENT STRUCTURES DU MPCE	12,000,000
11111125112	APPUI AUX DIRECTIONS DEPARTEMENTALES	10,000,000
11111125122	APPUI A L'UTSIG	8,750,000

LISTE DES PROGRAMMES ET DES PROJETS PAR SOURCE DE FINANCEMENT

3

<u>TP</u>	<u>TRESOR PUBLIC</u>	1,538,933,240
111121350	PROGRAMME DE RECHERCHE ET DE RENFORCEMENT	10,000,000
11112135011	APPUI AU CTPEA	10,000,000
111121450	PROGRAMME DE RECHERCHES ET DE RENFORCEMENT	3,000,000
11112145011	APPUI AU CNC	3,000,000
111211251	PROGRAMME DE RELANCES ECONOMIQUES	65,000,000
11121125111	COORDINATION GENERALE	5,000,000
11121125112	INTERVENTIONS SPECIFIQUES	10,000,000
11121125113	APPUI AUX ACTIVITES ECONOMIQUES DES PETITS ENTREPRENEURS	50,000,000
111221350	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE L'IHSI	15,000,000
11122135011	RECENSEMENT DE LA POPULATION AVEC FNUAP	15,000,000
111311252	DEVELOPPEMENT INFRASTRUCTURE AGRICOLE	37,683,240
11131125211	ENDIGUEMENT ET CORRECTION DE BERGES SUR LA RIVIERE ROUYONNE	4,700,000
11131125212	CONSTRUCTION DE 25 CITERNES A L'ILE A VACHE	1,600,000
11131125213	INSTALLATION DE 20 DISPOSITIFS DE CONCENTRATION	5,600,000
11131125214	PROTECTION PARTIELLE DES BERGES SUR LA RIVIERE GRISE	13,714,280
11131125215	CAMPAGNE DE VACCINATION DE 100.000 POULETS	520,000
11131125216	CONSTRUCTION DE 50 UNITES FAMILIALES DE GLACIS	1,420,000
11131125217	CONTROLE BIOLOGIQUE DE LA COCHENILLE ROSE DE L'HIBISCUS	3,000,000
11131125218	ACQUISITION, DISTRIBUTION ET MISE EN TERRE DE 15.000 PLANTUL	1,300,000
11131125219	TRANSF. DE TECH. SYST. PROD. TRANSF DE NOIX DE CAJOU ET	5,828,960
111411267	PROGRAMME RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES	918,000,000
11141126711	REHAB. ENTRET. ET ASSAIN. VOIRIE URBAINE	20,000,000
11141126712	ROUTE GONAIVES-ANSE ROUGE	5,000,000
11141126713	CONSTR. PONT BARQUE	8,000,000
11141126714	RN1 BOULEVARD DES INDUSTRIE-BON REPOS	20,500,000
11141126715	RN2 PONT MIRAGOANE-PONT CHALON	10,000,000
11141126716	ROUTE CAP-MILOT	8,000,000
11141126717	TRAVAUX D'URGENCE SUD- EST	3,000,000
11141126718	TRAVAUX D'URGENCE OUEST	5,000,000
11141126719	RECALIBRAGE LIT RIV. CORMIER A LEOGANE	7,000,000
11141126720	PROTECTION BERGES RAVINE DU SUD	8,000,000
11141126721	CONTRUCTION PONT MILLET GIRARDO	5,000,000
11141126722	CREATION D'EMPLOIS A HIMO	8,000,000
11141126723	RTE COTE PLAGE 18 & SUPERV. RTE CARR	5,000,000
11141126724	DRAINAGE TABARRE	5,000,000
11141126725	REHAB. DE RUES A BAINET	8,000,000
11141126726	REHAB. DE RUES A KENSCOFF	8,000,000
11141126727	REHAB. DE RUE CAPOIS A PORT-DE-PAIX	7,000,000
11141126728	REHAB. GRAND'RUE A LEOGANE	7,000,000
11141126729	REHAB. RUE E. ROY (DELMAS 15)	500,000
11141126730	REHAB. RUE SENGHOR (P-A-P)	2,000,000
11141126731	REHAB. DE RUES A MIRAGOANE	4,000,000

LISTE DES PROGRAMMES ET DES PROJETS PAR SOURCE DE FINANCEMENT

4

<u>TP</u>	<u>TRESOR PUBLIC</u>	1,538,933,240
111411267	PROGRAMME RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES	
11141126732	PROTECTION RTE JACMEL	1,000,000
11141126733	REHAB. RTE ST MARC GONAIVES	645,000,000
11141126734	CONTRUCTION ZONE FRONTALIERE MALPASSE	118,000,000
111421550	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU LNBTP	5,000,000
11142155011	REEQUIPEMENT DU LNBTP	5,000,000
111421650	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE L'ONACA	5,000,000
11142165011	CADASTRE NATIONAL	5,000,000
111421750	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SEMANAH	5,000,000
11142175011	SEMANAH	5,000,000
111511253	RENFORCEMENT DES CAPACITES DU MINISTERE	10,000,000
11151125311	RENFORCEMENT DES CAPACITES DU MINISTERE	10,000,000
111611250	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT MDE	18,000,000
11161125011	GESTION RESSOURCES NATURELLES	5,000,000
11161125012	PREVENTION DESASTRES	4,000,000
11161125013	RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL	4,000,000
11161125015	MINES ET ENERGIE	5,000,000
111711250	RENFORCEMENT DES CAPACITES DU MINISTERE	10,000,000
11171125011	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU MT	10,000,000
121111251	PROGRAMME DE JUSTICE	30,000,000
12111125111	PROGRAMME DE JUSTICE	30,000,000
121121651	PROGRAMME DE REHABILITATION DES CENTRES DE DETENTION	10,000,000
12112165111	REHABILITATION CENTRES DE DETENTION	10,000,000
121211250	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT MHAVE	4,500,000
12121125011	MEDIA CENTER ET LE SITE INTERNET	1,000,000
12121125012	PROMOTION DU LABEL EN HAITI	2,000,000
12121125014	MISE EN PLACE DIASPORA	1,500,000
131121450	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SEJSSC	91,000,000
13112145011	PROGRAMMES ET PROJETS DE LA SEJSSC	41,000,000
13112145012	APPUI AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES	50,000,000
131121750	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU MENJS	20,000,000
13112175011	REHABILITATION DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	20,000,000
131211250	PROGRAMME DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL	10,000,000
13121125011	PROGRAMME DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL	10,000,000
131211251	PROTECTION SOCIALE	10,000,000
13121125111	PROTECTION SOCIALE	10,000,000
131221450	PROGRAMME EPPLS	5,000,000
13122145012	APPUI EPPLS	5,000,000
131311250	PROGRAMME DE DEV. DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES	46,000,000

LISTE DES PROGRAMMES ET DES PROJETS PAR SOURCE DE FINANCEMENT

5

<u>TP</u>	<u>TRESOR PUBLIC</u>	1,538,933,240
131311250	PROGRAMME DE DEV. DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES	
13131125011	REHABILITATION SANATORIUM DE P-AU-P	5,000,000
13131125012	REHABILITATION ET AGR. MATERNITE ISAIE JEANTY	2,000,000
13131125013	REHABILITATION ECOLE INFIRMIERES DE P-AU-P	2,000,000
13131125014	AMENAGEMENT HOPITAL MILITAIRE DE P-AU-P	2,000,000
13131125015	REHABILITAION GARAGE CENTRAL	2,000,000
13131125016	REHABILITAION ET AGRAND. HOP GEORGES GAUVIN GD GOAVE	5,000,000
13131125017	CONST. CENTRE ONCOLOGIQUE PORT- AU- PRINCE	2,000,000
13131125018	REHAB. AGRAND. HOP DE OUANAMINTHE	1,000,000
13131125019	ACHEVEMENT CENTRE JULES FERY-ANSE A VEAU	1,500,000
13131125020	REHAB. HOPITAL LA PROVIDENCE -GONAIVES	1,500,000
13131125022	REHAB. DDRH- PORT-AU-PRINCE	2,000,000
13131125023	REHAB. LOCAL DOSS- PORT-AU-PRINCE	1,000,000
13131125024	ACHEVE ELIAZAR GERMAIN- PORT-AU-PRINCE	2,000,000
13131125025	REHAB. HOPITAL JUSTINIEN- CAP HAITIEN	500,000
13131125026	SECURISATION DES HOPITAUX	2,000,000
13131125027	TRANSFORMATION HOPITAL FORT-LIBERTE EN CDS	2,000,000
13131125028	REHABILITATION PARTIELLE CENTRE PSYCHIATRE DE P-AU-P	500,000
13131125029	RELANCE ECONOMIQUE EN FAVEUR PUVIH	2,000,000
13131125030	REHABILITATION HOPITAL UEH- P-AU-P	6,000,000
13131125031	TRAVAUX ENTRETIEN CENTRE HAITIANO- ARABE	1,000,000
13131125032	SECURISATION CHOSCAL- P-AU-P	1,000,000
13131125033	REHAB. HOPITAL DE- PORT-DE-PAIX	2,000,000
131311257	PROGRAMME RENFORCEMENT CAPACITES DES INFRASTRUCTURES SANITAI	30,000,000
13131125711	PROG.RENFORCEMENT CAPACITES DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES	30,000,000
131411252	RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL DU MCFDF	5,000,000
13141125211	RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL DU MCFDF	5,000,000
141211255	DEVELOPPEMENT ET ENRICHISSEMENT DE PATRIMOINE	90,000,000
14121125511	DEVELOPPEMENT ET ENRICHISSEMENT DE PATRIMOINE	90,000,000
411111250	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AUTRES SECTEURS	5,000,000
41111125011	APPUI INSTITUTIONNEL A LA CSCCA	5,000,000
431111150	PROGRAMME D'APPUI A L'UEH	50,000,000
43111115011	Appui a l'HUEH	50,000,000
<u>TW</u>	<u>CHINE DE TAIWAN</u>	344,000,000
111411252	PROGRAMME D'URGENCE EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES DETRANSPORT	344,000,000
11141125212	CONSTRUCTION PONT L'ACC.	64,500,000
11141125264	REHABILITATION TRONCON PORT A PIMENT TIBURON	107,500,000
11141125274	REHABILITATION RTE AEROPORT ANTOINE SIMON CAMP PERRIN	172,000,000
<u>UE</u>	<u>UNION EUROPEENNE</u>	3,575,220,000
111111251	PROGRAMME DE RECHERCHES ET DE RENFORCEMENT	72,000,000

LISTE DES PROGRAMMES ET DES PROJETS PAR SOURCE DE FINANCEMENT

6

<u>UE</u>	<u>UNION EUROPEENNE</u>	3,575,220,000
111111251	PROGRAMME DE RECHERCHES ET DE RENFORCEMENT	
11111125122	APPUI A L'UTSIG	72,000,000
111221350	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE L'IHSI	20,400,000
11122135011	RECENSEMENT DE LA POPULATION AVEC FNUAP	20,400,000
111311251	PROGRAMME D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE	366,480,000
11131125111	APPUI A LA FRUITICULTURE	96,000,000
11131125112	PROGRAMME AGRICOL APPUI FILIERE	63,000,000
11131125113	INFRASTRUCTURES AGRICOLES (CONST. GLACIS, CITERNE)	96,000,000
11131125114	REHAB. ET ENTRETIEN DES PERIMETRES IRRIGUES	96,000,000
11131125115	SECURITE ALIMENTAIRE	15,480,000
111411251	CAMEP	72,000,000
11141125100	PROGRAMME CAMEP	72,000,000
111411252	PROGRAMME D'URGENCE EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES DETRANSPORT	670,100,000
11141125215	REHABILITATION RUES CAYES	18,000,000
11141125217	REHABILITATION RUES CROIX DES BOUQUETS	9,500,000
11141125218	REHABILITATION RUES PETIT GOAVE	12,000,000
11141125225	REHABILITATION RTE PT. RIVIERE	13,000,000
11141125231	REHABILITATION RUES GONAIVES	30,000,000
11141125232	REHABILITATION GRD. RUE ST LOUIS DU SUD	14,000,000
11141125236	TRAVAUX URBAIN	318,000,000
11141125244	REHABILITATION CAP-DAJABON	20,000,000
11141125246	REHABILITATION P AU P MIREBALAIS	10,000,000
11141125252	REHABILITATION RUES ST MARC	15,600,000
11141125258	REHABILITATION LAS CAHOBAS BELLADERE	200,000,000
11141125267	AMENAGEMENT RTE PORT SALUT PORT A PIMENT	10,000,000
111411253	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE L'EDH	78,000,000
11141125311	CONSTRUCTION MICROCENTRALES	78,000,000
111411267	PROGRAMME RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES	1,733,760,000
11141126735	REHABILITATION ROUTE PORT-AU-PRINCE MIREBALAIS	1,088,640,000
11141126736	REHABILITATION ROUTE CAP OUANAMINTHE	645,120,000
111421350	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SNEP	1,200,000
11142135011	ETUDE RESEAUX EAU POTABLE	1,200,000
111511250	APPUI AU MCI	206,580,000
11151125011	APPUI AU SECTEUR RHUM	3,000,000
11151125012	SERVICE/APUI AUX ENTREPRISES	96,000,000
11151125013	APPUI A L'EXPORT (CARRIBEAN EXPORTII)	42,000,000
11151125014	AUTRES TCF	60,000,000
11151125015	APPUI APE	5,580,000
131111251	RENFORCEMENT EDUCATION	336,000,000
13111125111	RENFORCEMENT EDUCATION	336,000,000
131221450	PROGRAMME EPPLS	7,500,000

LISTE DES PROGRAMMES ET DES PROJETS PAR SOURCE DE FINANCEMENT

7

<u>UE</u>	<u>UNION EUROPEENNE</u>	
131221450	PROGRAMME EPPLS	
13122145011	CONTUNUATION ACTION CITE SOLEIL	7,500,000
421111150	PROGRAMME CEP	
42111115011	ELECTION	11,200,000
<u>USAID</u>	<u>AGENCE AMERICAINE DE DEVELOPPEMENT NTERNATIONAL</u>	
111411252	PROGRAMME D'URGENCE EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES DETRANSPORT	
11141125216	DRAINAGE ROUTE WHARF JEREMIE	6,450,000
11141125230	TRAVAUX CONFORT ENNERY PASSE REINE	112,000,000
11141125233	ADOQUINAGE MARIGOT FOND JEAN NOEL-BELLE ANSE	132,754,000
11141125240	REHABILITATION TRONCON CARREFOUR BELLEVUE-BELLEVUE	10,982,673
11141125255	REHABILITATION TRONCON JEREMIE CARREFOUR SANON	25,537,657
11141125262	ADOQUINAGE RUES LES ANGLAIS	27,051,753
11141125265	ADOQUINAGE RUE TIBURON	27,723,975
11141125268	ADOQUINAGE RUES ROCHE A BATEAUX	100,399,409
11141125269	ADOQUINAGE RUES COTEAUX	33,866,050
11141125271	CONSTRUCTION PONT PEREDO	64,500,000
11141125273	CONSTRUCTION PONT PENDU	21,500,000



EXECUTION DU BUDGET 2004-2005

III- CONTEXTE MACROECONOMIQUE 2005-2006

III.1- Rappel des grands objectifs du programme financier.

Au début de l'exercice fiscal 2004-2005, les perspectives économiques pour Haïti, contrairement à l'année précédente, s'étaient montrées relativement favorables. Le programme financier élaboré par les autorités tablait sur une reprise de l'activité économique avec un taux de croissance de 2.5% du PIB en terme réel, une inflation de 12%, la stabilisation du taux de change autour de 38 gourdes pour un dollar américain et une récupération des réserves nettes de change.

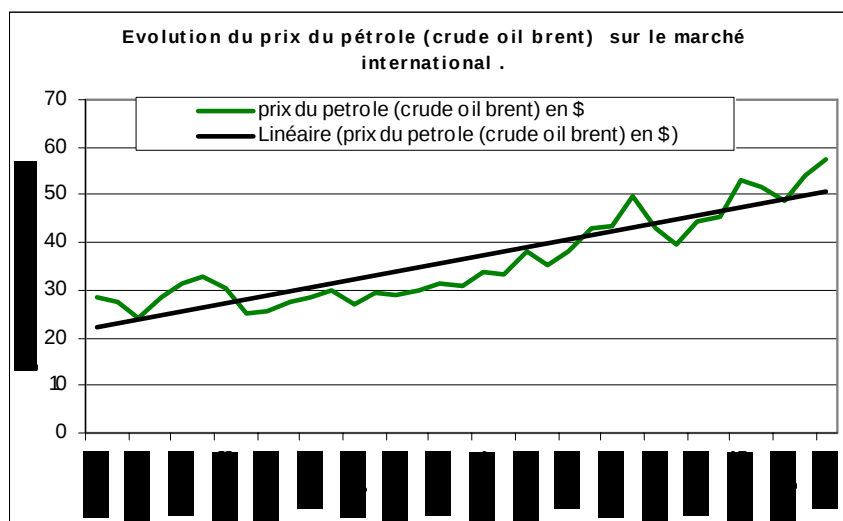
Cette prévision optimiste de l'évolution économique nationale reposait sur plusieurs faits dont : l'amélioration du climat politique, l'engagement de la communauté internationale envers le Gouvernement dans le cadre du CCI pour un financement de \$ 1.3 milliard sur 18 mois, les progrès en matière de stabilisation macroéconomique et les perspectives dans le cadre de la signature d'un programme après conflit (EPCA II) assorti d'un financement de 30 millions de dollars en appui à la balance des paiements. Le Gouvernement entendait en profiter pour poursuivre la réhabilitation des infrastructures du pays, renforcer les acquis en matière de stabilisation macroéconomique, améliorer la gouvernance économique et assurer les conditions pour la réalisation d'élections honnêtes et crédibles.

Cependant, au cours de l'exercice 2004-2005, certains facteurs de risque allaient perturber le climat général et ramener à la baisse les prévisions espérées. En effet, des dépenses imprévues notamment le dédommagement des militaires démobilisés, le remboursement des sociétaires victimes des coopératives et le financement de la facture pétrolière, notamment celle de l'Ed'H ont pesé lourdement sur le budget et la balance des paiements. De plus, la recrudescence de la violence a freiné les activités et influé négativement sur les recettes et le décaissement de l'aide externe. La forte hausse des prix des produits pétroliers n'a pas été non plus sans effets sur les tendances dégagées. Le Gouvernement a donc été amené à élaborer un budget rectificatif pour prendre en compte ces difficultés et revoir les prévisions pour le reste de l'exercice.

III.2- Evolution récente de l'économie nationale

III.2.1- Le contexte international

Le contexte international a été surtout dominé par la hausse plutôt inattendue et soutenue des prix des produits pétroliers entraînant ainsi une augmentation du niveau général des prix et du taux d'intérêt dans la plupart des pays. Cette tendance semble devoir se poursuivre sur le court et même sur le moyen terme compte tenu, d'une part, des difficultés qu'éprouvent certains pays producteurs de pétrole à accroître leur capacité de production et, d'autre part, de la forte croissance de la demande mondiale de produits pétroliers.



Cette situation constitue un facteur majeur d'incertitude pour l'économie mondiale, particulièrement pour les pays non producteurs de pétrole et a eu au moins quatre implications :

- 1) d'importantes limitations pour la politique monétaire du fait que les incertitudes contribuent à l'accroissement des primes de risque affectant notamment le taux de change et les taux d'intérêt ;
- 2) une détérioration de la situation des finances publiques pour les pays ayant une importante dette en devises ;
- 3) un affaissement du dynamisme des investissements et de la demande finale ;
- 4) des tensions sociales dans certains pays du fait de la baisse de pouvoir d'achat, de la détérioration des conditions de vie et de l'aggravation de la pauvreté.

Cette crise pétrolière n'a, toutefois, pas renversé la tendance de la croissance mondiale. En dépit d'une certaine décélération de cette croissance au cours de l'année 2005, l'économie mondiale n'a pas dévié de sa trajectoire. Les dernières estimations du Fonds Monétaire International (FMI) situent la croissance mondiale à 4.3% en 2005 contre 5.1% en 2004. L'économie américaine devrait maintenir sa vigueur, ce qui constitue un bon signe pour les possibilités d'augmentation des transferts des migrants vers Haïti.

Les zones Amérique Latine et Caraïbe semblent bénéficier d'un regain d'intérêt des capitaux étrangers. L'économie de la région, soutenue par la bonne tenue de l'économie américaine et les résultats encourageants en matière de stabilisation, se renforce et devrait enregistrer une croissance positive en 2005. Des efforts sont en cours pour améliorer la compétitivité, consolider le système d'échanges et participer dans des zones de libre échange. C'est dans ce contexte que la République Dominicaine vient d'intégrer la CAFTA, l'accord de libre échange des USA avec l'Amérique Centrale et devrait voir sa performance économique continuer à s'améliorer depuis la crise que ce pays a connue.

III.2.2- La croissance

Ce contexte favorable à l'économie de la région n'a pas été profitable à l'économie haïtienne qui s'est trouvée fortement fragilisée par la situation d'instabilité politique caractérisée par des actes de violence, des scènes de pillage qui ont accompagné le départ de l'ancien Gouvernement et qui ont provoqué d'énormes dégâts affectant aussi bien le secteur privé que le secteur public. A ces actes, il convient d'ajouter les bouleversements climatiques notamment, les inondations qui ont frappé les zones et les populations de Mapou, de Fonds Verettes et particulièrement celles des Gonaïves. Ces phénomènes ont contribué ainsi à empirer une situation économique déjà catastrophique. L'une de ses principales conséquences est la chute de -3.5% du PIB en termes réels en 2003-2004. Dans le but d'y faire face, le Gouvernement de Transition a orienté ses actions vers la reprise de l'activité économique, le rétablissement des services publics élémentaires, la réhabilitation des infrastructures tant publiques que privées nécessaires à la relance.

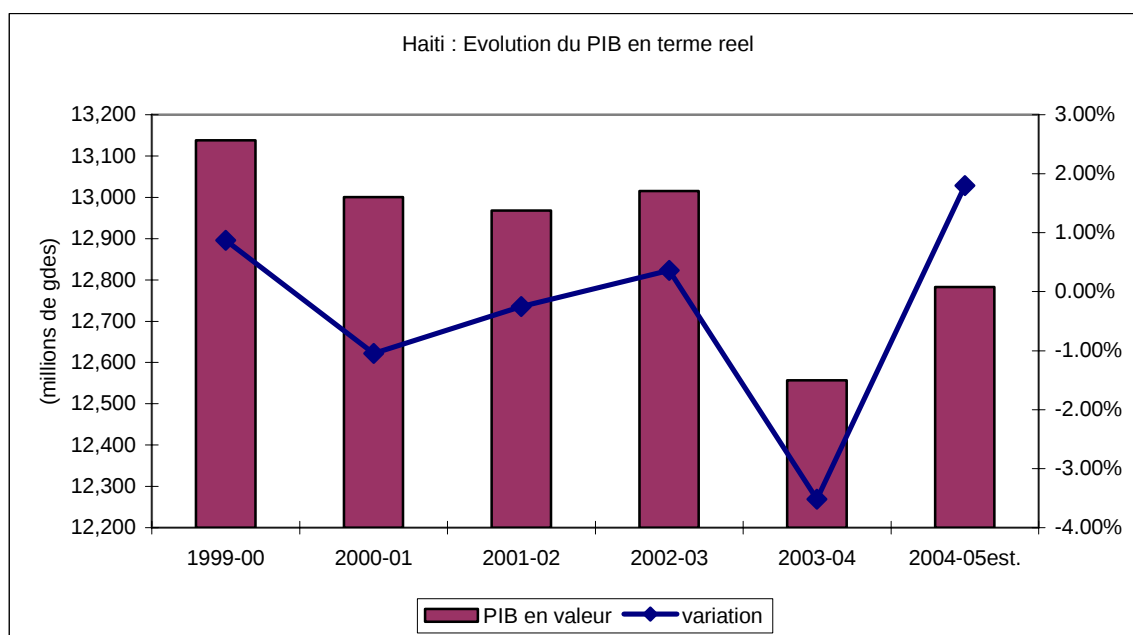
Les mesures de redressement qui ont été adoptées ont porté sur les axes de politique suivants :

- Assainissement financier ;
- Relance de la coopération internationale ;
- Transparence et lutte contre la corruption.

De façon plus pratique, les efforts du Gouvernement pour maintenir un cadre propice aux investissements et à la croissance se sont matérialisés à travers :

- une réduction significative du taux directeur de la BRH ;
- une amélioration de la production de l'énergie électrique ;
- un support à la recapitalisation des entreprises victimes des actes de pillage et de vandalisme ;
- des mesures de redressement des finances publiques.

Sur la base des informations préliminaires publiées par l'IHSI, la croissance estimée pour l'exercice 2004-2005 s'est limitée à environ 1.8% en termes réels.



Ce résultat largement inférieur aux objectifs programmes en début de l'exercice fiscal est dû à plusieurs facteurs dont les deux principaux sont :

- la montée de l'insécurité et la recrudescence des cas de kidnapping dans la zone Métropolitaine, axe principal de rotation des activités économiques et commerciales;
- la lenteur des décaissements de l'aide externe prévue dans le cadre du CCI au cours du premier semestre (seulement 10% des fonds ont été décaissés).

III.2.3- Les Finances publiques

III.2.3.1-Les recettes

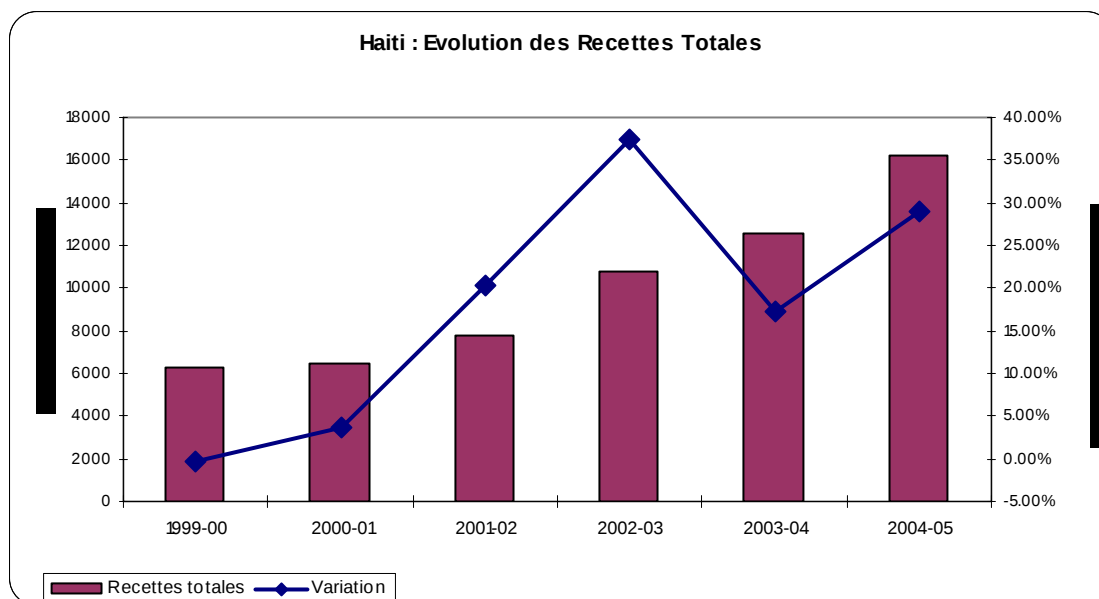
Confortée par les résultats obtenus au cours de la deuxième moitié de l'exercice fiscal 2003-04, la politique fiscale et budgétaire poursuivie par le Gouvernement sur l'exercice 2004-05 s'est inscrite dans une certaine continuité par rapport à celle menée au cours de l'exercice précédent en terme d'augmentation des recettes fiscales, de rationalisation des dépenses publiques, de maîtrise du déficit budgétaire et d'élimination de tout recours au financement monétaire.

Les mesures prises par le Gouvernement de Transition, dans le cadre de sa politique d'assainissement financier telles que celles concernant le renforcement des administrations fiscales et douanières, la lutte contre la fraude, la réallocation et la réduction des dépenses non essentielles, lui ont permis de renverser la situation des finances publiques héritée du Gouvernement précédent.

Les recettes collectées retrouvèrent plus tôt que prévu leur niveau d'avant les événements de février – mars 2004, ce qui avait permis au Trésor Public de passer d'un déficit record au premier semestre de l'exercice fiscal 2003-04 soit environ 3.9 millions de gourdes pour 2.4 millions prévu pour l'exercice fiscal, à un excédent budgétaire pour le deuxième semestre d'environ 900 millions de gourdes.

Néanmoins, la dégradation du climat de sécurité à la fin de l'exercice 2003-2004 et le début de 2004-2005, et la multiplication des cas d'enlèvements paralysant le port et le centre commercial de la capitale, limitant la circulation des biens, des services et des hommes dans certaines artères de la capitale ont agi de manière négative sur l'activité économique en général et le moral des agents économiques en particulier. La paralysie de l'Administration Générale des Douanes (AGD) en deux occasions pour cause de grève a également limité l'évolution des recettes collectées. Les Autorités fiscales et douanières ont été ainsi forcées d'adopter de nouvelles stratégies visant à limiter les pertes de recettes et de revoir à la baisse les projections retenues en début d'exercice, soit de 14.5 au lieu de 15.9 milliards de gourdes, ce qui a entraîné un manque à gagner par rapport à la prévision de 1.4 milliards de gourdes soit près de 0.8% du PIB.

Pour l'exercice 2004-2005, les Administrations fiscale et douanière ont collecté 16.3 milliards de gourdes traduisant une augmentation de près de 30% par rapport à l'exercice antérieur, période marquée par les troubles ayant conduit au départ de l'ancien Gouvernement.



La quasi-totalité des champs de taxation ont contribué à cette augmentation des recettes totales. La TCA a augmenté de plus de 15%, l'impôt sur le revenu, favorisé par des mesures administratives, a augmenté de plus de 35%. Quant aux droits d'accises, la libéralisation des prix à la pompe des produits pétroliers, l'évolution à la hausse du prix du pétrole sur le marché international et la dépréciation de la gourde sur le second semestre devraient en provoquer une augmentation substantielle.

Quant aux recettes douanières, malgré certaines contraintes, elles ont augmenté de plus de 20%, maintenant ainsi la tendance à la hausse.

Pour soutenir cette tendance, les mesures administratives suivantes ont été adoptées en vue d'améliorer la performance des institutions de perception en matière de collecte :

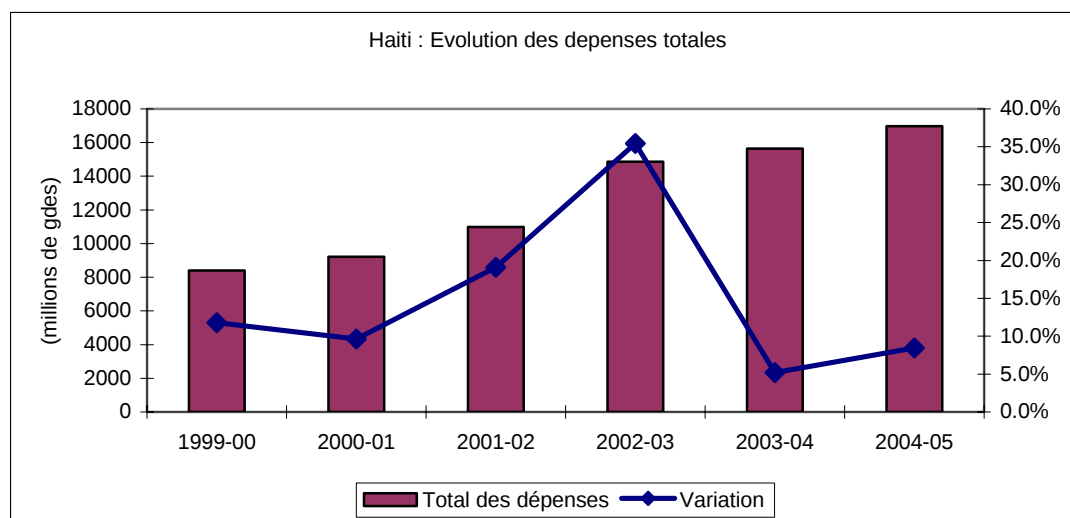
- Renforcement de la capacité de collecte des administrations fiscales par l'organisation de séminaires de formation ;
- Lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ;
- Renforcement du programme de vérification des entreprises ;
- Renforcement des procédures d'émission du quitus fiscal ;
- Obligation faite à tout contribuable de présenter sa déclaration définitive d'impôts pour toutes formalités administratives.

III.2.3.2- Les dépenses

Face au manque à gagner de 0.8% du PIB subi par les administrations fiscale et douanière, pour rester dans la ligne de sa politique budgétaire consistant à exécuter les dépenses en fonction des ressources disponibles, le Gouvernement a été contraint de revoir à la baisse le niveau des dépenses totales projetées en début d'exercice. Elles ont été amputées de plus d'un milliard de gourdes (0.6% du PIB) passant de 15.6 à 14.9

milliards de gourdes. Cette diminution s'est opérée de manière à ne pas affecter outre mesure les priorités du Gouvernement qui consistent à améliorer l'accès de la population aux services de base, assurer la sécurité de la population et améliorer les infrastructures de base.

Malgré les contraintes en matière de ressources qu'a dûes gérer le Trésor Public, les dépenses totales se chiffrent, à la fin de l'exercice fiscal 2004 – 05, à 16.2 milliards de gourdes contre 115.7 milliards de gourdes en 2003-2004, soit une sensible augmentation de 3%.



Cette augmentation s'explique en partie par l'ajustement de plus de 45 % de la masse salariale consentie par le Gouvernement au cours des exercices 2003-2004 et 2004-2005, soit (30 % en juillet 2004 et 15 % en janvier 2005) et l'augmentation de la subvention à l'Electricité d'Haïti (EDH) pour faire passer la production énergétique à 12 heures par jour. Cette revalorisation des salaires se justifie par le souci d'améliorer les conditions de vie des agents de la fonction publique en limitant l'érosion des salaires réels par l'inflation et aussi de contrer les velléités de corruption.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles ont été ramenées à 3.0 milliards de gourdes à la fin de l'exercice fiscal contre 5.4 milliards pour l'exercice antérieur. Cette diminution remarquable des dépenses de fonctionnement s'explique par l'élimination de certains crédits devenus inopportuns, comme ceux des festivités liées à la célébration du bicentenaire, et aussi par la décision prise dans le cadre de l'application de la Loi des Finances 2004 – 05 de réviser les procédures d'octroi des crédits budgétaires à certaines institutions publiques ayant la capacité de générer des fonds propres ou de bénéficier d'autres sources de financement. Ceci a eu pour conséquence de convertir en subventions d'exploitation, conformément à la nomenclature de dépenses, le crédit budgétaire alloué à ces institutions. Il en résulte une augmentation de près de 250% des dépenses de subvention passant de 1.2 à 3,9 milliards de gourdes

En ce qui concerne les dépenses d'investissement en provenance du Trésor Public, elles se sont chiffrées à 2,1 milliards de gourdes pour l'exercice 2004-2005. Ces dépenses sont surtout orientées vers l'amélioration des infrastructures routières, sanitaires, agricoles et scolaires, ceci en vue d'améliorer l'accès de la population aux services de base.

III.2.3.3- Solde global et financement.

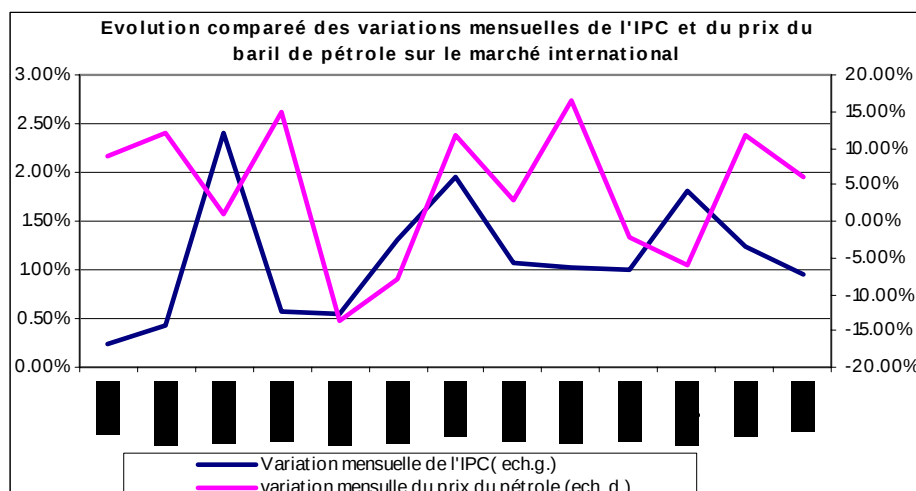
Suite à cette politique budgétaire prudente mise en œuvre par le gouvernement, il se dégage tout au long de l'exercice fiscal un solde courant positif. Cependant, il convient de noter que la situation s'était assombrie au cours des mois juin et juillet 2005 par l'enregistrement d'un déficit. En effet, la chute des recettes courantes jointes au retard de décaissement de US \$ 15 millions de la BID et le niveau des dépenses a eu pour conséquence la détérioration dudit solde courant qui, pour le seul mois de juin, a enregistré un déficit de plus 500 millions de gourdes. La situation a été rétablie au mois d'août avec, d'une part, une augmentation très appréciable des recettes au niveau de la DGI et, d'autre part, le décaissement des fonds externes notamment de la BID de US \$ 25 millions.

Ainsi, le déficit global (base engagement) enregistré au cours du mois de juillet 2005, a été jugulé à un mois de la fin de l'exercice fiscal 2004-05. Les ressources externes mobilisées, suite à la réactivation de la coopération internationale, ont été utilisées par le Trésor Public afin de financer non seulement certaines dépenses mais aussi d'effacer des arriérés de paiement accumulés sur la dette externe envers les institutions financières multilatérales et bilatérales.

III.2.4- Les prix internes.

Pour l'exercice 2004-05, le Gouvernement s'était fixé comme objectif un taux d'inflation de 12%, nettement inférieur à celui de l'année antérieure. Les données collectées au cours du premier semestre montrent une variation annuelle de 0.95% compatible avec l'objectif à atteindre. Cependant, en raison des hausses successives des prix du pétrole sur le marché international enregistrées à partir du mois d'avril 2005, l'indice des prix à la consommation a accusé, en variation mensuelle, une hausse importante, soit 2.37%, suivie d'une seconde hausse de 1.72% le mois suivant. Depuis lors, le taux d'inflation s'est écarté de l'objectif fixé et les hausses successives des prix du pétrole continuent à alimenter l'inflation dans le pays par des ajustements progressifs des prix relatifs. Le taux d'inflation à la fin de l'exercice s'est élevé à 15%.

Face à la montée soutenue des prix des produits pétroliers qui exercent un impact direct sur l'évolution du taux d'inflation en Haïti et partant sur le pouvoir d'achat des couches les plus vulnérables, les contraintes de la politique économique se sont accentuées. Le Gouvernement est donc confronté à l'épineux problème de maintenir l'équilibre budgétaire tout en stimulant la croissance et en assurant les conditions de stabilité nécessaire au développement économique

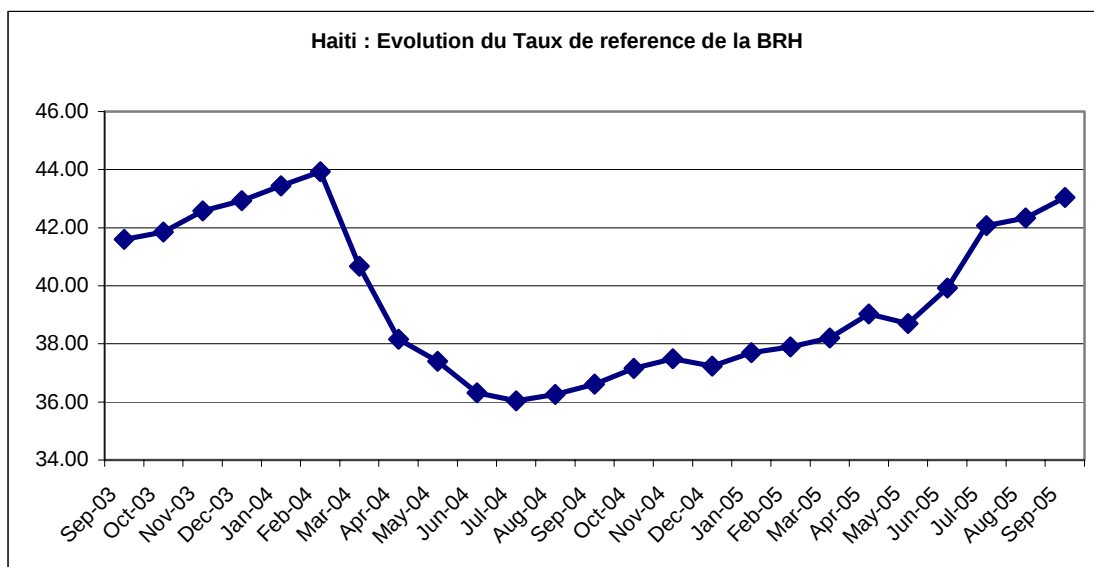


III.2.5- Monnaie, crédit et change.

La conduite d'une politique budgétaire prudente et les mesures d'assainissement des finances publiques ont permis une plus grande maîtrise du déficit budgétaire et favorisé l'élimination des avances de la BRH au Trésor Public. Ces résultats ont eu de fortes implications sur l'orientation de la politique monétaire exécutée au cours de l'exercice fiscal 2004-05. Au début de mars 2004, la BRH initia un processus de relâchement de la politique monétaire en abaissant à la fois le niveau des taux d'intérêt octroyés sur les Bons et le volume de ces derniers pris en pension, ce qui lui a permis de libérer un montant important de liquidité dans l'économie.

Mais, les anticipations négatives des agents économiques liées, entre autres choses, à l'annonce par l'USAID de la fin de sa contribution de US \$ 22 millions destinés à l'achat de carburant pour la production de l'électricité pour la région métropolitaine de Port-au-Prince jointes à la dégradation du climat de sécurité et à une demande supplémentaire de devises venant des haïtiens partant pour l'étranger ont engendré des tensions sur le marché de change et contraint les autorités monétaires à revenir un peu sur l'orientation donnée à la politique monétaire depuis mars 2004. Les taux d'intérêt sur les Bons ont été réarmés pour être plus compétitifs c'est-à-dire plus proches du taux d'inflation. Ils s'élèvent maintenant à 15.6% sur les Bons à 91 jours. Leur volume est revenu à leur niveau d'avant mars 2004, soit 5 milliards de gourdes.

Ce changement dans la politique monétaire a permis d'atténuer les tensions sur le marché de change. Après de fortes fluctuations durant la fin du troisième trimestre du présent exercice fiscal, le taux de change s'est stabilisé autour de 42 gourdes pour un dollar américain.



Pour obtenir ce résultat, la BRH a dû également cesser d'intervenir sur le marché de change en vue de reconstituer ses réserves nettes de change qu'elle venait de renflouer par l'acquisition d'un volume de devises s'élevant à près de US \$ 40 millions d'octobre 2004 à mars 2005. Cependant pour ne pas perturber le marché de change, étant donné la situation de rareté qui y prévalait selon les indicateurs, la BRH a dû puiser plus de US \$ 35 millions dans ses réserves reconstituées afin d'honorer les dépenses en devise du Trésor Public.

La composition du passif du système bancaire a ainsi été quelque peu modifiée. Les dépôts en dollars américains ont évolué plus rapidement que ceux libellés en gourdes au cours de l'exercice fiscal. Ce comportement des agents économiques marque leur préférence et leur détermination de protéger leur avoir face à la montée de l'insécurité. Les avoirs extérieurs du système bancaire ont augmenté de près de 15%. Ceux-ci ont plutôt évolué sous l'influence des avoirs des banques commerciales qui ont cru substantiellement au taux de plus de 25%. Cette situation explique la progression modérée du crédit au secteur privé. Etant donné la conjoncture socio – politique qui a prévalu en Haïti et qui a contribué à la dégradation du niveau de risque, les banques commerciales avaient préféré effectuer des placements sur le marché financier international à un moment où l'on observe la remontée graduelle des taux directeurs des principales places financières internationales.

III.2.6- Secteur externe.

Les données préliminaires disponibles indiquent que le solde global de la balance des paiements accuserait un excédent de plus de US \$ 65 millions (1.5% du PIB). Ces ressources excédentaires ont été utilisées d'une part pour aider la BRH à renforcer ses réserves nettes de change à hauteur de US \$ 24 millions et d'autre part à régler en partie les arriérés de paiement accumulés sur le service de la dette externe.

La position excédentaire du solde courant résulterait essentiellement de l'accroissement des transferts courants qui, évalués à US \$ 1.4 milliards (31% du PIB), ont enregistré une croissance exceptionnelle de

près de 35% par rapport à l'année dernière. Cet accroissement est imputable à l'évolution à la fois des transferts privés et des dons. La coopération financière internationale, fortement ralentie au cours des 5 dernières années en raison surtout de l'instabilité sociale et politique vient d'être relancée sur de nouvelles bases reposant sur la bonne gouvernance et le respect des engagements. Le Cadre de Coopération Intérimaire, élaboré en mai 2004 avec l'appui des bailleurs de fonds, a consacré la reprise de la coopération internationale avec Haïti. Celle-ci s'est matérialisée par le décaissement sous forme de dons d'environ US \$ 355 millions en 2005, soit plus de 3 fois par rapport à l'année dernière. La même tendance est également observée pour les prêts qui passent de US \$ 24 en 2004 à 117 millions en 2005. Les transferts privés ont maintenu leur rythme soutenu, lequel rythme est favorisé par la reprise de l'économie américaine d'une part et d'autre part par la détérioration des conditions de vie en Haïti et les dégâts causés par les récents désastres naturels. En 2005, ces transferts s'élèvent à plus d'un milliard de dollars américains, soit exactement US \$ 1.042.9 millions (23% du PIB), une augmentation de 10% par rapport à l'année dernière.

Au niveau du compte des opérations financières, un déficit de US \$ 6.3 millions est également observé. Il résulte essentiellement du comportement des résidents haïtiens qui en raison du surplus de liquidité bancaire et du ralentissement de l'activité économique causé par la détérioration de la sécurité les ont portés à placer à l'étranger près de US \$ 100 millions. Cette fuite de devises n'a pas pu être contrebalancée par les Investissements Directs Etrangers (IDE) et la reprise de la coopération financière internationale dont le décaissement devrait atteindre plus de US \$ 115 millions au titre des prêts octroyés au pays.

Le déficit de la balance commerciale qui s'élèverait à plus d'un milliard de dollars américains (US \$ 1.1 milliards) est en hausse de 35% par rapport à l'année dernière. Ceci s'explique d'une part, par l'augmentation de plus de 45% de la demande de produits pétroliers liées à la croissance de la production de l'énergie électrique et à la présence de la MINUSTAH et d'autre part, par la demande des biens alimentaires soutenue par la croissance des transferts privés et de l'aide humanitaire.

Les exportations totales atteindraient US \$ 418 millions, traduisant une augmentation de 12% par rapport à l'année dernière. Cette augmentation résulte essentiellement de la croissance des produits des industries d'assemblage (10%). Les produits primaires, en particulier le café, contraints par des facteurs d'ordre structurel, n'ont pas profité de la montée des prix observée sur le marché international due à une réduction de la production en 2005-06.

III.2.7- La dette publique.

La situation de l'endettement du secteur public à la fin de l'exercice fiscal 2004-2005, présente le panorama suivant. L'encours de la dette externe était estimé à 54,20 milliards de gourdes soit 29 % du PIB courant. De ce montant, 82.5% représente des engagements envers les institutions internationales et 17.5% envers les créanciers bilatéraux.

Au niveau interne, l'endettement est caractérisé par le stock de la dette envers la Banque de la République non encore conciliée et des autres créanciers qui constituent surtout des arriérés de paiement de l'Etat haïtien envers d'éventuels fournisseurs de biens et de services.

Durant l'exercice 2004 – 2005, les paiements effectués au titre du service de la dette ont totalisé un montant de 4.617 millions de gourdes répartis en 3.689 millions pour la dette externe et 928 millions pour la dette interne. Par rapport à l'enveloppe globale du budget, ces paiements sont estimés à 22 %.

EXECUTION DU BUDGET 2004-2005

Les recettes collectées au 30 septembre 2005 se chiffrent à 20.665 millions de gourdes soit une réalisation de 88 % de la prévision, elles sont réparties en ressources domestiques (80%), Dons (9%) et prêt (11%).

Les dépenses publiques s'élèvent de 20.425 millions de gourdes soit 87 % du total des crédits. elles se repartissent en dépenses de personnel (28%), fonctionnement hors salaires (28%), subventions (16%), investissement (8%), immobilisation (2%) amortissement de la dette (7%), arriérés dette publique (10%) et autres dépenses (1%)

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EXECUTION DU BUDGET 2004-2005

VOIES ET MOYENS	20,665,165,584.66	CHARGES PUBLIQUES	20,425,315,581.34
Ressources Domestiques	16,530,505,307.50	Dépenses de Fonct. & Transferts	14,959,400,977.03
Recettes Internes	10,877,237,458.82	Dépenses de Personnel	5,715,237,428.83
Recettes Douanieres	4,434,957,972.33	Dépenses de fonctionnement	5,698,325,862.32
Autres Ressources	1,218,309,876.35	Subventions	3,250,171,684.51
don't transfert dividendes entreprises modernisées		autres Dépenses Publiques	295,666,001.37
Solde Courant:(Ressources Domestiques-Dépenses de Fonct. & Transferts)			1,571,104,330.47
Financement	4,134,660,277.16	Dépenses de Capital	5,465,914,604.31
1-Financement Externe	4,134,660,277.16	Programme et Projets	1,620,224,431.32
DONS	1,913,895,125.99	Immobilisation	434,321,919.81
USAID	302,607,708.00		
CANADA	478,836,055.80		
FRANCE	-		
BANQUE MONDIALE	714,078,800.79		
UE	-		
CHINE	19,859,519.60		
PRET	2,220,765,151.17	Ammortissement de la Dette	1,420,583,927.36
BANQUE MONDIALE	1,053,842,101.17	Arrieres Dette Publique	1,990,784,325.82
BID	1,166,923,050.00		
2-Financement Interne			
SOLDE TOTAL (Financement Externe + Solde Courant-Dépenses de Capital)			239,850,003.32

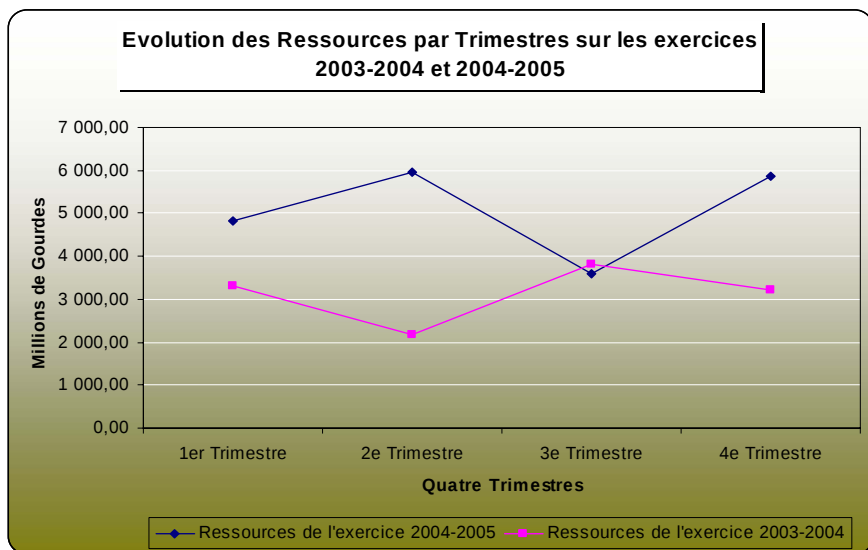
DEPB/29 septembre 2005

1. RESSOURCES

Les ressources encaissées au 30 septembre 2005 se chiffrent à 20,665,165,584.66 gourdes contre 12,496,975,750.43 gourdes en 2003-2004; soit une hausse de 65.4 %, caractérisée surtout par la croissance des recettes courantes de 25.3% par rapport à 2003-2004 et la reprise du financement externe.

OPERATIONS	TOTAL		TX CROISS
	2004-2005	2003-2004	%
I.1-RECETTES COURANTES	15 312 195 431.15	12 224 093 975.91	25.3%
I.2-AUTRES RESSOURCES	1 218 309 876.35	209 941 574.52	480.3%
I.3 FINANCEMENT EXTERNE	4 134 660 277.16	62 940 200.00	6469.2%
TOTAL	20 665 165 584.66	12 496 975 750.43	65.4%

Il y a lieu de constater, suivant le graphique ci-contre la chute des recettes au 3^{ème} trimestre de l'exercice 2004-2005. En effet les recettes encaissées au 3^{ème} trimestre de l'exercice passé se chiffrent à 3,814.47 millions de gourdes¹ contre 3,603.02 millions de gourdes² en 2004-2005, soit une baisse de 5.54 % qui peut être expliquée par les problèmes d'insécurité causant la fermeture d'un bon nombre de magasins au centre-ville, le disfonctionnement de l'UGCF etc.



¹ Voir tableau 2 en annexe

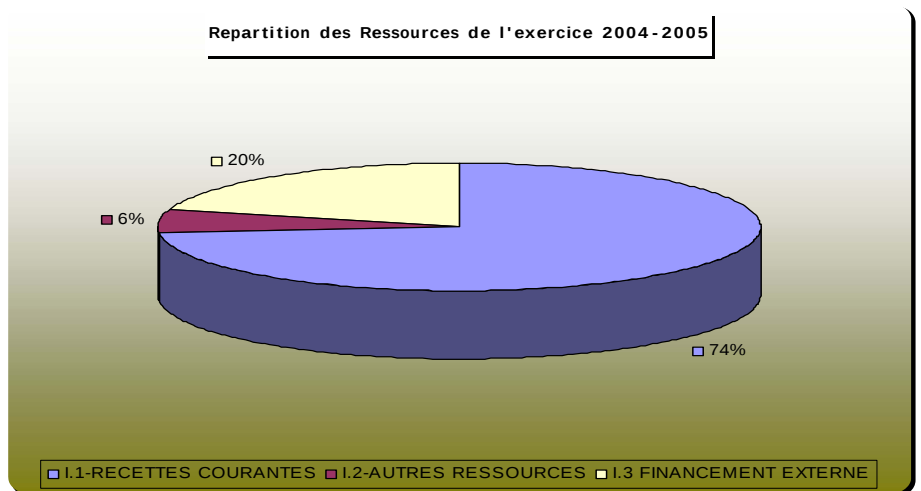
² Voir tableau 3 en annexe

1.1. Structure des ressources

Les ressources, rappelons-le, se décomposent en trois grands groupes les « Recettes Courantes qui comprennent les internes et les douanières », les « Autres Ressources » et le « Financement Externe ». L'analyse des données du Tableau des "Opérations du Trésor" d'octobre 2004 à septembre 2005 des deux exercices fait ressortir une augmentation des ressources en valeur de 65.4% pour 2004-2005 par rapport à 2003-2004.

Par rapport à l'exercice 2003-2004, les Recettes Courantes ont augmenté de 25.3%, les Autres Ressources de 480%, le taux de croissance du Financement Externe de 6469%. Ces résultats, bien que peu suffisant, font quand même ressortir la volonté du gouvernement de lutter contre la corruption de privilégier la bonne gouvernance et d'avoir une meilleure gestion des finances publiques.

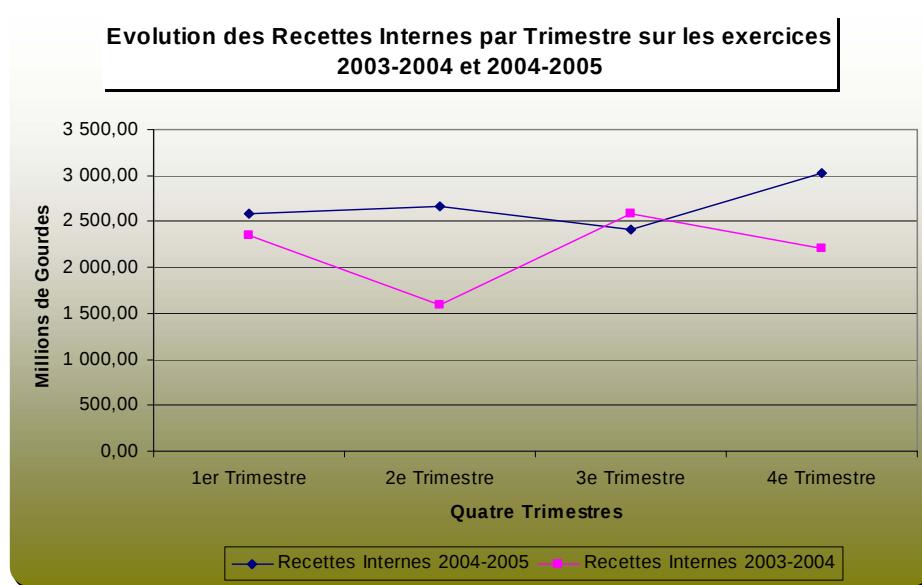
Les Recettes Courantes participent à 74% des ressources totales contre 20% des Financement Externes et 6 % des Autres Ressources (voir graphique ci-contre).



1.1.1. Les recettes courantes

A) LES RECETTES INTERNES

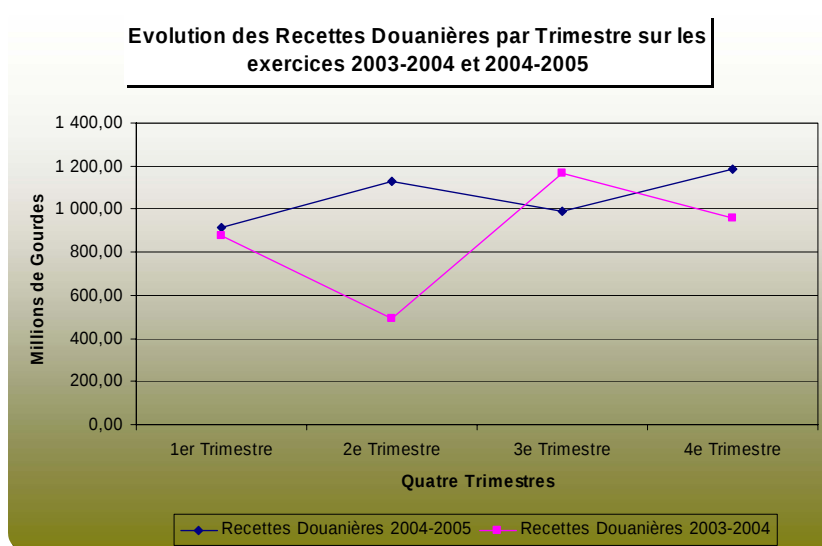
Au cours de l'exercice 2004-2005, les recettes internes, perçues en partie par la



Direction Générale des Impôts (DGI) et par l'Administration Générale des Douanes, se chiffrent à 10,877.23 millions de gourdes, soit 53% des ressources totales, et un taux de croissance en glissement annuel de plus de 24.6% par rapport aux recettes internes de l'exercice antérieur. Suivant le graphique ci-contre il faut souligner la baisse de 12 % des recettes internes au 3^{ème} trimestre de l'exercice 2004-2005

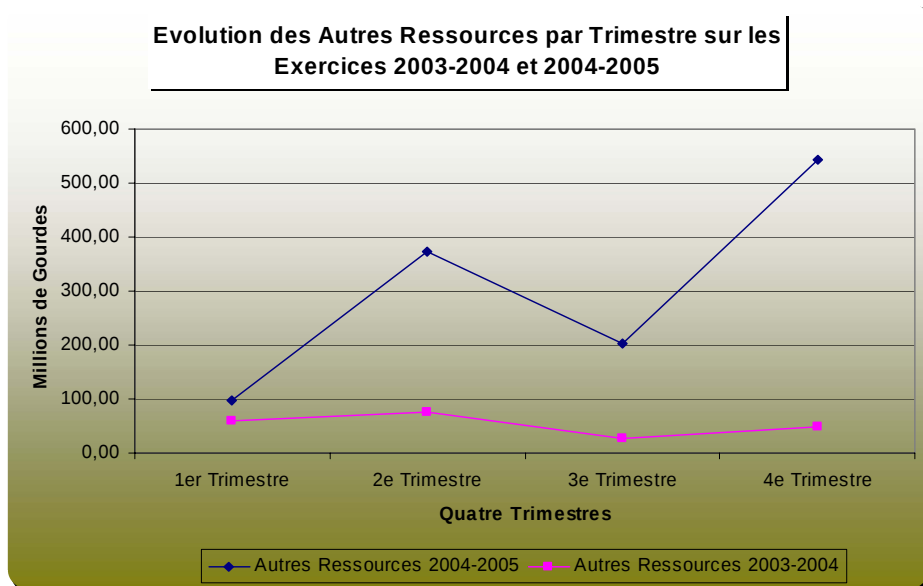
B) LES RECETTES DOUANIERES

Pour la période sous étude, les recettes douanières se chiffrent à 4,434.96 millions de gourdes et contribuent à hauteur de 21% du total des ressources. Comparées aux recettes douanières de l'exercice précédent qui se chiffraient à 3,493.16 millions de gourdes, elles montrent une croissance de 26.96%.



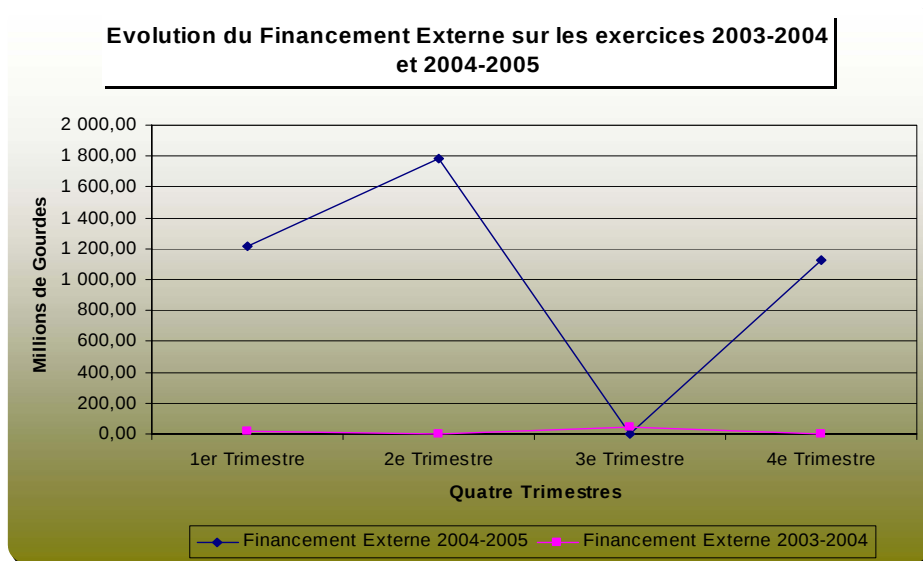
1.1.2. Les Autres Ressources

Les Autres Ressources, constituées principalement des remboursements de prêts et d'avances et du montant des virements effectués au compte en dollars du Ministère de l'Economie et des Finances (Frais Passeport-Washington, Redevances Labadie, dividendes entreprises modernisées etc.), accusent pour l'exercice un montant de 1,218.31 millions de gourdes, dont 12 % proviennent des entreprises modernisées³ soit un montant de 152 millions de gourdes.



1.1.3. Le Financement Externe

D'octobre 2004 à septembre 2005, le financement externe, se chiffre à 4,134.66 millions de gourdes dont 46% proviennent des dons soit 1,913.89 millions et 54 % des prêts soit 2,220. 76 millions de gourdes. Une hausse importante a été remarquée au 4^{ème} trimestre.



³ Cf, LETTRE DT/015/03/05 DU 29 MARS 2005

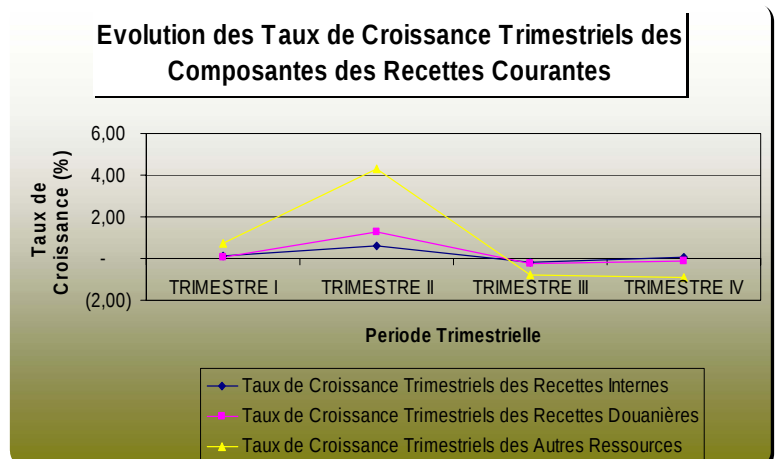
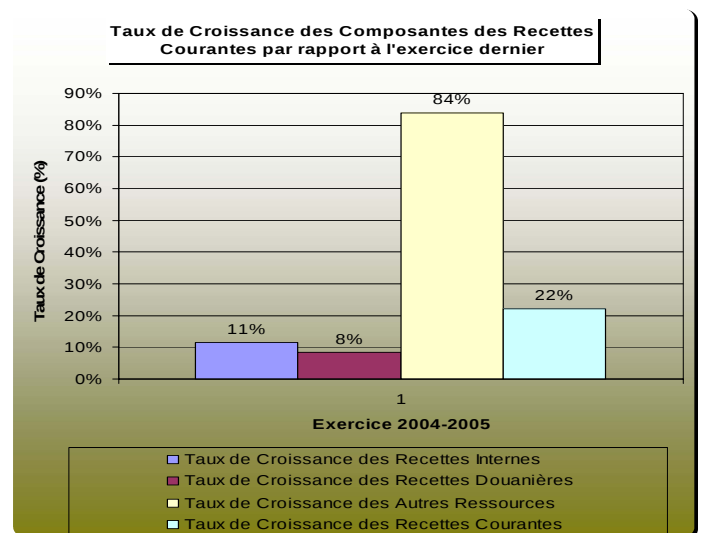
2. Analyse descriptive et comparative de la structure des Recettes courantes au cours de l'exercice 2004-2005

Les recettes courantes sont ventilées en Recettes Internes, Recettes Douanières et Autres Ressources Fiscales. Les Recettes Internes proviennent de cinq grands champs de Taxation : Impôt sur le Revenu (ISR), Droits d'Accise (DDA), Taxe sur Chiffre d'Affaires (TCA), Autres Taxes (OTTX) et Recettes Internes de Province (RIP). Une analyse descriptive et comparative (par rapport à l'exercice précédent) en valeur et en pondération par champs de ventilation sera présentée dans cette section.

a. Analyse descriptive et comparative de la structure des Recettes courantes en valeur au cours de l'exercice 2004-2005

Les recettes courantes de l'exercice affichent un montant de 15 milliards de gourdes alors qu'elles n'atteignaient que 12 milliards de gourdes pour l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation d'environ 25%. Les taux de croissance des recettes internes, douanières et autres ressources fiscales sont respectivement de 25%, de 27% et de 84% comme le montre le graphique ci-contre.

Cette hausse des valeurs des composantes des recettes courantes par rapport à l'exercice dernier est imputable à la performance des Institutions de perception au second trimestre. En outre, à la période correspondante de l'exercice précédent, une contraction des activités a été enregistrée suite au départ du dernier gouvernement.



b. Analyse descriptive et comparative de la structure des Recettes courantes en pondération au cours des exercices 2003-2004 et 2004-2005.

Pour l'exercice 2004-2005, les recettes courantes sont composées de Recettes Internes à concurrence de 69.38%, de Recettes Douanières et d'Autres Ressources Fiscales à 26.92% et 3.69% respectivement tandis que les chiffres correspondants pour l'exercice antérieur étaient respectivement : 69.88%, 27.87% et 2.25%. Cela permet de comprendre que la pondération des composantes des recettes courantes a subi des modifications telles que les taux de croissance des poids de Recettes Internes, de Recettes Douanières et d'Autres ressources fiscales dans les Recettes Courantes sont respectivement de -0.7%, de -3.4% et de 64%.

3. Comparaison entre les ressources prévues et recueillies trimestriellement

La fin de l'exercice 2003-2004 avait pu laisser croire que le secteur des activités économiques connaîtrait une reprise à cause de la baisse du niveau de violence qui régnait dans le pays et que les bailleurs de fonds internationaux qui ont répondu favorablement au Cadre de Coopération Intérimaire honorerait leurs promesses. C'est dans ce contexte que la prévision des ressources de l'Etat a été préparée et programmée trimestriellement. Comme on l'a noté plus haut, l'exercice s'est déroulé dans un environnement très particulier et qui n'a pas manqué d'avoir une incidence négative sur la perception des recettes.

Le tableau ci-dessous présente les ressources prévues trimestriellement et recueillies au cours de l'exercice 2004-2005.

<i>Comparaison des Ressources prévues et recueillies par Trimestre pour l'exercice 2004-2005 (en millions de gourdes)</i>					
	TRIMESTRE I	TRIMESTRE II	TRIMESTRE III	TRIMESTRE IV	TOTAL
PROGRAMMATION					
RESSOURCES TOTALES	5 288.28	5 977.34	5 789.52	6 334.86	23 390.00
RECETTES COURANTES	3 512.40	3 970.54	4 693.91	3 959.65	16 136.50
RECETTES INTERNES	2 595.41	2 663.48	3 365.72	2 758.67	11 383.29
RECETTES DOUANIERES	916.99	1 130.57	1 328.19	1 200.98	4 576.73
AUTRES RESSOURCES FISCALES	-	176.48	-	-	176.48
AUTRES RESSOURCES FINANCEMENT EXTERNE	-	-	315.25	1 159.06	1 474.31
DONS	1 225.58	960.43	218.68	496.00	2 900.68
PRETS	550.30	1 046.37	561.68	720.15	2 878.50
EXECUTION					
RESSOURCES TOTALES	4 815.36	5 949.81	3 603.01	6 296.96	20 665.16
RECETTES COURANTES	3 500.48	3 788	3 523.15	5 022.55	15 834.2
RECETTES INTERNES	2 583.49	2 657.43	2 407.77	3 228.53	10 877.24
RECETTES DOUANIERES	916.99	1 130.57	992.38	1 395.02	4 434.96
AUTRES RESSOURCES FISCALES	0	0	123	399	522
AUTRES RESSOURCES FINANCEMENT EXTERNE	98.37	374.03	79.86	144.04	696.3
DONS	1 216.51	1 787.78	-	1 130.37	4 134.66
PRETS	684.58	733.94	-	495.38	1 913.90
	531.93	1 053.84	-	635.00	2 220.77

Pour l'exercice 2005-2006, les prévisions des Recettes ont pu se réaliser à hauteur de 88.35%. Les Ressources, on le rappelle, se composent des Recettes Courantes, des Autres Ressources et du Financement Externe qui se sont réalisés respectivement à 98%, 47% et 71% de ce qui avait été prévu. A noter que les recettes courantes représentent la composante la plus importante en raison du fait que les autorités haïtiennes ont accentué les efforts visant à combattre la corruption dans les Institutions de perception (DGI, Douanes). Le fait qu'elles n'aient pas atteint 100% et même davantage peut s'expliquer par la baisse d'activités enregistrée au 3^{ème}

Comparaison des Ressources recueillies en pourcentage de celles prévues par Trimestre pour l'exercice 2004-2005					
	TRIMESTRE I	TRIMESTRE II	TRIMESTRE III	TRIMESTRE IV	TOTAL
EXECUTION / PROGRAMMATION					
RESSOURCES TOTALES	91%	100%	62%	99%	88%
RECETTES COURANTES	100%	95%	75%	127%	98%
RECETTES INTERNES	100%	100%	72%	117%	96%
RECETTES DOUANIERES	100%	100%	75%	116%	97%
AUTRES RESSOURCES	*	0%	*	*	296%
AUTRES RESSOURCES	*	*	25%	12%	47%
FINANCEMENT EXTERNE	69%	89%	0%	93%	71%
DONS	56%	76%	0%	100%	66%
PRETS	97%	101%	0%	88%	77%
* : Ressources recueillies non prévues					

trimestre qui est incontestablement liée à l'incendie du marché Tête Bœuf et à la montée de la violence (kidnapping)...

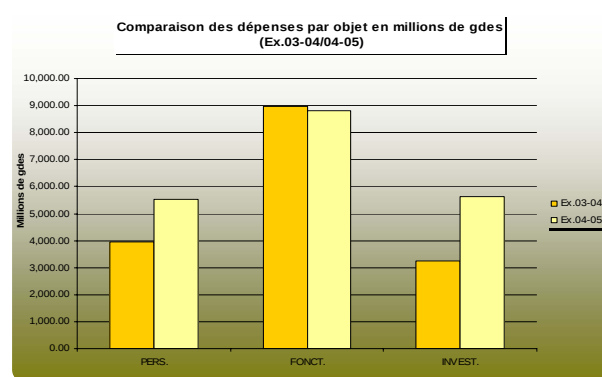
Les promesses de l'International n'ont été tenues qu'à concurrence de 71%. Les dons, en particulier, n'ont été concrétisés qu'à 66%. On note toutefois que les dons et les prêts ont connu une reprise au 4^e trimestre à cause des efforts menés en vue d'assurer un environnement de sérénité et de sécurité à l'approche des élections.

4. Considérations autour de l'analyse descriptive des recettes

Cette analyse aura permis de remarquer que l'environnement socio politique a eu une influence immédiate sur la réalisation des ressources et plus précisément des recettes courantes. La faible importance relative des ressources recueillies a, à son tour, une incidence automatique sur les dépenses de l'Administration Centrale, qu'il a fallu comprimer dans toute la mesure du possible.

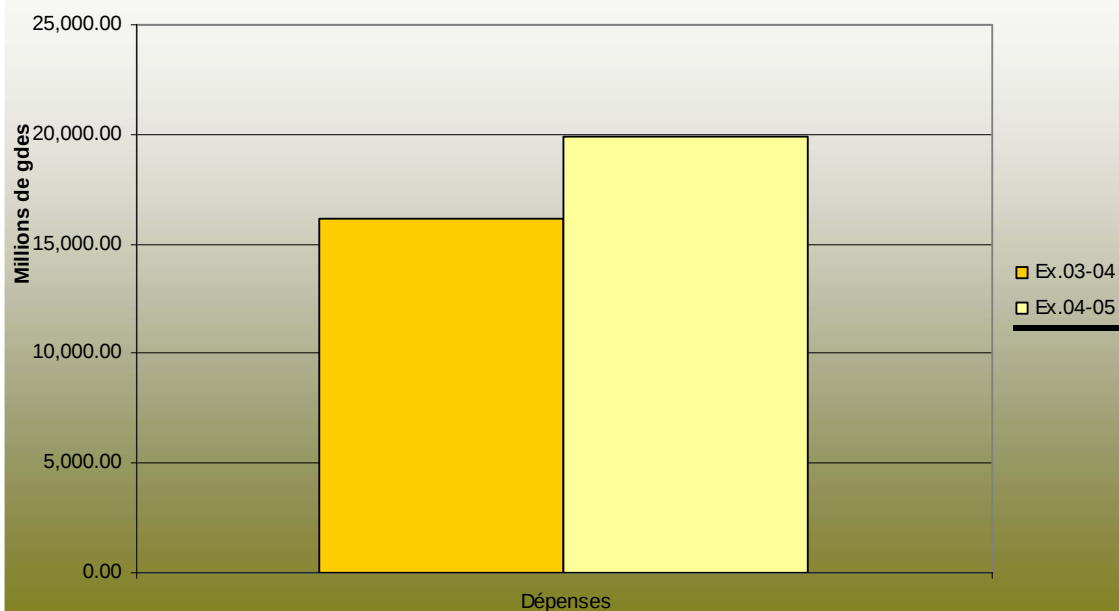
5. LES DEPENSES

Au terme de l'exercice 2003-2004, les dépenses⁴ se chiffraient à 16,171.54 millions de gourdes, tandis qu'au 30 septembre 2004-2005, le chiffre correspondant étaient de 20,425.31 millions, d'où une augmentation de 26.3%.



⁴ Elles ne tiennent pas compte des interventions réalisées dans le cadre des projets financés par l'International

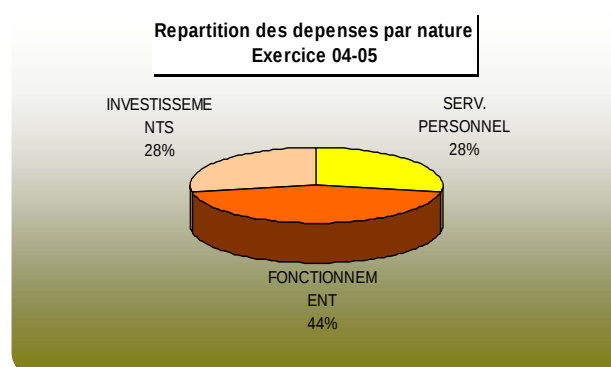
**Comparaison des dépenses en millions de gdes
(Ex.03-04/04-05)**



5.1 Répartition des dépenses par nature

Par rapport à l'exercice précédent, les dépenses de personnel croissent de 43%, celles de fonctionnement de 10% et celles d'investissement de 47%.

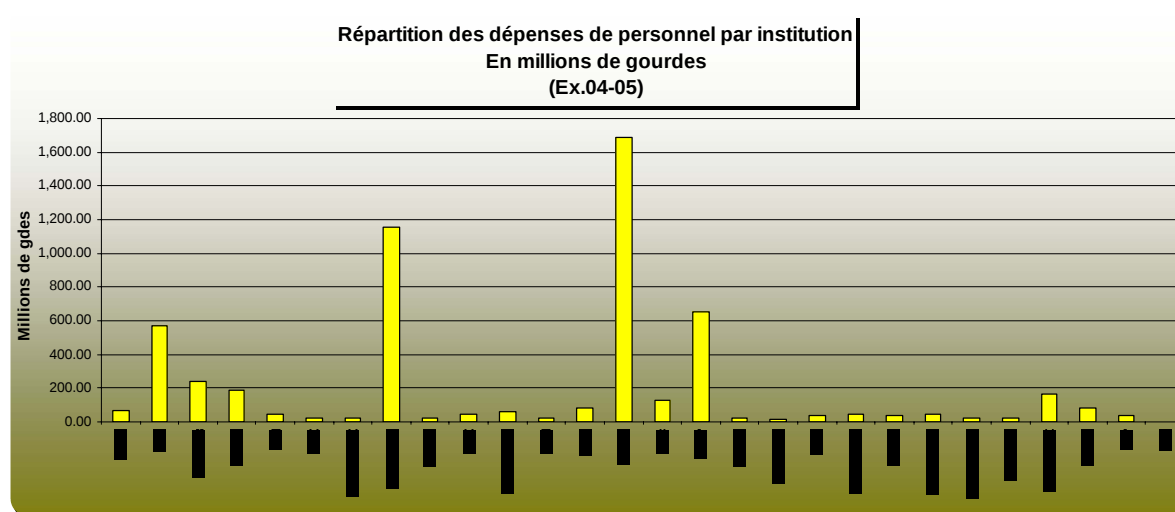
On notera aussi les dépenses de personnels, les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissements représentent respectivement 28%,



% et 24% du total des dépenses pour l'exercice 2004-2005.

5.1.1 Répartition des dépenses de personnel

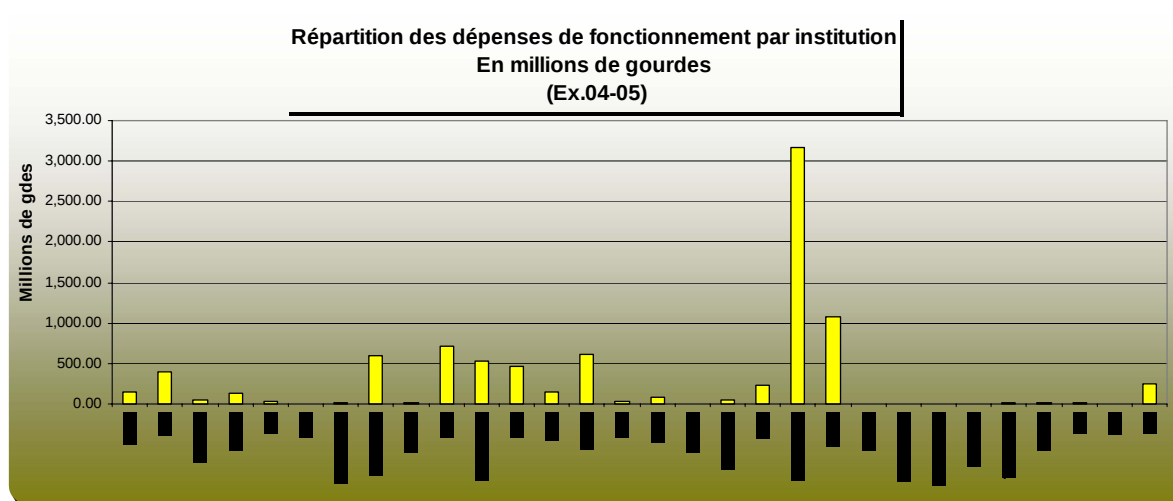
Le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, le Ministère de la Justice / Police Nationale d'Haïti, le Ministère de la Santé Publique et de la Population et le Ministère de l'Economie et des Finances / (DGI, AGD) à eux quatre accaparent 74.66 % des dépenses de personnel.



5.1.2 Répartition des dépenses de fonctionnement

Les dépenses d'interventions publiques et d'intérêt de la dette constituent 51.45 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement suivies de celles des institutions suivantes, à savoir : le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique /

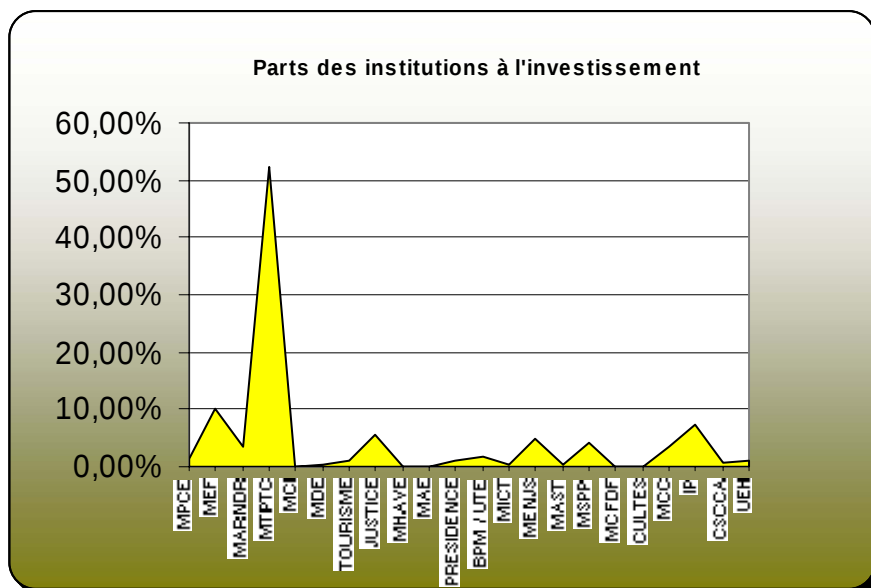
Police Nationale d'Haïti, la Présidence, le Bureau du Premier Ministre, le Ministère de l'Economie et des Finances / (Direction Générale des Impôts et Administration Générale des Douanes) qui prises ensemble en constituent 31%.



5.1.3 Répartition des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se font en grande partie par des virements au Compte Spécial du Trésor pour le Développement 121207472/CST et sont imputées à la rubrique Interventions Publiques. C'est ce qui explique la montée des dépenses relatives au secteur « Autres Administrations ». Y sont également prises en compte les dépenses d'amortissement de la dette qui constituent plus de 71% des dépenses dudit secteur.

Un relevé de dépenses d'investissement par ministère est présenté au tableau suivant.



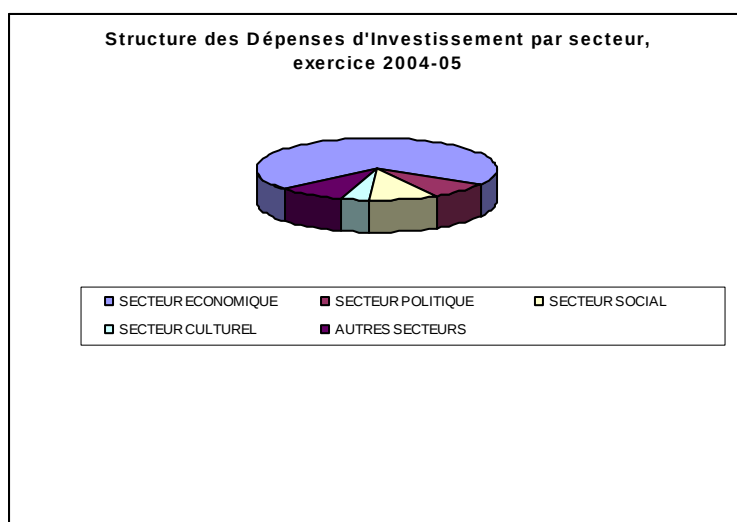
Direction Générale du Budget
Relevé des Dépenses d'investissement public par Institution Dépensière pour l'exercice 2004 - 2005

INSTITUTION S DÉPENSÈRES	Alimentation de comptes de projet à partir de CSTD/ lettre à la BRH,Trésor (I)	Alimentation de comptes de projet à partir des IP/ lettre à la BRH, DGB (II)	Total Alimentations de comptes de projet (III=I+II)	Dépenses d'Équipements/ Lettre à BRH/CHK, DGB (IV)	Dépenses d'Équipements à partir des IP/ DGB (V)	Total Dépenses d'Équipements (VI=IV+V)	Total Investissement (VII= III+VI)
MPCE	37 221 102,60		37 221 102,60				37 221 102,60
MEF	193 342 025,52		193 342 025,52	41 451 955,68	18 989 888,10	60 441 843,78	253 783 869,30
MARNDR	67 908 450,00	11 668 178,35	79 576 628,35	4 930 189,38		4 930 189,38	84 506 817,73
MTPTC	1 238 099 208,29	62 381 395,40	1 300 480 603,69	1 393 209,10		1 393 209,10	1 301 873 812,79
MCI	2 000 000,00		2 000 000,00	1 737 905,46		1 737 905,46	3 737 905,46
MDE	3 777 700,00		3 777 700,00	1 227 643,68	150 150,38	1 377 794,06	5 155 494,06
TOURISME	28 000 000,00		28 000 000,00		1 051 860,79	1 051 860,79	29 051 860,79
JUSTICE	24 500 000,00		24 500 000,00	112 571 871,56	511 561,32	113 083 432,88	137 583 432,88
MHAVE	700 000,00		700 000,00			0,00	700 000,00
MAE	0,00		0,00		4 251 470,00	4 251 470,00	4 251 470,00
PRESIDENCE	0,00		0,00	26 638 934,00	0,00	26 638 934,00	26 638 934,00
BPM / UTE	11 837 629,00		11 837 629,00	27 359 267,85		27 359 267,85	39 196 896,85
MICT	2 082 063,00		2 082 063,00	7 584 334,10		7 584 334,10	9 666 397,10
MENJS	103 787 120,60	10 000 000,00	113 787 120,60	9 665 094,46		9 665 094,46	123 452 215,06
MAST	6 992 764,75		6 992 764,75	3 206 929,24		3 206 929,24	10 199 693,99
MSPP	73 224 382,87	12 000 000,00	85 224 382,87	15 281 818,17	377 151,03	15 658 969,20	100 883 352,07
MCFDF	2 000 000,00		2 000 000,00				2 000 000,00
CULTES					1 262 110,20	1 262 110,20	1 262 110,20
MCC	15 000 000,00	70 677 215,00	85 677 215,00	2 478 223,28		2 478 223,28	88 155 438,28
IP		61 200 900,10	61 200 900,10	117 475 673,52	2 769 762,85	120 245 436,37	181 446 336,47
CSCCA	12 906 180,00		12 906 180,00	1 249 286,12		1 249 286,12	14 155 466,12
UEH	30 000 000,00		30 000 000,00			0,00	30 000 000,00
						0,00	
TOTAL	1 853 378 626,63	227 927 688,85	2 081 306 315,48	374 252 335,60	29 363 954,67	403 616 290,27	2 484 922 605,75

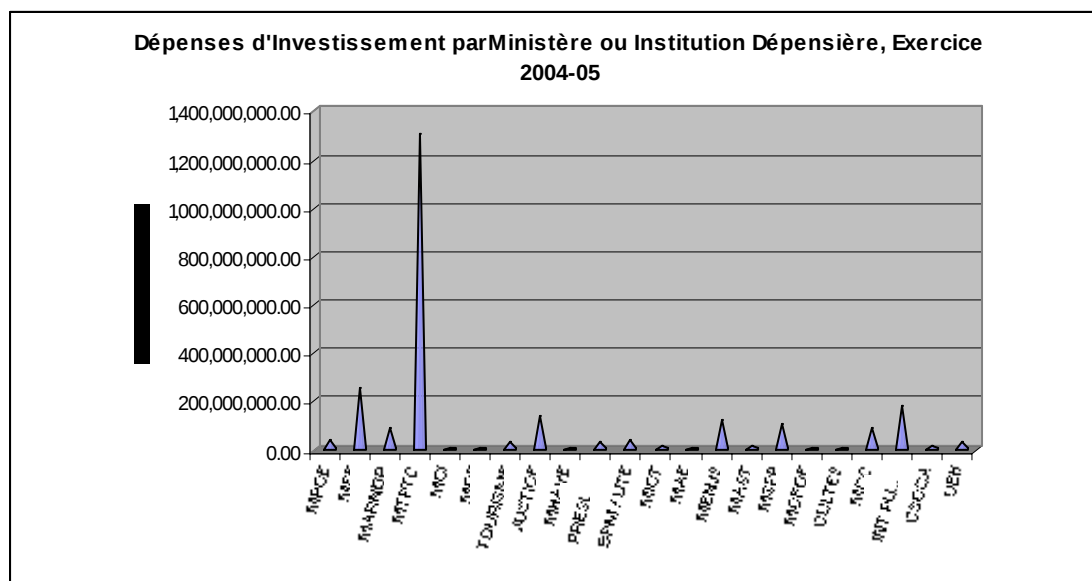
Source: DGB, Trésor

De ce qui précède, il résulte que l'investissement représente 12.46% des dépenses publiques (contrepartie locale), d'où un niveau d'accélération appréciable du secteur public (Principe de l'Accélérateur). Ces données dénotent, par ailleurs, une capacité d'absorption de 84,14% des activités d'investissement par rapport aux crédits budgétaires de 2004-2005 qui se chiffraient à 2.88 milliards de gourdes. Les Programmes et Projets et les Équipements absorbent respectivement 87.44% et 80% de leurs enveloppes budgétaires.

Le tableau fait ressortir par Institution Dépensièrè la structure des investissements répartis en « Programmes et Projets » et Équipements. Ces derniers sont pour la plus grande part des matériels roulants. Cette structure se rapproche de celles des crédits et des dépenses du point de vue de la répartition par pouvoir et par secteur. Le Pouvoir Exécutif consomme 90.92% des dépenses d'investissement tandis que celles des Organismes Indépendants (CSCCA, UEH) représentent 1.78% et sont nominalement nuls en ce qui concerne les pouvoirs judiciaire et législatif. Le Secteur Économique en consomme 69%, le secteur Politique 9%, le secteur Social 10%, le secteur Culturel 4% et les Autres Secteurs 9% (IP, CSCCA, UEH).

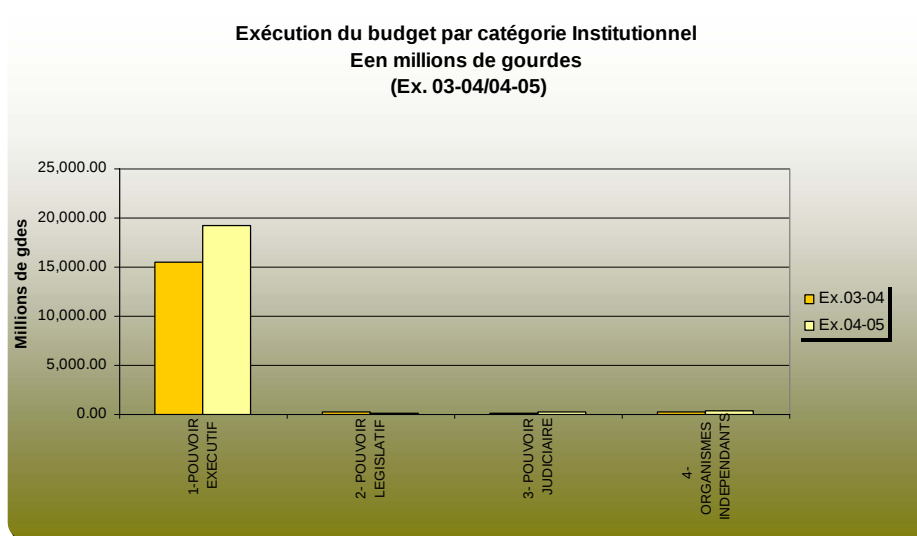


Le secteur économique l'emporte avec les pics du MTPTC et du MEF suivis, à des degrés moindres, du MJSP (les dépenses liées à la PNH jouant), des IP, du MENJS, etc.



5.2 Répartition des dépenses par Catégorie Institutionnelle⁵

Le pouvoir exécutif consomme plus de 19,702.53 millions de gourdes, soit 96% des dépenses totales de l'exercice 2004-2005. Diminué des Dépenses des « Autres Administrations », le montant des dépenses du pouvoir exécutif est de 10,093.14 millions de gourdes soit 49% des dépenses totales. Le Législatif participe pour 0.40%, le Judiciaire pour 1.15% et les Organismes Indépendants pour 1.99%.



Par rapport à l'exercice précédent les dépenses du pouvoir exécutif croissent de 27%, celles du pouvoir législatif baissent de 58%, tandis que celles du pouvoir judiciaire et des organismes indépendants croissent

⁵ Voir tableau 1 en annexe

respectivement de 60% et de 30%. La baisse enregistrée au niveau du pouvoir législatif s'explique par l'absence du Parlement depuis février 2004.

5.3 Répartition des dépenses par secteur

Le tableau suivant donne les structures comparées, du point de vue sectoriel, des dépenses des exercices 2003-2004 et 2004-2005

Structures comparées des dépenses par secteur en %

Ex. 03-04/0405

SECTEURS	03-04	04-05
11-SECTEUR ECONOMIQUE	13%	11%
12- SECTEUR POLITIQUE	25%	22%
13- SECTEUR SOCIAL	15%	18%
14- SECTEUR CULTUREL	1%	2%
15- AUTRES ADM	45%	47%

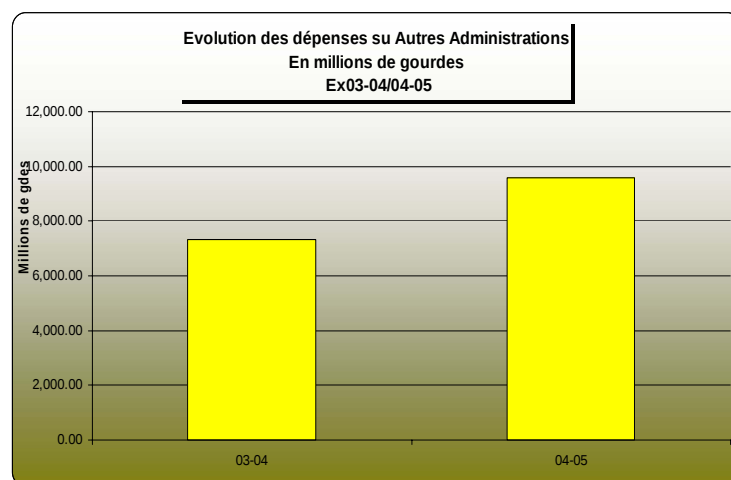
Source: Données soldes des crédits base engagement DGB

On observe une diminution de 2 points pour le secteur économique, de 3 points pour le secteur politique. Par contre une augmentation de 3 points est constatée au secteur social, d'un point pour le secteur culturel et de 2 points pour les autres administrations.

La croissance du secteur social s'explique par l'augmentation des dépenses du MENJS et du MCFDF. En effet, de 1,421.62 millions de gourdes en 2003-2004 les dépenses du MENJS sont passées à 2,513.23 millions de gourdes soit une croissance de 77%.

De 20.86 millions de gourdes en 2003-2004 les dépenses du MCFDF sont passées à 30.632 millions de gourdes en 2004-2005 soit une hausse de 47%.

Les dépenses imputées à La rubrique « **Autres Administrations** » représentent (47%) de l'ensemble des dépenses du budget de l'exercice 2004-2005, ce qui signifie qu'elles ont cru de 31% par rapport à l'exercice 2003-2004. Il est



important de mentionner que ce poste est utilisé au paiement de dépenses telles que les suivantes:

Poste	Millions de gdes
Subventions aux Pensionnaires	64.73
Quotes-parts et Contributions, Institutions Internationales.	44.63
Subvention à l'ED'H	1,721.4
Activité Electorale	125.81
Subventions autobus scolaire	60.48
Programme d'Urgence du GVT	1,047.99
Dépenses de personnel ⁶	45.09
Fonctionnement ⁷ et subvention divers	1,942.15

Il faut également noter que même les dépenses du service de la Dette qui s'élèvent à environ 4,617.10 Millions de Gdes lui sont également imputables.

Le tableau suivant présente une ventilation mensuelle des dépenses du service de la dette.

**DETTE PUBLIQUE
EXERCICE 2004-2005
EN GOURDES**

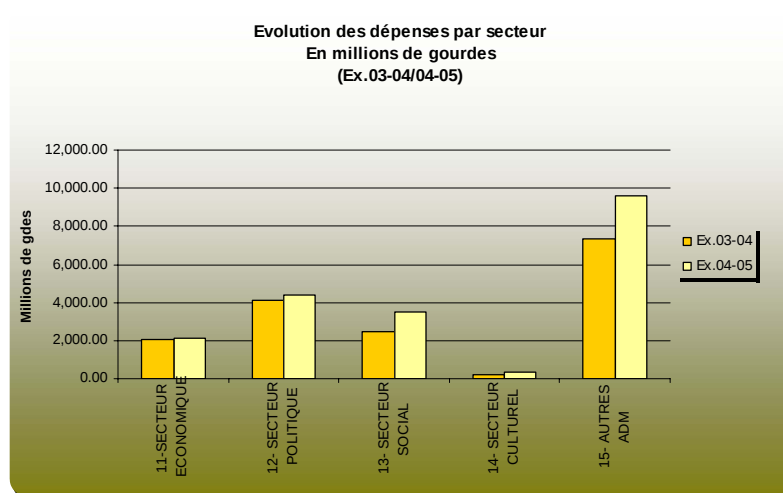
MOIS	INTERET	AMORTISSEMENT	TOTAL
OCT. 04	86 059 679,68	159 611 948,29	245 671 627,97
NOV.04	44 948 576,23	84 004 014,93	128 952 591,16
DEC.04	43 855 657,64	7 089 642,25	50 945 299,89
JANV.05	78 868 775,98	2 139 877 884,83	2 218 746 660,81
FEV.05	231 175 911,22	71 072 337,75	302 248 248,97
MARS.05	114 385 778,23	153 484 975,46	267 870 753,69
AVRIL.05	107 776 465,52	132 824 081,25	240 600 546,77

⁶ Des 45.09 millions de gourdes, 72% représente, les payrolls pour les mois d'août et de sept de l'USP et l'USGPN.

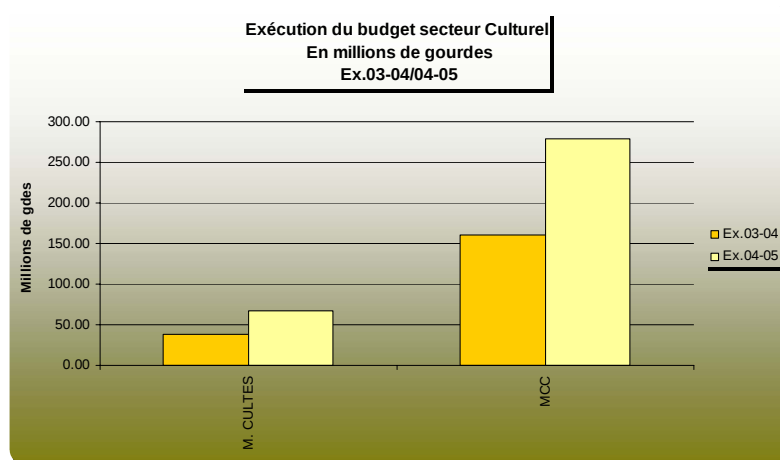
⁷ Fonctionnement de divers commissions telles que : la Commission de Gestion du Parlement, la Commission Nationale de désarmement, la Commission d'Enquêtes Administratives, le Bureau de Gestion des Militaires démobilisés, la Commission de Dédommagement victime coopérative...

MAI.05	70 421 568,26	103 444 981,87	173 866 550,13
JUIN.05	41 938 918,08	153 504 687,74	195 443 605,82
JUIL.05	104 183 594,75	211 394 678,01	315 578 272,76
AOUT.05	67 004 711,54	10 000 000,00	77 004 711,54
SEPT.05	95 121 704,52	305 059 028,80	400 180 733,32
TOTAL	1 085 741 341,65	3 531 368 261,18	4 617 109 602,83

Par rapport à l'exercice précédent, les dépenses du secteur économique ont crû de 48% celles du secteur politique de 72%, celles du secteur social de 81% celles du secteur culturel de 75% et celles des Autres Administrations 151%.

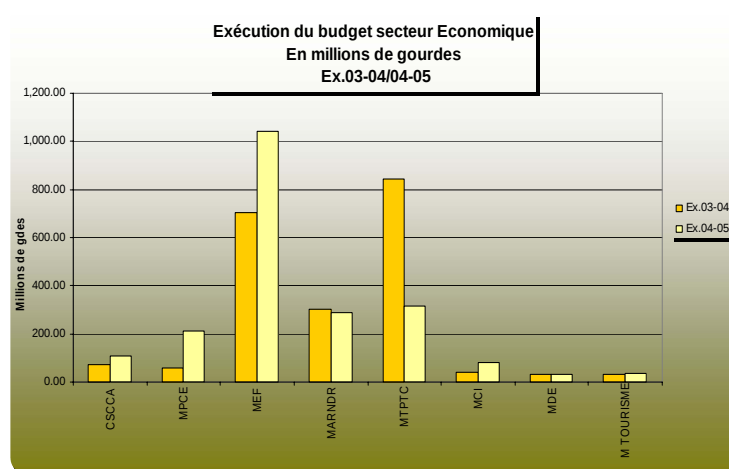


Les dépenses du secteur Culturel ont augmenté de 75%, avec une progression de 79% de celles du Ministère des Cultes et de 74% pour celles du MCC⁸. Cette hausse est due à l'augmentation des dépenses liées aux festivités carnavalesques (92 millions en 2004-2005 contre 48 millions en 2003-2004) et à l'acquisition d'un immeuble au profit du Ministère de la Culture pour plus de 70 millions de gourdes.



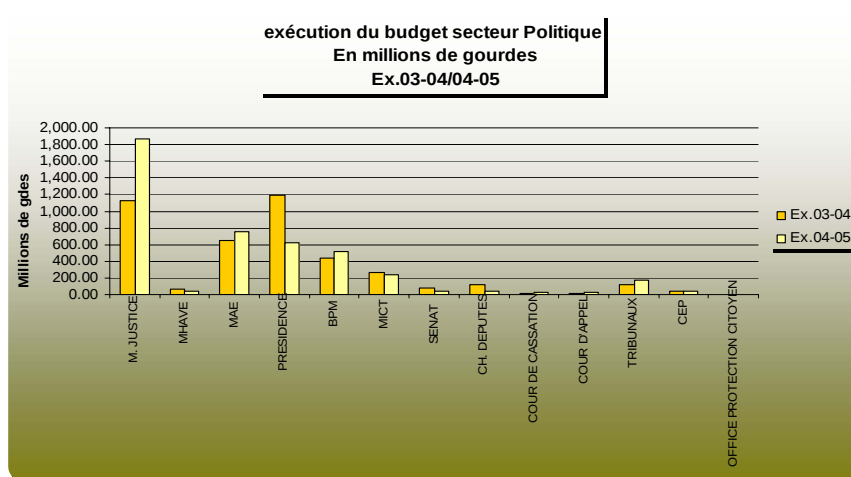
⁸ Dépense d'acquisition d'immeuble au profit du MCC, plus dépenses carnaval Dantan'm se Kina'm

Les dépenses du secteur économique ont crû seulement de 48% par rapport à l'exercice passé, dans la mesure où elles sont passées de 2.087,12 millions de gourdes en 2003-2004 à 2,204.89 millions de gourdes en 2004-2005, et en tenant compte d'une forte croissance des dépenses de certaines institutions telles que le MPCE 277%, et le MCI 119%.



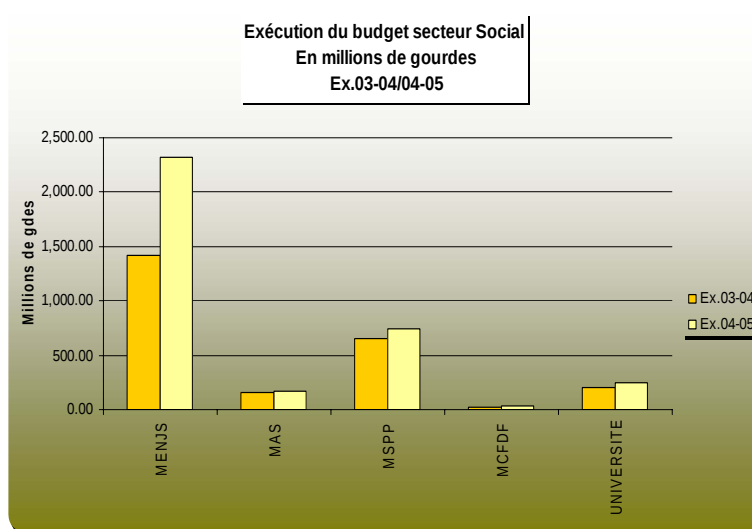
Par rapport à l'exercice passé, les dépenses du secteur politique ont augmenté de 72%. Cette hausse est surtout imputable à la montée des dépenses du Ministère de la Justice⁹, BPM, CEP, OPC et du MAE. (Voir tableau de comparaison des soldes des crédits budgétaires par chapitre Exercices 03-04/04-05)

De 4.116,74 millions de gourdes en 2003-2004 elles sont passées à 8,626.19 millions de gourdes en 2004-2005. Les dépenses du MHAVE, du Palais National, et du MICT baissent respectivement de 49%, 49%, et de 8%.



⁹ Problème de sécurité, de violence

Les dépenses du secteur Social augmentent de 81%. Par rapport à l'exercice écoulé, les dépenses du Ministère de l'Education Nationales de la Jeunesse et des Sports¹⁰ ont augmenté de 77%, celles du Ministère à la Condition Féminine et aux droits de la Femme de 47%, pour le Ministère de la Santé Publique et de la Population, de 23%.



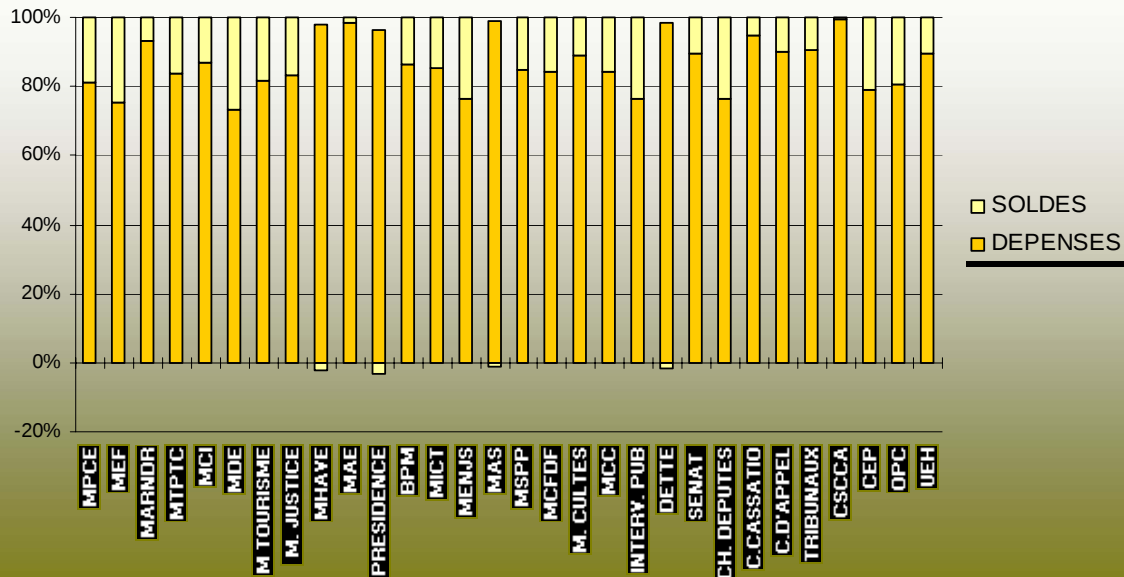
5.4 Comparaison des dépenses par rapport aux soldes par chapitre¹¹

Au 30 septembre 2005, seules les rubriques Présidence et Dette sont en dépassement par rapport aux crédits qui leur avaient été alloués. Le surplus des dépenses se chiffrent respectivement à 0.92% et 0.43%.

¹⁰ Dépenses du PNCS plus de 234 millions de gourdes, subventions ouvrages scolaires plus de 250 millions et les Examen d'Etat 123 millions de gdes.

¹¹ Voir tableau en annexe

Comparaison dépenses /soldes Ex.04-05



6 En guise de Considérations Finales

Au 30 septembre 2005, le Tableau des Opérations Financières de l'Etat, bien qu'il soit réalisé sur la base des engagements de l'Etat, fait ressortir un résultat positif de l'ordre de 239,850,003.32¹² gourdes. Ce résultat est conforme aux objectifs de zéro financement de la Banque de la République d'Haïti fixés au départ pour l'Exercice sous étude. Il a été obtenu grâce à un suivi régulier de l'évolution des ressources et des dépenses et aux mesures de restrictions des dépenses, de lutte contre la corruption qui ont été entreprises ainsi que le dispositif mis en place pour une bonne gestion financière.

¹² (Ressources domestiques - dépenses de personnels - dépenses de fonctionnement)

Toutefois, il ne faut pas confondre le solde avec les données monétaires qui tiennent compte des chèques de l'exercice dernier payés sur cet exercice et qui sont estimés à plus d'un milliard de gourdes. Le chiffre des données monétaires comparés à ce solde doit permettre d'avoir une approximation sur le montant des chèques de cet exercice qui sera payé sur l'exercice 2005-2006 ainsi que le montant des chèques de l'exercice 2003-2004 qui a été payé à partir des ressources de l'exercice 2004-2005.

Il reste maintenant à savoir dans quelle mesure les dépenses effectuées ont été utiles à la collectivité et à connaître le degré réel d'efficacité dont on a fait preuve dans la gestion des deniers publics.

Les bases du budget par objectif jetées dans le cadre de l'élaboration du Budget 2005-2006 permettraient, on l'espère, de répondre à ces questions pour ce qui est tout au moins de certains domaines d'intervention de l'État.

Cela suppose que, pour les institutions pilotes, un contrôle financier et un contrôle de résultat soient effectués. Une pareille démarche facilitera, à coup sûr, l'évaluation du budget sur la base des résultats projetés.

.

7 Annexe

Tableau 1

COMPARAISON DES CREDITS BUDGETAIRES PAR CHAPITRE DES EXERCICES 2003-2004 ET 2004-2005

CHAPITRE BUDGETAIRE	EXERCICE		ECART	CROISSANCE EN %
	2003-2004	2004-2005		
1-POUVOIR EXECUTIF	15,520,200,785.60	19,702,529,300.83	4,182,328,515.23	27%
11-SECTEUR ECONOMIQUE	2,013,316,108.81	2,098,779,387.41	85,463,278.60	4%
1111- MPCE	59,598,486.20	224,658,427.95	165,059,941.75	277%
1112-MEF	703,129,400.68	1,109,552,187.47	406,422,786.79	58%
1113- MARNDR	303,958,658.25	293,115,907.98	(10,842,750.27)	-4%
1114- MTPTC	841,728,952.46	318,397,955.03	(523,330,997.43)	-62%
1115- MCI	39,187,106.60	85,818,821.60	46,631,715.00	119%
1116-MDE	32,927,258.89	30,195,417.74	(2,731,841.15)	-8%
1117- M TOURISME	32,786,245.73	37,040,669.64	4,254,423.91	13%
12- SECTEUR POLITIQUE	3,736,945,149.37	4,140,248,204.90	403,303,055.53	11%
1211- M. JUSTICE	1,131,536,673.54	1,966,782,729.84	835,246,056.30	74%
1212- MHAVE	59,973,663.39	30,305,390.59	(29,668,272.80)	-49%
1213- MAE	647,622,853.22	753,531,249.29	105,908,396.07	16%
1214- PRESIDENCE	1,192,560,832.48	609,205,761.91	(583,355,070.57)	-49%
1215- BPM	433,849,431.03	530,299,544.52	96,450,113.49	22%
1216- MICT	271,401,695.71	250,123,528.75	(21,278,166.96)	-8%
13- SECTEUR SOCIAL	2,253,272,686.27	3,507,158,082.16	1,253,885,395.89	56%
1311- MENJS	1,421,621,858.77	2,513,233,295.71	1,091,611,436.94	77%
1312- MAS	155,448,179.41	158,150,792.47	2,702,613.06	2%
1313- MSPP	655,338,501.23	805,141,123.18	149,802,621.95	23%
1314- MCFDF	20,864,146.86	30,632,870.80	9,768,723.94	47%
14- SECTEUR CULTUREL	198,388,708.16	346,955,560.35	148,566,852.19	75%
1411- M. CULTES	37,575,123.85	67,139,244.33	29,564,120.48	79%
1412- MCC	160,813,584.31	279,816,316.02	119,002,731.71	74%
15- AUTRES ADM	7,318,278,132.99	9,609,388,066.01	2,291,109,933.02	31%
1511- INTERV. PUB	6,120,833,026.84	5,052,278,472.19	(1,068,554,554.65)	-17%
1512- DETTE	1,197,445,106.15	4,557,109,593.82	3,359,664,487.67	281%
2- POUVOIR LEGISLATIF	193,154,493.23	81,808,088.86	(111,346,404.37)	-58%
22- PALAIS LEGISLATIF	193,154,493.23	81,808,088.86	(111,346,404.37)	-58%
2211- SENAT	78,873,394.18	35,936,809.68	(42,936,584.50)	-54%
2212- CH. DEPUTES	114,281,099.05	45,871,279.18	(68,409,819.87)	-60%
3- POUVOIR JUDICIAIRE	146,737,672.50	234,962,686.93	88,225,014.43	60%
3211- COUR DE CASSATION	13,870,682.20	22,996,408.72	9,125,726.52	66%
3212- COUR D'APPEL	13,694,255.00	24,849,777.42	11,155,522.42	81%
3213- TRIBUNAUX	119,172,735.30	187,116,500.79	67,943,765.49	57%
4- ORGANISMES INDEPENDANTS	311,490,620.28	406,015,502.87	94,524,882.59	30%
4111- CSCCA	73,804,457.45	106,115,576.70	32,311,119.25	44%
4211- CEP	34,881,586.86	46,095,102.19	11,213,515.33	32%
4212- OPC	5,021,831.04	6,335,669.90	1,313,838.86	26%
4311- UNIVERSITE	197,782,744.93	247,469,154.08	49,686,409.15	25%
TOTAL	16,171,583,571.61	20,425,315,579.49	4,253,732,007.88	26%

Source : Données - Base Engagement de la DGB

Tableau 2

TABEAU RÉCAPITULATIF DE L'ETAT DES RECETTES ENCAISSEES ET DES DEPENSES AUTORISEES
AU COURS DE L'EXERCICE 2003-2004
(EN GOURDES)

OPERATIONS	1er Trimestre 2003-2004	2e Trimestre 2003-2004	3e Trimestre 2003-2004	4e Trimestre 2003-2004	TOTAL
I-RESSOURCES TOTALES	3,298,762,266.10	2,167,694,482.21	3,814,473,955.28	3,216,045,046.84	12,496,975,750.43
I.1-RECETTES COURANTES	3,218,682,841.53	2,092,019,989.68	3,745,085,265.57	3,168,305,879.13	12,224,093,975.91
RECETTES INTERNES	2,341,268,282.59	1,599,299,638.53	2,581,495,041.30	2,208,870,166.62	8,730,933,129.04
RECETTES DOUANIERES	877,414,558.94	492,720,351.15	1,163,590,224.27	959,435,712.51	3,493,160,846.87
I.2-AUTRES RESSOURCES	59,041,524.57	75,674,492.53	27,486,389.71	47,739,167.71	209,941,574.52
ENTREPRISES PUBLIQUES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
OBLIG. REMISE/DETTE	3,167,162.57	983,581.47	0.00	600,000.00	4,750,744.04
NON CLASSES	55,874,362.00	74,690,911.06	27,486,389.71	47,139,167.71	205,190,830.48
I.3 FINANCEMENT EXTERNE	21,037,900.00	0.00	41,902,300.00	0.00	62,940,200.00
DON	21,037,900.00	0.00	41,902,300.00	0.00	62,940,200.00
PRET	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
I.4-TRANSFERT TAXES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
II. DEPENSES TOTALES	5,500,243,635.62	2,755,515,016.52	2,592,908,126.59	5,322,916,774.78	16,171,583,553.51
II.1.-DEPENSES DE PERSONNEL	1,161,250,900.43	754,104,505.85	1,135,145,964.26	910,798,982.40	3,961,300,352.94
-PERSONNEL REGULIER ET CONTRACTUEL	1,125,911,125.11	748,435,845.79	1,130,422,316.60	830,573,748.89	3,835,343,036.39
-ARRIERES DE SALAIRES/ INTERVENTIONS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
-SALAIRES COURANTS SUR INTERVENTION	24,043,877.17	1,883,262.53	0.00	78,281,227.20	104,208,366.90
-SALAIRES PAYES SUR COMPTES COURANTS	11,295,898.15	3,785,397.53	4,723,647.66	1,944,006.31	21,748,949.65
II.2.-CONSOMMATION B & S	1,640,390,038.79	1,170,133,014.61	993,447,039.80	1,876,766,692.05	5,680,736,785.25
-FONCTIONNEMENT REGULIER	484,880,265.96	445,685,573.19	426,611,792.01	940,699,186.53	2,297,876,817.69
-FONCTIONNEMENT SUR INTERVENTIONS	44,818,414.36	56,035,395.05	170,885,772.20	648,959,807.36	920,699,388.97
-FONCTIONNEMENT SUR COMPTE COURANTS	1,110,691,358.47	668,412,046.37	395,949,475.59	287,107,698.16	2,462,160,578.59
II.3.-DETTE PUBLIQUE	308,024,908.26	293,593,509.62	293,773,872.28	302,052,815.99	1,197,445,106.15
INTERNE	162,109,907.47	0.00	120,000,000.00	88,421,638.79	370,531,546.26
- Intérêt	120,000,000.00	0.00	120,000,000.00	80,000,000.00	320,000,000.00
-Amortissement	42,109,907.47	0.00	0.00	8,421,638.79	50,531,546.26
EXTERNE	145,915,000.79	293,593,509.62	173,773,872.28	213,631,177.20	826,913,559.89
- Intérêt	59,859,367.28	133,272,637.12	37,682,914.22	140,541,813.93	371,356,732.55
-Amortissement	86,055,633.51	160,320,872.50	136,090,958.06	73,089,363.27	455,556,827.34
II.4.-DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	1,957,000,164.19	405,093,084.27	98,206,745.85	802,764,127.92	3,263,064,122.23
PROJETS D'INVESTISSEMENTS	1,741,267,271.63	337,945,906.31	78,050,059.54	734,892,874.08	2,892,156,111.56
Projets d'Investissements Réguliers	53,681,842.99	39,733,801.79	15,334,830.18	74,219,682.78	182,970,157.74
Projets sur Interventions	315,826,195.08	33,524,157.58	4,745,600.00	511,617,436.64	865,713,389.30
Projets sur comptes courants	1,371,759,233.56	264,687,946.94	57,969,629.36	149,055,754.66	1,843,472,564.52
MACH. & EQUIPEMENT, CONSTRUC. AMELIOR.	215,732,892.56	67,147,177.96	20,156,686.31	67,871,253.84	370,908,010.67
Machi. & Equip. Constr. Amélior.-Régulier	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Machi. & Equip. Constr. Amélior.-Intervention	10,401,460.00	0.00	0.00	53,768,998.88	64,170,458.88
Machi. & Equip. Constr. Amélior.-Cptes courants	205,331,432.56	67,147,177.96	20,156,686.31	14,102,254.96	306,737,551.79
II.5.-AUTRES DEPENSES	433,577,623.95	132,590,902.17	72,334,504.40	1,430,534,156.42	2,069,037,186.94
PENSION EX-BNDAI	663,980.00	419,920.00	832,322.00	669,831.08	2,586,053.08
INSTITUTIONS INTERNATIONALES	1,017,441.05	349,348.29	4,920,939.47	50,523,548.96	56,811,277.77
PENSION MILITAIRE	6,963,332.47	6,871,850.58	13,650,760.57	10,127,739.96	37,613,683.58
AUTOBUS SCOLAIRES	6,400,000.00	6,400,000.00	6,400,000.00	6,400,000.00	25,600,000.00
CROIX ROUGE HAÏTENNE	411,000.00	137,000.00	411,000.00	548,000.00	1,507,000.00
SUBVENTION	415,775,470.43	118,412,783.30	46,119,482.36	1,362,265,036.42	1,942,572,772.51
COUT DE LA REFORME	71,050.00	0.00	0.00	0.00	71,050.00
ACTIVITES ELECTORALES	2,275,350.00				2,275,350.00
RESULTAT	-2,201,481,369.52	-587,820,534.31	1,221,565,828.69	-2,106,871,727.94	-3,674,607,803.08

Direction des Etudes et de la Programmation Budgétaire

Tableau 3

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L' ETAT DES RECETTES ENCAISSEES ET DES DEPENSES AUTORISEES
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2005
(EN GOURDES)

OPERATIONS	1er Trimestre 2004-2005	2e Trimestre 2004-2005	3e Trimestre 2004-2005	4e Trimestre 2004-2005	TOTAL
I-RESSOURCES TOTALES	4,815,367,740.68	5,949,815,733.88	3,603,018,310.44	6,296,963,799.66	20,665,165,584.66
I.1-RECETTES COURANTES	3,500,483,047.45	3,788,007,976.77	3,400,151,852.98	4,623,552,553.95	15,312,195,431.15
RECETTES INTERNES	2,583,494,440.38	2,657,433,412.75	2,407,774,986.62	3,228,534,619.07	10,877,237,458.82
RECETTES DOUANIERES	916,988,607.07	1,130,574,564.02	992,376,866.36	1,395,017,934.88	4,434,957,972.33
I.2-AUTRES RESSOURCES	98,377,928.43	374,027,335.55	202,866,457.46	543,038,154.91	1,218,309,876.35
ENTREPRISES PUBLIQUES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
REMB. PRETS/AVANCES	1,900,000.00	4,400,000.00	3,800,000.00	1,500,000.00	11,600,000.00
NON CLASSES	96,477,928.43	369,627,335.55	199,066,457.46	541,538,154.91	1,206,709,876.35
I.3 FINANCEMENT EXTERNE	1,216,506,764.80	1,787,780,421.56	0.00	1,130,373,090.80	4,134,660,277.16
DON	684,580,064.80	733,938,320.39	0.00	495,376,740.80	1,913,895,125.99
PRET	531,926,700.00	1,053,842,101.17	0.00	634,996,350.00	2,220,765,151.17
I.4-TRANSFERT TAXES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
II. DEPENSES TOTALES	3,708,015,762.25	7,153,894,512.97	4,625,648,308.38	4,937,756,997.74	20,425,315,581.34
II.1.-DEPENSES DE PERSONNEL	1,651,883,064.17	1,370,547,008.00	1,398,637,571.66	1,294,169,785.00	5,715,237,428.83
-PERSONNEL REGULIER ET CONTRACTUEL	1,639,345,772.00	1,370,547,008.00	1,398,238,417.00	1,261,607,985.00	5,669,739,182.00
-SALAIRES COURANTS SUR INTERVENTIONS	12,537,292.17	0.00	0.00	32,561,800.00	45,099,092.17
-SALAIRES PAYES SUR COMPTES COURANTS	0.00	0.00	399,154.66	0.00	399,154.66
II.2.-CONSOMMATION B & S	841,244,313.98	3,104,401,245.32	1,353,718,455.55	1,304,783,440.63	6,604,147,455.48
-FONCTIONNEMENT REGULIER	615,039,280.93	691,447,690.02	806,367,781.95	718,094,621.67	2,830,949,374.57
-FONCTIONNEMENT SUR INTERVENTIONS	154,628,531.90	242,745,646.22	44,869,828.63	160,383,107.49	602,627,114.24
-FONCTIONNEMENT SUR COMPTE COURANT	71,576,501.15	2,170,207,909.08	502,480,844.97	426,305,711.47	3,170,570,966.67
II.3.-DETTE PUBLIQUE	424,790,910.03	738,081,329.65	549,910,702.72	792,763,717.62	2,505,546,660.02
INTERNE	84,778,918.97	298,042,243.46	106,137,407.88	318,309,044.32	807,267,614.63
- Intérêt	119,694.17	240,029,053.01	80,000,000.00	166,091,324.47	486,240,071.65
-Amortissement	84,659,224.80	58,013,190.45	26,137,407.88	152,217,719.85	321,027,542.98
EXTERNE	340,011,991.06	440,039,086.19	443,773,294.84	474,454,673.30	1,698,279,045.39
- Intérêt	173,965,610.39	184,401,412.42	140,136,951.86	100,218,686.34	598,722,661.01
-Amortissement	166,046,380.67	255,637,673.77	303,636,342.98	374,235,986.96	1,099,556,384.38
II.4.-DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	347,202,747.99	1,046,847,035.57	448,547,017.73	211,949,549.84	2,054,546,351.13
PROJETS D'INVESTISSEMENTS	112,042,008.87	927,077,520.87	382,597,406.12	198,507,495.46	1,620,224,431.32
Projets d'Investissements Réguliers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Projets sur Interventions	92,876,922.05	576,960,591.87	-30,000,000.00	6,369,547.79	646,207,061.71
Projets sur comptes courants	19,165,086.82	350,116,929.00	412,597,406.12	192,137,947.67	974,017,369.61
MACH. & EQUIPEMENT, CONSTRUC. AMELIOR	235,160,739.12	119,769,514.70	65,949,611.61	13,442,054.38	434,321,919.81
Machi. & Equip, Constr. Amélior.-Régulier	18,318,955.00	29,818,081.00	38,948,803.00	13,291,904.00	100,377,743.00
Machi. & Equip, Constr. Amélior.-Interventions	16,099,261.68	1,051,860.79	1,281,701.10	150,150.38	18,582,973.95
Machi. & Equip, Constr. Amélior.-Cptes courant	200,742,522.44	88,899,572.91	25,719,107.51	0.00	315,361,202.86
II.5.-AUTRES DEPENSES	442,894,726.08	894,017,894.43	874,834,560.72	1,334,090,504.65	3,545,837,685.88
PENSION EX-BNDI	934,395.00	1,057,981.75	1,053,681.75	1,178,305.25	4,224,363.75
INSTITUTIONS INTERNATIONALES	17,523,802.72	17,673,317.47	5,556,494.46	3,874,771.38	44,628,386.03
PENSION MILITAIRE	18,774,468.65	14,161,499.84	27,802,222.85	-221,670.00	60,516,521.34
AUTOBUS SCOLAIRES	9,838,575.00	12,800,000.00	23,042,305.25	14,800,000.00	60,480,880.25
SUBVENTION	395,823,484.71	761,136,845.37	778,752,256.41	1,314,459,098.02	3,250,171,684.51
ACTIVITES ELECTORALES	0.00	87,188,250.00	38,627,600.00	0.00	125,815,850.00
RESULTAT	1,107,351,978.43	-1,204,078,779.09	-1,022,629,997.94	1,359,206,801.92	239,850,003.32

Direction des Etudes et de la Programmation Budgétaire

Tableau 4

REPARTITION DES DEPENSES BUDGETAIRES PAR SECTION EXERCICE 2004-2005 DEPENSES EFFECTUEES AU COURS DE L'EXERCICE 2004 2005									
	CREDIT 04-05	SALAIRES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DEPENSES	SOLDE SUR LES CREDITS	Pourcent. CREDIT		
POUVOIR EXECUTIF	22.596.607.435	5.247.528.628	9.599.185.626	4.855.815.047	19.702.529.301	2.894.078.134	87,19%		
SECTEUR ECONOMIQUE	2.515.231.988	1.151.596.184	849.382.222	97.800.982	2.098.779.387	416.452.601	83,44%		
1111-MIN. DE LA PLAN. ET DE LA COO	264.350.500	65.206.293	147.401.671	12.050.465	224.058.428	39.692.072	84,99%		
1111-1-Services Internes	239.062.500	65.206.293	126.678.375	12.050.465	203.995.132	35.227.368	85,26%		
1111-2-13- CENTRE DE TECH. DE	16.600.000	0	12.325.878	0	12.325.878	4.274.122	74,25%		
1111-2-14- CONSEIL NATIONAL DES	8.688.000	0	8.497.418	0	8.497.418	190.582	97,81%		
1112-MIN. DE L'ECONOMIE ET DES FIN	1.378.911.366	567.684.776	471.839.286	70.028.126	1.109.552.187	269.359.179	80,47%		
1112-1-Services Internes	179.245.753	82.842.234	97.029.453	31.807.638	211.679.324	-32.433.571	118,09%		
1112-2-13-IRSI	33.373.000	25.264.238	3.180.093	45.271	28.489.602	4.883.398	95,37%		
1112-2-14- DIRECTION GENERALE	42.592.300	17.460.978	12.002.202	2.604.120	32.067.301	10.524.999	75,29%		
1112-2-15-DIRECTION GENERALE	570.983.500	283.493.319	100.363.179	26.987.349	410.843.847	160.139.653	71,95%		
1112-2-16-ADMINISTRATION	509.718.813	154.600.321	231.408.593	8.583.748	394.592.661	115.126.152	77,41%		
1112-2-17-BUREAU DU	7.998.000	4.023.687	1.505.903	5.589.589	2.408.411	69.99%			
1112-2-19-FAIES	15.600.000	0	9.305.819	0	9.305.819	5.694.181	62,04%		
1112-2-21-UNITE DE LUTTE	20.000.000	0	16.984.044	0	16.984.044	3.015.956	84,92%		
1113-MIN. DE L'AGR. DES RES. NAT. &	311.770.000	240.452.669	45.894.599	6.768.641	293.115.908	18.654.092	94,02%		
1113-1-Services Internes	245.506.000	186.280.239	39.486.229	5.669.343	231.436.511	14.069.489	94,27%		
1113-2-13-ODVA	38.209.000	30.648.614	4.194.022	1.099.287	36.142.934	2.067.066	94,59%		
1113-2-14-INARA	28.055.000	23.323.815	2.213.648	0	25.537.463	2.517.537	91,03%		
1114-MIN. DES TRAV. PUB. TRANSP. &	379.176.250	185.282.059	128.801.165	4.314.730	318.397.955	60.778.295	83,97%		
1114-1-Services Internes	214.996.000	151.196.361	36.325.299	1.827.496	189.349.156	25.646.844	88,07%		
1114-2-13-SERVICE NATIONAL	8.254.000	0	8.253.999	0	8.253.999	1	100,00%		
1114-2-14-SERVICE DE GEODESIE,	5.156.000	3.606.053	478.499	787.950	4.372.133	284.517	94,48%		
1114-2-15-LABO E NATIONAL DU	6.694.000	0	6.643.860	0	6.643.860	50.140	99,25%		
1114-2-16-OFFICE NATIONAL DU	16.526.000	13.739.317	1.124.858	570.910	15.435.085	1.090.915	93,40%		
1114-2-17-SERVICES MARITIME ET	10.500.000	0	10.410.881	0	10.410.881	89.119	99,15%		
1114-2-18-CONSEIL NATIONAL DES	4.536.000	0	4.114.343	0	4.114.343	421.657	90,70%		
1114-2-19-BUREAU DU	25.763.600	16.740.329	7.024.038	1.128.375	21.780.721	3.982.879	84,54%		
1114-2-20-FONDS D'ENTRETIEN	21.000.000	0	18.542.364	0	18.542.364	2.457.636	88,30%		
1114-2-21-CENTRE NATIONAL DES	60.000.000	0	34.510.583	0	34.510.583	25.489.417	57,52%		
1114-2-22 BUREAU DU	5.750.000	0	4.484.829	0	4.484.829	1.265.171	78,00%		
1115-MIN. DU COMMERCE ET DE L'IND	94.884.372	46.962.230	36.436.680	2.419.912	85.818.822	9.065.550	90,45%		
1115-1-Services Internes	63.644.372	46.962.230	31.077.848	2.419.912	58.459.990	5.184.382	81,85%		
1115-2-13 OFFICE DES POSTES	6.240.000	0	6.240.000	0	6.240.000	0	100,00%		
1115-2-14 BUREAU DU CARICOM	12.000.000	0	9.121.951	0	9.121.951	2.878.049	76,02%		
1115-2-15 DIRECTION GENERALE	13.000.000	0	11.996.881	0	11.996.881	1.003.119	92,28%		
1116-MIN. DE L'ENVIRONNEMENT	41.172.000	21.779.666	7.024.038	1.391.716	30.195.418	10.976.582	73,34%		
1116-1-Services Internes	41.172.000	21.779.666	7.024.038	1.391.716	30.195.418	10.976.582	73,34%		
1117-MIN. DU TOURISME	44.967.500	24.228.491	11.984.785	827.393	37.040.670	7.926.830	82,37%		
1117-1-Services Internes	40.024.009	24.228.491	7.932.050	32.987.935	32.987.935	7.036.074	82,42%		
1117-2-11-ECOLE HOTELIERE	4.943.491	0	4.052.735	0	4.052.735	890.756	81,98%		
SECTEUR POLITIQUE	4.522.007.649	1.471.681.719	2.471.403.710	187.162.776	4.140.248.205	381.759.444	91,56%		
1211-MIN. DE LA JUSTICE	2.247.854.730	1.243.351.533	987.408.987	125.722.334	1.965.782.730	282.072.000	100,00%		
1211-1-Services Internes	99.967.000	68.455.249	16.101.192	31.725.352	116.281.793	16.314.793	116,32%		
1211-2-16- POLICE NATIONALE	2.121.056.250	1.175.496.283	959.745.185	93.496.982	1.828.738.450	292.317.800	86,22%		
1211-2-17-UNITE CENTRALE DE	20.341.480	0	20.341.480	0	20.341.480	0	100,00%		
1211-2-18-BUREAU DU	6.500.000	0	1.421.008	0	1.421.008	5.078.992	0,00%		
1212-MIN. DES HAUTS VIVANT A L'E	34.248.000	18.891.303	10.235.403	1.178.684	30.305.391	3.942.609	88,49%		
1212-1-Services Internes	34.248.000	18.891.303	10.235.403	1.178.684	30.305.391	3.942.609	88,49%		
1213-MIN. DES AFFAIRES ETRANGER	765.526.000	41.561.884	710.565.015	1.404.350	753.531.249	11.994.751	98,43%		
1213-1-Services Internes	765.526.000	41.561.884	710.565.015	1.404.350	753.531.249	11.994.751	98,43%		
1214-LA PRESIDENCE	603.662.219	58.361.705	520.336.044	609.205.762	5.539.543	501.906.589	100,92%		
1214-1-Services Internes	603.662.219	58.361.705	520.336.044	609.205.762	5.539.543	501.906.589	100,92%		
1215-BUREAU DU PREMIER MINISTRE	593.839.700	22.544.748	478.060.789	29.694.007	530.299.545	63.540.156	89,30%		
1215-1-Services Internes	328.470.000	20.217.655	259.178.185	28.356.143	308.291.983	20.178.017	93,86%		
1215-2-14-CEFOPAFOP	8.499.000	2.327.093	2.185.231	1.337.864	5.850.188	2.648.812	68,93%		
1215-2-15-CONSEIL DES SAGES	29.647.000	0	14.882.333	0	14.882.333	14.764.667	50,20%		
1215-2-16-CONSEIL DE	29.841.700	0	29.841.700	0	29.841.700	0	100,00%		
1215-2-17-COMMISSION	31.382.000	0	15.094.750	0	15.094.750	16.287.250	48,10%		
1215-2-18-BUREAU DE	15.000.000	0	14.793.981	0	14.793.981	206.019	98,63%		
1215-2-19-COMM. NATIONALE	24.000.000	0	14.000.000	0	14.000.000	10.000.000	58,33%		
1215-2-20-BUREAU DE GESTION	9.000.000	0	9.000.000	0	9.000.000	-544.610	106,05%		
1215-2-21-CONSEIL SUPERIEUR	118.000.000	0	118.000.000	0	118.000.000	0	100,00%		
1216-MIN. DE L'INTERIEUR	276.863.000	86.370.546	154.797.235	8.955.748	250.123.529	26.739.471	90,34%		
1216-1-Services Internes	117.867.000	86.370.546	17.897.235	8.955.748	113.223.529	4.643.471	96,06%		
1216-2-14 SUBVENTIONS AUX	596.000	0	0	0	0	596.000	0,00%		
1216-2-15 OSAM	2.400.000	0	2.400.000	0	2.400.000	0	100,00%		
1216-2-16 DELEGATIONS	24.000.000	0	3.500.000	0	3.500.000	20.500.000	14,58%		
1216-2-17 SMCRS	132.000.000	0	131.000.000	0	131.000.000	1.000.000	99,24%		
SECTEUR SOCIAL	4.108.635.600	2.570.942.428	898.464.497	37.751.158	3.507.158.082	601.477.518	85,36%		
1311-MIN. DE L'EDUCATION NATION. J	3.037.746.000	1.720.593.969	768.040.319	24.599.008	2.513.233.296	524.512.704	82,73%		
1311-1-Services Internes	2.746.509.000	1.517.776.787	711.118.869	2.244.602.402	2.001.906.589	744.602.411	81,73%		
1311-2-13-SECRETARIE D'ETAT	49.555.000	31.158.878	4.949.745	4.530.335	45.188.958	4.366.042	91,19%		
1311-2-14-SECRE. D'ETAT A LA	118.391.000	81.982.528	36.109.521	2.630.217	120.722.266	-2.331.266	101,97%		
1311-2-15-COMMISS. NAT. DE	8.106.000	6.040.500	3.392.183	246.504	9.679.187	-1.573.187	119,41%		
1311-2-17-INSTITUT NATIONAL DE	111.685.000	83.635.277	7.320.008	2.085.197	93.040.483	18.644.517	83,31%		
1311-2-18-OFFICE NATIONAL DE	3.500.000	0	0	0	0	3.500.000	0,00%		
1312-MIN. DES AFFAIRES SOCIALES	163.308.000	125.364.435	26.298.084	6.488.274	158.150.792	5.157.208	96,84%		
1312-1-Services Internes	122.070.000	93.429.807	19.759.660	5.446.373	118.635.840	3.434.160	97,19%		
1312-2-13-INSTITUT DU BIEN ETRE	17.186.000	15.046.646	953.106	85.085	16.084.837	1.101.163	93,59%		
1312-2-14-EPPL	12.052.000	8.576.324	1.979.131	91.503	11.466.958	585.042	95,19%		
1312-2-15-OFFICE NATIONAL DE LA	12.000.000	8.311.687	1.979.131	45.313	11.363.191	36.843	99,61%		
1313-MIN. DE LA SANTE PUBLIQ. ET D	871.239.000	701.096.370	97.756.899	6.287.854	805.141.123	66.097.877	92,41%		
1313-1-Services Internes	853.758.000	694.756.103	90.177.386	6.287.854	791.161.344	62.596.656	92,67%		
1313-2-13-SECRETARIE D'ETAT	8.937.000	6.340.267	320.203	0	6.660.470	2.276.530	74,53%		
1313-2-14-IL-SUBVENTIONS AUX	8.544.000	0	7.319.310	0	7.319.310	1.224.690	85,67%		
1314-MIN. A LA COND. FEM. AUX DROI	36.342.600	23.887.653	6.369.196	376.022	30.632.871	5.709.729	84,29%		
1314-1-Services Internes	36.342.600	23.887.653	6.369.196	376.022	30.632.871	5.709.729	84,29%		
SECTEUR CULTUREL	406.876.300	53.308.297	289.908.901	3.738.362	346.955.560	59.920.740	85,27%		
1411-MIN. DES CULTES	75.570.000	18.457.141	47.951.797	730.307	67.139.244	8.430.756	88,84%		
1411-1-Services Internes	75.570.000	18.457.141	47.951.797	730.307	67.139.244	8.430.756	88,84%		
1412-MIN. DE LA CULTURE	331.306.300	34.851.156	241.957.104	3.008.056	279.812.312	51.493.988	94,45%		
1412-1-Services Internes	80.663.500	24.470.311	31.607.866	2.245.739	58.323.915	22.339.585	72,31%		
1412-2-13-ECOLE NATIONALE DES	15.455.800	10.380.845	1.190.480	762.317	12.333.642	3.122.158	79,80%		
1412-2-14-INSTITUT DE	10.036.000	0	6.118.364	0	6.118.364	3.917.636	60,96%		
1412-2-15-THEATRE NATIONAL	9.946.000	0	9.837.839	0	9.837.839	108.161	98,91%		

Tableau 5

**REPARTITION DES DEPENSES BUDGETAIRES PAR CHAPITRE
EXERCICE 2003-2004**

CHAPITRE BUDGETAIRE	2003-2004	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	TOTAL1	SOLDES 2003-2004
	(TRESOR PUBLIC)	SERV. PERSONNEL	AUTR. DEP. DE FON			
1-POUVOIR EXECUTIF	15,520,449,179.00	3,496,975,729.90	8,820,754,341.46	3,202,470,714.24	15,520,200,785.60	248,393.40
11-SECTEUR ECONOMIQUE	2,773,240,231.00	805,593,960.73	337,461,985.11	870,260,162.97	2,013,316,108.81	759,924,122.19
1111- MPCE	113,272,000.00	42,933,309.53	10,321,872.74	6,343,303.93	59,598,486.20	53,673,513.80
1112-MEF	718,910,000.00	383,723,790.00	225,698,912.88	93,706,697.80	703,129,400.68	15,780,599.32
1113- MARNDR	476,731,200.00	168,127,541.60	41,393,368.47	94,437,748.18	303,958,658.25	172,772,541.75
1114- MTPTC	1,252,401,149.00	132,656,151.20	38,858,808.74	670,213,992.52	841,728,952.46	410,672,196.54
1115- MCI	76,400,000.00	30,919,318.70	7,347,590.85	920,197.05	39,187,106.60	37,212,893.40
1116-MDE	67,593,882.00	27,517,136.00	5,140,122.89	270,000.00	32,927,258.89	34,666,623.11
1117- M TOURISME	67,932,000.00	19,716,713.70	8,701,308.54	4,368,223.49	32,786,245.73	35,145,754.27
12- SECTEUR POLITIQUE	3,348,525,980.00	894,639,838.27	2,633,339,235.01	208,966,076.09	3,736,945,149.37	-388,419,169.37
1211- M. JUSTICE	1,360,675,980.00	749,854,248.90	276,533,775.73	105,148,648.91	1,131,536,673.54	229,139,306.46
1212- MHAVE	24,400,000.00	11,625,411.89	46,613,324.30	1,734,927.20	59,973,663.39	-35,573,663.39
1213- MAE	798,200,000.00	28,363,019.23	618,494,656.83	765,177.16	647,622,853.22	150,577,146.78
1214- PRESIDENCE	514,700,000.00	39,812,754.05	1,076,632,609.63	76,115,468.80	1,192,560,832.48	-677,860,832.48
1215- BPM	348,800,000.00	22,098,259.00	397,681,668.68	14,069,503.35	433,849,431.03	-85,049,431.03
1216- MICT	301,750,000.00	42,886,145.20	217,383,199.84	11,132,350.67	271,401,695.71	30,348,304.29
13- SECTEUR SOCIAL	3,227,923,353.00	1,606,801,252.23	356,206,782.49	290,264,651.55	2,253,272,686.27	974,650,666.73
1311- MENJS	1,975,649,353.00	1,061,179,157.55	216,163,193.99	144,279,507.23	1,421,621,858.77	554,027,494.23
1312- MAS	281,450,000.00	65,503,623.20	34,611,883.50	55,332,672.71	155,448,179.41	126,001,820.59
1313- MSPP	942,824,000.00	469,884,535.00	98,345,414.62	87,108,551.61	655,338,501.23	287,485,498.77
1314- MCFDF	28,000,000.00	10,233,936.48	7,086,290.38	3,543,920.00	20,864,146.86	7,135,853.14
14- SECTEUR CULTUREL	464,200,597.00	77,756,424.95	82,440,285.40	38,191,997.81	198,388,708.16	265,811,888.84
1411- M. CULTES	95,750,000.00	12,445,484.35	21,129,639.50	4,000,000.00	37,575,123.85	58,174,876.15
1412- MCC	368,450,597.00	65,310,940.60	61,310,645.90	34,191,997.81	160,813,584.31	207,637,012.69
15- AUTRES ADM	5,706,559,018.00	112,184,253.72	5,411,306,053.45	1,794,787,825.82	7,318,278,132.99	-1,611,719,114.99
1511- INTERV. PUB	4,209,309,090.00	112,184,253.72	4,213,860,947.30	1,794,787,825.82	6,120,833,026.84	-1,911,523,936.84
1512- DETTE	1,497,249,928.00	0.00	1,197,445,106.15	0.00	1,197,445,106.15	299,804,821.85
2- POUVOIR LEGISLATIF	453,255,133.00	116,195,011.68	65,345,193.55	11,614,288.00	193,154,493.23	260,100,639.77
22- PALAIS LEGISLATIF	453,255,133.00	116,195,011.68	65,345,193.55	11,614,288.00	193,154,493.23	260,100,639.77
2211- SENAT	189,172,638.00	48,270,557.69	30,503,476.49	99,360.00	78,873,394.18	110,299,243.82
2212- CH. DEPUTES	264,082,495.00	67,924,453.99	34,841,717.06	11,514,928.00	114,281,099.05	149,801,395.95
3- POUVOIR JUDICIAIRE	207,350,000.00	136,297,652.10	7,675,374.40	2,764,646.00	146,737,672.50	60,612,327.50
3211- COUR DE CASSATION	13,350,000.00	9,025,258.00	3,784,324.20	1,061,100.00	13,870,682.20	-520,682.20
3212- COUR D'APPEL	19,050,000.00	13,375,405.00	318,850.00	0.00	13,694,255.00	5,355,745.00
3213- TRIBUNAUX	174,950,000.00	113,896,989.10	3,572,200.20	1,703,546.00	119,172,735.30	55,777,264.70
4- ORGANISMES INDEPEND	453,632,727.00	211,831,959.25	67,983,778.22	31,674,882.81	311,490,620.28	142,142,106.72
4111- CSCCA	100,800,000.00	46,329,147.47	16,982,980.18	10,492,329.80	73,804,457.45	26,995,542.55
4211- CEP	43,632,727.00	26,220,460.99	7,714,723.10	946,402.77	34,881,586.86	8,751,140.14
4212- OFFICE PROTECTION	10,200,000.00	2,694,473.59	1,372,710.21	954,647.24	5,021,831.04	5,178,168.96
4311- UNIVERSITE	299,000,000.00	136,587,877.20	41,913,364.73	19,281,503.00	197,782,744.93	101,217,255.07
TOTAL	16,634,687,039.00	3,961,300,352.93	8,961,758,687.63	3,248,524,531.05	16,171,583,571.61	463,103,467.39